LE

COMTE KOSTIA

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Au commencement de l'été de 1850, un seigneur russe, le comte Kostia Petrovitch Leminof, eut la douleur de voir mourir subitement, et dans la fleur de sa beauté, sa femme, plus jeune que lui de douze ans. Cette perte cruelle, à laquelle rien ne l'avait préparé, le jeta dans un violent désespoir, et quelques mois plus tard, demandant aux distractions d'un lointain voyage le moyen de tromper ses regrets, il quitta, dans l'intention de n'y plus revenir, ses terres, voisines de Moscou. Accompagné de ses deux enfans jumeaux âgés de dix ans, d'un pope qui leur servait de gouverneur et d'un serf nommé Ivan, il se rendit à Odessa, et y prit passage à bord d'un navire marchand en partance pour la Martinique. Débarqué à Saint-Pierre, il se logea dans une maison écartée des environs. La profonde solitude où il s'enferma n'apporta pas d'abord à son chagrin l'adoucissement qu'il en espérait. Il ne lui suffisait pas d'avoir quitté son pays, il aurait voulu changer de planète, et il se plaignait de trouver partout la nature trop semblable à elle-même. Il ne trouvait aucun site assez étranger à sa destinée, et dans les lieux déserts où le promenait l'inquiétude désespérée de son cœur, il s'imaginait revoir des témoins importuns de ses joies passées et de l'infortune où elles s'étaient subitement englouties.

Il habitait depuis un an la Martinique, quand la fièvre jaune lui enleva l'un de ses enfans, et cependant, par une réaction bizarre de son vigoureux tempérament, ce fut vers ce temps même que sa sombre mélancolie se dissipa, et fit place à une gaîté amère et sarcastique qui était plus conforme à son naturel. Dès sa première jeunesse, il avait eu un goût de plaisanterie, un tour railleur dans l'esprit, assaisonnés de cette grâce ironique dans les manières qui est le propre des grands seigneurs moscovites, et qui atteste une longue habitude de jouer avec les hommes et avec les choses. Toutefois sa guérison n'alla pas jusqu'à lui rendre les agrémens qu'il portait autrefois dans le commerce de la vie. La souffrance avait amassé en lui un levain de misanthropie qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler; sa voix avait perdu ses notes caressantes, elle était devenue rude et saccadée; son geste était brusque et son sourire méprisant. Par momens, toute sa personne annonçait une volonté superbe qui, tyrannisée par les événemens, aspirait à prendre sa revanche sur les hommes.

Si terrible cependant qu'il fût parfois aux personnes de son entourage, c'était un diable civilisé que le comte Kostia. Aussi, après un séjour de trois ans sous le ciel des tropiques, il se prit à soupirer après la vieille Europe, et un beau jour on le vit débarquer sur les quais de Lisbonne. Il traversa le Portugal, l'Espagne, le midi de la France et la Suisse. A Bâle, il apprit qu'entre Coblentz et Bonn, dans un endroit assez isolé, un vieux château était à vendre. Il se transporta sur les bords du Rhin, acheta ces antiques murailles et les terres qui en dépendaient, sans se donner le temps de débattre le prix ni de visiter en détail le domaine. Le marché conclu, il fit faire en hâte quelques réparations urgentes à l'un des corps de logis dont se composait son manoir délabré, qui portait le nom imposant de forteresse du Geierfels, et il ne tarda pas à s'y installer, en se promettant d'y passer le reste de ses jours dans une retraite paisible et studieuse.

Le comte Kostia tenait de la nature un esprit vif et prompt qu'il avait fortifié par l'étude. Il avait toujours aimé de passion les recherches historiques; mais de toutes choses il ne savait et ne voulait savoir que ce que les Anglais appellent *the matter of fact*. Il professait un froid mépris pour les idées générales et les abandonnait de grand cœur aux « songe-creux; » il se gaussait de toutes les théories abstraites et des esprits naïfs qui les prennent au sérieux; il tenait que tout système n'est qu'une déraison raisonnée, que les seules folies pardonnables sont celles qui se donnent pour ce qu'elles sont, et que c'est le fait d'un pédant d'habiller ses imaginations en théorèmes de géométrie. En général, la pédanterie

était à ses yeux le vice le moins excusable, et par là il entendait la prétention de remonter aux principes des choses, « comme si, disait-il, les choses avaient des principes, et comme si le hasard se laissait calculer. » Cela ne l'empêchait pas de dépenser lui-même beaucoup de logique à démontrer qu'il n'y en a point ni dans la nature, ni dans l'homme. Ce sont là de ces inconséquences que les sceptiques ne songent pas à se reprocher; ils passent tous leur vie à raisonner en s'escrimant contre la raison. Bref, le comte Kostia ne respectait que les faits; il estimait qu'à le bien prendre il n'y a que cela dans le monde, et que l'univers, conçu dans son ensemble, est une collection d'accidens qui se contrarient.

Membre de la *société d'histoire et d'antiquités* de Moscou, il avait publié autrefois d'importans mémoires sur les antiquités slaves et sur quelques points controversés de l'histoire du Bas-Empire. A peine installé au Geierfels, il s'occupa de remonter sa bibliothèque, dont il n'avait emporté que quelques volumes à la Martinique. Il donna l'ordre qu'on lui expédiât de Moscou la plupart des livres qu'il y avait laissés, et il envoya d'importantes commissions à plusieurs libraires d'Allemagne. Quand son *sérail* (c'était son mot) fut à peu près au complet, il se replongea dans l'étude, et en particulier dans sa chère *Byzantine*, dont il avait l'insigne bonheur de posséder l'édition du Louvre en trente-six volumes in-folio, et il en vint bientôt à former l'ambitieux projet d'écrire une histoire complète de l'empire byzantin depuis Constantin le Grand jusqu'à la prise de Constantinople. Il s'éprit si fort de ce grand dessein, qu'il en perdit presque le boire et le manger; mais à mesure qu'il avançait dans ses recherches, il était plus effrayé de l'immensité de l'entreprise, et il conçut le désir de s'assurer l'aide d'un collaborateur intelligent, qui pût accepter une partie de la besogne. Comme il se proposait d'écrire en français son volumineux ouvrage, c'est en France qu'il dut chercher cet outil vivant qui lui manquait, et il s'en ouvrit à l'une de ses anciennes connaissances de Paris, le docteur Lerins. « Depuis près de trois ans, lui écrivit-il, j'habite un véritable nid de hibou, et je vous serais fort obligé de me procurer un jeune oiseau de nuit qui fût capable de demeurer deux ou trois années dans un vilain trou sans y mourir d'ennui. Entendez-moi bien, il me faut un secrétaire qui ne se contente pas d'avoir une belle main et d'écrire le français un peu mieux que moi; je le voudrais philologue consommé et helléniste de première force, un de ces hommes tels qu'il doit s'en rencontrer à Paris, nés pour être de l'Institut, et dont l'enchaînement des causes secondes contrarie la vocation. Si vous réussissez à me découvrir ce précieux sujet, je lui donnerai la meilleure chambre de mon château et douze mille francs

d'appointemens. Je tiendrais beaucoup à ce que ce ne fût pas un sot. Quant au caractère, je n'en parle pas; il me fera l'amitié d'avoir celui qui me conviendra... »

M. Lerins était lié avec un jeune Lorrain, nommé Gilbert Savile, savant de grand mérite, qui depuis plusieurs années avait quitté Nancy pour venir tenter fortune à Paris. A vingt-sept ans, il avait présenté à un concours ouvert par l'Académie des Inscriptions un mémoire sur la langue étrusque qui remporta le prix, et fut déclaré tout d'une voix un chef-d'œuvre de sagace érudition. Il espéra quelque temps que ce premier succès, qui l'avait mis en renom parmi le monde savant, l'aiderait à obtenir quelque poste lucratif et à sortir de la situation précaire où il se trouvait. Il n'en fut rien. Son mérite forçait l'estime; la rondeur de ses manières et le charme de son commerce lui conciliaient la bienveillance; ses relations étaient nombreuses : il était accueilli et caressé. Il obtint même, sans l'avoir recherchée, l'entrée de plus d'un salon où il rencontrait des hommes en position de lui être utiles et d'assurer son avenir. Tout cela pourtant ne lui servit de rien, et de places, point de nouvelles! Ce qui lui nuisait le plus, c'était cette indépendance d'opinions et de caractère qui était dans son sang. Rien qu'à le voir, on devinait en lui un homme incapable de se laisser lier les mains, et la seule langue que cet habile philologue ne pût apprendre, c'était le jargon d'une coterie.

Les difficultés de sa vie avaient rendu sérieux et réfléchi Gilbert Savile, elles n'avaient ni resserré son cœur ni éteint son imagination. Il était trop sage pour se révolter contre sa destinée, mais il était décidé à lui demeurer supérieur. — Tu es ce que tu peux, lui disait-il; mais ne te flatte pas que je te prenne jamais pour la mesure de mes pensées. — C'était une âme singulière que ce Gilbert. Quand il avait essuyé quelque dégoût, quelque déboire, quand il s'était vu frustré dans quelque chère espérance, quand une porte entr'ouverte s'était brusquement refermée devant lui, il laissait là pour quelques heures ses occupations habituelles, il s'en allait herboriser dans les environs de Paris, et c'en était assez pour lui faire tout oublier.

Après avoir lu la lettre de M. Leminof, le docteur Lerins se rendit auprès de Gilbert : il lui peignit le comte Kostia tel que ses souvenirs un peu lointains le lui représentaient, il l'engagea même, avant de prendre un parti, à peser mûrement le pour et le contre; mais, dès qu'il eut quitté son jeune ami : — Après tout, j'espère qu'il refusera, se dit-il; ce serait une trop bonne aubaine pour ce boyard! De sa figure très moscovite, je ne vois plus qu'une énorme paire de sourcils, les plus touffus, les plus altiers qui furent jamais, et

peut-être est-ce là tout. Il y a de ces hommes qui sont tout en sourcils! Quel contraste avec notre cher Gilbert! Ce mélange de force et de douceur qui paraît en lui, cette noble tête, ce large front ouvert, ces grands yeux bleus où se peignent des curiosités si bienveillantes, cet air de gravité recueillie, souvent égayé par un sourire jeune et frais qui s'accorde avec la limpidité du regard, cette voix pure, nette, franche, un peu chantante, qui sait donner aux choses de l'esprit comme un accent du cœur,... qu'est-ce que le comte Kostia ferait de tout cela? A ses heures, je ne le nie pas, le comte savait être aimable, gracieux, séduisant; mais la griffe était là-dessous. En vérité, lui donner notre Gilbert, ce serait jeter une perle entre les pattes d'un léopard!

Ainsi raisonnait M. Lerins; mais deux heures plus tard Gilbert reçut une lettre qui le décida à partir pour le Geierfels. Elle lui était adressée par l'un des conservateurs de la Bibliothèque Impériale, et lui annonçait qu'une place vacante au département des manuscrits venait d'être donnée à l'un de ses compétiteurs, moins recommandable par le mérite, mais né apparemment sous une meilleure étoile. Les dernières lignes étaient ainsi conçues : « Ne vous découragez pas; vous avez le bâton de maréchal dans votre giberne. Un homme tel que vous est assuré de son avenir. »

— Ils me répéteront cela jusqu'à la veille de ma mort! se dit Gilbert en hochant la tête, et sans plus tarder il courut chez M. Lerins, avec qui il eut un long entretien.

Le docteur essaya d'ébranler sa résolution; puis, voyant que c'était peine perdue : — Mon cher Gilbert, finit-il par lui dire, vous voilà décidé; permettez-moi de vous donner quelques petits conseils. Ce grand seigneur moscovite avec qui vous allez vivre tête à tête dans une retraite sauvage, j'ai l'honneur de le connaître, et je crois le savoir par cœur. Je vous en conjure, ne vous laissez pas prendre aux grâces de son esprit, aux séductions de ses manières. Pour l'amour de Dieu, n'allez pas aimer cet homme, ne lui donnez pas la cent millième partie de votre cœur; ce serait autant de perdu, et plus tard vous seriez confus d'avoir fait un marché de dupe... Ensuite dites-vous bien que, s'il donne un traitement de douze mille francs à son secrétaire, c'est qu'il entend exiger beaucoup de lui. Donnant donnant, œil pour œil. Et rappelez-vous plutôt ces mots de sa lettre : « Le jeune oiseau de nuit me fera l'amitié d'avoir le caractère qui me conviendra. » Aussi le comte Kostia vous demandera pour douze mille francs d'abnégation. Êtes-vous en fonds? Il faut que la somme y soit. De grâce, soyez conséquent, et, après avoir accepté le marché, n'allez pas disputer pour obtenir un rabais. Ces ergoteries ne vous mèneraient à rien, et votre dignité en souffrirait.

Tel est mon second conseil, et voici le troisième, car encore est-il bon de mettre de la méthode dans ses raisonnemens. Ce gracieux boyard est revenu de tout, c'est le roi des sceptiques, et soyez sûr que le *déniaisement* russe atteint des dimensions qui ne se peuvent dire. Cet homme-là n'a aucune croyance, et je doute même qu'il ait des opinions. Ne lui laissez donc pas soupçonner vos enthousiasmes. Il s'en ferait un jouet. Je crois déjà le voir allongeant sur cette proie ses ongles crochus de chat sauvage. Que votre cœur fasse le mort, mon cher Gilbert! sinon, gare aux coups de griffe! Et, quoi que vous en puissiez dire, m'est avis que votre âme est une vraie sensitive. Il n'est pas besoin de la pincer bien fort pour la faire souffrir.

— Et maintenant à mon tour, dit Mme Lerins, qui était survenue à temps pour prendre part à la conférence; mon cher monsieur, écoutez-moi bien. M. Lerins s'imagine que le Geierfels est une thébaïde, et moi, je n'en crois rien. Quand M. Leminof était ici, il allait volontiers dans le monde. Je ne prends pas au sérieux ses goûts de retraite. Vous allez voir que vous trouverez là-bas des fêtes, des bals, des galas, des cavalcades, des Polonaises à l'air penché, des princesses de théâtre, des beautés tongouses, des robes blanches, des chapeaux à panache, des rivières de diamans, des aventures, des billets doux, des airs de guitare,... que sais-je encore? Mon pauvre philosophe, qu'allez-vous devenir dans ce tourbillon? Je crains que la tête ne vous tourne, et voici le conseil que je vous donne, — prenez-le pour sage, bien qu'il ne soit pas en trois points, comme le sermon de M. Lerins: — ne faites pas, mon cher monsieur, la sottise de jeter votre cœur au monde; le monde est un chien mal élevé qui ne rapporte pas.

— Voilà bien les femmes! s'écria M. Lerins en haussant les épaules. Leurs conseils n'ont pas le sens commun. Mme Lerins raisonne comme cette brave femme de mère dont le fils partait pour se faire mineur, et qui lui fourrait au fond de sa malle un préservatif contre les coups de soleil!

Gilbert ne pouvait s'empêcher de trouver qu'on le conseillait un peu trop, et que Boileau en parle à son aise, quand il dit :

> Aimez qu'on vous conseille, et non pas qu'on vous loue.

— Si quelque beauté tongouse me brise le cœur, répondit-il en riant à Mme Lerins, j'en ramasserai soigneusement tous les morceaux, je vous les rapporterai, vous les rejoindrez, et vous m'en ferez un cœur à peu près neuf.

Huit jours après, il était en route.

II.

A Cologne, Gilbert s'embarqua à bord d'un bateau à vapeur pour remonter le Rhin jusqu'à dix ou douze lieues en amont de Bonn. Vers le soir, un brouillard épais s'étendit sur le fleuve et ses rives. On dut jeter l'ancre et demeurer en panne toute la nuit. Ce contretemps rendit Gilbert mélancolique; il y retrouvait une image de sa destinée. Il avait, lui aussi, un courant à remonter, et plus d'une fois un triste et sombre brouillard était venu lui dérober la vue de son chemin.

Au matin, le temps s'éclaircit; on leva l'ancre, et à deux heures après midi Gilbert débarquait à une station distante de deux lieues du Geierfels. Il n'était pas pressé d'arriver. Bien qu'il fût « né tout consolé, » comme le lui reprochait quelquefois M. Lerins, il redoutait le moment où les portes de sa prison se refermeraient derrière lui, et il était disposé à jouir pendant quelques heures encore de sa chère liberté. — Nous allons nous quitter, lui disait-il, prenons du moins le temps de nous faire nos adieux!

Au lieu de louer une voiture pour transporter sa personne et ses effets, il consigna ses malles chez un commissionnaire qui s'engageait à les lui expédier le lendemain, et il se mit en chemin à pied, portant sous son bras une petite valise, et se promettant bien de ne point se hâter. Une heure plus tard, il avait quitté la grande route, et il se reposait dans un humble cabaret situé sur un monticule planté de beaux arbres. Il se fit servir à dîner sous une tonnelle. Son repas se composa d'une tranche de jambon fumé et d'une omelette au cerfeuil, qu'il arrosa d'un petit vin clairet qui ne sentait point l'évent. Ce festin à la Jean-Jacques lui parut délicieux; il était assaisonné de cette liberté du cabaret qui était plus chère à l'auteur des *Confessions* que la liberté même d'écrire.

Quand il eut fini de manger, Gilbert se fit apporter une tasse de café, ou plutôt de ce breuvage noirâtre qu'on appelle café en Allemagne. Il eut peine à le boire, et il se prit à regretter l'excellent moka qu'apprêtait de ses mains Mme Lerins. Cela le fit penser à cette aimable femme et à son mari. — C'est singulier, se dit-il, ces excellentes gens m'aiment beaucoup et me connaissent bien peu. Tous les conseils qu'ils me donnaient l'autre jour s'adressaient à un Gilbert de fantaisie. Ils ne savent pas à quel point je suis raisonnable. Par momens, il me semble que j'ai déjà vécu une fois, tant mon âme prend aisément toutes les attitudes que commandent les circonstances.

Bientôt Gilbert oublia Paris et Mme Lerins, et il tomba dans une

vague rêverie. On était dans les premiers jours de mai. Les arbres commençaient à verdoyer. C'était ce moment si solennel et si doux où la terre sort de son long sommeil : elle jette dans l'espace des regards languissans; à travers les ombres qui voilent encore ses yeux, elle entrevoit confusément le soleil; elle reconnaît en lui ce fantôme adoré qui apparaissait dans ses rêves; une joyeuse folie s'empare d'elle, et la vie qui bouillonne dans son sein jaillit en flots de séve dans la tige grandissante des fleurs et dans le tronc noueux des vieux hêtres rajeunis... Et cette séve printanière montait aussi au cœur de Gilbert. Il en était étourdi, accablé. Une brise caressante jeta comme un soupir dans le feuillage naissant d'un marronnier voisin, et un oiseau se mit à chanter. Il semblait à Gilbert que ce chant et ce soupir sortaient des profondeurs de son être. Dans la rêverie, le cœur répète comme un écho la grande musique de l'univers; il devient semblable à ces coquilles marines d'où l'on entend sortir, en les approchant de son oreille, le confus et majestueux murmure de l'Océan.

Mais la rêverie de Gilbert prit subitement un autre cours. Du banc où il était assis, il apercevait le Rhin, le chemin de halage qui côtoyait ses eaux grisâtres, et plus près de lui la grande route blanche où de pesans chariots et des chaises de poste soulevaient par intervalles des nuages de poussière. Cette route poudreuse absorba bientôt toute son attention. Il lui sembla qu'elle lui faisait les yeux doux; elle l'appelait, elle lui disait : — Suis-moi, nous nous en irons ensemble dans les pays lointains; nuit et jour, infatigables tous deux, nous marcherons du même pas, nous franchirons les rivières et les montagnes, chaque matin nous changerons d'horizons. Viens, je t'attends, donne-moi ton cœur, je suis la fidèle amie des vagabonds, je suis la divine maîtresse des cœurs hardis et forts qui traitent la vie comme une aventure...

Gilbert n'était pas homme à rêver longtemps. Il revint à lui, il se leva, se secoua. — Tout à l'heure, pensa-t-il, je me croyais raisonnable; il n'y paraît guère. Allons, courage, reprenons notre bâton et partons pour le Geierfels.

Comme il entrait dans la cuisine de l'auberge pour payer son écot, il y trouva le cabaretier occupé à bassiner avec de l'eau tiède la joue saignante d'un enfant. Pendant cette opération, l'enfant pleurait, et le cabaretier jurait. Dans cette minute, sa femme survint : — Qu'est-il donc arrivé à Wilhelm? lui demanda-t-elle.

— Il est arrivé, répondit-il en colère, que tout à l'heure M. Stéphane passait à cheval dans le chemin du Moulin, l'enfant marchait devant lui avec ses porcs. Le cheval de M. Stéphane s'est ébroué, et M. Stéphane, qui avait peine à le tenir, a dit à l'enfant : — Or

ça, crois-tu, petit imbécile, que mon cheval soit fait pour avaler la poussière que font tes pourceaux? Tire au large, pousse-les dans le taillis, et laisse-moi le champ libre! — Prenez vous-même par le bois, le sentier est à deux pas, lui a répondu l'enfant. Là-dessus M. Stéphane s'est fâché, et comme l'enfant se mettait à rire, il a couru sur lui et lui a cinglé le visage d'un coup de cravache. Mordieu! qu'il y revienne, ce petit monsieur, et je lui apprendrai à vivre. Je prétends l'attacher un de ces jours à un arbre et lui rompre dix fagots de bois vert sur le dos!

— Ah! prends garde à ce que tu dis, mon vieux Peter! reprit sa femme d'un air d'effroi. Si tu touchais au petit, tu pourrais t'attirer sur les bras de méchantes affaires!

— Qui est ce M. Stéphane? demanda Gilbert.

Le cabaretier, que l'avertissement de sa femme venait de rappeler à la prudence, lui répondit sèchement : — Stéphane est Stéphane, les curieux sont des curieux, et les moutons ont été mis au monde pour être tondus.

Il le lui fit bien voir. Le pauvre Gilbert paya son frugal repas cinq ou six fois ce qu'il valait. — Je n'aime pas ce Stéphane! se dit-il en sortant. Il est cause que je viens d'être rançonné. Est-ce ma faute à moi s'il est haut à la main?

Gilbert descendit le mamelon et se retrouva sur la grande route; elle ne lui plaisait plus, il savait trop bien où elle le conduisait. Chemin faisant, il s'informa s'il y avait encore loin jusqu'au Geierfels. On lui répondit qu'en marchant bien, il y serait rendu en moins d'une heure. Gilbert ralentit le pas; décidément il n'avait pas hâte d'arriver.

Le printemps avait toujours été sa saison de mélancolie. Quand les arbres se couvraient d'un nouveau feuillage, il eût trouvé naturel que sa vie aussi se mît à verdir; mais il avait beau regarder au bout des branches, il n'y découvrait pas le moindre bourgeon. Il lui paraissait que sa destinée avait une couleur de feuille morte, et cependant il sortait de son cœur des parfums, des bruits de printemps, car, en dépit de tout, ce cœur était resté jeune. — Non, ce n'est pas mon cœur qui est jeune, se dit-il en marchant, c'est mon esprit. Le bon docteur me prend pour une sensitive, il ne se doute pas combien je suis maître de mes sentimens. Et, à vrai dire, je n'ai pas de peine à les tenir en échec; ils ne m'ont jamais livré des assauts bien dangereux. J'aurai trente ans, vienne la Saint-Médard, et je ne sais encore que par ouï-dire ce qu'est cette folie que le monde appelle l'amour. C'est un pays de féeries où je n'ai jamais abordé,... car de mes amourettes de vingt ans n'en parlons pas! Elles ne m'ont rien appris là-dessus... Vraiment je

crois que la nature, en me créant, n'a pas voulu se mettre en frais; elle ne m'a pas habillé de neuf, elle à logé dans ma poitrine un vieux cœur qui avait déjà servi. Ce cœur porte les cicatrices de blessures que je n'ai jamais reçues, il a des ressouvenirs lointains de passions que je ne me rappelle pas avoir jamais éprouvées. Dans mon existence actuelle, je ne suis qu'un contemplatif passionné. Puisse mon esprit conserver à jamais sa jeunesse! Éternelle vérité, que mes pensées aient toujours des ailes pour monter à vous!... Et cependant, se dit-il encore, les ambitions de l'esprit sont une source de souffrances. La vie est facile pour les hiboux, les espaces ne les invitent pas; mais l'aigle veut monter au soleil : dût-il retomber l'œil consumé, l'aile brisée, et livrer pour jouet à l'écume des mers sa morne dépouille,... un instant du moins la splendeur de l'empyrée aura étanché les soifs ardentes de sa prunelle, et ses regards auront vidé d'un seul trait la coupe des célestes clartés... Moi, Gilbert, qui ne suis pas de la confrérie des aigles, je les ai souvent suivis de loin dans leurs ascensions aériennes, et plus d'une fois j'ai ressenti les douloureuses voluptés du vertige. Ce sont là les seules aventures de ma vie. Ah! puissé-je ne jamais redouter de si glorieuses fatigues!

Et il ajouta en s'exaltant : — Celui-là seul peut se vanter d'avoir vécu qui un jour posséda la vérité, qui pressa d'une lèvre pure cette sainte hostie, qui sentit sa chair frémir à cet attouchement sacré et la vie divine se répandre comme un torrent dans ses veines embrasées!... Et cependant cela même ne me suffirait pas. Je voudrais trouver l'occasion d'accomplir un acte, un seul acte où je pusse faire passer mon âme tout entière, un acte dont on pût dire: « Dieu était là! » un acte de foi, de dévouement, dont le souvenir répandît comme un parfum sur ma vie. Cette occasion se présentera-t-elle? Hélas! en matière de vertu, la destinée semble me condamner à la portion congrue.

Tout en se livrant à ces réflexions, Gilbert poursuivait son chemin. Il n'était plus qu'à une demi-lieue du château, lorsqu'il aperçut sur sa droite, un peu au-dessus de la route, une jolie fontaine qu'abritait une grotte naturelle. Un sentier y conduisait, et ce sentier exerça sur Gilbert une attraction irrésistible. Il alla s'asseoir sur le rebord de la fontaine, les pieds appuyés sur une pierre moussue. Ce devait être sa dernière halte, car la nuit approchait. Au bruit de l'eau qui bouillonnait dans le bassin, Gilbert avait repris le cours de sa causerie intérieure, quand il fut tiré brusquement de sa méditation par le bruit du sabot d'un cheval qui gravissait le sentier. Il leva les yeux, et il vit venir à lui, monté sur un grand alezan, un jeune homme de seize ans, dont la figure maigre et pâle était en-

cadrée de magnifiques cheveux châtain clair retombant en boucles sur ses épaules. Il était petit, mais admirablement svelte et bien pris dans sa taille. Les traits de son visage, quoique nobles et réguliers, éveillèrent chez Gilbert plus de surprise que de sympathie : l'expression en était dure, sèche et chagrine, et sur ce beau visage d'adolescent n'apparaissait aucune des grâces de la jeunesse.

Le jeune cavalier venait droit à lui, et quand il fut à deux pas de la fontaine, il s'écria en allemand, d'une voix impérieuse : — Mon cheval a soif. Mon brave homme, videz-moi la place.

Gilbert ne se dérangea pas.

— Vous le prenez sur un ton bien haut, mon petit ami, répondit-il dans la même langue, qu'il savait fort bien, mais qu'il prononçait à la diable, je veux dire à la française.

— Mon grand ami, combien faites-vous payer vos leçons de savoir-vivre? lui répliqua le jeune homme en contrefaisant sa prononciation ridicule. Puis il ajouta en français, avec une pureté d'accent irréprochable : — Allons, exécutez-vous lestement, je n'aime pas à attendre! — Et il coupa l'air de sa cravache.

— Monsieur Stéphane, dit alors Gilbert, qui n'avait pas oublié l'aventure du petit Wilhelm, votre cravache finira par vous jouer de mauvais tours!

— Qui vous a donné le droit de savoir mon nom? s'écria-t-il impétueusement en redressant la tête.

— Ce nom est déjà célèbre dans le pays, repartit Gilbert, et vous l'avez écrit tantôt en caractères fort lisibles sur la joue d'un petit porcher.

Stéphane, car c'était bien lui, rougit de colère et leva sa cravache d'un air menaçant; mais d'un coup de son bâton Gilbert envoya cette cravache rouler au fond d'un fossé, à vingt pas de distance.

Quand il reporta ses regards sur l'enfant, il se repentit de ce qu'il venait de faire, car sa figure était effrayante à voir; sa pâleur était devenue livide; tous les muscles de son visage s'étaient contractés, son corps était agité de mouvemens convulsifs; il essayait en vain de parler, la voix expirait sur ses lèvres, on eût dit que son âme était près de l'abandonner. Il ôta précipitamment l'un de ses gants et voulut le jeter à la face de Gilbert; mais sa main tremblante le laissa échapper. Un instant il contempla d'un œil de reproche et de mépris cette main fluette dont il maudissait l'impuissance; puis des larmes jaillirent en abondance de ses yeux, il se pencha sur le cou de son cheval, et d'une voix étouffée il murmura:

— Pour l'amour de Dieu, si vous ne voulez pas que je meure de rage, rendez-moi,... rendez-moi...

Il ne put achever; mais déjà Gilbert s'était élancé vers le fossé, avait ramassé la cravache et la lui avait remise, ainsi que le gant. Stéphane lui répondit par une légère inclination de tête, mais sans le regarder. Le jeune cavalier tenait ses yeux attachés sur le pommeau de sa selle; il semblait chercher à reprendre possession de lui-même. Gilbert eut pitié de son état, et il se détourna pour ne pas l'embarrasser de ses regards; mais au moment où il se penchait pour ramasser sa canne et sa valise, l'enfant, d'un coup de cravache bien appliqué, lui enleva son chapeau qui roula dans le fossé, et lorsque Gilbert, surpris et indigné, voulut se précipiter sur le jeune traître, il avait déjà lancé son cheval au triple galop; en un clin d'œil, il avait atteint la grande route, où il disparut dans un tourbillon de poussière.

Gilbert fut beaucoup plus affecté de cette aventure que sa philosophie ne semblait le lui permettre. Il se remit en chemin d'un air pensif; il voyait toujours devant lui la figure blême et décomposée de l'enfant. — Cet excès de désespoir, se disait-il, marque une âme orgueilleuse et passionnée; mais la perfidie dont il a payé ma générosité est d'un cœur vil et dépravé... — Et, se frappant le front: — Mais j'y pense : à en juger par son nom, ce jouvenceau pourrait bien être le fils du comte Kostia. Ah! l'aimable compagnon que j'aurai là pour égayer ma captivité! M. Leminof aurait dû me prévenir. C'était un article à noter dans le cahier des charges.

Gilbert avait le cœur serré; il se voyait déjà condamné à défendre incessamment sa dignité contre les taquineries et les insolences d'un enfant mal élevé, et cette perspective l'attristait. Il se plongea si profondément dans ses réflexions mélancoliques qu'il se trompa de chemin. Il dépassa l'endroit où il devait quitter la grande route pour gravir la colline escarpée dont le château formait le couronnement. Par bonheur, il fit la rencontre d'un passant qui le remit sur la voie. La nuit était déjà obscure lorsqu'il fit son entrée dans la cour du vaste manoir. Ce grand assemblage de constructions discordantes ne lui apparut que comme une masse sombre dont le poids l'écrasait. Il démêlait seulement une ou deux tourelles élancées dont les toits pointus se profilaient sur le ciel étoilé. Au moment où il cherchait à se reconnaître, d'énormes dogues furieux se ruèrent sur lui, et il eût été dévoré, si, au bruit de leurs aboiemens, un valet de chambre haut de six pieds et fort raide d'encolure ne fût sorti au-devant de lui une lanterne à la main. Dès que Gilbert eut décliné son nom, il le pria de le suivre. Ils traversèrent une terrasse, forcés d'écarter à chaque pas les dogues qui grommelaient sourdement; ces aimables hôtes avaient regret au souper dont on venait de les frustrer. A la suite de son guide, Gilbert s'engagea

dans un petit escalier tournant, et quand ils eurent atteint le palier du troisième étage, le valet de chambre, ouvrant une porte cintrée, l'introduisit dans une vaste pièce circulaire où avait été dressé un lit à baldaquin. — Voilà votre chambre, lui dit-il sèchement, et après avoir allumé deux bougies et les avoir placées sur une grande table ronde, il sortit et ne reparut qu'au bout de vingt minutes, apportant un plateau chargé d'un *samovar*, d'un pâté de venaison et de volailles froides. Gilbert mangea de bon appétit, et il s'en sut un gré infini. — Mes sottes rêveries, se disait-il, ne m'ont pas gâté l'estomac.

Gilbert était encore à table quand le valet de chambre rentra et lui remit un billet du comte; il était ainsi conçu : « M. Leminof souhaite la bienvenue à M. Gilbert Savile. Il aura le plaisir de lui rendre visite demain dans la matinée. »

— Demain nous rentrerons dans le sérieux de la vie, se disait Gilbert en savourant une tasse du thé vert le plus exquis, et vraiment j'en suis bien aise, car je n'approuve pas l'usage que je fais de mes loisirs. J'ai passé toute cette journée à raisonner sur moi-même, à disserter sur mon esprit et sur mon cœur. C'est sans contredit le plus sot des passe-temps!. — Et tirant de sa poche un carnet, il y écrivit ces mots : « Oublie-toi, oublie-toi, oublie-toi. » Gilbert en usait comme le philosophe Kant, lequel, ne pouvant se consoler d'avoir perdu un vieux domestique nommé Lampe, écrivait sur son journal : « Souviens-toi d'oublier Lampe. »

Il demeura quelques instans debout dans l'embrasure de la fenêtre, contemplant la voûte céleste qui brillait de mille feux; puis il se mit au lit, mais son sommeil ne fut pas tranquille : Stéphane lui apparut dans ses rêves... Un moment il crut le voir agenouillé devant lui, le visage inondé de larmes, et comme il s'approchait pour le consoler, l'enfant tira de son sein un poignard et lui en perça le cœur.

Gilbert se réveilla en sursaut, et il eut quelque peine à se rendormir.

III.

Un grand plaisir attendait Gilbert à son réveil; il se leva comme le soleil commençait à paraître, et dès qu'il fut habillé, il courut à la fenêtre pour examiner le paysage.

La rotonde qui lui avait été assignée pour logement formait à elle seule l'étage supérieur d'une tourelle qui flanquait l'un des angles du château. Cette tourelle et une grosse tour carrée, située à l'autre extrémité de la même façade, avaient vue sur le nord, et de ce

côté le rocher était coupé à pic et formait un précipice de trois cents pieds d'un aspect fort imposant. Quand Gilbert mit le nez à la fenêtre, son regard plongea dans le gouffre, où flottait une vapeur bleuâtre que le soleil naissant perçait de ses flèches d'or; ce spectacle le transporta. Avoir un précipice sous sa fenêtre, c'était une nouveauté qui lui causa une joie infinie. Ce précipice était son domaine, sa propriété; ses yeux en prenaient possession. Il ne se lassait pas de contempler ces rochers escarpés comme des murailles, et dont les parois étaient coupées par des bandes transversales de broussailles et de buissons rabougris. Depuis longtemps il n'avait éprouvé une sensation aussi vive, et il dut convenir que, si son cœur était vieux, ses sens étaient encore tout neufs. Le fait est qu'en ce moment Gilbert, le grave philosophe, était heureux comme un enfant, et en entendant le murmure solennel du Rhin, auquel se mariaient les croassemens d'un corbeau et les cris stridens des martinets qui rasaient de leur aile inquiète les mâchicoulis de la tourelle, il se persuada que le fleuve enflait sa voix pour le saluer, que les oiseaux lui donnaient une aubade, et que la nature tout entière célébrait une fête dont il était le héros.

Ce fut à peine s'il put s'arracher à sa chère fenêtre pour déjeuner, et il était de nouveau en contemplation lorsque M. Leminof entra dans sa chambre. Il ne l'entendit pas venir, et il fallut que le comte toussât trois fois pour lui faire retourner la tête. En apercevant l'ennemi, Gilbert tressaillit; mais il n'eut pas de peine à se remettre. Cependant ce tressaillement nerveux qu'il n'avait pu réprimer avait fait sourire le comte, et ce sourire chagrina Gilbert. Il sentait que M. Leminof réglerait sa conduite à son égard sur l'idée qu'il prendrait de lui dans cette première entrevue, et il se promit de se surveiller beaucoup.

Le comte Kostia était un homme entre deux âges, bien fait, de très grande taille, les épaules larges, un grand air, un front sévère et hautain, un bec d'oiseau de proie, la tête haute et légèrement ramenée en arrière, de grands yeux gris bien fendus d'où sortaient des regards à la fois perçans et incertains, une figure expressive, d'une coupe régulière, et où Gilbert ne trouva guère à reprendre que des sourcils trop touffus et des pommettes un peu trop saillantes; mais ce qui ne lui plut pas, c'est que M. Leminof resta debout en le priant de s'asseoir, et comme Gilbert faisait quelques façons, le comte y coupa court par un geste impérieux accompagné d'un froncement de sourcils...

— Monsieur le comte, lui dit mentalement Gilbert, vous ne sortirez pas d'ici sans vous être assis!

— Mon cher monsieur, dit le comte en arpentant la chambre

les bras croisés sur la poitrine, vous avez dans le docteur Lerins un ami très chaud. Il fait un cas infini de votre mérite; il a même eu l'obligeance de me donner à entendre que j'étais tout à fait indigne de posséder dans ma maison un pareil trésor de sagesse et d'érudition. Aussi m'a-t-il expressément recommandé d'avoir pour vous les plus grands égards; il m'a fait sentir que je répondais de vous à l'univers, et que l'univers me ferait rendre mes comptes. Vous êtes bien heureux, monsieur, d'avoir de si bons amis; c'est une bénédiction particulière du ciel.

Gilbert ne répondit rien; il se mordait les lèvres et regardait à ses pieds.

— M. Lerins, reprit le comte, m'apprend encore que vous êtes à la fois timide et fier, et il me supplie de vous ménager beaucoup. Il prétend que vous êtes capable de beaucoup souffrir sans en rien marquer. C'est un talent qui aujourd'hui ne court pas les rues. Ce qui me chagrine, c'est que notre excellent ami M. Lerins m'a tout l'air de me considérer comme un loup-garou. Je serais désolé, monsieur, de vous faire peur. — Et se tournant à moitié vers Gilbert : — Voyons, regardez-moi bien; est-ce que j'ai des griffes au bout des doigts?

Le pauvre Gilbert maudissait *in petto* M. Lerins et son zèle indiscret. — Oh! monsieur le comte, répondit-il de sa voix la plus nette et de son air le plus tranquille, je ne me défie jamais des griffes de mon prochain. Seulement, quand d'aventure il m'arrive de les sentir, je crie très fort et je me défends.

Le son de voix de Gilbert et l'expression de son visage frappèrent M. Leminof. Ce fut à son tour, sinon de tressaillir (il ne tressaillait guère), du moins d'être étonné. Il le regarda un instant en silence, puis il reprit d'un ton plus sardonique : — Ce n'est pas tout; M. Lerins (ah! quel admirable ami vous avez là!) veut bien m'apprendre encore que vous êtes, monsieur, ce qui s'appelle aujourd'hui une *belle âme*. Qu'est-ce qu'une belle âme? Je n'en sais trop rien... — Et en parlant ainsi il avait l'air de chercher tour à tour une mouche au plafond et une épingle sur le parquet. — Que voulez-vous? J'ai sur toutes choses des idées très arriérées, et je n'entends rien au vocabulaire de mon siècle. Je sais très bien ce que c'est qu'un beau cheval, une belle femme; mais une belle âme! Sauriez-vous m'expliquer, monsieur, ce que c'est qu'une belle âme?

Gilbert ne répondit mot. Il était tout occupé à adresser au ciel la prière du philosophe : « O mon Dieu! gardez-moi contre mes amis! Je me charge de mes ennemis.»

— Mes questions vous semblent peut-être indiscrètes, poursuivit M. Leminof; prenez-vous-en à M. Lerins. Sa dernière lettre m'a

causé de vives inquiétudes. Il vous annonçait à moi comme un être exceptionnel; il est naturel que je prenne mes informations. Je déteste les mystères, les surprises. J'ai ouï parler d'un petit prince d'Abyssinie qui, pour témoigner sa gratitude au missionnaire qui l'avait converti, lui envoya en cadeau une grande caisse en bois de senteur. Quand le missionnaire ouvrit la caisse, il y trouva un joli crocodile du Nil tout vivant. Jugez de son plaisir! Ce sont de ces aventures qui prêchent la prudence. Aussi, quand notre excellent ami M. Lerins m'envoie en cadeau une belle âme, il est naturel que je déballe avec précaution, et qu'avant d'installer chez moi cette belle âme, je cherche à savoir ce qu'il y a dedans... Une belle âme! dit-il encore d'un ton moins ironique, mais plus sec, à force d'y rêver, je devine que c'est une âme qui a la passion des colifichets en matière de sentiment. En ce cas, monsieur, souffrez que je vous donne un conseil. Mme Leminof avait un goût prononcé pour les chinoiseries, et elle en avait encombré son salon. Par malheur, j'ai les mouvemens un peu brusques, et il m'est arrivé plus d'une fois de renverser à terre des guéridons chargés de porcelaines et d'autres babioles. Vous jugez si elle était contente! Mon cher monsieur, soyez prudent, enfermez soigneusement vos chinoiseries dans vos armoires, et retirez-en les clés.

— Je vous remercie du conseil, répondit doucement Gilbert; mais je suis désolé de voir qu'on vous a donné une idée très fausse de moi. Me permettez-vous, monsieur, de me peindre à vous tel que je suis?

— Je n'y vois pas d'inconvénient, dit-il.

— Je ne suis point une belle âme, reprit Gilbert; je suis tout simplement une bonne âme, ou, si vous l'aimez mieux, un honnête garçon qui prend les choses comme elles viennent et les hommes tels qu'ils sont, qui ne se pique de rien, ne prétend à rien, et qui se soucie comme d'un fétu de ce que les autres peuvent penser de lui. Je ne nie pas que, dans ma première jeunesse, je n'aie subi tout comme un autre ce qu'un homme d'esprit appelait *l'ensorcellement des niaiseries;* mais j'en suis bien revenu. J'ai trouvé dans la destinée un magister morose, un peu brutal, qui m'a enseigné l'art de vivre à grands coups de martinet. Aussi ce qu'il y avait en moi de romanesque s'est réfugié dans mon cerveau, et mon cœur est devenu le plus raisonnable de tous les cœurs. Si j'avais le bonheur d'être à la fois riche et artiste, je prendrais la vie comme un jeu; mais, n'étant ni l'un ni l'autre, je la traite comme une affaire. Croyez-m'en, monsieur, la vie n'est pour moi qu'une affaire tout comme une autre, ou, pour mieux dire, un peu plus épineuse, un peu plus compliquée qu'une autre, et je n'ai garde de lui reprocher

de n'être ni une idylle ni un opéra. Seulement, comme il est bon de prendre quelquefois du relâche, quand je veux me reposer de ma grande affaire, qui est de vivre, je ferme boutique et je vais au spectacle... Je porte ici, ajouta-t-il en se frappant le front, un joli théâtre de marionnettes. La scène n'est pas bien vaste, mais mes marionnettes sont gentilles; elles entendent très bien leur métier et jouent avec le même talent la comédie et la tragédie. Je n'ai qu'à dire un mot, et aussitôt elles sortent de leurs boîtes, se costument, mettent un doigt de rouge, la rampe s'allume, le rideau se lève, la représentation commence, et je suis le plus heureux des hommes!

M. Leminof n'arpentait plus la chambre. Il se tenait immobile dans l'embrasure de la fenêtre et regardait dans la vallée.

— Je vous forcerai bien de vous asseoir, monsieur le comte, disait tout bas Gilbert.

— Vous piquez ma curiosité, repartit enfin M. Leminof après un silence; ne me ferez-vous pas voir un jour vos marionnettes?

— Impossible! répondit-il; mon Polichinelle, mes Arlequins et mes Colombines sont si timides qu'ils ne consentiraient jamais à affronter le feu de vos regards. Sans avoir de griffes au bout des doigts, monsieur, vous me semblez peu complaisant pour l'imagination d'autrui, et à votre seule approche mes pauvres poupées risqueraient de demeurer court : elles savent bien que leur répertoire ne serait pas de votre goût!

M. Leminof se remit à marcher, et en passant devant Gilbert il lui lança un regard à la fois hautain et caressant. C'est ainsi qu'un gros dogue regarde un barbet qui, ne doutant de rien, s'approche familièrement de sa majesté aux crocs pointus et fait mine de jouer avec elle. Il gronde sourdement, mais sans avoir envie de se fâcher. Il y a je ne sais quoi dans l'œil des barbets qui force quelquefois les gros dogues à prendre en bonne part leurs privautés.

— Ah ça! monsieur, dit le comte, de votre propre aveu, vous êtes un parfait égoïste. Votre grande affaire est de vivre, et de vivre pour vous!

— C'est à peu près cela, répondit Gilbert; seulement j'évitais de prononcer le mot, il est un peu dur... Ce n'est pas que je sois né égoïste, poursuivit-il; mais je le suis devenu. Si j'avais encore mon cœur de vingt ans, j'aurais apporté ici des idées très romanesques. Vous allez bien rire, monsieur : figurez-vous qu'il y a dix ans je serais arrivé dans votre château avec l'intention très arrêtée de vous aimer beaucoup et de me faire aimer de vous.

— Tandis qu'aujourd'hui...

— Mon Dieu, aujourd'hui je sais un peu le monde, et je me dis

qu'il ne peut être question entre nous que d'un marché, et que les bons marchés sont ceux qui sont avantageux aux deux parties.

— Quel terrible homme vous faites! s'écria le comte avec un rire goguenard; vous détruisez sans pitié toutes mes illusions, vous attentez à la poésie de mon âme! Dans ma naïveté, je m'imaginais que nous allions nous éprendre d'une belle passion l'un pour l'autre. Je projetais de faire de mon secrétaire mon ami intime, le cher confident de toutes mes pensées; mais au moment où je m'apprête à lui ouvrir mes bras, l'ingrat me vient dire d'un ton posé : « Monsieur, il ne s'agit entre nous que d'un marché; je suis le marchand, vous êtes l'acheteur, je vous vends du grec, et vous me le paierez argent comptant. » Peste! monsieur, votre belle âme ne se pique pas de poésie!... A merveille! je prends acte de vos paroles! Il ne s'agit entre nous que d'un marché. Je serai donc, si vous le voulez, l'exploitant, vous serez l'exploité, et vous ne vous plaindrez pas si je vous traite de Turc à More!

— Pardon, répondit Gilbert, votre intérêt bien entendu vous commande de me ménager. Vous me donnerez beaucoup à faire, je ne plaindrai mon temps ni ma peine; mais vous n'aurez garde de m'accabler. Aussi bien je ne suis pas exigeant; tout ce que je demande, c'est que vous m'accordiez chaque jour quelques heures de loisir et de solitude pour regarder en paix mes marionnettes.

M. Leminof s'arrêta tout à coup et se planta en face de Gilbert, les mains appuyées sur ses hanches.

— Vous vous assoirez, vous vous assoirez, monsieur le comte! murmurait Gilbert entre ses dents.

— A ce compte-là, dit M. Leminof en le regardant fixement, il se trouve que vous êtes un égoïste contemplatif. Au moins j'espère, monsieur, que vous avez les vertus de votre état : je veux dire que, très occupé de vous-même, vous êtes exempt de toute curiosité indiscrète. L'égoïsme ne vaut tout son prix que lorsqu'il est accompagné d'une indifférence méprisante pour les affaires d'autrui. Écoutez-moi bien : je ne vis pas absolument seul ici; je désire cependant que vous entreteniez avec moi seul des relations suivies. Les deux personnes qui habitent cette maison avec moi ne savent le grec ni l'une ni l'autre; elles n'ont pas le droit de vous intéresser. Rappelez-vous que j'ai le tort d'être jaloux comme un tigre; je prétends donc que vous soyez à moi sans partage. Et pour vos marionnettes, si vous vous ravisez, vous me trouverez toujours prêt à les admirer; mais vous ne les montrerez à personne, vous m'entendez, à personne!

Le comte Kostia prononça ces derniers mots avec un accent si énergique que Gilbert en fut surpris. Il était sur le point de deman-

der des explications; mais le regard sévère et presque menaçant du comte lui en ôta l'envie.

— Vos recommandations, monsieur, répondit-il, sont superflues. Pour achever mon portrait, je ne suis guère expansif et j'ai peu de liant dans le caractère. A vrai dire, la solitude est mon élément; elle a pour moi des douceurs extrêmes. Voulez-vous faire une expérience? Enfermez-moi sous clé dans cette chambre, et pourvu que chaque jour vous me fassiez passer un peu de nourriture par une chatière, dans un an d'ici vous me retrouverez assis à cette table, frais, joyeux et bien portant... A moins toutefois, ajouta-t-il, qu'à mon insu *le mal du ciel* ne me travaille sourdement. En ce cas, je pourrais bien un beau jour m'envoler par les fenêtres; mais le mal ne serait pas grand. Trouvant la cage vide, vous diriez : « Il a poussé des ailes à ce bon garçon. Grand bien lui fasse! »

— Je n'entends pas cela! s'écria le comte. Monsieur mon secrétaire, vous me plaisez beaucoup, et de crainte d'accident je ferai griller cette fenêtre.

Et à ces mots il attira à lui un fauteuil et s'assit en face de Gilbert, qui eût volontiers battu des mains à ce beau dénoûment; leur entretien ne roula plus que sur Byzance et son histoire. Le comte exposa à Gilbert le plan de ses travaux et lui indiqua le genre de recherches qu'il attendait de lui. Cette conversation se prolongea pendant plusieurs heures, et à peine M. Leminof fut-il de retour dans son cabinet qu'il prit la plume et écrivit à M. Lerins le billet que voici :

« Mon cher docteur, recevez mes remerciemens pour le sujet précieux que vous m'avez envoyé. Je l'aurais fait faire tout exprès qu'il ne serait pas plus à mon goût. C'est précisément l'outil dont j'avais besoin; mais permettez-moi de vous dire que si ce jeune homme me plaît, c'est qu'il ressemble fort peu au portrait que vous aviez bien voulu m'en faire. Vous m'annonciez un héros de Berquin, et je me préparais à vous le renvoyer, car c'eût été à mes yeux un vice rédhibitoire. Mon cher docteur, les jeunes gens d'aujourd'hui sont plus compliqués que vous ne le pensez; la candeur n'est pas leur partage; ils sont tous très forts en arithmétique, et le plus ingénu d'entre eux est pour le moins un Chinois commencé. Ce qui me charme dans votre *candide ami*, c'est qu'il se *démontre* lui-même, comme un cornac fait son éléphant. Il a bien voulu m'expliquer dans le plus grand détail ce petit mécanisme que vous appelez sa belle âme; il m'a fait voir le grand ressort, le mouvement, les engrenages, les aiguilles et la sonnerie. Le plus bel avantage de cette horloge, c'est qu'elle marche au doigt et qu'elle marque toujours l'heure que l'on veut. Avec cela, ce jeune homme me paraît très

heureusement doué; c'est un érudit consommé, qui a le sens juste et l'esprit critique. En vérité, je ne pouvais mieux rencontrer. Adieu, mon cher docteur; comptez sur ma reconnaissance et mettez-moi aux pieds de Mme Lerins, si elle n'a pas oublié son indigne serviteur

« KOSTIA PETROVITCH LEMINOF. »

IV.

Quinze jours plus tard, Gilbert écrivait à ses amis une lettre ainsi conçue : « Madame, je n'ai trouvé ici ni fêtes, ni cavalcades, ni galas, ni beautés tongouses. Qu'en ferions-nous, je vous prie, de ces beautés tongouses? ou, pour mieux dire, que feraient-elles de nous? Nous vivons dans les bois; notre château est un vieux, tout vieux château; le soir, au clair de la lune, il a l'air d'un revenant. Ce que j'en aime le mieux, ce sont de longs corridors sombres où le vent se promène; mais je vous assure que je n'y ai pas encore rencontré de robe blanche ni de chapeau à panache. Seulement, l'autre soir, une chauve-souris qui avait pénétré par un carreau brisé me balaya la figure de son aile, et faillit éteindre ma bougie. C'est jusqu'à présent ma seule aventure... Et quant à vous, monsieur, sachez que je ne me suis point laissé gagner aux séductions de mon tyran, par la raison qu'il ne s'est point donné la peine d'être séduisant. Sachez encore que je ne m'ennuie pas. Je suis content; je jouis de cette tranquillité d'esprit que procure une situation bien définie, bien réglée et après tout très supportable. Je n'ai plus à pousser ma vie devant moi et à lui montrer le chemin; elle chemine d'elle-même, et je la suis comme Martin son âne. Et puis les plaisirs ne nous manquent pas. Écoutez plutôt.

« Notre château est une longue enfilade de corps de logis lézardés dont nous habitons le seul habitable. Je suis logé tout seul dans une tourelle qui commande une vue magnifique. J'ai un grand précipice sous ma fenêtre. Je peux dire : « Ma tourelle, mon précipice! » O mes pauvres Parisiens, vous ne comprendrez jamais tout ce qu'il y a dans ces deux mots : *Mon précipice!* Qu'est-ce donc qu'un précipice? s'écrie Mme Lerins... C'est un grand creux. Eh! mon Dieu, oui, madame, c'est un grand creux; mais songez que ce matin ce creux était d'un bleu foncé, et que ce soir, au coucher du soleil, il était... tenez, de la couleur de vos capucines. J'ai ouvert ma fenêtre et j'ai mis le nez à l'air pour humer l'odeur de cet admirable précipice, car j'ai découvert que le soir les précipices ont une odeur. Comment vous dirai-je? C'est un parfum de rochers grillés par le soleil, auquel se mêle un arome subtil d'herbe sèche. Cela fait un

mélange exquis... J'étais donc à ma fenêtre quand sur ma droite, et à quatre-vingts pieds au-dessous de moi, j'ai vu surgir derrière un buisson de rhododendrons les cornes et la tête d'une chèvre blanche. Il faut savoir que du côté du Rhin mon gouffre ou mon abîme, comme vous voudrez l'appeler, est flanqué d'un tertre gazonné au penchant duquel serpente un sentier. C'est par là qu'avait grimpé cette amazone à pattes blanches, et de grand cœur elle eût monté plus haut; mais quel moyen? Elle se trouvait au pied d'une formidable corniche de rochers que je défie le plus agile chamois d'escalader. La pauvre chèvre s'affligeait d'être arrêtée par cet obstacle inattendu; dans son dépit, elle se mit à donner de la corne contre le buisson, puis elle me regarda en bêlant, et moi je la regardais en souriant, et par intervalles nous détournions tous les deux la tête pour contempler le fleuve, tacheté de place en place de grandes plaques d'or et de pourpre... De bonne foi, madame, ne m'enviez-vous pas ma fenêtre, et ne troqueriez-vous pas contre ma chèvre blanche toutes les marchandes des quatre saisons que vous voyez passer dans la rue Jacob?

« Mais faites avec moi, je vous prie, le tour de notre beau domaine. Le fier rocher dont nous occupons la plate-forme, et qui mérite son nom d'*aire de vautour*, se termine au nord par ce que vous savez, à l'ouest par une ravine qui le sépare d'autres monticules plus élevés et bizarrement déchiquetés, dont la chaîne accompagne le fleuve dans son cours. Cette ligne de hauteurs n'est pas continue; elle est coupée de gorges étroites qui débouchent dans la vallée et qui laissent arriver jusqu'à nous les derniers feux du soleil. L'autre soir, le couchant était rouge, et l'une de ces gorges semblait vomir des flammes; on eût dit la gueule d'une fournaise. A l'est, le Geierfels domine de ses escarpemens et de sa terrasse le Rhin, dont il n'est séparé que par la grande route et un chemin de halage. Au midi, il communique par des sentiers rapides avec un vaste plateau dont il forme en quelque sorte l'étage supérieur, et qui est recouvert d'une forêt de hêtres sillonnée d'eaux courantes. C'est de ce côté-là seulement que notre manoir est accessible; mais il n'est pas question d'y arriver en voiture, un haquet même ne parviendrait que difficilement jusqu'à nous, et toutes nos provisions de bouche nous sont apportées à dos d'homme ou de mulet... Des montagnes, des roches à pic, des tourelles qui surplombent un précipice, de grands bois sombres, d'âpres sentiers, des ruisseaux qui tombent en cascades, tout cela ne fait-il pas, madame, un séjour bien sauvage et bien romantique?... Mais sur la rive droite du Rhin, qui s'étend sous nos regards, c'est tout autre chose. Représentez-vous un paysage d'une douceur infinie, une grande plaine cultivée qui s'élève

par un mouvement insensible jusqu'au pied d'une chaîne lointaine de montagnes dont la croupe onduleuse dessine sur le ciel ses dentelures aériennes. Assurément, madame, les deux rives du Rhin ne sont pas consacrées à la même divinité. Autour du Geierfels, dans l'horreur mystérieuse des bois, règne cette primitive et terrible déesse de la nature dont les servans, farouches comme elle, rougissaient de leur sang la mousse des rochers, tandis qu'autour d'eux des prêtresses en délire, les cheveux au vent, semblaient imiter dans leurs danses frénétiques la course désordonnée des astres encore incertains de leur route et les déréglemens de l'antique chaos. Là-bas au contraire, dans la plaine, tout reconnaît l'empire de Cérès, de Cérès la blonde, de Cérès couronnée d'épis, divinité tutélaire et bienfaisante qui prend plaisir aux vapeurs de la terre entr'ouverte par le tranchant du soc, au grincement de la charrue, aux longs mugissemens des troupeaux et aux chansons du moissonneur liant sa gerbe dorée...

« Juste en face du château, par-delà le Rhin, une bourgade aux maisons proprettes, soigneusement blanchies à la chaux et accompagnées de jardins, se déploie en éventail autour d'une anse arrondie. Sur la droite de ce gros village, une église rustique fait reluire au soleil la flèche de son clocher couvert en zinc; à gauche, de grands moulins à tan laissent tourner nonchalamment leurs roues, et derrière ces moulins, cette église et cette bourgade, s'étend la fertile campagne que j'essayais de vous peindre tout à l'heure, et que je ne saurais trop vous vanter. Oh! le charmant paysage!... Cette après-midi, j'étais occupé à le dévorer des yeux, quand la chèvre blanche est venue me distraire, suivie à distance par une petite chevrière que je soupçonne d'être fort jolie; mais je les ai oubliées l'une et l'autre en voyant défiler en même temps devant moi, cheminant en sens contraire, un bateau à vapeur qui remorquait lentement une flottille de barques recouvertes de leurs bannes et escortées de leurs alléges, puis un vaste train de bois descendu de la Forêt-Noire et monté par cinquante ou soixante bateliers qui, les uns à l'avant, les autres à l'arrière, dirigeaient sa course à grands coups d'aviron; après quoi mes regards, se détachant des eaux blanchâtres du fleuve, se sont promenés tour à tour sur les molles lenteurs du rivage, sur les sinuosités d'un ruisseau cherchant aventure dans une prairie entre deux rideaux de saules et de peupliers, sur les ombres portées des arbres allongées par le soir, et qui dormaient paisiblement au sein des guérets. Ici un pré vert où broutaient trois moutons roux que gardait une pastourelle assise sur une grosse pierre, tandis que sa vache noire mouchetée de blanc se dressait contre le talus d'un fossé pour mordiller les branches

gourmandes d'une haie; le long du pré, un bout de chemin creux où cheminait un meunier perché sur un grand cheval gris; plus loin, une chaumine dont le toit laissait échapper un mince filet de fumée bleuâtre qui montait vers le ciel en ondoyant... A quelque distance de moi, un oiseau de proie d'une immense envergure planait lentement au-dessus de la vallée; ses ailes semblaient immobiles, et, suspendu dans l'air, il y traçait de grandes courbes régulières et concentriques. Assurément il était plongé, comme moi-même, dans une rêveuse contemplation à laquelle il ne pouvait s'arracher, et quand parfois il essayait de rompre le charme qui le tenait enchaîné, et qu'agitant ses grandes ailes il prenait son essor vers le ciel, le charme victorieux triomphait bientôt de ses efforts, il redescendait et se remettait à tournoyer, emprisonné, semblait-il, dans un cercle magique et fasciné malgré lui par les grâces divines de ces rives enchantées.

« Mais ce qui me plaît plus que tout le reste, c'est que le Geierfels est, par sa situation, une sorte de foyer acoustique où montent incessamment tous les bruits de la vallée. Cette après-midi, le sourd grondement du fleuve, la respiration haletante du remorqueur, le frémissement d'une cloche dans un lointain campanile, le chant d'une villageoise lavant son linge dans une fontaine, le bêlement d'un mouton, le tic tac des moulins, les tintemens de sonnettes d'une longue file de mulets halant une barque à la cordelle, les clameurs retentissantes des bateliers arrimant des futailles dans une gabare,... tous ces bruits divers arrivaient jusqu'à mon oreille en vibrations d'une netteté surprenante, jusqu'au moment où une bouffée de vent les brouillait tout à coup, et ne me laissait plus rien entendre qu'une vague musique qui semblait descendre du ciel; mais l'instant d'après toutes ces voix frémissantes émergeaient de nouveau de ce tourbillon de confuse harmonie, et de nouveau chacune, sonore et distincte, racontait à mon cœur ravi quelque épisode de la vie de l'homme et de la nature... Et puis, quand la nuit vient, madame, à tous ces bruits du jour en succèdent d'autres plus secrets, plus pénétrans, plus mélancoliques. Aimez-vous, madame, le holement de la chouette? Mais il faudrait d'abord savoir si vous l'avez jamais entendu. C'est un cri... Non, ce n'est pas un cri, c'est une plainte douce, étouffée; c'est un chagrin monotone et résigné qui se raconte à la lune et aux étoiles. L'un de ces tristes oiseaux loge à deux pas de moi, dans un creux d'arbre, et la nuit venue il se plaît à chanter un duo avec le vent qui soupire. Le Rhin se charge de l'accompagnement, et sa voix grave, étoffée, fait une basse continue, qui tour à tour se renforce ou décroît... L'autre soir, ce concert vint à manquer; ni le vent ni la chouette n'était en voix. Le Rhin seul

grondait tout bas; mais il me ménageait une surprise, il m'a prouvé qu'il sait faire quelquefois de l'harmonie à lui tout seul. Vers minuit, une barquette qui portait une lanterne à la proue s'est détachée du rivage et a traversé le fleuve en dérivant, et j'entendais distinctement ou je croyais entendre le clapotis de l'onde sur le flanc du bateau, le bouillonnement du remous qui se formait à l'arrière, le bruit sourd de la rame, quand elle plongeait dans le courant, et, plus doux encore, quand elle en ressortait, le pleur adorable de l'eau qu'elle laissait retomber goutte à goutte... Cette musique-là faisait un bien grand contraste avec celle que j'avais entendue la veille à la même heure. Le vent du nord s'était levé dans la soirée, et vers onze heures il était devenu furieux; il remplissait les airs d'aboiemens funèbres; c'était une rage qui ne se peut dire. Les girouettes grinçaient, les tuiles frottaient les unes contre les autres, les poutres des toitures tremblaient dans leurs mortaises, les murailles tressaillaient sur leurs fondemens. D'instant en instant, une rafale se précipitait sur ma fenêtre avec des hurlemens sauvages, et de mon lit je croyais apercevoir à travers la vitre les yeux sanglans d'une bande de loups affamés. Dans les courts intervalles où ce grand vacarme du dehors s'apaisait, des murmures étranges partaient de l'intérieur du château; les boiseries faisaient entendre de lugubres craquemens; il n'était ni fente dans les cloisons, ni fissure aux plafonds d'où ne sortît un soupir ou de rauques gémissemens. Et parfois tout cela se taisait, et j'entendais seulement à l'extrémité des corridors comme un léger chuchotement de fantômes qui babillaient dans l'ombre en frôlant les murailles; puis tout à coup ils prenaient leur élan, les planchers tremblaient sous leur piétinement saccadé, ils gravissaient en tumulte l'escalier qui conduit à ma chambre, et venaient s'abattre sur le seuil de ma porte en poussant des lamentations indicibles...

« Mais en voilà assez sur la case, direz-vous peut-être; parlez-nous donc un peu du patron. Cet homme terrible, sachez-le bien, m'est beaucoup moins antipathique que vous ne le pensiez. Et d'abord nous ne vivons pas ensemble du matin au soir. Dès le lendemain de mon arrivée, il m'a remis une longue liste de passages difficiles ou altérés à interpréter et à restituer. C'est un travail de longue haleine auquel je consacre toutes mes après-midi. Il a fait transporter dans ma chambre quelques-uns de ses plus beaux infolio. Je vis là dedans comme un rat dans son fromage de Hollande. Quant à mes matinées, je les passe dans son cabinet, où nous tenons de doctes conférences, qui édifieraient l'Académie des Inscriptions; mais ce qui est charmant, c'est que dès la tombée de la nuit je puis disposer de moi comme je l'entends. Il a même été convenu

que, passé sept heures, je pourrais m'enfermer à clé dans mon réduit, et que sous aucun prétexte nul mortel ne viendrait m'y relancer. C'est un privilége que M. Leminof m'a octroyé le plus gracieusement du monde, et vous jugez si je lui en suis reconnaissant... Ce n'est pas à dire que ce soit un homme aimable, ni qui se soucie de l'être; mais c'est un homme de sens et d'esprit. Il m'a tout de suite compris, et il s'entend à se servir de moi. Je suis comme un cheval qui se sent monté par un habile écuyer.

« Vous lui reprochez, docteur, son déniaisement absolu;... mais on n'est vraiment Russe qu'à ce prix. Qu'est-ce en effet que la Russie? Le trait d'union entre l'Europe et l'Asie. Nous nous croyons, nous autres, bien cosmopolites, parce qu'à force de nous ingénier, nous parvenons à nous convaincre que Dante, Goethe et Shakspeare ne furent pas entièrement dénués de sens commun. Belle plaisanterie que cela! En Russie, on parle plus de trente langues. En Russie, on adore tous les dieux de la terre. En Russie, il y a des Allemands, des Grecs, des Lapons, des Tchouvaches, des Samoyèdes, des Kamtchadales, des Tchoukotches... Un vrai Russe doit avoir autant d'âmes qu'il y a de gouvernemens dans l'empire, il doit déchiffrer à livre ouvert un cœur mandchou ou tchérémisse; il doit honorer la Panagia sans se brouiller avec le Dalaï-Lama; il doit être capable de s'acclimater partout, de se naturaliser partout, de tout comprendre sans se passionner pour rien... — Nous autres Russes, me disait avant-hier M. Leminof, nous sommes appelés à fonder l'unité du genre humain. — Et comment vous y prendrez-vous? — Le moyen est fort simple; nous nous sommes faits les missionnaires de M. Scribe, et nous aspirons à le répandre sur l'Asie. — Et en revanche, ai-je dit, ne répandrez-vous point le Dalaï-Lama sur l'Europe? — Point du tout, m'a-t-il reparti. A chaque peuple son catéchisme. La religion divise les hommes, le vaudeville les unit.

« Mais je me trompe : les Russes ne sont pas condamnés sans appel au déniaisement absolu. Leur cosmopolitisme peut se tourner en un esprit d'universelle sympathie. J'ai connu dans le temps à Paris un Moscovite de Moscou qui était un homme admirable. Il joignait à une intelligence froidement lucide un cœur tendre et chaud, il connaissait tout et ne méprisait rien; il ne se faisait aucune illusion sur les hommes, et il était prêt à se dévouer pour eux; il unissait la tolérance sans limites d'un philosophe à la brûlante charité d'un saint. Il avait passé sa vie à voir les choses telles qu'elles sont, et il persistait à croire que Dieu est le secret de tout. Je lui demandais un jour quelle mission il attribuait à la Russie; il me répondit par cette définition : « Tout pacifier en comprenant tout... » Utopie ou non, voilà qui vaut mieux que d'aller porter

M. Scribe chez les Mandchoux... Vous n'aimez pas les Russes, mon cher docteur; vous les avez souvent dénigrés devant moi, et je vous laissais dire; mais aujourd'hui que je vis en Russie, je me crois obligé de vous répondre. Vous les appelez des Kalmouks; c'est éluder la question par une calembredaine. Les Russes sont des Occidentaux qui ont les pommettes et l'imagination orientales. Que vous ayez peur d'eux, j'y consens; mais ce n'est pas une raison pour leur dire des injures. La Russie a l'œil perçant et l'ouïe fine; ses regards vont jusqu'à Pékin, et elle emploie ses deux oreilles à écouter tout ce qui se dit en Europe. Oh! soyez sûr qu'elle n'en perd pas un mot. De son côté, elle a beaucoup de choses à nous dire; seulement, pour nous faire ses ouvertures, elle attend le jour où sa voix pourra porter de Constantinople jusqu'à Lisbonne. Tout cela est très inquiétant, mais cela n'empêche pas que le peuple russe ne soit un grand peuple. Les Slaves sont de toutes les races de la terre la plus malléable, la plus flexible; c'est une argile plastique capable de recevoir toutes les empreintes et de revêtir toutes les formes. Aussi possèdent-ils de nature le talent de l'imitation et le don des façons singeresses; mais que cette flexibilité de l'esprit se trouve alliée à un caractère élevé, cette heureuse rencontre produit des effets merveilleux. L'âme d'un Slave qui a de l'âme a plus d'étendue qu'une autre sans être moins profonde, et elle donne à ses vertus une souplesse que nous ne donnons nous autres qu'à nos vices.

« Après ces déclarations de principes, vous allez être convaincus à jamais que j'adore mon tyran. Mettez, si vous le voulez, que j'adore aussi monsieur son fils! A propos, je crois avoir rencontré sur la grande route cet aimable enfant le jour de mon arrivée; mais depuis lors je n'ai pas eu l'avantage de le revoir. J'ai pris tous mes repas dans ma chambre. La salle à manger, m'a-t-on dit, était livrée aux maçons. A l'heure qu'il est, les réparations sont achevées, et dorénavant nous dînerons en famille. Ah! mes bons amis, c'est avec vous que je voudrais dîner demain! Quand boirai-je de nouveau ce café parfumé?... »

V.

Le lendemain était un dimanche. C'était pour Gilbert un jour de liberté. Vers le milieu de la matinée, il sortit pour faire une promenade dans les bois. Il errait depuis une heure, quand, retournant la tête, il vit venir derrière lui une petite troupe d'enfans qui portaient un costume étrange. Les deux plus âgés étaient vêtus de robes bleues et de manteaux rouges, et leur tête était coiffée de

bonnets en feutre entourés d'un cercle en papier doré qui figurait une auréole. Un autre plus petit portait un scapulaire de couleur grise, où l'on avait peint des diables noirs au milieu de flammes renversées. Les cinq derniers étaient habillés de blanc; leurs épaules étaient ornées de longues ailes en gaze rose, et ils tenaient à la main des branches de buis en guise de palmes.

Gilbert ralentit le pas, et lorsqu'ils l'eurent rejoint, il reconnut dans celui qui était accoutré du *san-benito* le petit porcher maltraité par M. Stéphane. L'enfant, qui, tout en marchant, regardait avec complaisance les flammes et les diables dont sa robe était émaillée, s'avança vers Gilbert, et, sans attendre ses questions, il lui dit : — Je suis Judas Iscariote. Voici saint Pierre, voici saint Jean. Les autres sont des anges. Nous allons tous au village de R... pour prendre part à une grande procession qu'on y célèbre tous les cinq ans. Si vous voulez voir quelque chose de beau, vous n'avez qu'à nous suivre. Je chanterai un solo, saint Pierre aussi; les autres chanteront en chœur.

Là-dessus Judas Iscariote, saint Pierre, saint Jean et les anges se remirent en marche, et Gilbert se décida à les suivre. Les premières maisons du village de R... s'élèvent à l'extrémité du plateau boisé qui s'étend au midi du Geierfels. Au bout d'une demi-heure, la petite caravane fit son entrée dans le village au milieu d'une foule considérable accourue de tous les hameaux environnans. Gilbert s'achemina le long de la grande rue, décorée de tentures et de reposoirs, et il déboucha sur une place plantée d'ormeaux dont l'église formait un des côtés. Bientôt les cloches sonnèrent à grande volée; les portes de l'église s'ouvrirent, et la procession sortit. En tête marchaient des prêtres, des moines et des laïques des deux sexes, portant des cierges, des croix et des bannières. Derrière eux venait une longue suite d'enfans qui représentaient le cortége de la Passion. L'un d'eux, jeune garçon de dix ans, remplissait le rôle du Christ; il avait la tête couronnée d'épines, et, portant sur son épaule une grande croix de bois, il semblait près de succomber sous le faix. A ses côtés se tenaient les deux brigands, dont l'un grimaçait, tandis que l'autre, les yeux baissés, la tête penchée, semblait en proie au plus profond repentir. Ils étaient entourés de gardes armés de lances qui les menaçaient et les insultaient du geste et de la voix; ensuite venait une petite fille dont la robe noire était traversée d'un poignard à l'endroit du cœur. Cette jeune *mère des douleurs* était escortée des douze apôtres. Le cortége était fermé par une longue troupe d'anges tenant à la main, les uns des branches de buis, les autres des encensoirs qu'ils balançaient gracieusement dans l'air. La procession fit deux fois le tour de la place,

puis elle s'arrêta. Les cloches se turent, un orchestre placé sur un échafaud fit entendre une musique douce et pénétrante, et quand le prélude fut achevé, le chœur des anges entonna un cantique à quatre parties qui remua Gilbert jusqu'au fond de l'âme.

Un profond silence régnait dans la foule. Les hommes joignaient les mains, les femmes s'agenouillaient. Les jeunes choristes étaient graves, recueillis; au-dessus de leurs têtes inclinées flottaient les bannières où étaient peintes les figures des saints. Par instans un nuage d'encens passait dans l'air; une faible brise faisait frissonner le feuillage ému des vieux ormeaux, et le ciel, d'un bleu pur et sans tache, semblait écouter avidement les pures harmonies qui s'exhalaient de ces lèvres enfantines, et cette autre musique, plus secrète et plus profonde, qui se faisait au fond des cœurs.

Gilbert le philosophe n'était pas de cette race d'esprits affranchis qui, en échangeant la foi contre la sagesse, obéit à une fatalité intérieure qu'elle déplore sans lui pouvoir résister. Ces esclaves dont les chaînes se sont brisées malgré eux regrettent leur antique servage; ils voudraient à tout prix recouvrer leur candeur passée et ces joies saintes dont la religion gratifia leur enfance. Que sont devenues ces extases où les plongeaient le frémissement des cloches conviant les fidèles à la prière, le parfum de l'encens flottant dans les parvis et le rayonnement des ostensoirs dans l'ombre auguste du sanctuaire? Hélas! ils ont senti se tarir dans leur cœur, envahi par la lumière, les sources vives des pieuses émotions et des sublimes transports, et ils maudissent ce soleil implacable qui a desséché la citerne où s'abreuvaient les ardeurs de leur âme. Les voilà condamnés à penser, à raisonner, à discuter, à critiquer, et ils voudraient sentir, aimer, adorer! O stérilité désolante de leur cœur! et comme ils donneraient volontiers leur triste sapience pour un élan d'amour et de dévotion!... Ces âmes infortunées sont semblables à des abeilles qui n'auraient reçu du ciel un aiguillon qu'à la condition de perdre cette trompe précieuse dont elles butinaient l'essence odorante des fleurs. Frustrées dans leurs désirs, elles se promènent d'un vol inquiet parmi les jardins du ciel, et contemplent d'un œil morne les plantes aimées qu'un arrêt fatal vient d'enlever à leurs convoitises; parfois, dans leur délire, elles se précipitent sur une de ces corolles embaumées, la froissent de leurs ailes et la transpercent de leur dard acéré, sans en pouvoir aspirer le nectar. Ce n'est pas à coups d'aiguillon que les abeilles célestes composent ce miel divinement parfumé qui répand sur toutes les blessures de l'esprit comme une douceur souveraine!

Gilbert n'avait jamais éprouvé ces combats et ces déchiremens intérieurs; la science et la critique, en pénétrant dans son âme, n'y

avaient rien troublé, rien dérangé; ses convictions s'étaient transformées par une sorte de métamorphose lente, insensible, dont aucune crise douloureuse n'était venue interrompre ni brusquer le paisible cours. Élevé par une mère dévote, il n'avait jamais eu besoin d'abjurer sa foi; elle avait grandi et mûri avec lui sans qu'il s'en mêlât, et l'on peut dire qu'il était demeuré fidèle à ses premières croyances; seulement il les interprétait autrement, et le sens plus profond qu'il leur donnait les lui rendait plus chères et plus respectables. Gilbert raisonnait beaucoup, et il trouvait toujours Dieu au bout de son raisonnement. Il était ainsi fait qu'il avait pu goûter impunément des fruits de l'arbre de la science; l'épée flamboyante du chérubin ne lui était point apparue; sa témérité n'avait point été punie des douleurs de l'exil; les jardins fleuris de l'Éden lui étaient restés ouverts; il y rentrait à ses heures et s'y sentait chez lui.

Gilbert regardait donc de tous ses yeux et écoutait de toutes ses oreilles les jeunes choristes. Leur air d'innocence et d'ingénuité, leur maintien modeste, où paraissait une dévotion candide, leurs voix fraîches et argentines, leurs naïfs accens, qui prêtaient un caractère enfantin aux joies et aux douleurs ineffables de la Passion, tout cela lui causait une vive jouissance mêlée d'émotion. Il les comparait en lui-même à ces anges des tableaux de Rubens qui ne sont ni des amours, ni des artistes, ni des abstractions vivantes, mais des enfans ailés qui, sans en démêler le sens caché, se plaisent aux choses divines; ils aiment le Christ, bien qu'ils ne le puissent comprendre; ils semblent se demander pourquoi il n'a pas des ailes comme eux; ils ne pénètrent pas le secret de son humanité. « Voltigez, leur dit le Christ en souriant, voltigez, oiselets du ciel, car il appartient aux anges de voler; Dieu et l'homme marchent. »

Au moment où Gilbert était le plus absorbé dans ses réflexions, une voix qui ne lui était pas inconnue murmura à son oreille ces mots qui le firent tressaillir :

— Vous vous intéressez prodigieusement, monsieur, à cette ridicule comédie!

Cette interpellation fit sur Gilbert l'effet que produit une discordance dans un concert. Aussi conçut-il un mouvement de violente irritation contre son profane interlocuteur. Il retourna vivement la tête et reconnut Stéphane. Ce jeune homme venait de descendre de son cheval, qu'il avait laissé sous la garde de son domestique, et il s'était frayé un passage au travers de la foule, sans s'inquiéter des réclamations de toutes les bonnes gens dont il troublait le dévot recueillement.

Gilbert le considéra un instant d'un air sévère, puis, reportant ses regards sur la procession, il essaya, mais en vain, d'oublier l'exis-

tence de ce Stéphane qu'il n'avait pas revu depuis l'aventure de la fontaine, et dont la présence lui causait en ce moment un indéfinissable malaise. Le regard plein de reproches qu'il avait lancé au jeune homme, loin de l'intimider, ne servit qu'à exciter sa verve railleuse, et après s'être tu quelques secondes, il tint en français le monologue suivant, parlant bas, mais d'une voix si distincte, que Gilbert, à son grand chagrin, ne perdait pas un mot :

— Mon Dieu! que ces bambins sont ridicules! C'est qu'ils ont vraiment l'air de se prendre au sérieux! Quels types vulgaires! quelles figures carrées et osseuses! Leur physionomie basse et stupide ne jure-t-elle pas étrangement avec leurs ailes?... Voyez-vous ce petit gars qui tord la bouche et roule les yeux? Il a un air de componction tout à fait édifiant. L'autre jour, on le surprit à dérober des fascines chez le voisin. Cet ange-là n'a pas besoin d'ailes pour voler... Ah! en voici un autre qui perd les siennes! Oh! le funeste accident! Il se baisse pour les ramasser. Il les met sous son bras comme un chapeau gansé. L'idée est heureuse!... Mais, Dieu merci! leurs litanies sont terminées. C'est au tour de saint Pierre de chanter. Le petit drôle a la voix juste, et il récite couramment sa leçon. On a dû avoir de la peine à la lui mettre dans la tête. Le magister du village lui aura sans doute appris à coups de trique à avoir de l'âme. C'est un procédé infaillible... Mais tu te désoles trop, mon bon Pierre, ton repentir est excessif. Tu n'as renié ton maître que trois fois. Ce n'est pas la peine d'en parler. Avec trois lâchetés sur la conscience, on est encore une manière d'honnête homme... Savez-vous quel est le seul de ces acteurs qui me plaise? C'est Judas. Oh! pour celui-là, il est tout à fait dans son rôle; il a vraiment la figure de l'emploi. J'ai une affection particulière pour ce jeune-premier. Voyez comme il lorgne amoureusement la bourse de cuir qu'il tient à la main! C'est la dame de ses pensées... Le voilà qui commence à chanter. Que va-t-il nous dire?... Juste ciel! il déplore, lui aussi, son péché. Est-ce que la race innombrable des Judas connaît le repentir? Leurs trahisons sont des prouesses dont ils sont fiers... Oh! pour le coup, je retire mon amitié à ce jeune traître; ses accens mielleux me révoltent.

Depuis longtemps, Gilbert promenait autour de lui des regards inquiets; il cherchait une issue pour s'évader; mais la foule était si compacte qu'il était impossible de s'y frayer un chemin. Il se vit donc forcé de demeurer en place et de subir jusqu'au bout le désolant monologue de Stéphane. Il affectait de ne pas entendre, et dissimulait son impatience du mieux qu'il pouvait; mais elle était si vive qu'elle se trahissait malgré lui, au grand divertissement de Stéphane, qui jouissait malignement du succès de ses lazzis. Heu-

reusement pour Gilbert, quand Judas eut fini de chanter, la procession se remit en marche pour aller faire une seconde station à l'autre extrémité du village, et il se fit aussitôt un grand mouvement dans l'assistance, qui forma la haie sur son passage. Gilbert profita de ce désordre pour s'échapper, et il se perdit dans la foule, où les yeux perçans de Stéphane ne purent le retrouver.

Il se hâta de sortir du village et reprit le chemin des bois. — Décidément, se disait-il, ce Stéphane est un fâcheux. Il y a trois semaines, il est venu me surprendre auprès d'une claire fontaine où je rêvais délicieusement, et il a mis mes songes en déroute. Aujourd'hui il m'a gâté, par son importun babil, une fête où je prenais intérêt et plaisir. Que me tient-il en réserve pour l'avenir? Le mal est que désormais je serai condamné à le voir tous les jours. Aujourd'hui même, dans quelques heures d'ici, je le retrouverai à la table de son père. Les pressentimens ne sont pas toujours trompeurs; à première vue, j'ai cru reconnaître en lui un ennemi juré de mon repos et de mon bonheur; mais je saurai bien le tenir à distance. N'allons pas nous mettre martel en tête pour une misère. Que serait-ce donc que la philosophie, si le bonheur d'un philosophe était à la merci d'un enfant mal élevé?

Là-dessus, il tira de sa poche un livre qui l'accompagnait souvent dans ses promenades; c'était un volume des œuvres de Goethe qui renfermait l'admirable traité de la *Métamorphose des plantes*. Il se mit à lire, levant de temps en temps le nez de dessus la page pour considérer un nuage voyageant dans le vague des airs ou un oiseau qui voltigeait d'un arbre à l'autre. Il se livrait depuis près d'une heure à cette douce occupation quand il entendit derrière lui le hennissement d'un cheval. Il retourna la tête et vit apparaître Stéphane, arrivant bride abattue sur son magnifique alezan et escorté de son groom, qui le suivait à dix pas de distance, monté sur un cheval gris. Gilbert eut un instant l'idée de s'élancer dans un sentier qui s'ouvrait sur sa gauche et de gagner l'épaisseur du taillis; mais il ne voulut pas donner à Stéphane le plaisir de s'imaginer qu'il avait peur de lui, et il continua paisiblement sa route, le visage collé sur son livre.

Stéphane l'eut bientôt rejoint, et mettant son cheval au pas : — Savez-vous, monsieur, lui dit-il, que vous n'êtes guère poli? Vous me quittez brusquement, sans daigner seulement prendre congé. Vos procédés sont bizarres, et vous me semblez étranger aux premières notions du savoir-vivre.

— Que voulez-vous, mon cher monsieur? lui répondit Gilbert; vous avez été si aimable, si prévenant, la première fois que j'eus l'honneur de vous rencontrer, que cela m'a découragé. Je me suis

dit que j'aurais beau faire, je serais toujours en reste avec vous.

— Vous êtes rancunier, monsieur le secrétaire, repartit Stéphane. Eh quoi! vous n'avez pas encore oublié cette petite aventure?

— Vous ne vous êtes pas mis en peine, ce me semble, de me la faire oublier.

— C'est vrai, j'ai eu tort, répondit-il en ricanant; attendez un moment, je m'en vais descendre de cheval, je me mettrai à genoux, là, au milieu du chemin, et je vous dirai d'une voix lamentable : Monsieur, je suis désolé, navré, désespéré... De quoi? je n'en sais trop rien. Monsieur, dites-moi, de grâce, de quoi faut-il que je vous demande pardon? car, s'il m'en souvient, vous aviez commencé par lever sur moi votre bâton.

— Je n'avais point levé mon bâton sur vous, répondit Gilbert outré d'indignation; je me contentais de parer le coup que vous alliez me porter.

— Mon intention n'était pas de vous frapper, répliqua impétueusement Stéphane. Et d'ailleurs apprenez une fois pour toutes qu'entre nous les choses ne sont pas égales, et que quand même je vous provoquerais, vous seriez un misérable de lever sur moi le bout de votre doigt!

— Oh! voilà qui est trop fort! s'écria Gilbert en éclatant de rire. Et pourquoi cela, mon petit ami?

— Parce que,... parce que.... balbutia Stéphane, et il se tut subitement. Une expression d'amère tristesse passa sur son visage; son front se crispa, ses yeux devinrent fixes. C'était ainsi qu'avait commencé ce terrible accès de désespoir qui avait si fort effrayé Gilbert lors de leur première rencontre. Heureusement cette fois l'explosion fut moins violente. Le bon Gilbert passa promptement de la colère à la pitié; il se dit qu'il y avait dans ce cœur une plaie secrète, et il en fut plus persuadé encore quand, après une longue pause, Stéphane, recouvrant l'usage de la parole, lui dit d'une voix entrecoupée : — L'autre jour, j'étais malade, cela m'arrive quelquefois; on doit des égards aux malades.

Gilbert ne répondit rien; il craignait d'exaspérer par un mot dur cette âme si passionnée et si peu maîtresse d'elle-même; mais il ne laissait pas de se dire que les jours où Stéphane se sentait malade, Stéphane ferait bien de garder la chambre.

Ils cheminèrent quelques instans en silence, jusqu'à ce que, sortant de son accablement : — Vous avez eu tort de quitter si tôt la fête, s'écria Stéphane d'un ton cavalier; si vous étiez demeuré jusqu'à la fin, vous auriez entendu chanter le Christ et sa mère; c'est un duo délicieux que vous avez perdu...

— Laissons ce sujet, interrompit Gilbert; nous ne pourrions pas

nous entendre. Il est un genre de plaisanteries pour lequel je me sens peu de goût.

— Pédant! murmura Stéphane en détournant la tête; puis il ajouta en s'animant : — C'est précisément parce que je respecte la religion que je n'aime pas à la voir travestir et parodier. Qu'un ange véritable m'apparaisse, et je suis prêt à lui rendre hommage; mais j'enrage quand je vois de grandes ailes de séraphin ajustées avec du fil blanc sur les épaules de méchans petits rustres voleurs, menteurs, lâches, serviles et fripons. Leurs airs cafards ne m'en imposent pas; je lis dans leurs yeux la bassesse de leurs inclinations, et les cantiques qui ont passé sur leurs lèvres répandent dans l'air des miasmes impurs qui me suffoquent... En général, continua-t-il avec une véhémence croissante d'accent qui effraya Gilbert, en général je déteste toutes les simagrées, toutes les singeries. J'ai le malheur de percer à jour tous les masques, et j'ai découvert que tous les hommes se masquent, à l'exception de quelques grands personnages qui se sentent assez forts et assez redoutables pour laisser voir leur visage au public. Ceux-là sont des tyrans qui, le fouet à la main, font adorer aux autres leur laideur naturelle, et devant qui la grande mascarade se confond en révérences et en plongeons. Et telle est la société.

— Ce sont là des paroles bien vieilles pour de si jeunes lèvres, répondit tristement Gilbert. Je soupçonne, mon enfant, que vous répétez une leçon apprise.

— Et que savez-vous de mon âge? s'écria-t-il en colère. Par quoi en jugez-vous? Les visages sont-ils des horloges qui marquent les heures et les minutes de la vie?... Eh bien! oui, je n'ai que seize ans; mais j'ai plus vécu que vous. Je ne suis pas un rat de bibliothèque, moi; ce n'est pas dans les in-folio que j'ai étudié le monde. Dieu merci! la bonne Providence, pour favoriser mon instruction, a rassemblé sous mes yeux des échantillons de l'espèce humaine qui m'ont servi à juger du reste, et plus j'ai acquis d'expérience, plus je me suis convaincu que tous les hommes se ressemblent. C'est pour cela que je les méprise tous, tous sans exception.

— Je vous en remercie sincèrement pour moi et pour votre groom! répondit Gilbert en souriant.

— Ne vous inquiétez point de mon groom, reprit Stéphane en abattant d'un coup de cravache des feuillages qui lui barraient le chemin. D'abord il ne sait guère le français; ensuite j'ai beau lui dire en russe que je le méprise, il ne s'en porte pas plus mal. Bien logé, bien nourri, bien vêtu, que lui importent mes mépris?... Et d'ailleurs sachez pour votre gouverne que mon groom n'est pas un groom; c'est mon geôlier. Je suis un prisonnier gardé à vue; ces bois

sont un préau où je ne puis aller que deux fois la semaine, et cet excellent Ivan est mon gardien. Fouillez ses poches, vous y trouverez un martinet...

Gilbert se retourna pour examiner le groom, qui répondit à son regard scrutateur par un sourire intelligent et jovial. Ivan représentait le type du serf russe dans toute sa beauté originelle. Il était petit et un peu trapu, mais vigoureux et robuste; il avait un teint frais et reposé, des joues pleines et rosées, des cheveux d'un blond clair, de grands yeux caressans, une longue barbe châtaine à laquelle se mêlaient déjà quelques fils d'argent. C'était une de ces physionomies telles qu'il s'en rencontre souvent parmi les gens du peuple en pays slave; elle annonçait à la fois l'énergie dans l'action et la placidité de l'âme.

Quand Gilbert l'eut bien regardé : — Cher monsieur, dit-il à Stéphane, je ne crois pas au martinet d'Ivan.

— Ah! que vous voilà bien, vous autres grimauds de cabinet! s'écria Stéphane avec un geste de colère. Vous admettez sans réflexion et comme paroles d'Évangile toutes les monstrueuses sornettes que vous trouvez dans vos bouquins, et les choses les plus ordinaires de la vie vous apparaissent comme des prodiges absurdes auxquels vous refusez de croire.

— Ne vous fâchez pas. Le martinet d'Ivan n'est pas précisément un article de foi. On peut n'y pas croire sans être pour cela un homme à brûler. Au surplus, je suis tout prêt à revenir de mon hérésie; mais je vous confesserai que je ne trouve rien de farouche ni de rébarbatif dans la figure de ce brave domestique... Dans tous les cas, c'est un geôlier qui ne tient pas de court ses prisonniers ou qui se relâche quelquefois de sa consigne, car il me semble que l'autre jour vous couriez les champs sans lui, et franchement l'usage que vous faisiez de votre liberté...

— L'autre jour, interrompit Stéphane, j'avais fait une folie. Pour la première fois je m'étais amusé à tromper la surveillance d'Ivan. C'était un essai que je voulais faire; mais il m'a mal réussi, et je ne suis pas tenté de recommencer. Voulez-vous voir de vos yeux ce que m'a rapporté ce bel exploit?

Retroussant alors la manche droite de sa blouse de velours noir, il montra à Gilbert un poignet mince et délicat marqué d'un cercle rouge qui devait provenir du frottement prolongé d'un anneau de fer. Gilbert ne put retenir une exclamation de surprise et de pitié, et il se repentit de ses plaisanteries.

— J'ai été tenu pendant quinze jours à la chaîne dans des oubliettes d'où je pensais ne jamais sortir, reprit Stéphane, et j'y ai fait plus d'une réflexion. Ah! vous aviez raison tout à l'heure quand

vous m'accusiez de répéter une leçon apprise. Le joli bracelet que je porte au bras droit est mon maître à penser, et si j'osais répéter tous les propos qu'il me tient!... — Puis, s'interrompant : — Je mens! s'écria-t-il d'une voix sombre en enfonçant sa barrette sur ses yeux. La vérité est que je suis sorti de ce cachot doux comme un agneau, souple comme un gant, et que je serais capable de faire mille bassesses pour m'épargner l'horreur d'y rentrer. Je suis un lâche comme les autres, et quand je vous dis que je méprise tous les hommes, ne croyez pas que je fasse d'exception en ma faveur!

Et à ces mots il pinça si violemment de l'éperon le flanc de son cheval, que le fier alezan, irrité par cette brusque attaque, rua et se cabra. Stéphane le réduisit par la seule puissance de sa voix hautaine et menaçante; puis, l'excitant de nouveau, il le lança à bride abattue, et il se donna le plaisir de l'arrêter net dans sa course en lui retirant brusquement la main, et tour à tour il le faisait danser et virer sur place, ou, le poussant au travers de la route, il lui faisait franchir d'un bond impétueux les fossés et les talus qui la bordaient. Après quelques minutes de ce violent exercice, il le mit au petit trot et s'éloigna, suivi de son inséparable Ivan, en laissant Gilbert à ses réflexions, qui n'étaient pas des plus agréables.

Gilbert avait toujours considéré comme le souverain bien le calme habituel de l'esprit, et, par un contrôle sévère exercé sans relâche sur lui-même, il en était venu à maîtriser son humeur et ses impressions, autant du moins que le comporte l'humaine infirmité. La pauvreté, qui est une source de dépendance, l'avait contraint d'avoir commerce avec beaucoup d'hommes dont la société ne lui agréait pas, et il avait contracté l'habitude d'observer froidement les caractères, de conserver dans toutes les rencontres la libre possession de lui-même. Aussi était-il fort étonné de ce qui venait de lui arriver. Il avait éprouvé, en conversant avec Stéphane, une inquiétude, un secret malaise qu'il ne se rappelait point avoir jamais ressenti. Le caractère passionné de ce jeune homme, la brusquerie de ses manières, où se mêlait une grâce libre et sauvage, l'exagération de son langage, qui trahissait le désordre d'une âme mal gouvernée, la rapidité avec laquelle se succédaient ses impressions, la douceur naturelle de son langage, dont les mélodies caressantes étaient entrecoupées de bruyans éclats de voix et d'accens rudes et âpres, ses yeux gris qui, dans ses accès de colère ou d'émotion, devenaient presque noirs et jetaient des flammes, le contraste que faisaient la noblesse et la distinction de son visage et de son maintien avec ce mépris arrogant des convenances où il semblait se complaire, enfin je ne sais quel douloureux mystère empreint sur son front et dans son sourire, tout cela donnait beaucoup à penser à Gilbert et le

troublait profondément. L'aversion qu'il avait d'abord ressentie pour Stéphane s'était changée en pitié depuis que le pauvre enfant lui avait fait voir ce bracelet rouge qu'il appelait son « maître à penser; » mais la pitié qui n'est pas accompagnée de sympathie est un sentiment auquel on ne se livre qu'à regret. Gilbert se reprochait de s'intéresser trop vivement à ce jeune homme, qu'il n'avait aucune raison d'estimer; il s'en voulait davantage encore de ce qu'à sa pitié se mêlaient un secret effroi, de secrètes appréhensions. En vérité, il avait peine à se reconnaître; lui, si sage, si raisonnable, il était assiégé de pénibles pressentimens : il lui semblait que Stéphane était destiné à exercer une grande influence sur son sort, à porter le désordre dans sa vie.

Il s'assit sur le revers d'un fossé, au pied d'un grand noyer qui étendait au-dessus du chemin ses branches noueuses et ses feuilles naissantes, d'un brun rougeâtre. — Je deviens absurde, se dit-il. Décidément j'ai l'imagination frappée. Il faut que ce soleil de printemps m'ait échauffé la tête. Peu s'en faut que je ne prenne au sérieux toutes les folles billevesées qui me traversent l'esprit.

Il rouvrit son livre, qu'il n'avait pas cessé de tenir à la main, et il essaya de lire; mais entre la page et ses yeux s'interposait obstinément l'image de Stéphane. Il croyait le voir, le teint pâle, l'œil enflammé, sa barrette sur l'oreille, ses longs cheveux châtains tombant en désordre sur ses épaules. Ce sphinx le regardait avec un sourire à la fois triste et railleur, et lui disait d'une voix menaçante : — Devine-moi, si tu le peux; il y va de ton bonheur.

Tout à coup il entendit de nouveau le trot d'un cheval, et Stéphane reparut devant ses yeux. Le jeune homme, en apercevant Gilbert, arrêta son cheval, et s'écria : — Monsieur le secrétaire, je vous cherchais.

Et, se mettant à rire : — C'est une déclaration bien tendre que je vous fais là. Sachez que depuis longues années il ne m'est jamais arrivé de chercher quelqu'un; mais je n'ai pas été poli à votre égard, et comme je me pique de procédés, je veux obtenir mon pardon en vous flagornant un peu.

— C'est trop de bonté, lui répondit Gilbert. Ne prenez pas cette peine. Le meilleur procédé que vous puissiez avoir à mon égard, c'est de vous occuper de moi le moins possible.

— Et vous me rendrez la pareille?

— Ah! rappelez-vous que les choses ne sont pas égales entre nous. Je ne suis qu'un insecte, il vous est bien facile de ne pas me voir, tandis...

— Votre raisonnement n'a pas le sens commun, interrompit Stéphane. Regardez ce scarabée vert qui traverse le chemin : je le

vois, et il ne me voit pas... Mais quittez ce ton persifleur; il ne faut pas sortir de son caractère. Ce qui me plaît en vous, c'est que vous avez dans l'esprit une candeur qui me paraît fort divertissante... A propos, faites-moi l'amitié de me dire ce que c'est que ce volume qui ne vous quitte pas, et que vous méditez avec tant d'ardeur. De bonne foi, ajouta-t-il d'un ton de câlinerie enfantine, qu'est-ce donc que ce livre que vous pressez sur votre cœur avec tant de tendresse?

Gilbert se leva et lui présenta le livre.

— *Essai sur les Métamorphoses des Plantes.* Ainsi les plantes ont le privilége de se métamorphoser!... Mon Dieu, qu'elles sont heureuses! Elles devraient bien nous dire leur secret.

Puis, refermant le volume et le rendant à Gilbert : — Heureux homme! s'écria-t-il, vous vivez parmi les plantes des bois comme dans votre élément! Ne seriez-vous pas un peu plante vous-même? Je suis sûr que tout à l'heure vous avez suspendu plus d'une fois votre lecture pour dire aux primevères et aux anémones qui tapissent ce talus : « Je suis un de vos frères! » Mon Dieu! que je me repens d'avoir troublé ce charmant entretien! Et tenez, justement vos yeux sont un peu couleur de pervenche. Cette fleur a beaucoup de mérite : elle a peu de parfum, mais elle n'a pas d'épines... Et vraiment je comprends pourquoi tantôt vous écoutiez d'un air si béat les psalmodies de ces séraphins de carnaval. Dans votre passion pour les plantes, vous en voyez partout, et vous compariez dans votre esprit ces méchans petits rustauds à de beaux lis blancs, emblème de candeur et d'innocence... Et moi, cruel, je suis venu souffler sur vos illusions; je vous ai dit : « Pauvre ingénu, regardez mieux ces anges, vous leur verrez le diable au fond des yeux. L'humanité n'est pas un parterre de roses et de lis, mais un champ inculte et abandonné, où foisonnent à l'envi l'ortie, la belladone et la froide ciguë... » Oh! comme vous devez maudire mon impertinence et ma misanthropie!

— Rassurez-vous, monsieur, lui répondit Gilbert avec un sourire placide. Vous vous exagérez l'effet que peuvent produire vos paroles. Je les ai prises pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire pour des boutades de jeune homme. Je ne sais quelles raisons vous pouvez avoir de mépriser vos semblables; mais l'intempérance de votre langage trahit votre jeunesse et votre inexpérience. A votre âge, on est décisif, tranchant, absolu dans ses jugemens; on érige ses impressions en systèmes, on dogmatise en vers et en prose, on aime les couleurs chargées, on a peu de nuances dans l'esprit et dans le ton. De tout temps, l'intolérance fut le partage des novices; les vieux moines sont plus indulgens, ils ne voient pas si facilement le

diable dans les yeux de leur prochain. Que dis-je? ils savent que le diable lui-même n'est pas si noir qu'on le fait. La première jeunesse est la saison des chimères, c'est une loi de nature; seulement il est des chimères couleur de rose, il en est d'autres qui poussent au noir. Les vôtres sont un peu sombres, j'en suis fâché pour vous, mon enfant.

Cette petite admonition, le ton grave et posé dont elle fut prononcée, révoltèrent profondément Stéphane. Il ramena sa tête en arrière et regarda Gilbert d'un air méprisant, et déjà il se disposait à tourner bride et à fausser compagnie à cet insupportable mentor, quand un coup d'œil qu'il jeta sur le chemin dissipa subitement sa méchante humeur. Il venait d'apercevoir au loin Wilhelm et ses camarades, qui revenaient de la fête et regagnaient leur hameau.

— Arrivez vite, mes enfans, leur cria-t-il en se dressant sur ses étriers. Arrivez vite, mes agneaux, j'ai des propositions de la dernière importance à vous faire.

En s'entendant héler, les enfans levèrent les yeux, et quand ils eurent reconnu Stéphane, ils s'arrêtèrent et tinrent conseil. Les insolences un peu brutales du jeune Russe l'avaient mis en mauvais renom, et les petits paysans se détournaient volontiers de leur chemin plutôt que d'affronter son humeur chagrine et sa redoutable cravache.

Les trois apôtres et les cinq anges, après s'être consultés entre eux, se disposaient prudemment à battre en retraite, lorsque Stéphane, tirant de sa poche une grande bourse de cuir, se mit à l'agiter dans l'air en s'écriant : — Il y a de l'argent à gagner par ici. Arrivez donc, mes chers enfans. Je vous jure que vous serez contens de moi.

La grande bourse pleine que Stéphane secouait à deux mains était une amorce bien séduisante pour les huit enfans; mais sa cravache, qu'il tenait serrée sous son bras gauche, était un épouvantail qui leur prêchait la prudence. Partagés entre la crainte et la convoitise, ils demeuraient cloués sur place, comme l'âne de Buridan entre ses deux bottes de foin; mais Stéphane eut l'heureuse inspiration de saisir sa badine de la main droite et de la lancer sur la cime d'un arbre, où elle resta suspendue. Ce geste produisit un effet magique, et les enfans, d'un commun accord, se décidèrent à s'approcher, bien que d'un pas lent et hésitant. Wilhelm seul, écoutant sa rancune ou sa défiance, s'élança dans un sentier et disparut dans le taillis.

La troupe enfantine s'arrêta à dix pas de Stéphane et se forma en groupe. Les plus petits se cachaient à moitié derrière les plus grands. Tous tortillaient entre leurs doigts les bouts flottans de

leur ceinture; tous avaient la tête baissée, l'air gauche et honteux, et ne détachaient leurs regards de la poussière du chemin que pour lorgner du coin de l'œil la grande bourse de cuir qui dansait entre les mains de Stéphane.

— Vous, saint Pierre, leur dit-il d'un ton grave, vous, saint Jean, et vous cinq, mes chers angelots du ciel, prêtez-moi une oreille attentive. Vous avez chanté aujourd'hui de très jolis cantiques en l'honneur du bon Dieu : il vous en récompensera un jour dans l'autre monde; mais moi, les petits plaisirs qu'on me fait, j'en donne tout de suite la récompense. Aussi chacun de vous recevra de moi à l'instant un beau thaler de Prusse, s'il consent à me rendre le petit service que je vais dire. Il s'agit seulement de baiser gracieusement et délicatement le fin bout de mon soulier. Je vous le répète, cette petite cérémonie vous rapportera à chacun un beau thaler de Prusse, et par-dessus le marché vous aurez la satisfaction de vous être rompus à un exercice qu'on ne saurait trop pratiquer dans ce monde, car c'est le moyen d'arriver à tout.

Les sept enfans regardaient Stéphane d'un air interdit et bouche béante. Pas un ne bougeait. Leur immobilité et ces sept paires d'yeux fixes et ronds braqués sur lui l'impatientèrent.

— Allons, mes agneaux! leur dit-il d'une voix caressante, n'écarquillez pas ainsi vos yeux! On dirait des portes cochères ouvertes à deux battans. Il faut s'exécuter avec aplomb, avec grâce. Eh! bon Dieu! vous en verrez et vous en ferez bien d'autres dans votre vie. Il y a commencement à tout... Allons, dépêchons. Un thaler vaut trente-six silbergros, et un silbergros vaut dix pfennings, et pour cinq pfennings on peut avoir un massepain, une brioche toute chaude ou un petit bonhomme en jus de réglisse...

Et remuant de plus belle la grande bourse de cuir, il s'écriait : — Oh! le joli son que cela rend! Les jolis tintemens! le joli cliquetis, mes enfans! comme cela caresse amoureusement l'oreille! Toute musique est discordante au prix de celle-là. Rossignols et fauvettes, cessez vos concerts! nous savons chanter mieux que vous. Mes enfans, je suis un ménétrier qui joue sur son violon votre air favori. Allons! commencez le bal, mes amours!

Les sept enfans semblèrent encore incertains. Ils étaient rouges d'émotion et se consultaient du regard. Enfin le plus jeune, joli blondin, prit son parti. — Le monsieur a *un chevron de trop*, — dit-il à ses camarades, ce qui signifiait en bon français : « Le monsieur est un peu fou d'orgueil, la tête lui tourne, il a le timbre fêlé, » et il ajouta en riant : — Après tout, ce n'est qu'une plaisanterie, et il y a un thaler à gagner. — Et parlant ainsi, il s'approcha de Stéphane d'un pas délibéré et planta un grand baiser sur son soulier. La glace

était rompue; tous ses camarades suivirent son exemple, les uns d'un air grave et compassé, les autres en riant du bout des dents. Stéphane triomphait et battait des mains : — Bravo! mes chers amis, s'écriait-il, voilà une affaire lestement enlevée! — Et il tira sept thalers de sa bourse; puis, les ayant jetés sur la route avec un geste de mépris : — Or ça, messieurs les apôtres et les séraphins, dit-il d'une voix tonnante, ramassez-moi vite cet argent et détalez à toutes jambes. Vile engeance, allez raconter à vos mères par quelle glorieuse aventure vous avez attrapé cette aubaine!

Et pendant que les enfans gagnaient le large, se retournant vers Gilbert : — Eh bien! l'homme aux pervenches, qu'en pensez-vous? lui dit-il en se croisant les bras.

Gilbert avait contemplé cette scène avec une tristesse mêlée de dégoût. Il eût donné beaucoup pour que l'un des enfans résistât à l'insolente fantaisie de Stéphane; mais, n'ayant pas eu ce contentement, il ne songea qu'à dissimuler son chagrin. — Qu'est-ce que cela prouve? répondit-il sèchement.

— Mais il me semble que cela prouve beaucoup de choses, et entre autres celle-ci : que certains attendrissemens sont fort ridicules, et que certains mentors de ma connaissance qui se mêlent de faire la leçon aux autres...

Il n'en dit pas davantage, car en ce moment un caillou lancé d'une main vigoureuse siffla à ses oreilles et fit rouler sa barrette dans la poussière. Il tressaillit, poussa un cri de colère, et, donnant un grand coup d'éperon à son cheval, il le lança au galop à travers le taillis. Gilbert ramassa la barrette et la remit à Ivan. Celui-ci lui dit en mauvais allemand : — Il faut lui pardonner; le pauvre enfant est malade. — Et il partit en hâte à la poursuite de son jeune maître.

Gilbert courut après eux. Quand il les eut rejoints, Stéphane était descendu de cheval, et il se tenait debout, les poings fermés, devant un enfant qui, tout essoufflé d'avoir couru, s'était laissé choir d'épuisement au pied d'un arbre. Gilbert reconnut Wilhelm. En s'enfuyant, il avait fait plusieurs accrocs à son *san-benito*, et il considérait d'un œil morne ces déchirures, sans répondre autrement que par monosyllabes à toutes les menaces de Stéphane.

— Tu es à ma merci! lui dit à la fin le jeune homme. Je te fais grâce, si tu me demandes pardon à deux genoux.

— Je n'en ferai rien, répondit l'enfant en se relevant, je n'ai pas de pardon à vous demander. Vous m'aviez frappé de votre cravache, j'avais juré de me venger. Je suis très adroit; j'ai visé à votre barrette, j'étais sûr de ne pas la manquer. Cela vous a rendu furieux, nous voilà quittes. Maintenant je vous promets de ne plus

vous jeter de pierres, à la condition que vous-même vous ne me donnerez plus de coups de cravache.

— Ce qu'il propose est fort raisonnable, dit Gilbert.

— Je ne vous demande pas votre avis, monsieur, interrompit Stéphane avec hauteur, et se tournant vers Ivan : — Ivan, mon cher Ivan, reprit-il, en ce cas-ci tu dois m'obéir. Tu le sais bien, le *bârine* ne m'aime pas, mais il n'entend point que les autres me fassent insulte; c'est un droit qu'il se réserve. Descends de cheval et force ce petit drôle à s'agenouiller et à me demander pardon.

Ivan secoua la tête. — Vous l'avez frappé le premier, répondit-il: pourquoi vous demanderait-il pardon?

Stéphane épuisa en vain les supplications et les menaces. Le serf demeura inflexible, et pendant ce pourparler Gilbert, s'approchant de Wilhelm, lui dit à voix basse : — Sauve-toi vite, mon enfant; mais rappelle-toi bien ta promesse; sinon, c'est à moi que tu auras affaire.

Stéphane le vit s'enfuir, il voulut s'élancer après lui; mais Gilbert lui barra le passage. — Ivan! s'écria Stéphane en se tordant les bras, ôte cet homme de mon chemin!

Ivan secoua de nouveau la tête. — Je ne veux pas faire de mal au jeune Français, répondit-il; il a l'air bon et il aime les enfans.

Le visage de Stéphane fut bouleversé par le désespoir. Ses lèvres tremblaient. Il regardait tour à tour d'un œil sinistre Ivan et Gilbert. Enfin il se dit à lui-même d'une voix étouffée : — Malheur sur moi! Je suis faible comme un vermisseau, et ma faiblesse n'est pas respectée!

Puis, baissant la tête, il s'approcha de son cheval, se remit en selle et traversa lentement le taillis. Quand il eut regagné la route, regardant fixement Gilbert : — Monsieur le secrétaire, lui dit-il, mon père cite souvent ce diplomate qui disait que tous les hommes sont à vendre, qu'il s'agit seulement de faire le prix. Malheureusement je ne suis pas assez riche pour vous acheter : vous valez beaucoup plus d'un thaler; mais permettez-moi de vous donner un bon conseil. En rentrant au château, répétez au comte Kostia certains propos que j'ai laissé échapper devant vous aujourd'hui. Il vous en saura un gré infini. Peut-être vous nommera-t-il son espion en titre, et, sans se faire prier, il doublera vos appointemens. Le métier le plus profitable, c'est de brûler des chandelles au diable. Vous y ferez merveilles aussi bien qu'un autre!

Sur quoi, ayant salué Gilbert, il s'éloigna au grand trot.

— Le diable! le diable! il ne parle que du diable! se disait Gilbert en s'acheminant vers le château. Et il ajoutait : — Mon pauvre ami! te voilà condamné à passer quelques années de ta vie entre

un tyran qui est quelquefois aimable et une victime qui ne l'est pas du tout!

VI.

Au moment où Gilbert rentra au château, M. Leminof se promenait sur la terrasse. Il aperçut de loin son secrétaire et lui fit signe de venir le rejoindre. Ils firent ensemble quelques tours le long du parapet, et tout en marchant Gilbert étudiait le père de Stéphane avec encore plus d'attention qu'il n'avait fait jusqu'à ce jour; ce qui le frappait surtout, c'étaient ces yeux d'un gris un peu trouble, dont les regards vagues, mobiles, insaisissables, devenaient par instans froids et lourds comme du plomb. Jamais du reste M. Leminof n'avait été aussi aimable avec son secrétaire; il lui parlait d'un ton enjoué et le regardait d'un air de bonhomie charmante.

Ils conversaient depuis un quart d'heure quand le tintement d'une cloche les avertit que le dîner était servi. Le comte Kostia conduisit Gilbert dans la salle à manger. C'était une immense pièce voûtée et lambrissée de chêne noir, qui prenait jour sur la terrasse par trois petites baies ogivales. Les voussures du plafond étaient recouvertes de vieilles peintures apocalyptiques que le temps avait écaillées et rongées. Au centre, on voyait l'Agneau aux sept cornes assis sur son trône; autour de lui se tenaient les vingt-quatre vieillards vêtus de blanc. Dans les parties inférieures des pendentifs, les peintures étaient si dégradées que les sujets en étaient à peine reconnaissables. On apercevait çà et là des ailes d'anges, des trompettes, des bras qui avaient perdu leurs mains, des bustes dont la tête avait disparu, des couronnes, des étoiles, des crinières de cheval, des queues de dragon. Ces tristes débris formaient des hiéroglyphes mystérieux et menaçans. C'était une étrange décoration pour un réfectoire.

A cette heure de la journée, les trois fenêtres ogivales ne donnaient qu'une lumière terne et rare; on y avait suppléé par trois lampes de bronze suspendues au plafond par des chaînes de fer, et dont les flammes brillantes ne réussissaient que difficilement à éclairer les profondeurs de cette salle caverneuse. Au-dessous des trois lampes était dressée une longue table où vingt convives eussent aisément trouvé place; à l'une des extrémités arrondies de cette table, trois couverts et trois chaises de maroquin avaient été disposés en demi-cercle; à l'autre extrémité, un seul et unique couvert faisait face à un simple escabeau de bois. Le comte s'assit et fit signe à Gilbert de se placer à sa droite; puis, déployant sa serviette, il dit sèchement au grand valet de chambre allemand : — Comment

se fait-il que mon fils et le père Alexis ne soient pas encore ici? Allez les chercher. Quelques instans après, la porte s'ouvrit, et Stéphane parut. Il traversa la salle les yeux baissés, et, s'inclinant vers la longue main sèche que lui présenta son père sans le regarder, il l'effleura du bout des lèvres. Cette marque de déférence filiale devait lui coûter beaucoup, car il fut pris de ce tremblement nerveux auquel il était sujet quand il éprouvait de fortes émotions. Gilbert ne put s'empêcher de dire à part soi : — Mon enfant, les séraphins et les apôtres sont bien vengés de l'humiliation que vous leur avez infligée! — Il sembla que le jeune homme devinât la pensée de Gilbert, car, en relevant la tête, il lui lança un regard farouche; puis il s'assit à la gauche de son père et demeura immobile comme une statue, les yeux attachés sur son assiette.

Cependant celui qu'on appelait le père Alexis ne paraissait pas, et le comte impatienté, jetant brusquement sa serviette sur la table, se leva pour l'aller chercher; mais au même moment la porte s'ouvrit, et Gilbert vit apparaître un visage barbu qui exprimait le trouble et l'effroi. Tout échauffé et tout essoufflé, le pope jeta sur son seigneur et maître un coup d'œil scrutateur. Du visage du comte il ramena ses regards vers l'escabeau vide; il eût donné, je pense, son petit doigt pour pouvoir se couler sans être vu jusqu'à ce siége peu comfortable.

— Père Alexis, vous vous oubliez avec vos éternels peinturlurages! s'écria M. Leminof en se rasseyant. Vous savez que je n'aime pas à attendre. Je professe sans aucun doute une admiration passionnée pour les burlesques chefs-d'œuvre dont vous décorez les murs de ma chapelle; mais je ne puis souffrir qu'on me manque, et je vous prie de ne plus sacrifier les égards que vous me devez à votre sotte passion pour la peinture à la grosse brosse; sinon, j'ensevelirai un beau matin vos sublimes barbouillages sous une triple couche de chaux vive.

Cette mercuriale prononcée d'une voix tonnante produisit sur le père Alexis la plus douloureuse impression. Son premier mouvement fut d'élever vers la voûte ses regards et ses bras. Il prenait à témoin les vingt-quatre vieillards. — Vous entendez! leur disait-il. Le profane ose traiter de peinturlurages ces fresques incomparables qui porteront le nom du père Alexis jusqu'à la dernière postérité! — Mais dans le cœur du pauvre pope la terreur succéda bientôt à l'indignation. Il laissa retomber ses bras, et, se courbant vers le sol, il rentra sa tête dans ses épaules et s'appliqua à se faire petit. C'est ainsi qu'une tortue effarouchée se blottit dans son écaille et craint encore d'y tenir trop d'espace.

— Eh bien! que signifient ces simagrées? Prétendez-vous nous faire attendre votre *benedicite* jusqu'à demain?

Le comte prononça ces mots du ton brusque d'un caporal qui commande à des conscrits la charge en douze temps. Le père Alexis fit un soubresaut, comme si on lui eût cinglé les reins d'un grand coup de fouet, et dans son trouble, en s'élançant vers son escabeau, il se heurta violemment contre l'angle d'un dressoir sculpté; ce choc terrible lui arracha un cri de douleur, mais ne put amortir son élan, et, tout en se frottant la hanche, il se précipita à sa place, sur quoi, sans se donner le temps de reprendre haleine, il marmotta d'un accent nasillard et d'une voix inintelligible un long *benedicite* qu'il eut bientôt expédié, et, chacun ayant fait un grand signe de croix, l'on servit le dîner.

— Quel étrange rôle joue ici la religion! se disait Gilbert en portant sa cuiller à ses lèvres. On ne se permet pas de dîner avant qu'elle ait béni le potage, et cependant on la relègue au bout de la table, comme un lépreux dont on redouterait le contact impur!

Pendant la première partie du repas, l'attention de Gilbert se concentra sur le père Alexis. Cette figure de prêtre excitait sa curiosité. A première vue, elle semblait empreinte d'une certaine majesté que relevaient sa robe noire aux larges plis et le crucifix d'or qui pendait sur sa poitrine. Le père Alexis avait le front élevé et découvert : son grand nez fortement aquilin donnait à sa physionomie quelque chose de mâle; ses yeux noirs, d'une belle coupe, étaient encadrés par des sourcils bien arqués, et sa longue barbe grisonnante s'accordait avec ses joues d'un ton bistré sillonnées de rides vénérables. Vu au repos, ce visage avait un caractère de beauté austère et imposante. Et si vous aviez contemplé le père Alexis pendant son sommeil, vous l'auriez pris pour un saint anachorète fraîchement sorti de sa Thébaïde, ou mieux encore pour une façon de saint Jean contemplant les yeux fermés, du haut de son rocher de Pathmos, les sublimes visions de l'Apocalypse; mais, aussitôt que le visage du bon pape s'animait, le charme était rompu. Ce n'était plus qu'un masque expressif, mobile, parfois grotesque, où se peignaient les impressions fugitives et sans profondeur d'une âme douce, innocente et débonnaire, mais sans élévation et sans idéal. C'est ainsi que, le moine et l'anachorète venant à disparaître subitement, il ne restait plus qu'un vieil enfant de soixante ans, dont la physionomie, tour à tour inquiète ou souriante, n'exprimait que de puériles préoccupations ou des contentemens plus puérils encore. Cette transformation était si rapide, qu'elle ressemblait à un véritable tour d'escamotage. On cherchait saint Jean, mais on ne le trouvait plus, et on était tenté de s'écrier : — O père Alexis, qu'êtes-vous devenu? L'âme qui se peint à cette heure sur votre visage n'est pas la vôtre.

C'était un excellent homme que le père Alexis; malheureusement

il avait un goût trop prononcé pour les plaisirs de la table. On pouvait lui reprocher encore d'avoir une assez forte dose de vanité. Cependant son amour-propre était si ingénu, qu'il eût trouvé grâce devant les juges les plus rigoureux. Le père Alexis avait réussi à se persuader qu'il était un grand artiste, et cette persuasion faisait son bonheur. Ce qui est certain, c'est qu'il maniait la brosse et le pinceau avec une remarquable dextérité, et qu'il lui suffisait de quelques heures pour exécuter quatre ou cinq pieds carrés de peinture à fresque. Les doctrines du mont Athos, qu'il avait visité dans sa jeunesse, n'avaient plus de secrets pour lui; l'esthétique byzantine avait passé dans sa chair et dans ses os : il savait par cœur le fameux *Guide de la Peinture*, rédigé par le moine Denys et son élève Cyrille de Chio. Une seule chose chagrinait et mortifiait le père Alexis, c'est que le comte Kostia Petrovitch refusât de croire à son génie; mais ce qui le consolait un peu, c'est qu'en revanche le bon Ivan professait pour ses œuvres une admiration sans réserve. Aussi aimait-il à s'entretenir d'art et de peinture avec ce pieux adorateur de ses talens. — Regarde, mon fils, lui disait-il parfois en lui montrant et en élevant dans l'air le pouce, l'index et le médius de sa main droite, tu vois ces trois doigts : on n'a qu'à leur dire un mot, et il en sort des saint George, des saint Michel, des saint Nicolas, des patriarches de l'ancienne alliance, des apôtres de la loi nouvelle, le bon Dieu lui-même et toute sa chère famille! — Et là-dessus il lui donnait sa main à baiser, de quoi le bon serf s'acquittait avec une humble vénération. Cependant, si le comte Kostia avait le goût assez barbare pour traiter brutalement de barbouillages les enluminures du père Alexis, il n'était pas assez cruel pour l'empêcher de cultiver son art bien-aimé; il avait même accordé dernièrement à ce disciple de Panselinos, le créateur de l'école byzantine, une faveur inespérée dont le bon père s'était promis de lui garder une reconnaissance éternelle. L'une des ailes du château de Geierfels renfermait une jolie chapelle, assez spacieuse, que le comte avait fait approprier aux usages du culte grec, et un beau jour, cédant aux instances réitérées du père Alexis, il l'avait autorisé à couvrir les murailles et la voûte de *peinturlurages* de sa façon. Le moine s'était mis aussitôt à l'œuvre. Cette grande entreprise absorbait la moitié au moins de ses pensées; il y consacrait chaque jour plusieurs heures; la nuit, il voyait en rêve de grands patriarches d'or et d'azur qui se penchaient sur lui en disant : — Cher Alexis, nous nous recommandons à tes bons soins; que ton génie perpétue notre gloire dans l'univers!... — Bref, le père Alexis était si charmé de ses fresques, qu'occupé à contempler la barbe blanche d'un Noé colossal peint la veille il n'avait pas entendu tinter la cloche du dîner. C'est ainsi

que nos passions se dévorent les unes les autres, et ce sont souvent les petites qui mangent les grosses.

M. Leminof était d'abord resté silencieux. Peut-être voulait-il donner à Gilbert le temps de se reconnaître; mais quand on eut enlevé le potage, le comte rompit le silence et engagea une conversation animée avec son secrétaire. Comme tout à l'heure sur la terrasse, il lui parlait sur un ton d'estime où l'affection se mêlait à plus forte dose que d'habitude. Les inflexions caressantes de sa voix, les regards bienveillans dont il les accompagnait, l'air de curiosité sympathique qu'il faisait paraître en l'interrogeant, l'attention qu'il prêtait à ses réponses, tout témoignait du grand état qu'il faisait de lui. Évidemment il y avait là du parti-pris, et Stéphane et le père Alexis pouvaient se tenir pour dûment avertis que le nouveau-venu était un être à part, un personnage important appelé à vivre sous un régime de faveur, une façon de premier ministre dont la puissance occulte était à redouter. L'avertissement fut compris. Le père Alexis, tout occupé qu'il fût de son assiette, ne laissa pas de jeter à la dérobée sur Gilbert plus d'un regard admiratif. Il ne se rappelait pas avoir vu le comte Kostia témoigner à aucun être humain de pareils égards. Il est vrai que le comte était souvent plein de prévenances pour son singe, nommé Solon, charmant sapajou très mal élevé dont il approuvait toutes les fredaines; mais dans les soins qu'il lui rendait, la nuance du respect était moins accusée. C'est là ce que le père Alexis constata avec une surprise bien motivée; aussi regardait-il avec de grands yeux cet animal curieux qui menaçait de supplanter Solon. De son côté, Gilbert observait Stéphane : il sentait que de moment en moment un fossé plus profond se creusait entre ce jeune homme et lui; mais Stéphane n'en marquait rien, ses regards étaient muets comme ses lèvres.

La conversation finit par rouler sur les sujets que le comte se plaisait chaque jour à débattre avec son secrétaire. Ils parlèrent du bas-empire, que M. Leminof regardait comme l'âge le plus prospère et le plus glorieux de l'humanité. Il goûtait peu les Périclès, les César, les Auguste et les Napoléon; il estimait que l'art de régner n'avait été compris que des Justinien et des Alexis Comnène. Et comme Gilbert, au nom de la dignité humaine, protestait vivement contre cette thèse : — Halte-là! dit-il; pas de grands mots, pas de déclamations! — Et il se mit à déclamer contre la chevalerie et la révolution, qu'il considérait comme deux variations composées sur le même thème. — Godefroi de Bouillon, disait-il, est l'arrière-grand-père de Robespierre. L'un disait en brandissant son épée : Mon cœur et Dieu le veulent! L'autre s'écriait en regardant le ciel en coulisse :

La vertu pour but et la terreur pour moyen!... Ces deux devises n'en font qu'une. C'est l'abstraction proclamée la souveraine de l'univers; c'est le premier fou venu s'arrogeant le droit d'arranger le monde à sa guise; c'est une tyrannie nouvelle qui n'a pas sa pareille, la tyrannie des bonnes intentions, et voyez ce qu'avec le temps les bonnes intentions ont fait de l'Occident!

— Il y aurait bien des choses à répondre, fit Gilbert.

— Ne répondez rien, mon cher Gilbert, poursuivit-il, et remarquez avec moi que la chevalerie, dont le but avoué était de soumettre toutes les affaires humaines aux arrêts de ce tribunal révolutionnaire qu'on appelle le cœur, devait professer le plus grand respect pour cette moitié du genre humain qui représente de nature les faiblesses, les caprices et les folies du sentiment. Elle n'y manqua pas. Rebelle aux leçons que lui donnait la sagesse de Byzance, au lieu d'ensevelir la femme dans l'ombre du gynécée, elle la plaça sur un trône. Et quels désordres n'a pas enfantés dans la société cette absurde idolâtrie!

— Oh! pour le coup, s'écria Gilbert, voilà une thèse à laquelle je ne me convertirai jamais.

— Voyons, soyez sincère, reprit le comte Kostia. Nous sommes entre hommes, nous pouvons parler sans contrainte et dire à ces dames toutes leurs vérités. Oubliez pour un moment ces principes de fade galanterie que nous a légués le romantisme du moyen âge, et que la révolution a remis en honneur. Nierez-vous que la femme ne soit un être inférieur, incapable de suite dans ses idées, avide d'émotions dramatiques, toujours en révolte contre le bon sens, toujours prêt à sacrifier les intérêts généraux à ses passions? Mon Dieu! je consens à lui pardonner ses déraisons. Elle n'en est pas responsable. Une fatalité cruelle pèse sur elle. Le grand malheur, c'est que dans les vues de la nature, attentive à perpétuer l'espèce, la femme n'est qu'un moyen, et qu'elle ne peut s'empêcher de se considérer comme un but. Il me souvient d'une pauvre levrette qu'on employait à tourner la broche; elle n'avait pu se persuader que le rôti ne fût pas pour elle. C'était chaque jour une nouvelle déception, et, je dois le dire, le rôti fut plus d'une fois en danger. Aussi serait-il bon que le rôti, je veux dire la société, prît ses précautions contre les appétits de bonheur de cet être à la fois faible et violent, qui est incapable de comprendre sa vraie destination. Et je ne sache rien de mieux entendu que la captivité du gynécée byzantin ou du harem musulman, pour rappeler aux filles d'Ève qu'elles n'ont pas le droit de vivre pour leur propre compte.

M. Leminof développa ce beau système avec beaucoup de verve et d'animation. Gilbert trouvait un tel langage médiocrement respec-

tueux pour la mémoire de Mme Leminof, et, regardant Stéphane, il disait en lui-même au comte Kostia : *J'aime à voir comme vous l'instruisez!* Mais Stéphane avait l'air de ne rien entendre; depuis longtemps il avait cessé de manger, et, le visage impassible, il regardait fixement son assiette vide. — Ce qui est plaisant, dit encore M. Leminof, terminant son réquisitoire, c'est que les femmes savent fort peu de gré à la société de ses absurdes complaisances à leur égard. A les entendre, elles gémissent sous un joug intolérable. Ces étranges créatures ont une telle soif de domination, qu'elles voudraient mener à la baguette le soleil, la lune et les étoiles, et par surcroît de bizarrerie il se trouve de prétendus amis du progrès pour appuyer leurs prétentions! Ce sont ces mêmes novateurs qui pétitionnent en faveur de la suppression des quarantaines, car l'affranchissement de la femme et l'émancipation de la peste, ces deux questions-là sont étroitement liées... Mon cher Gilbert, vous êtes un homme raisonnable. Joignez-vous à moi pour porter un toast aux harems et aux lazarets!

— *Amen!* s'écria le père Alexis, qui, n'écoutant que d'une oreille, ne se doutait guère de quoi il s'agissait; mais à ce mot de *toast* il avait tressailli, car il ne refusait jamais de boire une santé. Son exclamation attira sur lui l'attention du comte.

— Le père Alexis est de mon avis, dit-il à Gilbert, et il a ses raisons pour cela. Demandez-lui de vous conter l'histoire de ses amours.

— Je craindrais que ce récit n'intéressât pas cet excellent jeune homme, objecta timidement le pope.

— Changez vos façons de parler! répondit le comte d'un ton sévère. M. Gilbert Savile n'est pas un excellent jeune homme; c'est un savant fort distingué dont j'estime infiniment le caractère et les talens, et j'entends qu'il soit respecté ici comme un autre moi-même.

— Ma position se dessine, me voilà devenu le favori du tyran! pensa Gilbert, et il vit passer sur les lèvres de l'immobile Stéphane un sourire pâle et à peine ébauché qui signifiait : « Je l'avais bien deviné! »

— Allons, mon père, reprit le comte, ne vous faites pas tirer l'oreille, et récitez-nous votre petite histoire; sinon, je me chargerai de la raconter à ma façon.

Le bon père se hâta de s'exécuter. On aime mieux se donner les étrivières que de les recevoir. Il entama son récit d'une voix chevrotante, et tout en parlant il lorgnait mélancoliquement du coin de l'œil quelques assiettes auxquelles il n'avait encore donné qu'un premier assaut. Je ne rapporterai pas ici le fidèle exposé qu'il fit de

ses mésaventures conjugales. Il suffit de dire qu'il avait eu le malheur d'épouser une petite-maîtresse, très impérieuse et très coquette, dont il avait été l'esclave plus que le mari. Le père Alexis conta ses longues tribulations avec une candeur qui révolta Gilbert. Il en voulait à M. Leminof d'avoir contraint le saint homme à dévoiler ainsi à un étranger les secrets de sa vie intime; mais le père Alexis ne croyait pas avoir le moins du monde compromis sa dignité : il n'avait pas la tête métaphysique, et n'entendait rien aux abstractions; seulement il n'aimait pas qu'on lui parlât de sa femme, ni qu'on le forçât d'en parler, parce que cela lui rappelait les souvenirs les plus douloureux de sa vie. Il termina son histoire par d'édifiantes réflexions, et se préparait à citer saint Basile, quand il remarqua que M. Leminof s'était profondément endormi. Il se crut dispensé d'achever son homélie, et ne s'occupa plus que de vider les assiettes de figues et de pistaches qu'il n'avait cessé de couver des yeux.

Un profond silence régna dans la grande salle; il n'était interrompu que par le bruit cadencé que faisaient les mâchoires du bon père. Stéphane s'était accoudé sur la table; sa pose empreinte d'une mélancolie rêveuse, sa tête inclinée et appuyée contre la paume de sa main droite, sa tunique noire sans collet et qui laissait à découvert un cou d'une parfaite blancheur, ses longs cheveux soyeux retombant mollement sur ses épaules, les contours purs et délicats de son beau visage, sa bouche fine aux coins légèrement relevés, tout en lui rappelait le portrait de Raphaël peint par Raphaël, tout, hormis l'expression, qui était bien différente. Les regards d'un Sanzio sont des messagers ailés qui annoncent en leur muet langage les félicités contemplatives d'un grand cœur inspiré, et publient ses fiançailles avec l'éternelle beauté de l'univers; les regards de Stéphane, quand la passion ne les animait pas, exprimaient tour à tour une curiosité froide et dédaigneuse ou la défiance d'une âme qui cherche à se rendre invisible et se dérobe aux obsessions de la lumière. En ce moment, il contemplait les peintures apocalyptiques de la voûte; on eût dit qu'il y retrouvait l'expression symbolique de ses pensées; ses yeux finirent par s'attacher sur une tête de dragon fort dégradée par le temps, et qui n'en était que plus hideuse; il semblait adresser à ce monstre un interrogatoire; apparemment il lui demandait le secret de sa destinée. Son immobilité de statue et la fixité de son regard donnèrent le frisson au pauvre Gilbert : il détourna ses yeux de ce jeune front couronné d'une mystérieuse tristesse, et les reporta sur le prêtre; mais l'air de résignation béate du père Alexis lui parut plus mélancolique encore que les sombres ennuis de Stéphane. Une tristesse

profonde envahit son cœur. Rien autour de lui qui commandât ses sympathies, rien qui promît société à son âme : à sa gauche, la figure rébarbative d'un tyran assoupi que le sommeil rendait plus sinistre encore; en face de lui, un jeune misanthrope perdu pour le moment dans les espaces; à sa droite, un vieil épicurien qui se consolait de tout en mangeant des figues; au-dessus de sa tête, les dragons de l'Apocalypse. Et puis cette grande salle voûtée était froide, sépulcrale; on y respirait un air de cave; les enfoncemens et les encoignures étaient noyés dans une ombre épaisse; les boiseries noires qui tapissaient les murailles avaient un aspect lugubre. Enfin au dehors on entendait des bruits effrayans; un vent d'orage s'était levé et poussait de longs mugissemens de taureau blessé, auxquels répondaient le grincement des girouettes et le cri funèbre des hibous.

Tout à coup il lui vint à l'idée que le comte n'était pas réellement endormi, et que ce subit assoupissement était une ruse de guerre destinée à mettre en liberté les langues enchaînées de ses convives. Gilbert craignit que Stéphane, sortant de sa rêverie, ne crût pouvoir lui adresser impunément quelque propos hardi que l'oreille attentive du maître saisirait au passage. Il prit le parti de feindre lui aussi le sommeil, et, se renversant sur le dossier de sa chaise, il ferma les yeux et laissa tomber sa tête sur sa poitrine. Cette situation se prolongea quelque temps, et Gilbert était déjà fort empêché de son rôle d'homme endormi, lorsque par bonheur le père Alexis, qui venait d'expédier sa dernière figue, poussa un long soupir. Ce fut pour le comte un prétexte suffisant de se réveiller; il se redressa sur son siége, passa la main sur ses yeux, sonna pour qu'on servît le thé, et dès que les tasses furent vides, il pressa amicalement la main de Gilbert, puis sortit de la salle, suivi de Stéphane et du pope.

Quand Gilbert fut rentré dans sa chambre, il ouvrit la fenêtre pour mieux entendre le grondement majestueux du fleuve. Au même instant, une voix que lui apportait le vent, et qui partait de la grosse tour carrée, lui cria : — Monsieur le grand-vizir, n'oubliez pas de brûler force chandelles au diable; c'est le conseil que vous donne votre plus fidèle sujet en retour des profondes leçons de sagesse dont vous avez gratifié aujourd'hui son inexpérience!

Ce fut ainsi que Gilbert apprit que Stéphane était son voisin.

— Ce qui me console, pensa-t-il, c'est qu'à moins d'avoir des ailes, je le défie bien d'arriver jusqu'ici... Et il ajouta en refermant sa fenêtre : — Quoi qu'il en soit, j'ai bien fait d'écrire hier à Mme Lerins; aujourd'hui je ne suis plus si content.

VICTOR CHERBULIEZ.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

DE LA

CONSTITUTION ANGLAISE

ET DES

CONDITIONS DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF

The British Constitution : its history, structure, and working, by Henry, lord Brougham, etc. 1 vol. London and Glasgow, 1861.

Quelles sont les conditions des gouvernemens de libre discussion? quels en sont les dangers et les bienfaits? Voilà une de ces questions qui réveillent le souvenir des anciennes formes parlementaires, et qu'il pourrait sembler peu opportun d'examiner aujourd'hui. Cependant on ne cesse de s'en occuper dans des pays voisins du nôtre, et nous regretterions par exemple de laisser passer, sans chercher à le faire connaître, un ouvrage récemment écrit sur ce sujet si grave et si délicat par un homme d'état éminent de la Grande-Bretagne. Ce livre a pour titre : *la Constitution de l'Angleterre, son histoire, sa structure et le jeu de ses institutions*. L'auteur a été un ministre considérable de la couronne, et il demeure encore le premier légiste de son pays. Ayant dépassé sans faiblir les limites ordinaires de la vie active, lord Brougham paraît vouloir couronner aujourd'hui sa brillante carrière par la publication d'une sorte de testament politique plein des conseils éclairés d'une longue expérience.

Il est intéressant de voir dans quelle forme les écrivains supérieurs et les esprits politiques de l'Angleterre s'adressent à leurs

concitoyens. Leurs écrits offrent souvent comme un reflet de l'habitude de parler à une chambre ou à un *meeting*. Peu soucieux des hauteurs de la philosophie historique, la plupart ne sortent que bien rarement du domaine de l'utile et des intérêts nettement définis qui constituent la vie quotidienne et la prospérité pratique des nations. Un livre ainsi conçu et écrit ne saurait avoir d'analogue chez nous; trop aride et trop diffus dans ses détails techniques pour le commun des lecteurs, trop dépourvu de déclamations séduisantes pour le grand nombre, il paraîtrait aux esprits d'élite manquer de vues d'ensemble et d'aperçus nouveaux; on le trouverait aussi trop rempli d'enseignemens et de remarques connues, répétées avec une insistance souvent exagérée et un trop grand luxe de développemens. Dans la brusque et originale familiarité de sa forme, l'ouvrage de lord Brougham a tous ces caractères; il est écrit pour un monde politique différent du nôtre. On devine que toute l'Angleterre lira le livre de ce vétéran des assemblées délibérantes, tour à tour libéral et conservateur, et qu'on le rencontrera aussi bien sur le bureau des ministres que dans les mains des commerçans ou des grands fermiers, grâce à cette diffusion de la science politique et économique qui est peut-être le plus précieux apanage de cette nation si souvent enviée.

L'ouvrage est dédié à la reine, et la dédicace n'en est pas une des pages les moins caractéristiques. Dans les quelques lignes où l'auteur offre à sa souveraine « le fruit des longues études, des calmes réflexions et de l'expérience de toute une longue vie passée dans les affaires, il considère comme une bénédiction » le système politique de son pays, en même temps qu'il laisse voir avec quelque orgueil que les nations étrangères, malgré leurs efforts d'imitation, ne pourront jamais parvenir à goûter les mêmes bienfaits; il célèbre les vertus privées de la reine et l'usage strictement constitutionnel qu'elle fait de ses hautes fonctions, la remercie des honneurs particuliers qu'il en reçut, et témoigne de sa reconnaissance, partagée par un grand peuple, envers un règne qui fait la gloire, la sécurité et le bonheur de la nation. Heureux ceux qui n'ont pas eux-mêmes brûlé les dieux de leur jeunesse ou qui ne les ont pas vu traîner par d'autres dans la poussière et l'ignominie! Heureux le vieillard qui, à la fin d'une longue carrière, vient, comme lord Brougham, bénir son pays et ses lois, nouveau *laudator temporis acti*, non pour se plaindre des temps nouveaux, mais pour se féliciter du présent, tout en louant les jours passés!

Le sujet du livre est une histoire des longues luttes de la liberté contre le despotisme en Angleterre, et l'explication détaillée des vraies conditions de l'usage légitime de la liberté; mais indépen-

damment des savantes recherches historiques que renferment les pages de lord Brougham, on y découvre deux points de vue dominans : le premier, que la vraie science du gouvernement mixte et parlementaire est la science des compromis et des concessions mutuelles, c'est-à-dire que chaque parti politique, chaque branche du pouvoir doit alternativement se résoudre à ne voir jamais réaliser qu'incomplétement l'objet de ses vœux et de ses efforts les plus légitimes : grand et sage principe, dont on ne saurait trop proclamer l'utilité et l'importance; le deuxième point de vue, c'est que le droit de résistance est le fondement même et la sauvegarde du système politique des Anglais, ce que démontre, dans l'ouvrage même, la suite des événemens.

Peut être sera-t-il difficile au lecteur français de suivre le noble auteur à travers cette longue leçon d'histoire, faite sous le double aspect du droit qu'a le peuple de résister à toute oppression et de la science des compromis politiques. En effet, dans la succession un peu confuse des faits exposés par lord Brougham, on voit disparaître quelquefois si complétement et durant des intervalles si longs l'exercice et la notion du droit de résistance, qu'on s'étonne de le retrouver encore assez vivace et assez fort pour venir juste au moment favorable remporter la dernière victoire et marquer la base des institutions de l'empire britannique. La science des compromis réciproques entre les partis opposés n'a pas moins contribué pour sa part, selon lord Brougham, à créer l'Angleterre moderne, on ne saurait le contester; mais il faut avouer aussi qu'elle fut de fort peu d'usage sous les Stuarts, comme le droit de résistance avait été bien oublié sous les Tudors.

Aussi cette double pratique du droit de résistance et de la science des compromis, érigée par la complaisance patriotique de lord Brougham en un système raisonné et de tout temps appliqué en Angleterre, pourrait-elle n'être, après tout, que le résultat des nécessités ordinaires de la vie historique d'une nation; chez tous les peuples les luttes ont toujours été soutenues par l'esprit de résistance, et le succès définitif d'un parti a toujours été acheté par quelque compromis plus ou moins apparent. Les victoires absolues sont bien rares dans le monde. Si la théorie des compromis formait le fond des idées politiques d'un peuple, et qu'il en acceptât d'avance l'application constante, la pierre philosophale, en fait de gouvernement, serait trouvée, et les constitutions, ailleurs même qu'en Angleterre, pourraient presque prétendre à une éternelle durée.

Sans accorder absolument aux Anglais le monopole de l'esprit de résistance et de compromis, on doit reconnaître pourtant que ce peuple a toujours montré en ce point une supériorité dont au reste

il a su tirer de grands avantages; mais il faut ajouter qu'il a bien eu au moins autant de bonheur que de conduite.

Malgré son admiration passionnée pour les institutions de son pays, et après avoir dit que le peuple ne doit jamais rien céder des droits acquis au prix de son sang, lord Brougham cependant, à la fin de son livre, ne laisse pas de convenir que les plus sacrés de ces droits ont été plusieurs fois supprimés pour un temps, et de prétendre que la suprême perfection de la constitution anglaise est de pouvoir laisser suspendre légalement tous les droits qu'elle garantit. Mais qui sera juge entre le gouvernement et le peuple de l'opportunité de ces sortes de coups d'état? C'est là l'éternelle question que le noble historien, pas plus qu'aucun autre, n'est en mesure de résoudre; aussi il nous avertit avec une entière bonne foi qu'on ne doit pas mettre toute sa confiance dans les statuts écrits, les constitutions ou les chartes, quelles qu'en soient les perfections théoriques. Accueillons ce sage précepte. Il est, hélas! trop vrai que c'est uniquement à la vertu et à l'énergie des citoyens, aussi bien qu'aux talens de ceux qui gouvernent, qu'il faut demander la stabilité et la liberté dans les institutions. La plus parfaite des constitutions, même celle de l'Angleterre, ne saurait donner une formule souveraine pour échapper aux difficultés sans cesse renaissantes de la vie des nations, et si l'Angleterre peut à juste titre être fière de ses institutions, elle doit l'être encore plus des hommes qui ont su la gouverner depuis deux cents ans.

Telles sont les remarques auxquelles on est conduit après une lecture attentive de l'ouvrage de lord Brougham. Ce n'est pas néanmoins sans quelque effort qu'on arrive à en dégager une conclusion nette et précise, car l'auteur, emporté par une érudition fougueuse, passe volontiers de Minos au duc de Wellington, ou des Saxons et des Danois au *reform bill* de 1832. Sans prétendre le suivre toujours dans la marche un peu capricieuse de ses déductions, attachons-nous à quelques traits essentiels, aux vues vraiment pratiques qui le recommandent à notre attention. Essayons de faire connaître, d'après lord Brougham, comment s'est formée, comment est pratiquée la constitution anglaise, et quels enseignemens on en peut tirer pour l'application du gouvernement parlementaire dans d'autres pays.

I.

La première question qui se présente naturellement à l'esprit est celle-ci : Qu'est-ce que la constitution anglaise? La réponse est difficile, si l'on exige qu'elle soit complète et précise. « La constitu-

tion anglaise, dit lord Brougham, est mixte, et non pas pure dans sa forme; c'est une monarchie mixte, née de ce principe évident, qu'aucune des formes pures de gouvernement, monarchie, aristocratie ou démocratie, ne suffit à la sécurité des droits d'un peuple et à la bonne administration de ses affaires. Toutes les formes pures de gouvernement donnent lieu aux mêmes objections, et sont pleines de violences, d'insuffisances et de dangers qu'on ne peut conjurer que par un mélange de pouvoirs combinés de telle sorte qu'ils se servent mutuellement de barrières et de contre-poids, car tant que l'homme sera soumis aux faiblesses de l'infirmité humaine, ceux qui auront le pouvoir en mains seront portés à en abuser. »

Certains esprits plus exigeans voudraient, pour trouver la définition pleinement satisfaisante, qu'on leur expliquât comment la constitution anglaise est faite, et pourquoi elle est ainsi faite. En effet, dira-t-on, quel fut le germe moral, quelle fut la tendance du caractère national qui fit naître et choisir la forme adoptée dans l'établissement des institutions de l'Angleterre? L'esprit dominant qui constitua la France fut la tendance à l'unité de territoire et de nationalité par la centralisation monarchique, administrative et militaire, avec l'égalité pour passion et la gloire des armes pour premier penchant. Nos parlemens comme nos rois, la république comme le premier empire, ont tous marché dans ce sens, à travers bien des luttes et malgré les différens caractères des hommes et des temps. L'esprit des institutions anglaises, au contraire, est la tendance au *self government*, ce qui veut dire le citoyen administrant et gouvernant, sans pour cela devenir fonctionnaire. La constitution de l'Angleterre est donc une œuvre défensive contre tout pouvoir, elle est le rempart et le bouclier de la famille et de l'individu contre l'oppression d'un seul ou de plusieurs; elle a pour but au dedans l'acquisition et la conservation de la richesse et de la liberté individuelle et politique, et au dehors la conquête commerciale et lucrative sous forme de colonies, avec l'empire des mers comme première ambition nationale.

Indiquer ces caractères dominans de la constitution anglaise, ce n'est pas la définir complétement. Personne n'ignore que cette constitution, monument antique et mystérieux, n'est point un corps de doctrines, un traité politique et philosophique, ou un contrat savamment rédigé d'après nos idées françaises. C'est un ensemble un peu obscur de lois nouvelles ou anciennes non abrogées et parfois contradictoires, un assemblage de traditions d'esprit public, d'usages et de formes neuves ou surannées, reliés par un amour du progrès égal au respect du passé, et qu'il faut étudier dans les faits comme dans les luttes de chaque jour depuis les temps les plus anciens.

Sans prétendre refaire avec lord Brougham l'histoire de la constitution anglaise depuis les temps des Anglo-Saxons jusqu'à la grande révolte des barons sous Jean sans Terre et à la concession de la grande charte, sans accepter la théorie de ceux qui prétendent que le système représentatif a toujours existé en Angleterre sous une forme ou sous une autre, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les grands propriétaires fonciers, c'est-à-dire les barons, ont eu à toutes les époques une grande part dans le pouvoir législatif, ou en d'autres termes dans le pouvoir suprême de l'état, et que l'aristocratie, pour soutenir ses longues luttes contre la royauté, fut obligée de se concilier le peuple et de s'assurer de son concours dans les guerres civiles. Aussi fit-elle à ses propres vassaux des concessions analogues à celles qu'elle réclamait du roi pour elle-même.

Au milieu des luttes et des désordres qui remplirent les premiers temps de l'histoire d'Angleterre, ce qui frappe d'abord, c'est la bassesse et la servilité des parlemens pendant les guerres des Plantagenets et des York, et surtout pendant la tyrannique domination des Tudors. De l'étude de cette partie de l'histoire au point de vue représentatif, on peut, avec lord Brougham, tirer ce principe, que le degré de tyrannie des chefs ou de la liberté des sujets dépend bien plus de la manière dont le peuple et ses guides se conduisent et tirent parti de leur constitution que de la forme de cette constitution elle-même; on peut aussi s'indigner avec le noble historien de l'abaissement de « ces honteux parlemens; » mais d'autres pourraient se montrer moins sévères, car enfin, malgré leurs faiblesses, ces parlemens méritent quelque reconnaissance pour avoir su ne se laisser jamais détruire et conserver intact et inviolable un lambeau de droit et de liberté, qui dans la suite a pu servir de point de départ et d'origine à la grandeur politique de l'Angleterre. Au reste, parmi les causes de ce long asservissement des parlemens, une des principales fut cette méfiance mutuelle que les hommes s'inspirent les uns aux autres alors qu'il faut risquer sa fortune ou sa vie pour donner le premier élan à la résistance contre l'oppression; c'est ce sentiment de la crainte de n'être ni soutenu ni suivi par ses concitoyens qui fait la principale force des gouvernemens établis par la violence; c'est ce qui permit aux triumvirs de la France en 1793 de dominer la convention et le pays pendant deux longues années de crimes et de souffrances, et ce qui explique aussi la tyrannie de la chambre étoilée, qui n'aurait jamais pu tenir contre une législature unie et courageuse.

Avec la dynastie des Stuarts commence et finit la lutte décisive du despotisme et de la liberté, lutte terrible qui, comme il arrive d'ordinaire, emporta les différens partis bien plus loin qu'aucun

d'eux ne voulait aller, et les força bientôt par cela même à retourner en arrière. Lord Brougham affirme à ce propos qu'en Angleterre alors, comme en France cent cinquante ans après, la grande majorité de la nation était opposée au renversement de la monarchie, que le parti républicain, d'abord extrêmement peu considérable, fut toujours en Angleterre encore moins nombreux qu'en France, et qu'en outre, dans les deux révolutions, le parti vainqueur dut ses succès aux mêmes causes, car ce fut dans les deux pays la mollesse et la pusillanimité des gens honnêtes qui firent triompher les ennemis du peuple. A certaines époques, la faiblesse aussi est un crime, et celui qui permet le triomphe de l'injustice partage la culpabilité, bien qu'il ne partage pas la dépouille. « Le principe, — dit-il, et nous lui laissons la responsabilité de cette opinion, — la cause historique et le fondement même de l'établissement de la constitution anglaise, telle qu'on la voit pratiquée aujourd'hui, c'est la résistance nationale aux empiétemens et aux derniers efforts de la royauté sous Jacques II. Alors la base du gouvernement fut combinée de manière à trouver dans le droit de résistance du peuple sa pierre angulaire; c'est un point capital qu'il ne faut pas perdre de vue. Il n'est pas moins utile de se rappeler toujours combien ce principe de résistance est essentiel à la conservation de la constitution ainsi établie et assurée, et combien aussi il importe aux gouvernans et aux gouvernés de considérer que le recours au droit de résistance est toujours possible dans les cas désespérés, recours, il est vrai, qu'on doit regarder comme une dernière extrémité, mais qui néanmoins est toujours un expédient à la portée du peuple, et qui sera son refuge autant de fois que les maîtres du pouvoir le lui rendront nécessaire pour sa défense personnelle (1). »

La durée et la conservation de l'édifice d'un gouvernement mixte, fondé ainsi après tant de combats sur le droit de résistance, sont uniquement dus à la sagesse de tous les pouvoirs, et ici commence le rôle de la politique de compromis. En Angleterre, les plus terribles conflits n'ont amené que des changemens modérés; en France, au contraire, les luttes des partis ont généralement fini par des révolutions. Si les compromis ne suffisent pas, et si la concession à faire n'est pas radicalement désastreuse, un parti cédera parfois complétement à l'autre, à charge de revanche dans une occasion ultérieure. La conséquence est que personne ne l'emporte absolument dans aucune question d'après ses prétentions premières, et que les affaires prennent un cours différent de celui qu'elles auraient suivi, si un des partis avait eu seul la puissance.

(1) Chapitre XVII, page 251.

De l'abandon d'une partie des prétentions de chacun résulte un mouvement combiné de toute la machine de l'état et une impulsion donnée tour à tour à l'ensemble du gouvernement par chacun de ses différens pouvoirs. Aussi est-ce une erreur grave, bien que généralement répandue, d'admettre comme un principe que chacun peut légitimement faire en toute occasion tout ce que comportent sa puissance et son droit poussés à la dernière conséquence. Si ce principe était vrai, toute société civile serait détruite et tout gouvernement renversé, ou plutôt aucun gouvernement ni aucune société ne pourrait être fondée.

La grande force de la constitution anglaise est la netteté avec laquelle elle reconnaît et établit les trois principes fondamentaux de tout gouvernement mixte. Le premier, c'est que la délégation du pouvoir suprême doit être confiée à plusieurs corps différens entièrement séparés et indépendans; le second, c'est que le consentement de chacun de ces corps doit être regardé comme indispensable pour la validité de tout acte législatif; le troisième enfin, c'est qu'aucun changement ne peut être fait aux lois, aucun acte adopté touchant la vie, la liberté ou les propriétés des citoyens, sans l'assentiment de chacun des trois pouvoirs dirigeans.

L'histoire nous a montré sur quelles bases s'appuie et sous quelles influences s'est développée la constitution anglaise. Examinons maintenant de quelle nature sont les droits qu'elle confère aux citoyens, comment ils se partagent, comment ils sont exercés.

L'exercice du plus important des droits et la grande affaire en Angleterre est l'élection des représentans de la nation, qui tiennent le gouvernement presque en entier dans leurs mains. La découverte moderne du principe de la représentation nationale a pu seule résoudre les difficultés du problème des gouvernemens mixtes, difficultés insolubles dans l'antiquité avec l'intervention directe de tous les citoyens dans les affaires. En outre « un des avantages du système représentatif est de permettre dans un vaste territoire l'établissement d'un gouvernement populaire tout en échappant à la domination de la foule. En effet, le corps restreint des élus n'est pas composé des mêmes élémens que le corps considérable des électeurs, car dans toute agglomération d'hommes la multitude des ignorans et des sots surpasse de beaucoup le petit nombre de gens instruits, réfléchis et sages. Ainsi, quand la totalité du peuple s'assemble pour discuter des mesures à adopter, les décisions sont prises selon le jugement et les lumières, ou bien plutôt selon la folie et l'ignorance de la majorité de cette multitude aveugle, qui forme nécessairement la masse de la nation rassemblée. »

Au reste, il est curieux de voir le peu d'effet que font de l'autre

côté de la Manche, sur les esprits les plus expérimentés, les corruptions électorales. Le grand point aux yeux des Anglais, c'est que les représentans élus, fût-ce par de blâmables moyens, soient eux-mêmes incorruptibles, et lord Brougham affirme que, pendant les cinquante ans de sa vie parlementaire, il n'a jamais entendu exprimer un soupçon de corruption ou formuler un doute sur la pureté d'un seul des membres de la chambre des communes. Il propose bien quelque moyen d'atténuer le vice de la corruption électorale, mais laisse voir peu d'espérance qu'on puisse le supprimer jamais, et en prend fort tranquillement son parti. Il ne craindrait pas non plus le système du suffrage universel, dont les choix ne seraient pas très différens des choix actuels. Nous le croyons sans peine, car la puissance de la partie dominante de la nation est encore assez grande pour peser aussi bien su la totalité que sur une fraction des électeurs qui sont sous sa dépendance ou son influence immédiate (1).

Selon lord Brougham, qui regrette de ne pas voir une plus grande part attribuée aux ouvriers anglais dans l'administration des affaires publiques, le grand progrès réalisé depuis 1688 est la constitution pure du parlement et l'extension donnée à la base de la représentation populaire. Tant que la chambre des communes, élue par une fraction trop restreinte de la nation, fut ainsi dominée par les sentimens et les intérêts d'une classe spéciale, le gouvernement ressembla plus à une aristocratie ou plutôt à une monarchie aristocratique qu'à un gouvernement mixte participant à la fois des trois formes pures, aristocratie, monarchie, démocratie. « Ce ne serait pas trop subtiliser, dit à ce propos lord Brougham, que d'affirmer que la constitution anglaise avant la réforme de 1831 et 1832 avait plutôt les caractères d'une monarchie aristocratique que ceux de la triple combinaison dont lui faisaient honneur ses admirateurs passionnés. » Il n'y aurait donc, à vrai dire, pas plus de trente ans que l'Angleterre est parvenue à la réalisation complète du gouvernement mixte et parlementaire. « Mais, ajoute le noble lord, en 1832, notre constitution fut placée sur une base plus large et plus sûre, et, bien qu'il reste quelque chose à faire, avant que nous puissions affirmer que toutes les classes sont suffisamment représentées au parlement, toujours est-il que nous ne sommes plus exposés ni au danger de voir nos libertés détruites, ni à la nécessité d'avoir recours pour nous sauver aux hasards du droit de résistance, car personne ne saurait nier qu'une part considérable n'ait été faite au principe démocratique dans la combinaison de notre monarchie mixte. »

(1) Le duc de Bedford, qui disposait de six colléges électoraux, disait « qu'avec le suffrage universel, il aurait dans la main encore un plus grand nombre d'élections. » (Page 92.)

Cette assertion sur la part faite au principe démocratique en Angleterre est fort contestable. Au temps de Cromwell seulement, sous la forme puritaine et militaire, cette part fut assez grande, et on sait quelle fut alors celle de la liberté. Accordons cependant que l'Angleterre possède les combinaisons les plus satisfaisantes au point de vue de l'exercice du gouvernement parlementaire. De quelles forces dispose-t-elle pour défendre ces institutions précieuses? On trouvera la réponse à cette question dans un curieux chapitre intitulé : *Des forces défensives matérielles*. Ces forces sont considérables, à ne compter que celles que la courageuse et ferme aristocratie anglaise trouverait dans son immense et dévouée clientèle, et que le commerce et le demi-million de créanciers de la dette publique fourniraient aussi pour résister à outrance à toute tyrannie, soit d'un prince, soit d'une insurrection populaire. L'auteur estime que les détenteurs de la rente, dont le nombre dépasse six cent mille, pourraient fournir cent cinquante mille hommes bien équipés. La propriété foncière, qui représente un revenu de 60 millions sterling (1 milliard 500 millions de francs), compte deux cent mille propriétaires, dont les tenanciers et les cliens sont certainement en nombre double, ce qui formerait une armée de six cent mille hommes, en supposant même que la classe des manufacturiers et des commerçans restât neutre, ce qui n'est guère probable, car autant que personne elle a intérêt à défendre l'ordre et la propriété.

Confiante dans son amour de la paix, l'Angleterre ne veut pas d'armée permanente à l'intérieur, et a l'œil très ouvert sur les dangers que fait courir aux libertés des peuples l'entretien régulier d'une trop grande force militaire; la milice et le peuple armé en cas d'urgence lui paraissent de suffisans moyens de défense nationale à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est l'idée qu'on a voulu réaliser par la formation des corps de volontaires, qui depuis deux ans a si fort occupé les esprits en Angleterre. La conscription est aux yeux des Anglais une institution injuste et tyrannique envers les individus, frappant très inégalement les diverses classes de la société, et trop favorable à la création des grandes armées permanentes, qui sont naturellement aux ordres des princes; l'enrôlement volontaire leur semble une suffisante garantie pour maintenir leur effectif sur un pied normal, et en effet pendant les terribles guerres de l'empire ils n'ont pas cherché à changer ce principe de recrutement. Il faut remarquer ici qu'une organisation militaire aussi faible et aussi rassurante pour la liberté individuelle des citoyens peut convenir à l'Angleterre, mais serait insuffisante pour la plupart des grands états du continent. Les îles britanniques sont un champ clos où, à l'abri de l'invasion étrangère, les Anglais peuvent en sûreté prolon-

ger ou vider leurs querelles intestines. La France au contraire, entourée d'ennemis et dépourvue de bonnes frontières, dut adopter une conduite opposée, et pour son salut sacrifier ses intérêts et ses droits aux avantages de l'unité militaire; elle tendit à se constituer comme un camp toujours en armes où le roi seul serait maître. Nos pères n'ignoraient ni ces nécessités, ni les conséquences qui en pouvaient découler; ils s'y résignaient, et la noblesse s'y soumit et s'y dévoua tout entière, mais non sans protester souvent. Commines ne disait-il pas : « Le roi Charles VII, qui gagna ce point d'imposer la taille à son plaisir, sans le consentement des états, chargea fort son âme et celle de ses successeurs, et fit à son royaume une plaie qui longtemps saignera (1)? » Au reste, c'est aux malheurs de la guerre de cent ans et à la passion de la France pour l'expulsion de l'étranger qu'il faut attribuer l'impulsion définitive imprimée à notre histoire vers l'unité monarchique absolue; c'est aux Anglais peut-être qu'à l'origine nous fûmes redevables de notre abaissement en fait de libertés politiques, et, comme disait Commines, de cette « plaie qui saigne encore. »

Plus heureux que nous, les Anglais ont pu s'assurer d'une forme de gouvernement qui paraît réunir les conditions nécessaires à la liberté, dont les principaux points d'appui dans la marche quotidienne des affaires sont la presse libre, les *meetings*, le jury, la magistrature et la pairie héréditaire.

La grande garantie de la liberté générale, selon lord Brougham, est la liberté de la presse; mais il fait contre elle une audacieuse et virulente sortie, l'accusant de pouvoir, sous le masque de l'anonyme, tromper le peuple aussi bien que l'éclairer. « Dans sa conviction profonde, la liberté de la presse est une conséquence inévitable de la liberté de discussion et le prix onéreux dont il faut payer cette liberté, qu'on ne saurait assez estimer et bénir. » Les *meetings* populaires, qui correspondent à notre droit de réunion, sont nécessaires aussi à de certains momens et de droit public dans les pays libres, mais ils ne sont pas aux yeux de l'auteur sans inconvéniens. Ses justes préférences sont pour l'institution du jury, qu'on ne saurait trop louer, car la société s'est fondée en grande partie pour jouir de la bonne distribution de la justice, et c'est précisément l'objet pour lequel l'homme consent à abdiquer une partie de sa liberté naturelle et à accepter les entraves d'un gouvernement régulier. En effet, une des grandes conquêtes modernes, dont la théorie et l'exemple nous viennent du moyen âge, fut l'institution du jury, c'est-à-dire la garantie pour tout citoyen d'être jugé par

(1) Cité par Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*.

ses pairs et d'échapper ainsi à toutes les commissions ou tribunaux d'exception, tels que la chambre étoilée ou le tribunal révolutionnaire. Quant aux magistrats, bien qu'ils soient nommés par le roi, les plus minutieuses précautions sont prises pour qu'ils restent indépendans. Les juges sont à tout jamais inamovibles, si ce n'est devant une double adresse des deux chambres appuyée de l'adhésion du roi, ce qui donne à la révocation le caractère d'une loi, puisque le concours des trois pouvoirs suprêmes de l'état est exigé pour la rendre valable. Le juge est néanmoins toujours sous le coup de la poursuite judiciaire de toute personne injustement arrêtée; quand même il n'aurait suspendu, ne fût-ce que pendant une heure, le droit protecteur de l'*habeas corpus*, cette grande garantie de la sûreté personnelle, il serait menacé pour ce fait de la pénalité la plus sévère.

Une autre branche de la justice en Angleterre est représentée par les juges de paix, qui sont presque tous de grands propriétaires dans les provinces, et ne reçoivent aucun salaire. C'est une grande économie pour l'état, et « en outre, dit lord Brougham, c'est un grand avantage pour les masses que de voir les pouvoirs de la magistrature confiés aux mains des plus considérables habitans du pays; la nation elle-même fait ainsi partie du système judiciaire, et les hautes classes répandent dans le peuple un respect habituel pour la loi. »

L'institution de la pairie héréditaire, qui siége à la chambre des lords, est le point fixe qui aurait assuré jusqu'ici la durée et la puissance de la constitution anglaise. La pairie tire son origine des antiques réunions des grands barons et des évêques, qui formèrent peu à peu le parlement, d'abord à eux seuls, ensuite avec le concours des simples chevaliers, puis des représentans des villes et de la bourgeoisie, et furent enfin séparés en deux chambres à une époque non exactement déterminée. Les lords, qui forment aujourd'hui la partie supérieure et inamovible de la législature, se représentent non-seulement eux-mêmes, mais représentent encore leurs puissantes familles et leur clientèle, ainsi que la grande propriété territoriale du pays. Les intérêts, les préjugés mêmes de cette assemblée tendent à en faire un corps de conservateurs toujours prêt à peser de tout son poids dans la balance en faveur de la constitution existante, et à empêcher les conflits de devenir extrêmes entre le peuple et la couronne. Son *veto*, applicable à chaque mesure qu'adoptent les communes, la considération que lui apportent ses fonctions judiciaires, sa supériorité habituelle sous le rapport de l'intelligence et de l'instruction qui lui permettent d'exceller dans la discussion, son calme dans les délibérations, son dédain des clameurs popu-

laires, ses vues politiques sur les affaires intérieures et extérieures dignes de véritables hommes d'état, donnent à la chambre des lords une influence extraordinaire dans toutes les questions nationales. A ces avantages particuliers, élémens naturels d'une grande aristocratie, on doit ajouter la prépondérance et le pouvoir direct assurés par de vastes possessions et un rang illustre, qui ne sont contrebalancés que par la formation populaire de l'autre chambre et la ferme ténacité de celle-ci à maintenir certains priviléges.

Cette institution, l'arche sainte de la constitution britannique, a toujours conservé tous les respects de l'Angleterre, et a dû être respectée aussi par la royauté, à laquelle on n'a jamais permis de l'affaiblir ou de la dénaturer par l'introduction d'élémens nouveaux, même dans les momens de crise les plus difficiles. Ainsi la couronne a le droit de nommer des pairs, mais jamais elle n'a usé de ce droit que pour choisir des pairs nouveaux parmi des hommes sans postérité ou parmi des fils aînés de lords, qui, devant naturellement hériter du siége paternel à la chambre haute, n'augmentent le nombre des lords que jusqu'à la mort de quelques individus. Lord Brougham raconte que le plus grand danger auquel il ait échappé pendant tout le cours de sa vie publique, ce fut lorsqu'il était au ministère avec lord Grey, et que, sous la pression des circonstances les plus graves, il s'agissait d'enlever le vote du *reform bill* par une large création de nouveaux pairs réclamée unanimement du reste par l'opinion publique.

« Près de trente années, dit-il, ont passé sur ma tête depuis la crise de 1832; je parle de cette question politique, comme de toute autre, avec le plus grand calme.

« Lorsque j'allai à Windsor avec lord Grey, j'avais une liste de quatre-vingts pairs nouveaux conçue dans l'idée de faire le moins qu'il se pourrait d'additions permanentes à la chambre et à l'aristocratie. Les choix ne s'étaient portés que sur des fils aînés de lords, sur des hommes sans postérité, ou sur des pairs irlandais et écossais. J'avais un sentiment profond de la nécessité des circonstances particulières qui nous pressaient, et cependant telle était l'impression que me faisaient les terribles conséquences d'un pareil acte, que je me demande encore si je n'eusse pas alors préféré de beaucoup nous exposer à tous les hasards de la confusion qui eût suivi le rejet du bill, et j'ai lieu de croire que mon illustre collègue aurait partagé la résolution où j'étais de courir toutes les chances et d'affronter les clameurs du peuple plutôt que d'exposer la constitution aux dangers d'un renversement complet et imminent. »

Si la chambre des lords garde encore toute sa majesté et toute son influence modératrice, c'est dans la chambre des communes qu'en pratique du moins doivent se voter les impôts et se vérifier

les dépenses; c'est là que se concentre aujourd'hui presque tout le mouvement des affaires et que se forment et se dessinent les grands talens politiques et oratoires. Avec leurs attributions diverses et distinctes, la chambre des lords et celle des communes constituent le parlement, qui, dans son omnipotence et sa liberté, est à la fois la sauvegarde, la direction suprême et l'orgueil de l'Angleterre.

Par le choix des représentans de la nation, par le pouvoir qui est dans les mains des grands propriétaires du pays, par la continuelle discussion de toutes les questions intérieures ou extérieures au parlement, la publicité complète de ces discussions, les classes élevées et les classes moyennes de la nation ont une influence réelle sur la direction des affaires, un contrôle effectif sur les gouvernans, et pèsent d'un grand poids dans le choix des organes et des serviteurs de la puissance publique. Le dernier des citoyens anglais ne saurait être opprimé sans que l'acte injuste dont il serait victime fût connu de quiconque peut lire un journal et du parlement, qui est toujours prêt, en dehors même de la marche régulière des affaires, à recevoir les pétitions du peuple et les plaintes des individus. La constitution exige avant tout que, pour chacun des actes de la couronne ou du ministère, il y ait un conseiller et un agent responsable, de sorte que, depuis le premier ministre jusqu'au dernier des fonctionnaires, tous soient exposés à être poursuivis devant les tribunaux ou les chambres pour tout acte inconstitutionnel ou coupable.

Les parlemens ont gouverné l'Angleterre avec une grandeur et une énergie que n'a surpassées nulle part ailleurs aucune autre forme de pouvoir.

« N'a-t-on pas vu (nous laissons parler lord Brougham) les immenses armées de terre et de mer que mit sur pied à différentes époques notre population peu nombreuse? Que l'on compte nos établissemens si multipliés et si divers sur les points les plus reculés du globe; qu'on suppute les centaines de millions qui ont été levées sur la nation pendant les cent cinquante dernières années, presque sans aucune opposition, et qu'on avoue alors que, pour fonder un gouvernement fort, il n'y a rien de tel qu'une constitution populaire, et qu'aucun despote, quelque absolu qu'il soit, n'a jamais eu dans sa main une machine à imposition qui vaille un parlement.

« Qu'on ne prétende pas que le peuple américain pourrait aussi bien que nous faire appel aux ressources du pays, car je doute fort que les représentans ou le président des États-Unis, après l'expiration des trois premières années de leur pouvoir, aient assez d'influence et d'autorité pour faire peser sur le pays, comme notre parlement l'a fait si souvent, de lourdes taxes de consommation, et surtout l'écrasant impôt sur le revenu. Je suis convaincu qu'en cas de guerre le fardeau de charges aussi accablantes amènerait rapidement la fin des hostilités sans que le pays se montrât bien difficile sur les conditions de la paix. Le peuple anglais au contraire est

ainsi fait qu'une fois la guerre engagée, la fermeté du ministère et des lords suffit pour arrêter tout désir inopportun de conclure une paix qui pourrait compromettre l'état, ou marquer d'une flétrissure l'honneur national. »

Un avenir prochain nous apprendra sans doute ce que vaut l'affirmation sur l'Amérique du noble auteur, qui dissimule mal la vieille rancune de famille qui subsiste encore entre la métropole et les anciennes colonies émancipées. Ce pays a déjà trompé bien des appréciations et des prédictions politiques. La supériorité des institutions anglaises sur celles des Etats-Unis, d'après lord Brougham, tient à la vigueur et à l'unité que la couronne donne à l'ensemble de la constitution; elle en fait un instrument de règne et d'administration complet et suffisant.

Le couronnement de tout l'édifice politique et social est donc la royauté, qui représente le pouvoir exécutif; mais ce couronnement est-il une force ou un ornement de la constitution? Comment les Anglais se sont-ils tirés de la grande difficulté des gouvernemens représentatifs, c'est-à-dire des conflits difficiles à éviter entre le gouvernement personnel du roi et celui des chambres? Lord Brougham ne répond guère à ces questions importantes. Le roi représente le pouvoir exécutif; mais ce pouvoir est en réalité aux mains des ministres, que le roi a la sagesse de choisir avant qu'on les lui impose, mais qui, en revanche, se font un point d'honneur de respecter et de couvrir toujours la majesté royale, quels que soient les rivalités, les dissentimens et les haines personnelles ou politiques, qu'ils ont soin de cacher dans leurs triomphes comme dans leurs défaites. Dirons-nous, comme dans ses mémoires je ne sais plus quel bourgeois de Paris du XVIIIe siècle, à qui un Anglais cherchait à faire comprendre la constitution et la monarchie anglaises: « Ah bien! je plains vos princes! » Non certes; mais enfin si les Anglais étaient bien francs et très sincères, ils avoueraient peut-être qu'au fond le véritable esprit et la perfection dernière de la constitution anglaise seraient que tous les rois fussent des reines, non à la façon de la reine Élisabeth, mais représentant aussi bien que celle qui règne aujourd'hui la majesté, la vertu et la modération couronnée, ainsi que l'amour dévoué à la prospérité, à la grandeur et aux libertés de l'empire britannique: car au sommet de leur système politique les Anglais ne veulent qu'un trône occupé : le spectacle d'un trône vacant leur paraît dangereux et redoutable pour la tranquillité d'un pays.

Sans doute le roi dans le gouvernement anglais n'est pas toujours « réduit à l'état de zéro ou d'objet de parade, et il a encore assez d'influence pour faire sentir le poids de ses opinions et de ses pré-

férences dans tous les actes de l'état; » mais d'importantes restrictions, indiquées par lord Brougham lui-même, réduisent notablement l'influence de la couronne. Cependant, si, telle qu'elle est, cette constitution fonctionne merveilleusement dans les temps ordinaires, ses admirateurs la vantent comme non moins bien appropriée aux circonstances extraordinaires, car elle se prête aux nécessités des temps, et parfois elle a permis que l'exercice des droits les plus importans ait été partiellement ou totalement suspendu. Ainsi, pendant toute la durée de la guerre qui finit à la paix d'Amiens, on interdit les *meetings* publics, on les interdit encore pendant quelques mois en 1820. L'opportunité de cette interdiction fut contestée, mais la légalité, le principe, jamais. La même remarque s'applique à la suspension bien autrement grave de l'acte de l'*habeas corpus*. Plusieurs fois, sous le règne de Guillaume III, ainsi que pendant ceux de George Ier et de George III, le gouvernement dut être investi du droit exceptionnel d'arrêter et d'emprisonner sans jugement, sous la garantie toutefois d'un bill d'indemnité, les personnes soupçonnées de projets de sédition ou de trahison. L'*alien act* (loi sur les étrangers et les réfugiés établis en Angleterre) fut aussi suspendu pendant les guerres, et des restrictions furent également apportées plusieurs fois à la liberté de la presse depuis 1688.

Il est sans exemple toutefois qu'aucune entrave ait été jamais imposée aux droits et aux priviléges du parlement. C'est là pour les Anglais le point sacré de la constitution, et à partir de 1688 aucune main n'a osé y porter atteinte.

Du reste, si la constitution anglaise est bonne, elle n'est ni absolument parfaite ni achevée, et l'on y pourrait trouver sans peine quelques contradictions. A côté de chacune de ses meilleures institutions, il y a comme un point faible ou un défaut soit apparent, soit caché. Ainsi le principe de la liberté et de l'indépendance de l'individu repousse la conscription et le service militaire forcé; mais la presse maritime est là dans toute son injustice, et l'on ne sait comment y remédier en temps de guerre. La magistrature est indépendante et éclairée, et la justice égale pour tous; cependant « les regrettables dépenses et les complications qui entravent encore la procédure ne permettent pas aux citoyens pauvres de jouir des bienfaits du système judiciaire. »

Comme cour de justice suprême, « si la totalité du corps des pairs exerçait le pouvoir judiciaire, ainsi qu'il le pourrait faire d'après la lettre de la constitution, de grands abus deviendraient inévitables, et une oppression sans limites en pourrait être la conséquence; mais dans la pratique toutes les affaires juridiques sont abandonnées à cinq ou six pairs, légistes de profession. » Une autre anomalie

curieuse est la combinaison par laquelle le lord chancelier, pour juger une cause, est assisté de deux pairs non-magistrats qui changent à chaque séance, de sorte qu'au jour où est prononcé le jugement, sur trois lords, il y en a deux qui n'ont rien entendu des débats.

Tous les conflits d'attributions de pouvoir entre les deux chambres ne sont pas encore terminés et résolus par une règle fixe. A côté de la belle application du principe de l'élection des représentans du pays se dresse le vice invétéré de la corruption électorale. Tous les grands intérêts du pays doivent être représentés, et pourtant, comme la propriété foncière donne seule le droit de voter, la plus grande masse de la propriété mobilière, c'est-à-dire les 800 millions sterling des prêteurs de la dette publique, ne sont pas représentés (1). Pour être nommé aux chambres, il faut, si l'on n'est pas fils aîné de pair, 15,000 francs de rente en terre pour représenter un comté, 7,500 francs pour représenter un bourg. Un Anglais pourrait posséder un million sterling à la banque ou dans le commerce sans avoir le droit de représenter une ville commerciale, s'il ne possédait pas en outre 7,500 francs de rente en terre. Cette loi, il est inutile de le dire, est toujours éludée par des transferts temporaires de propriété.

Une étude approfondie de l'Angleterre ferait découvrir encore sans doute d'autres lacunes et d'autres contradictions, mais on a pu voir déjà comment en Angleterre la raison publique est assez haute pour se résigner à des imperfections et à des contradictions même choquantes, et comment aussi la vitalité de la nation est assez puissante pour la faire prospérer glorieusement malgré des plaies connues ou cachées, qu'on cherche paisiblement à guérir à chaque occasion favorable. Pour nous, en France, si nous ne possédons pas les institutions de l'Angleterre, adoptons au moins ses vertus morales et politiques, ainsi que ses maximes de conduite. Nous avons largement usé du droit de résistance : n'essaierons-nous pas un jour de l'efficacité de la science des compromis? Si nous savions être bientôt assez tenaces et assez sages, nous saurions bientôt aussi être suffisamment libres avec toutes les combinaisons politiques. La liberté a toujours été pour nous une ivresse suivie d'un prompt assoupissement; saurons-nous au réveil demeurer sobres et travailler avec obstination et sans éclat sur nous-mêmes d'abord, et sur les petites choses à défaut des grandes? La victoire reste toujours aux entêtés plutôt qu'aux téméraires. Apprenons, comme les Anglais, à nous défaire du fâcheux sentiment de l'envie et à être fiers et heu-

(1) Lord Brougham, p. 68, 74, trad. 20-22.

reux de voir, parmi nos égaux, la fortune qui prospère et le talent qui réussit; sachons surmonter la contrariété bien naturelle de voir des supériorités fermement établies : c'est un sacrifice à faire, mais qui ne sera peut-être pas sans profit; surtout ne rêvons pas quelque forme subite de gouvernement parfait et sans défaut, qui assure à chacun un bonheur facile et chimérique. Comme disent encore les Anglais, « la vie est une bataille; » sachons y prendre notre rang, et pour tout privilége ne demandons que des armes égales. A-t-on, au reste, le droit de se plaindre de l'omnipotence croissante de l'état, quand, grands et petits, nous tendons tous vers lui des mains suppliantes comme vers une idole dont nous attendons tous les biens et tous les maux? L'état c'est nous, si nous voulons, mais nous tous, et non pas quelques-uns alternativement, ainsi qu'il est arrivé plusieurs fois depuis quatre-vingts ans. L'état, tel que nous l'avons laissé se former, c'est comme la vieille tour féodale des villes du moyen âge, le donjon inexpugnable dont chacun successivement parvient à s'emparer par surprise, et d'où à l'abri des créneaux, des fossés, des contrescarpes et autres circonvallations administratives, on prétend rudement dominer les petits bourgeois et les manans qui tremblent à l'entour. Chaque parti proclame que pour être libre il lui faut la clé du donjon; mais quand il est entré par aventure, nous savons comme il ferme la porte derrière lui, et comment il impose la liberté à sa façon. Toutefois il faudrait se garder de jeter la vieille tour par terre ou d'y mettre le feu : de tels essais nous ont déjà porté malheur, et les Anglais s'y sont mieux pris pour arriver au point de liberté politique qu'ils ont atteint aujourd'hui.

II.

L'ouvrage de lord Brougham nous montre comment marche la constitution anglaise; il n'explique pas assez peut-être ni pourquoi elle marche, ni où se trouve cette force vive qui donne l'essor au système entier. Ce livre a été fait pour les Anglais, qui tous sans doute savent ou sentent d'où vient la vitalité puissante de leur système politique. Pour nous, il en est autrement : nous avons de nombreux et habiles écrivains qui ont décrit les proportions grandioses et la solidité de l'édifice de la constitution anglaise; mais il en est peu qui aient ouvert une tranchée profonde au pied du monument, pour sonder le terrain et pour voir sur quel sol primitif est posée la première assise qui supporte cette admirable et puissante construction. Il nous manque un livre qui mette en lumière, par des leçons à la portée de tous, les théories comme les applications prati-

ques de la constitution anglaise. Serait-il trop difficile à faire accepter s'il était vrai et sincère, trop facile à réfuter s'il ne l'était pas, et le parallèle et les conclusions où l'on serait nécessairement amené seraient-ils trop humilians pour notre orgueil national? Quoi qu'il en soit, un plus utile sujet d'étude ne saurait être offert à la génération actuelle, et ce serait lui rendre un signalé service que de résumer les excellens travaux historiques déjà faits, en y ajoutant des notions plus complètes dans la forme lucide et familière qui convient à notre pays. On voudrait croire qu'il se rencontrera un talent élevé et mûri par l'expérience pour nous prémunir contre les erreurs et les illusions du passé, et nous montrer, par l'exemple de l'Angleterre, où manquait la base fixe et solide qui eût dû soutenir et faire réussir nos précédens essais de libre gouvernement. Montesquieu, qui passa deux années en Angleterre avant d'écrire son immortel ouvrage de l'*Esprit des lois*, n'a point laissé sur ce sujet l'un de ces chapitres lumineux et concis par lesquels il sait faire pénétrer une clarté soudaine et si vive dans les ténèbres historiques des constitutions des peuples. Voltaire lui-même, après trois années de séjour en Angleterre, où il étudia la philosophie, la politique et la littérature, ne paraît pas non plus avoir pénétré bien avant dans la connaissance des principes fondamentaux des institutions de ce pays, qu'il fit profession d'admirer, témoin ces vers connus de *la Henriade*, mais peu exacts dans leur précision exagérée :

> Aux murs de Westminster, on voit paraître ensemble
> Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble,
> Les députés du peuple et les grands et le roi,
> Divisés d'intérêts, réunis par la loi.

Dans les libres institutions dont l'Angleterre de George II lui offrait le spectacle, Voltaire semble n'avoir pas su ou voulu démêler la réalité de l'apparence; car « les députés du peuple » et les « trois pouvoirs étonnés » n'ont jamais eu une égalité de puissance ni des rapports aussi nets qu'il le prétend. En dépit des progrès que les études sur la constitution intérieure des états ont faits chez nous depuis Voltaire, voilà plus d'un siècle bientôt que le fond de notre science politique sur l'Angleterre se résume à peu près dans les vers de *la Henriade*. Il était pourtant facile de découvrir que depuis 1688 surtout aucun pays n'a marché d'un pas plus ferme et plus sûr vers l'unité de gouvernement établie en dehors du peuple et de la royauté. Guillaume III, une fois affermi sur le trône, sentit si bien la vanité de ses efforts pour résister à ce mouvement, qu'il concentra toutes les forces de son pouvoir personnel vers la guerre et les affaires diplomatiques, laissant en grande partie la gestion des affaires inté-

rieures à ceux qui l'avaient appelé au trône, c'est-à-dire à l'aristocratie, qui avait chassé les Stuarts pour diriger à son gré et sans l'intervention du pouvoir royal presque tous les intérêts du pays. C'était au reste la perpétuelle tendance à laquelle avaient voulu imprudemment s'opposer, comme les rois du continent, l'infortuné Charles Ier et ses malheureux successeurs, qui rougissaient d'être si fort en retard, en fait d'absolutisme et de centralisation, sur tous les monarques de l'Europe. La royauté nouvelle et la classe prépondérante s'étaient comprises, elles ont continué de se comprendre jusqu'à nos jours, et l'Angleterre a marché et prospéré sous la direction et le pouvoir d'une des plus grandes unités de gouvernement qui aient jamais figuré dans l'histoire.

En effet, en prenant toute la hiérarchie des fonctions et des influences politiques ou administratives en Angleterre depuis la base de la société jusqu'au sommet, nous rencontrons toujours à chaque degré la même et unique origine de l'autorité, c'est-à-dire la richesse, représentée d'abord exclusivement par les possessions territoriales, ensuite par la propriété industrielle ou commerciale, qui plus tard fut admise au partage de l'influence. Il s'éleva parfois des rivalités violentes entre les représentans de ces deux formes de la richesse, mais toujours la terre et l'argent furent l'origine de la puissance. Ce fait peut facilement se reconnaître dès les débuts de l'établissement des Normands.

Fille directe et légitime de la féodalité, l'Angleterre a su, par je ne sais quelle sagesse ou quelle fortune, sans avoir recours aux traditions du droit romain, sortir sans trouble et sans bruit des embarras du servage, des droits féodaux, des complications des terres nobles et non nobles, de toutes ces difficultés inextricables léguées à nos pères par le moyen âge, et pour la solution desquelles la France faillit périr après 89. Pourtant, chez les auteurs les plus connus, on ne saurait où trouver sur cet immense, mais pacifique changement, une étude historique complète. Le servage des vilains, organisé dès la conquête de Guillaume plus strictement peut-être qu'ailleurs, paraît avoir duré plus longtemps qu'on ne pense généralement, car lord Brougham raconte qu'à la suite de l'insurrection du peuple conduite par Wat-Tyler, le roi accorda une charte d'émancipation des serfs, et que cette charte fut révoquée bientôt par la noblesse (de 1379 à 1386). Comment donc s'opéra cette transformation du servage qui existait encore à la fin du XIVe siècle?

A défaut de documens détaillés et certains, ne serait-il pas permis d'affirmer que la solution anglaise de la plus grande des difficultés du moyen âge fut vraisemblablement celle-ci : les seigneurs et les lords, déjà puissans, prirent en toute propriété, par toute sorte

de moyens, les terres qui les entouraient, et n'en aliénèrent jamais aucune fraction. Se trouvant alors maîtres absolus du sol, ils changeaient, renvoyaient ou conservaient leurs serfs ou leurs vassaux, devenus de simples locataires. Ces derniers n'avaient plus aucun de ces droits dont jouissaient, moyennant dîme ou rente inaliénable, les paysans et les censitaires de France, c'est-à-dire ceux de cultiver une terre ou d'habiter une maison appartenant au seigneur, mais d'où ils ne pouvaient être renvoyés : sorte de propriété double et partagée, du fonds pour l'un, pour l'autre de la jouissance. Cette organisation était la source de difficultés infinies, et de plus les droits féodaux qui se payaient au seigneur étaient souvent plus vexatoires que lucratifs. Plus chevaleresque assurément que la noblesse anglaise, celle de France aliénait de mille façons ses prés, ses bois, ses moulins, pour aider Charles VII, pour secourir Henri IV ou pour amener une compagnie à Louis XIV vaincu, et mériter ainsi la croix de Saint-Louis. Elle ne se releva jamais de la gêne et de la pauvreté où la jeta son dévouement pendant de longues guerres intestines et étrangères; si elle eut la gloire de soutenir et de sauver parfois la monarchie, moins prévoyante que fidèle, dénuée du sens politique profond de nos voisins, elle alla toujours en s'appauvrissant, et ne put ni ne sut se tirer des difficultés matérielles et morales inhérentes aux institutions vieillies du moyen âge en renonçant à mille droits et redevances bizarres, dernières ressources de sa pauvreté, et dont le règlement ou l'abandon n'eût été qu'un jeu pour une aristocratie riche et puissante. En Angleterre, les seigneurs ayant tout pris ou racheté, il n'y avait plus aucun droit réciproque entre eux et les paysans, et le problème social du passage de la propriété féodale à la propriété moderne se trouva peu à peu résolu sans avoir été posé.

Malgré des intervalles de ruine et d'abaissement temporaire, l'aristocratie anglaise ne cessa d'aller toujours en s'enrichissant. D'abord l'*enclosure-act* de Henri III donna les biens communaux à ceux qui les feraient enclore et cultiver, c'est-à-dire aux riches, qui seuls purent faire les frais d'une telle opération; les édits de Henri VII ne les favorisèrent pas moins; puis vint enfin cette immense spoliation des biens de l'église et le partage qui s'en fit entre les grands propriétaires après la réforme commencée sous Henri VIII. Les confiscations qu'amenèrent les guerres civiles de l'Angleterre contribuèrent encore à concentrer la propriété dans les mêmes mains, car, loin de consacrer les propriétés confisquées à récompenser le dévouement de serviteurs pauvres ou d'aventuriers heureux, la royauté ne s'en servait presque toujours que pour acheter l'adhésion de riches seigneurs dont l'influence était à redouter.

Il y aurait d'ailleurs, dans l'histoire de l'aristocratie anglaise, une distinction à faire. Les hauts barons, comparables en quelques points à nos grands feudataires, disposèrent plusieurs fois, à la tête de véritables armées, de l'état et de la couronne; mais les rois les anéantirent, et les premiers rangs de la noblesse féodale une fois abattus, ce fut la seconde ligne de l'aristocratie qui recommença la lutte, et qui, après beaucoup de vicissitudes, étant parvenue à la puissance, laissa pour héritiers les grands propriétaires de nos jours. En France, ce fut le roi ou plutôt l'état qui hérita des grands feudataires, aussi bien que du reste de la noblesse féodale, au moyen d'une étroite alliance entre la monarchie et le peuple, tandis que chez nos voisins ce fut l'aristocratie qui s'allia avec le peuple pour dominer la royauté.

Nulle part mieux qu'en Angleterre l'histoire de la propriété ne sert à éclairer l'histoire politique. On y voit, à mesure que la propriété s'y concentre, le pouvoir aussi, par une conséquence naturelle, devenir l'apanage exclusif de ceux qui possèdent le sol et la richesse. Cette agglomération est arrivée aujourd'hui à un tel point qu'une réaction se prépare contre elle, et que, par l'excès même de ses préjugés, la grande propriété doit craindre l'avénement d'un ordre nouveau, dans le cas où les élections descendraient encore d'un ou deux degrés, et permettraient à la protestation des mécontens de se faire jour. Chez nous, les mutations de la propriété ont pris un autre cours, et pour exprimer d'un seul mot la différence des deux pays ne pourrait-on pas dire qu'en Angleterre ce sont les riches qui possèdent à peu près la totalité du sol, et qu'en France ce sont les pauvres? Cet état de choses en Angleterre date du jour où, après la conquête de Guillaume, les biens des vaincus furent partagés entre ses compagnons d'armes avec une régularité légale sans exemple dans aucune autre conquête : spoliation consignée dans le *Doomsday-book*, qui encore actuellement est le point de départ de presque tous les titres de propriété.

Si la France rurale, partagée aujourd'hui entre cinq ou six millions de propriétaires, souffre dans quelques provinces d'une excessive division de la propriété, les grandes possessions territoriales en Angleterre au contraire sont réunies à ce point que le « tiers de la propriété rurale et de son revenu total se trouve concentré dans les mains de deux mille possesseurs (1). » Viennent ensuite les terres moyennes de la *gentry*, qui passeraient chez nous pour de la grande propriété, puis enfin quelques rares terrains constituant la petite propriété, et le tout ne représente qu'un ensemble total de

(1) M. Léonce de Lavergne, *Économie rurale de l'Angleterre*, p. 104.

deux cent cinquante mille propriétaires fonciers (1). Le *yeoman* et le paysan petit propriétaire ont presque absolument disparu. La population des campagnes, dont la plus grande partie a reflué vers les villes manufacturières, ne se compose plus que des ouvriers ruraux à gages, des grands fermiers et des petits tenanciers, lesquels n'ont souvent que des baux annuels. Les uns comme les autres sont à la merci des propriétaires, qui peuvent les changer ou les expulser à leur gré, et l'ont souvent fait, lorsque, par exemple, ils ont voulu convertir en vastes pâturages de maigres terrains mal cultivés, opération souvent pratiquée de nos jours avec une violence qui va parfois jusqu'à mettre le feu aux chaumières des récalcitrans. C'est dans cette propriété territoriale si fortement constituée, où le lord, possédant le sol et les maisons, est par le fait maître absolu de tout ce qui pose le pied sur sa terre, que paraît résider le vrai principe du pouvoir et du gouvernement. Partagée depuis peu, bien qu'inégalement encore, avec le commerce et l'industrie, la prépondérance politique est l'objet d'une sorte de guerre intestine entre la richesse territoriale et la richesse commerciale; mais dès qu'une mesure ou un événement menace de faire sortir le pouvoir de leurs mains, soit au profit des classes non riches, soit au profit de la centralisation de l'état, on voit se réunir et combattre intimement serrés les deux partis qui semblaient ennemis. La réforme de la loi des céréales a été un épisode éclatant de cette lutte, et moins encore une concession aux classes populaires qu'à l'intérêt commercial et manufacturier. Les concessions et les compromis sont faciles aux partis politiques qui ont au fond les mêmes intérêts.

A tous les échelons du pouvoir, du reste fort simplement constitué, se retrouve la richesse comme point de départ. « Le plus riche propriétaire d'un comté est d'ordinaire lord-lieutenant... Les plus riches après le lord-lieutenant sont juges de paix, c'est-à-dire les premiers et presque les seuls magistrats administratifs et judiciaires, les représentans de l'autorité publique. En France, les fonctionnaires, presque tous étrangers au département qu'ils administrent, ne tiennent par aucun lien aux intérêts locaux. En Angleterre ce sont les propriétaires eux-mêmes qui sont fonctionnaires dans leur pays, et quoique la couronne les nomme en apparence, ils sont fonctionnaires par ce seul fait qu'ils sont propriétaires. Il n'y a peut-être pas d'exemple qu'un commission de juge de paix ait été refusée à un propriétaire riche et considéré (2). » Ces fonctions sont gratuites, de même que celles des shérifs qui ont plusieurs des at-

(1) M. Disraeli, cité par M. Léonce de Lavergne, *Économie rurale*, etc., p. 101. — Lord Brougham dit deux cent mille propriétaires, p. 388.

(2) M. Léonce de Lavergne, *ibid.*

tributions de nos préfets, et sont nommés annuellement par la couronne.

Tout le monde connaît les procédés électoraux des Anglais et le prix que coûte une élection à la chambre des communes. Si, dans les beaux temps, on en citait dont les frais approchaient de 1 million, aujourd'hui la dépense de 50 ou 100,000 francs suffit à maintenir les nominations des députés dans la classe la plus riche. La chambre des lords est formée, comme chacun sait, des chefs des familles puissantes, et la chambre des communes ne s'est composée, jusqu'en 1832, que de leurs cadets, ou des aînés de familles ou branches secondaires. Les ministres et les chefs d'administration sont nommés par les chambres ou choisis dans leur sein. Tous les grades de l'armée ne se peuvent obtenir qu'à prix d'argent, et coûtent, selon les régimens et les grades, depuis 40,000 fr. jusqu'à 300,000. Toutes les places lucratives en Angleterre ou aux colonies sont exclusivement réservées à l'immense clientèle des ministres ou des membres du parlement. L'administration, comme le gouvernement, est donc tout entière aux mêmes mains (1).

Pour commencer un procès, il faut déposer une somme si considérable, que les riches seuls peuvent en affronter la dépense. La caution judiciaire à prix d'argent est encore un privilége pour la fortune (2). Les grandes charges de l'église et leurs beaux revenus

(1) Qu'on ne croie pas d'ailleurs que l'Angleterre ait moins de fonctionnaires que nous; elle en compte peut-être davantage et les paie plus richement, mais ils sont en grande partie employés au dehors. Il y a dans les Indes et les colonies anglaises bien des gouverneurs plus richement rétribués que le gouverneur de l'Algérie, beaucoup d'autres qui sont sur un pied presque équivalent, et un nombre infini de fonctionnaires; mais cela fait moins de bruit que chez nous, parce que le gouvernement britannique, pour chacune des fonctions à remplir, n'appelle pas à son de trompe vingt concurrens pour renvoyer dix-neuf mécontens, et que du premier coup il choisit un titulaire. Louis XIV disait qu'à chaque faveur qu'il accordait il faisait un ingrat et dix mécontens; de nos jours le gouvernement français pourrait presque en dire autant. Les concours et les examens sont une belle chose et ont leurs avantages, mais ils ont aussi un grand inconvénient : c'est de former dans la jeunesse une classe nombreuse et assez redoutable qu'on pourrait appeler la classe des refusés. Certes, parmi les candidats malheureux aux examens, beaucoup savent se créer d'honnêtes moyens d'existence et se rendre utiles au pays; mais enfin un certain nombre des désappointés de chaque année devient une proie facile dont s'empare l'esprit de bouleversement. Lorsque vient à souffler le vent périodique de la révolution, les chefs de l'armée du désordre sont tout trouvés, et l'on s'étonne à tort de leur funeste capacité, car entre les hommes qui forment la masse des fonctionnaires désignés par les concours pour administrer et protéger la société et la tête de l'armée de factieux qui la veut désorganiser il n'y a pas une grande différence; ils sortent des mêmes écoles, et la distance des talens n'est pas grande entre le numéro six investi par un succès d'examen de la mission de défendre la société et le numéro sept refusé qui l'attaque.

(2) Voyez lord Brougham, p. 277.

sont pris par les fils de l'aristocratie, et dans beaucoup de cas la possession ou l'acquisition d'un domaine donne droit à la nomination d'un ou plusieurs vicaires et curés, et à la distribution de certains bénéfices.

L'alliance intime et absolue du pouvoir et de la richesse, et l'agglomération de cette richesse une fois reconnues, n'en faut-il pas conclure que la plus évidente unité est la base du gouvernement anglais, concentré héréditairement par le droit d'aînesse dans les mains de trente ou quarante mille familles, les plus riches du pays, qui, choisissant les premiers talens parmi elles, ou attirant les hommes nouveaux de grande valeur, leur confient le gouvernement, les soutiennent et les défendent avec une sagacité et une énergie traditionnelles qui s'expliquent facilement, car, pour cette aristocratie, toutes les affaires de l'état, grandes ou petites, sont presque des affaires de famille? C'est ce qui lui donne cette clairvoyance pratique qui ne se laisse surprendre ni par les entraînemens de la logique, ni par ceux de cet esprit de généralisation, dont l'abus fut parfois si funeste parmi nous. Au reste, une des raisons qui font paraître cette aristocratie si habile, c'est qu'elle est assez solidement constituée pour pouvoir, en cas d'erreur, revenir sur ses pas ou pousser en avant et marcher toujours à la tête de ses propres concessions.

Dans l'histoire de la révolution de 1688 en Angleterre, lord Macaulay, à propos de l'acte de tolérance dont il loue l'habileté, l'opportunité, mais dont il expose les contradictions flagrantes, insiste en des pages remarquables sur le dédain des Anglais pour les idées abstraites et spéculatives en politique, dédain, ajoute-t-il, qui, depuis le roi Jean jusqu'à la reine Victoria, a successivement animé l'esprit de deux cent cinquante parlemens, lesquels se sont guidés par la seule convenance et l'intérêt pressant du moment, sans aucun souci des inconséquences où ils sont tombés plus d'une fois. La force et l'habileté de ce gouvernement, exercé par la famille et par la propriété, n'ont guère laissé de place au développement de l'influence royale. Les rois ont pu avoir, selon leur valeur personnelle, une plus ou moins grande part dans les affaires, mais jamais une véritable prépondérance, et cette chimérique formule de la division égale des pouvoirs, qu'on a crue réalisée en Angleterre sous le manteau du gouvernement parlementaire ou représentatif, n'a jamais réellement existé. On pourrait dire que la chambre des lords, celle des communes, l'armée, l'administration et le clergé sont comme les cinq doigts de la main d'une aristocratie peu nombreuse, qui par la concentration héréditaire de toutes les richesses et de tous les pouvoirs, et par un sens profond de l'art de gouverner, a su, depuis

deux cents ans surtout, maîtriser et dominer à la fois avec une inflexible énergie la royauté au-dessus d'elle et le peuple au-dessous.

Depuis 1831 et 1832, l'influence prépondérante a passé de la chambre des lords à celle des communes, dont la composition a été modifiée par l'entrée d'un grand nombre de représentans de l'intérêt commercial et manufacturier. A cet égard, un nouvel ordre de choses semble se préparer de loin; mais l'ordre ancien n'en subsiste pas moins encore dans tout son ensemble, car parmi les hommes nouveaux qui ont pris place à la tête du pays, il en est bien peu qui ne jouissent pas d'un revenu suffisant pour constituer une complète indépendance de fortune.

La forteresse et la garantie connue de toute cette antique organisation, c'est le droit d'aînesse, sur lequel sont établies l'agglomération et l'assiette de la propriété, et qui a pour effet de ne placer jamais le privilége et l'autorité en dehors de la puissance substantielle que donnent la fortune et la possession du sol. Que l'on condamne ou que l'on défende le droit d'aînesse, parmi ses avantages il en est un dont on ne saurait contester les heureux résultats pour la Grande-Bretagne : c'est l'existence utile de ces innombrables cadets de bonne maison pour qui la noblesse et les titres sont annulés dès la première ou la deuxième génération. Ce sont les cadets de l'Angleterre qui lui ont conquis le monde en le fouillant et le parcourant en tous sens, pour y acquérir la richesse ou l'aisance, et qui ont assuré sa force intérieure en répandant dans la masse de la nation où ils vont se confondre cet esprit de respect et de dévouement pour l'ordre social et politique de leur pays, qui est chez eux si remarquable. Soutiens de cette aristocratie qui n'est point une caste, où l'on entre quand on est puissant ou célèbre, et d'où l'on sort bientôt quand on n'a pas pour soi le hasard de la primogéniture, ou le talent personnel, les cadets sont élevés dans les somptueux manoirs de leurs parens absolument avec les mêmes soins que leurs frères aînés, futurs propriétaires de l'héritage paternel, et partagent les sentimens aristocratiques et le sens profond des saines conditions du gouvernement et de l'ordre qui distinguent les classes supérieures de la nation. Ce sont les cadets qui s'en vont remplir toutes les places de l'administration, de l'armée, de la marine, des colonies, de la magistrature, ou parfois aussi du haut commerce, de la banque et des entreprises coloniales, avec les mêmes mœurs, le même esprit, la même distinction de manières ou le même orgueil que les chefs de famille restés à la tête du pays. C'est ce qui explique cette similitude de goûts, d'antipathies, cette unité dans la foi politique et sociale qui du sommet de la société anglaise descend d'échelons en échelons jusqu'aux couches inférieures.

La famille, fondée sur le droit d'aînesse, est constituée comme la société dont elle est l'abrégé et le modèle. Au même foyer, on voit s'élever en paix une génération de riches et de pauvres unis et solidaires malgré la différence de leur avenir : grave exemple de l'égalité de la naissance et des droits civiques accompagnée de l'inégalité de fortune; leçon éminemment utile aux peuples, auxquels il est difficile de faire entendre que l'égalité des droits politiques et moraux n'entraîne pas comme conséquence l'égalité des biens et de la richesse. Cette inégale destinée des frères parmi les riches et les puissans entretient la résignation à l'inégalité parmi ceux qui ne possèdent pas, et l'on peut dès lors proclamer sans danger pour la paix publique la juste doctrine de la fraternité dans un pays où les frères eux-mêmes ne sont pas égaux.

On a souvent prétendu que cette puissante organisation anglaise s'ignorait elle-même, et l'un de nos premiers écrivains disait naguère, à propos de combinaisons ministérielles essayées en France par la restauration : « En 1814, l'expérience ne nous avait rien appris encore sur ces graves sujets, et en Angleterre même on agissait bien plus par instinct que par réflexion. Le gouvernement libre (1) était une science dont la pratique existait en Angleterre et la théorie nulle part (2). » Qu'on nous permette de remarquer qu'il n'est guère probable pourtant qu'un des gouvernemens du monde les plus habiles l'ait été sans le savoir et sans s'être posé des règles traditionnelles fixes et des principes raisonnés, quoique non developpés dans une constitution. Sans compter les nombreux écrivains whigs et tories qui ont discuté une à une et par occasion presque toutes les questions politiques et presque tous les faits historiques, selon les besoins de leur cause et de leur parti, la lecture des bons romans anglais du temps présent nous fournirait des notions intéressantes sur la connaissance du gouvernement intérieur, sur l'économie politique et sur la pratique des élections, qui dépasseraient peut-être en enseignemens utiles ce qu'ont pu en répandre chez nous bien des livres plus sérieux. Mais s'il est facile d'exposer la situation de l'Angleterre, il l'est beaucoup moins d'expliquer par quel effort de raison une nation si jalouse de ses droits a consenti longtemps à se laisser gouverner par une minorité, qui, tout en faisant si bien ses propres affaires, a su pourtant satisfaire aux intérêts comme aux préjugés du pays; comment enfin cette nation, au

(1) Appliquée à l'Angleterre, cette locution communément usitée de *gouvernement libre* est-elle exacte? Serait-ce un vain jeu de mots de dire qu'en Angleterre il n'y a que le gouvernement qui ne soit pas libre, et qu'en France il n'y a que le gouvernement qui le soit?

(2) M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 117.

prix de l'égalité et par amour de ses libres institutions, ne veut confier son gouvernement et la défense de ses droits qu'à ceux qui possèdent héréditairement la richesse et le pouvoir, ou à ceux qui savent s'y élever à force de talent, car, bien que la porte soit étroite, l'aristocratie est ouverte à tous, et c'est là son salut.

Cette organisation politique, à peu près unique dans l'histoire, du gouvernement d'un grand peuple par la richesse a porté l'Angleterre à un haut degré de puissance et de prospérité continues, et aujourd'hui encore la population ne cesse de s'accroître dans ce pays malgré l'émigration, pendant que chez nous, où tout paraît combiné pour le bien-être et le développement des classes démocratiques, la population reste stationnaire ou diminue, quoique l'émigration soit presque nulle. Ne pourrait-on pas dire sans paradoxe qu'en réalité le gouvernement fut mixte en Angleterre tant qu'il y eut combat entre les diverses influences, sources directes du pouvoir, mais qu'il ne l'est plus aujourd'hui que la victoire semble être restée aux mains d'une seule fraction de la nation? Après l'avénement de Guillaume III, les contestations des partis sur la constitution fondamentale cessèrent, et depuis ce temps-là le gouvernement a présenté dans son essence tous les caractères de l'unité, en conservant néanmoins dans sa forme la division extérieure des trois élémens qui ont figuré dans les luttes anciennes.

Il ne s'est plus agi réellement, depuis 1688 jusqu'en 1832, ni de pondération ni d'équilibre; tous les poids et toutes les forces ont été placés dans un seul des plateaux de la balance, qui, touchant le sol d'un seul côté, donna au gouvernement britannique une fixité qu'empêchaient d'apercevoir clairement les changemens successifs du pouvoir, passant tour à tour aux mains des deux fractions (wighs et tories) du grand parti de la richesse et de la propriété; ce que lord Brougham lui-même ne se refuserait peut-être pas absolument à admettre, lui qui reconnaît qu'avant 1832 « la constitution anglaise avait plutôt les caractères d'une monarchie aristocratique, que ceux de la triple combinaison dont lui faisaient honneur ses admirateurs. » En effet, une aristocratie riche fut prépondérante en Angleterre jusqu'en 1832, non parce qu'elle était aristocratie, mais parce qu'elle était riche. Dans ce pays, pour gouverner la fortune publique, il faut être actionnaire de cette fortune publique, et gros actionnaire. Il paraîtrait aussi absurde aux Anglais d'admettre les pauvres au gouvernement de la richesse publique qu'à nous Français de nommer administrateurs d'un chemin de fer les mécaniciens et les cantonniers. La question connue qu'on fait en Angleterre à propos de tout étranger ou de tout homme nouveau : « Combien vaut-il? (*how much is he worth?*) » et la réponse inévitable et con-

cise : « il vaut tant de mille livres de rente, » ou, dans le cas contraire, le terrible *nobody*, ce n'est « personne, » cette question et cette réponse peignent toute l'Angleterre.

La royauté nomme à tous les emplois, mais d'après l'inévitable et absolue influence du parlement. Le roi déclare la paix ou la guerre, mais ne saurait un seul jour soutenir l'une ou l'autre sans la permission des chambres : il peut dissoudre un parlement, mais pour en faire nommer immédiatement un autre, et c'est toujours aux chambres que dans ce conflit reste la victoire. On a souvent vu imposer un ministère au roi par le parlement, mais jamais au parlement par le roi. La royauté en Angleterre est un énorme et indispensable blanc seing en dehors duquel rien n'a de valeur, mais que se disputent et remplissent à leur gré les habiles parmi les plus riches et les plus puissans du pays.

Quant aux forces vives de l'Angleterre, à cette classe qui remplit toutes les fonctions petites ou grandes dans le gouvernement et les chambres, qui fait et subit tour à tour l'opinion du *Times* et du reste de la presse, qui fournit ces légions de touristes amateurs et politiques qui vont par le monde critiquant les gouvernemens et méprisant les peuples étrangers, nous en pourrions trouver le dénombrement tout fait dans le passage du livre de lord Brougham (1) où il suppute les forces de résistance que la nation possède pour s'opposer à tous les changemens subversifs. Les deux cent mille propriétaires fonciers, les six cent mille détenteurs de la rente et des effets publics, les grands commerçans et manufacturiers, dont l'auteur ne donne pas le nombre, mais qu'on pourrait peut-être porter à deux cent mille, voilà l'Angleterre ou plutôt la partie de l'Angleterre qui compose le gouvernement ou le soutient. Ajoutez à ce million de citoyens deux ou trois cent mille électeurs, pris dans les villes et les campagnes, et vous aurez complété le nombre d'un million deux cent trente-sept mille électeurs anglais que citait naguère encore M. Baroche (2), et qui gouverne tout le royaume-uni et ses vastes possessions. Le reste de la population est pauvre, sans être pour cela délaissée ; son travail et son industrie sont habilement et efficacement protégés par des lois libérales; mais aussi au moindre signe de trouble ou de révolte la ligue de la richesse et de la propriété se trouve inébranlable et décidée à tout. Miséricordieux et bienfaisans pour les classes nécessiteuses, dont les intérêts les préoccupent tant qu'elles sont résignées, tous les riches du pays courraient aux armes, si ces classes faisaient mine de se révolter,

(1) Pages 387-388.

(2) Discours au corps législatif en réponse à M. Jules Favre (*Moniteur* du 15 mars 1861).

et l'Angleterre ne reculerait pas devant l'emploi des mesures les plus rigoureuses, si elles étaient nécessaires pour faire rentrer les ouvriers et le peuple dans les voies des réclamations légales et régulières; ces derniers le savent si bien que dans leurs grèves fréquentes, presque jamais ils n'osent se porter au-delà de certaines limites. Une crainte salutaire et non la seule modération, telle est la cause de leur sagesse comme la sauvegarde de la paix publique.

Le solide édifice de cette société paraît donc divisé en étages réguliers, et l'on pourrait dire que, sur les vingt-trois millions environ d'habitans qui peuplent les trois royaumes, un million d'Anglais est chargé ou se charge de posséder la fortune publique et de gouverner tout l'ensemble de l'empire britannique; les vingt-deux autres millions d'Anglais cherchant à s'enrichir se chargent de manufacturer et de vendre tout ce qui sert à vêtir, à armer, à outiller ou à médicamenter les cent cinquante millions de sujets britanniques de race étrangère répandus sur la surface du globe, qui à leur tour sont chargés, de gré ou de force, d'être les consommateurs des objets manufacturés par la métropole, ou parfois aussi de devenir producteurs de matières premières. C'est là sans doute la pyramide humaine à laquelle fait allusion et qu'admire lord Brougham. Nous admirerons avec lui la grandeur et la majesté de l'édifice, mais nous n'aurons garde de demander de quel poids il pèse sur les assises inférieures de sa large base. Quelles que soient les conséquences qu'on déduise des faits exposés dans le livre de lord Brougham, on ne saurait nier que la nation et le gouvernement anglais vivent et prospèrent, non par la division des pouvoirs, mais au fond par l'unité, premier principe de toute puissance, et par cette unité absolue, la plus matérielle et la plus palpable de toutes, celle de la richesse et de la propriété.

On ne saurait non plus disconvenir que la France est et a toujours été bien éloignée de réunir toutes les conditions du gouvernement anglais. Dès longtemps en Angleterre, chaque particulier a toujours défendu avec acharnement sa propre liberté dans sa personne, dans sa maison, dans ses droits; chacun, sans grandes vues générales et comme d'instinct, a aidé et encouragé son voisin à faire de même, et sans qu'on eût promulgué de « déclaration des droits de l'homme, » la liberté est née, a su ne pas mourir, et a pu servir aux besoins de chaque jour. Chez les Anglais, la liberté était presque devenue pour la nation entière une affaire de ménage, quand elle n'était encore chez nous qu'à l'état de découverte philosophique.

Toutes les conditions que nous avons énumérées ou quelques-unes seulement sont-elles indispensables à la liberté? Quels sont les élémens à notre portée qui peuvent remplacer les conditions qui nous

manquent? C'est l'enseignement que nous demandons aux esprits les plus éclairés. L'histoire d'Angleterre n'est certes ni à découvrir, ni à refaire; mais il n'en est pas moins vrai que les notions de détail relatives à un gouvernement qui vit sans préfets et sans gendarmes ne sont point généralement répandues en France. Supposons un instant, par une fiction rétrospective, que, malgré d'essentielles différences géographiques et historiques entre les deux pays, la liberté en France ait pu, comme en Angleterre, recueillir l'héritage de la féodalité et profiter des conséquences naturelles des luttes du moyen âge, voici peut-être, pour n'envisager qu'un des côtés principaux de la société, quelle serait aujourd'hui chez nous l'assiette de la propriété et de l'influence politique.

Vers 1789, il n'y avait en France, d'après Lavoisier, que quatre-vingt-trois mille personnes nobles (1), qui ne devaient pas composer plus de quinze mille familles. On comptait soixante-dix mille fiefs et arrière-fiefs (2) très inégalement groupés; les justices seigneuriales étaient au nombre de cinquante mille. Ce dernier chiffre peut servir de base à l'estimation approximative de celui des grandes ou moyennes possessions territoriales, dont la plupart eussent appartenu de nos jours à des familles ne faisant pas partie de l'ancienne noblesse, ce qui du reste existait déjà bien avant la révolution, et occasionnait des plaintes et des difficultés infinies au sujet de droits et d'exemptions de toute sorte, compliqués par la contradiction existante entre l'état des personnes et celui des terres qu'elles possédaient.

Si la propriété, tout en pouvant changer de main, avait conservé sa forme comme en Angleterre, il y aurait probablement en France aujourd'hui environ cinquante mille grandes ou moyennes propriétés rurales, à peu près cinq cents par département. Ces anciens fiefs et terres nobles, actuellement transformés, n'auraient plus d'autres priviléges que de payer la taxe des pauvres et d'entretenir les hospices et les écoles, tandis qu'en même temps seraient assurées aux aînés des fils des propriétaires les modestes fonctions de maires, de juges de paix ou de conseillers d'arrondissement, et à un petit nombre d'entre eux les honneurs de la représentation nationale à la chambre des députés ou un siége à la chambre des

(1) Les ci-devant nobles formaient « environ le trois centième de la population, c'est-à-dire hommes, femmes et enfans compris, environ quatre-vingt-trois mille âmes. » — Tableau par aperçu des habitans de la France, avec distinction d'état et de professions, page 27, 1 vol. in-12, ayant pour titre : *Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : De la richesse territoriale du royaume de France,* etc. (inachevé), remis en 1791 au comité de l'imposition par M. Lavoisier, député suppléant, etc.

(2) Expilly, *Dictionnaire géographique de la France,* 1764, au mot *France,* p. 364.

pairs. La petite propriété, mieux agglomérée, n'aurait pas à souffrir de la plaie que produit la subdivision parcellaire, et, changeant moins souvent de main, se serait groupée comme une libre clientèle autour de ses patrons naturels. Tout comme en Angleterre, de grandes fortunes territoriales ou commerciales se détruiraient par l'incurie ou l'extinction d'un certain nombre de familles; d'autres se formeraient. De riches industriels ou commerçans de Rouen, de Mulhouse, du Havre, de Marseille, etc., ou bien des colons enrichis revenus des Indes, du Canada ou de l'Algérie, achèteraient les anciennes terres sans les diviser, ou en formeraient de nouvelles dans les contrées arriérées et stériles qui seraient rendues à la culture par d'intelligens et nombreux capitaux. Dans les comices agricoles, dans les conseils-généraux, dans les chambres, les fortunes, ainsi que les illustrations anciennes ou nouvelles, siégeraient confondues, comme chez les Anglais; la gloire et les travaux personnels des individus trouveraient d'amples récompenses, mais les services des aïeux ne seraient pas oubliés. Bien que le talent ne soit certes point un don héréditaire, les familles anciennes seraient dans le pays un élément précieux d'ordre et de gouvernement. La naissance et la richesse, il est vrai, ne suffisent pas pour bien gouverner; mais le contraire ne suffit pas non plus.

Si nous avions réussi en 89, l'égalité se serait faite, non pas en abaissant tout ce qui était élevé, mais en relevant tout mérite véritable. Peut-être on eût appelé *gentilhomme*, comme on appelle en anglais *gentleman*, tout homme ayant reçu une éducation libérale et vivant honorablement de son intelligence ou de sa fortune. Sans rien effacer du passé, on eût, pour satisfaire les justes prétentions, trouvé de ces titres nobiliaires qui encore aujourd'hui plaisent tant à notre démocratie. Les héritiers des grandes positions sociales, appuyées sur de solides propriétés, auraient favorisé tous les progrès, et auraient pu prétendre à représenter réellement les intérêts du pays avec une complète indépendance et avec les lumières que donnent, en fait de conduite politique, les traditions de famille. Les diverses assemblées politiques du pays, par l'indépendance de situation d'une partie de leurs membres, eussent été un rempart contre les entraînemens démagogiques et contre l'omnipotence de l'état; on aurait eu peu à redouter les excès de la centralisation et de la puissance bureaucratique. Dédaigneuse des faveurs du budget qu'elle vote, la représentation nationale aurait été gratuite. Les majorités se seraient déplacées et les ministères se seraient succédé sans trouble, après des combats animés et loyaux de tribune et d'élections qu'auraient livrés une gauche modérée et une droite éclairée. Bien que la presse eût été libre, on eût pu voir s'opérer des réformes efficaces

sans révolutions, au lieu de révolutions sans réformes. On eût vu peut-être les souverains mourir sur leur trône; le pays, fortement uni et jouissant de grandes libertés municipales et provinciales, aurait pu se montrer satisfait de son gouvernement et de son administration.

Mais une semblable forme politique et sociale, ou quelque autre forme analogue, étant regardée comme possible dans notre pays, une question reste à poser : — est-ce un tel ordre de choses que voulait la France en 89? Nous croyons que non. La France alors savait parfaitement bien ce qu'elle ne voulait pas, mais savait moins bien ce qu'elle voulait. Peut-on affirmer qu'il en soit autrement aujourd'hui?

Quelle que puisse être la réponse à ces questions, on ne saurait se résigner à croire qu'il n'y a dans le monde qu'une seule et unique combinaison sociale qui permette à une nation de concourir librement et directement au gouvernement de ses affaires intérieures et extérieures. Si le privilége de se faire représenter réellement par des députés, de discuter et de voter l'impôt, si le droit de témoigner sa confiance dans le pouvoir ou de signaler efficacement la répulsion du pays pour quelque mesure de l'administration étaient réservés aux seuls peuples qui auraient une organisation identique à celle de l'Angleterre, si l'égalité et la liberté, qu'on croyait sœurs, n'étaient pas faites pour marcher ensemble à la tête des nations modernes, il y aurait de quoi être saisi d'une profonde tristesse.

Assurément c'est une idée chimérique de vouloir faire de la France une copie servile de l'Angleterre; mais il n'en faut pas moins chercher, sans se décourager jamais, sous quelle forme peut s'établir chez nous une liberté sage et durable. Les Anglais ont été quatre cents ans à trouver la forme définitive de leurs institutions actuelles. Nous sommes plus avancés que ne l'étaient les promoteurs de la grande charte du roi Jean, et chez nous, il faut l'espérer, on n'aura pas besoin pour réussir d'un laps de temps aussi considérable. A force de défaites, nous devons apprendre à triompher. L'examen du livre de lord Brougham montre une fois de plus que l'œuvre est difficile : on le sait de reste; mais qui osera dire qu'elle est impossible? Dans tous les cas, elle ne saurait être abandonnée, car, indépendamment des convictions raisonnées, il y a comme une sorte de point d'honneur libéral et parlementaire qui survit toujours, malgré les malheurs et les nécessités des temps, dans bien des cœurs honnêtes et dévoués à notre pays.

Duc d'Ayen.

LA

MAREMME TOSCANE

SOUVENIRS DE VOYAGE.

I.

LE LITTORAL DE LA MER TYRRHÉNIENNE.

Au commencement du mois de septembre 1858, je me trouvais à Livourne. Je revenais d'une excursion à Pise, Lucques, Florence et Sienne, ces grandes cités toscanes que nul voyageur en Italie ne saurait se dispenser de visiter, et que j'avais déjà plusieurs fois parcourues. Le port franc de Livourne, sans cesse animé et bruyant, me présentait pour unique spectacle sa population de marchands affairés, venus de tous les coins de la Méditerranée. Tous les jours, vers l'heure de midi, la *via Ferdinanda* se changeait en bourse en plein vent, où se pressait une foule compacte sur la chaussée et les trottoirs. Dans le quartier nommé la *Nouvelle-Venise* à cause des nombreux canaux qui le coupent, le mouvement commercial ne le cédait en rien à celui de la rue Ferdinande; mais j'étais un voyageur de passage qu'aucune affaire n'amenait. Aucun navire chargé de blé arrivant des bords du Danube n'était dirigé à mon adresse, et à part la nécessité où j'étais quelquefois de troquer avec perte quelques pièces de 20 francs contre l'affreuse monnaie du pays, je n'avais avec les changeurs juifs de Livourne aucune relation qui pût me retenir dans ce port. Si ces honnêtes négocians ne se souciaient que médiocrement de mon humble clientèle, les commis de place, les *cice-*

roni, tous les *facchini* que Livourne entretient en si grand nombre, me proposaient au contraire leurs services avec une insistance fatigante. Ils m'accompagnaient en bandes dès qu'ils me voyaient dans la rue, et à leur troupe se joignait celle des mendians effrontés, non moins acharnés que les *facchini* contre ma *signoria illustrissima*. Ce fut donc autant pour échapper au bruit de la cité marchande qu'aux poursuites des commis de place et des mendians que je me décidai un matin à traiter avec le *vetturino* Gamba Corta pour aller visiter la Maremme toscane. Cette partie de l'Étrurie est peu connue des voyageurs, et les Toscans eux-mêmes en redoutent le climat malsain; mais elle est très intéressante à étudier au point de vue minéral et archéologique, et je bravai volontiers les fièvres pour entreprendre une excursion que si peu de touristes ont faite.

I. — LA VOIE ÉMILIENNE. — POPULONIA.

Gamba Corta m'avait été présenté par *il signor De' Vecchi*, l'heureux patron de l'hôtel Victoria-et-Washington. Cet hôtel, l'un des plus élégans de Livourne, attire, à la faveur de sa double enseigne, les Anglais et les Américains qui abordent en Toscane. Ils y fraternisent à la table d'hôte, ils y vivent porte à porte, en bons voisins. J'étais venu me perdre au milieu d'eux par suite d'une vieille habitude, car j'étais déjà le client du signor De' Vecchi à l'époque où son hôtel, plus modeste, dédié seulement à la Victoire, et non à la reine d'Angleterre, ne portait encore que le nom d'*Albergo della Vittoria*. Mon hôtelier occupait alors l'entrée de la rue Ferdinande, et n'étalait pas sur les quais l'orgueilleuse façade de sa maison.

Le voiturin que m'avait proposé De' Vecchi, fidèle à l'heure du rendez-vous, vint me prendre devant l'hôtel, et nous sortîmes bientôt de la ville par la Porte-Maremmane. Là j'eus toutes les peines du monde à faire comprendre à un douanier récalcitrant qui bouleversait ma malle qu'un vêtement dont il voulait me faire payer la sortie avait déjà été porté. Douce compensation qu'offrent au voyageur les douaniers d'un port franc de l'ennuyer quand il quitte la ville, s'ils ne le tracassent pas à l'entrée! Gamba Corta criait comme moi, et déplorait en termes énergiques l'incident malheureux qui marquait d'un si fâcheux début notre course vers les maremmes. Le trop fidèle agent du fisc se rendit de guerre lasse à nos raisons, et mon cocher, autant pour célébrer sa victoire que pour réparer le temps perdu, fit claquer son fouet et lança ses chevaux au galop. Nous entrâmes en triomphateurs sur la voie Émilienne, tracée le long du littoral. Elle a été ainsi nommée parce qu'elle occupe, sur une grande partie de son parcours, l'emplacement même de l'an-

cienne voie *Emilia Scaurra*, qui de Rome conduisait dans les Gaules en suivant le bord de la mer.

L'aspect de la route au sortir de Livourne est des plus ravissans. Aux flancs des montagnes se dessinent d'élégantes villas, de gracieux jardins, et le tableau a pour cadre ce beau ciel d'Italie célébré par tant de poètes. A droite s'étend la mer, séparée de la route par une faible distance. La Gorgone et la Capraia apparaissent au loin, élevant au-dessus des ondes leurs rocs dénudés, jadis repaire des pirates, aujourd'hui refuge des contrebandiers et des pêcheurs. Gamba Corta, joignant à sa qualité de voiturin celle de cicerone, me déclina le nom de ces deux îles. Comme tout bon Toscan, il savait par cœur des vers de Dante; de plus, il était Livournais, et il lança avec le poète irrité l'anathème contre Pise :

> Poichè i vicini a te punir son lenti,
> Movasi la Capraia e la Gorgona,
> E faccian siepe ad Arno in su la foce,
> Sì ch' egli annieghi in te ogni persona (1).

Gamba Corta ne prolongea pas la citation, et s'interrompit pour me montrer l'ermitage de la Madone de Monte-Nero, au pied duquel nous passions en ce moment. L'église est en grande vénération auprès des gens du pays, et la madone à laquelle elle est dédiée est pour les matelots livournais ce que la vierge de La Garde est pour les marins de Marseille. Il y a mieux : tous à Livourne, Grecs schismatiques et unis, Arméniens, Maronites, Turcs eux-mêmes, aussi bien que catholiques romains, rendent à Notre-Dame de Monte-Nero le culte le plus assidu. Et comment en serait-il autrement? « La Vierge un jour, me raconta mon voiturin, laissa Jérusalem et s'éleva dans les airs. Fatiguée de son vol, elle vint s'abattre sur Monte-Nero et ordonna à un Livournais qu'elle y rencontra de lui bâtir un temple en ce lieu. Elle orna elle-même sa chapelle d'une vierge noire sculptée par saint Luc, auteur de tant d'autres tableaux et statues représentant la mère du Christ. » A des faits si pieux, qui aurait pu refuser sa croyance, hormis quelqu'un de ces Juifs endurcis, très nombreux à Livourne?

A peine Monte-Nero eut-il disparu derrière nous, que nous arrivâmes au Romito, puis à Castiglioncello, poste de douane et station militaire fortifiée. La route est ouverte dans un terrain montagneux très accidenté, tombant d'aplomb dans la mer. Les serpentines d'un vert sombre apparaissent çà et là, roches aujourd'hui solides, mais sorties jadis à l'état pâteux de ce grand laboratoire toujours en

(1) Dante, *la Comedia*, — *Inferno*, chant XXXIII, vers 81-84.

travail au centre de notre globe. Comme pour témoigner de l'énorme degré de chaleur qu'elles possédaient aux temps primitifs, les serpentines ont calciné toutes les couches du terrain de sédiment qu'elles ont traversé. Ce terrain a pris la couleur rouge de la brique cuite, ses élémens constitutifs ont été modifiés, et les nouvelles roches qui se sont ainsi produites ont reçu des géologues toscans le nom caractéristique de *gabbro rosso*. La serpentine et le *gabbro* rouge sont généralement métallifères. C'est dans ces roches que se rencontrent une partie des gisemens de cuivre de la Toscane, et, non loin du point où nous étions, se trouvent les fameuses mines de Monte-Catini, qui donnent à leurs trois heureux propriétaires plus de douze cent mille francs de bénéfices nets par année.

De Castiglioncello nous descendîmes à Vada, aujourd'hui rade presque déserte, autrefois port important au temps de l'occupation romaine. Ce lieu est nommé par Strabon, ainsi que le fleuve Cecina, que nous ne tardâmes pas à traverser sur un bac. Les dernières pluies avaient emporté le pont jeté sur ce capricieux cours d'eau. Nous dételâmes à Cecina, qui a pris le nom du fleuve sur lequel elle est bâtie. Pendant que mon automédon soignait ses bêtes et commandait le repas, j'allai visiter les hauts-fourneaux. Je n'eus pas besoin de me les faire indiquer; ils dominaient la plaine, et les mugissemens de la machine soufflante, qui lançait l'air par les tuyères, s'entendaient d'une lieue à la ronde. On traite dans ces foyers le minerai de l'île d'Elbe. Ces mines renommées appartiennent à la Toscane depuis l'époque des Médicis, et c'est l'un des grands-ducs de cette famille qui a eu le premier l'idée de construire une usine à Cecina.

L'île d'Elbe, voisine de cette partie du rivage, ne tarda pas à m'apparaître sur la mer, quand nous quittâmes le relais. Je distinguai d'une façon de plus en plus nette le mont Campana et le mont Volterraio détachant sur l'azur du ciel, l'un ses pics dentelés de granit, l'autre sa cime arrondie de roches serpentineuses. Au pied du dernier de ces massifs, la ville de Porto-Ferrajo, voilée dans un rideau de vapeur, semblait sortir du sein des eaux, tandis que les *marines* de Rio et de Porto-Longone, les deux rades les plus fréquentées de l'île, restaient encore cachées à ma vue. Sur la terre ferme, une ligne continue de montagnes bornait brusquement l'horizon. Perchés sur les hauteurs se montraient quelques villages aux blanches maisonnettes, entre autres celui de Gherardesca. Le château domine le bourg de sa massive construction. Il rappelle un grand nom et une grande infortune que Dante a rendus à jamais célèbres dans l'épisode si connu d'Ugolin. Ugolino della Gherardesca possédait en effet ce fief au XIIIe siècle. Une plaque de marbre

que j'ai vue scellée dans un mur de la cour du château constate que la postérité de Gherardesca ne s'est pas éteinte tout entière dans la *tour de la Faim*, comme les vers du poète florentin pourraient le faire croire. Un membre de la famille a été miraculeusement sauvé, et le nom d'Ugolin de Gherardesca est encore aujourd'hui porté avec honneur par le chef d'une des grandes familles de Florence, propriétaire du château de ses aïeux.

Dans les plaines, au pied de ces montagnes, sont de vastes champs depuis peu défrichés et plantés surtout de maïs, de blé et de pommes de terre. On y cultive aussi l'olivier et la vigne, qui donnent d'excellens produits. Ces champs s'étendent jusqu'aux dunes et aux étangs de la mer, et le long de la route je voyais des corps de fermes d'une élégante architecture où résident les métayers. Le style que les Toscans ont adopté pour ces constructions est des plus heureux. A l'intérieur, le parquet est en brique rouge; les murs, crépis à la chaux, sont souvent ornés de fresques, et les plafonds sont en forme de larges voûtes, sous lesquelles on respire une agréable fraîcheur. Ces métairies ou *fattorie* appartiennent pour la plupart à de riches Pisans, entre autres le comte Alliata et le chevalier Serristori. Les gardes, le baudrier en sautoir, coupé sur le milieu par une plaque luisante de laiton portant les armoiries de leur maître, nous regardaient curieusement passer, car à l'époque de l'année que j'avais choisie on ne voit guère les touristes parcourir la Maremme. Sur le devant de la ferme, les animaux de basse-cour se disputaient quelques grains oubliés, pendant qu'autour des colombiers, formant l'une et l'autre aile de la maison, volaient en se poursuivant les pigeons et les tourterelles. Sur la porte, entourée d'une bande d'enfans, se montrait la fermière, fidèle compagne du métayer. Tout cet ensemble rustique composait un fort gracieux tableau, ayant pour horizon d'un côté les verdoyantes montagnes, et de l'autre la nappe azurée de la mer.

Gamba Corta, que cette scène champêtre laissait indifférent, fouettait et excitait ses chevaux. Il avait hâte d'arriver à San-Vincenzo, deuxième relais de la route où il est de tradition qu'on donne le picotin aux bêtes pendant que le voiturin avale le *bicchierino* de rigueur. L'auberge où nous nous arrêtâmes avait pris le nom d'*Albergo reale* depuis que l'ancien grand-duc, dans une de ses courses en Maremme, s'y était arrêté pour souper et passer la nuit. Le vieux Léopold aimait ainsi arriver à l'improviste sans se faire annoncer, et savait toujours se contenter de ce qu'il trouvait au logis. Sa suite se montrait souvent plus difficile, mais le prince laissait murmurer. Il est d'usage en Toscane, quand un souverain a séjourné ainsi dans la première maison venue, ne fût-ce que pour

s'y reposer un instant, de célébrer avec pompe cet événement, et, afin que le public n'en ignore, de relater les circonstances qui s'y rapportent sur une immense plaque de marbre exposée en lieu apparent. L'aubergiste de San-Vincenzo n'avait eu garde de manquer à cette coutume. Il est seulement probable qu'à cette heure la plaque a été enlevée et prudemment reléguée au grenier.

J'étais en train de déchiffrer péniblement cette inscription lapidaire, d'un style des plus obscurs, quand Gamba Corta, tout guilleret, vint me prévenir qu'il était à mes ordres. Je montai en voiture, et nous continuâmes notre route. Aux allures rapides que nous prîmes dès le début, je n'eus pas de peine à reconnaître les bons effets du picotin et du *bicchierino*. A peine avions-nous parcouru un mille, allant ce train de poste, que Gamba Corta, se retournant vers moi, me montrait sur une butte élevée une autre ville et un autre château : c'était Campiglia. En Livournais bien appris, qui connaît ses proverbes, il me jeta par la portière le dicton qu'on a fait sur cette localité :

Il pian di Campiglia,
T'ingrassa, ti piglia;

ce qui, traduit en bon français, signifie que la plaine de Campiglia vous engraisse et vous tue, en d'autres termes qu'on y prend ces fièvres intermittentes des maremmes sous l'effet desquelles à la longue la chair se gonfle par l'appauvrissement du sang et la prédominance de la lymphe, maladie incurable qui vous conduit peu à peu au tombeau.

La Maremme toscane, au milieu de laquelle nous nous trouvions, commence, à proprement parler, à partir de la Cecina. Une végétation et un relief du sol particuliers caractérisent cette région de l'Étrurie. Le terrain est d'abord en plaine, puis légèrement ondulé. Il se termine par une rangée de collines et de montagnes élevées, presque partout couvertes de *maquis*, ainsi nommés de l'italien *macchie*. Ce sont des bois de bruyères, d'arbousiers et autres taillis, auxquels se mêlent diverses variétés de chênes, notamment le chêne vert. Parfois se montre aussi le chêne blanc, dont la dénomination toscane de *rovere* est calquée sur le latin *robur*. Des lièvres et des lapins sauvages, des perdrix, des merles et des grives, enfin des sangliers en assez grand nombre, vivent dans les maquis. Quelques vipères à la morsure venimeuse et quelques tarentules sont les seuls hôtes malfaisans de ces bois. Sur le rivage règne une sorte de cordon littoral formé par l'accumulation des sables. La dune s'avance, insensiblement poussée par les vents du large. Devant elle s'étendent des marais aux eaux basses, stagnantes et délétères. Il s'en dégage

des émanations putrides, cause prédominante des fièvres qui désolent ce pays, d'où la *malaria* éloigne la majeure partie des habitans pendant quatre ou cinq mois de l'année.

Le climat de la Maremme n'a pas toujours été aussi malsain et le sol toujours aussi inculte. On sait que l'état d'abandon où furent laissées les terres de la Toscane ne date que de la décadence de l'empire romain. Aux beaux temps de la république, l'Étrurie était l'un des greniers de Rome. A l'époque des Étrusques, la splendeur et les richesses de ces contrées étaient plus grandes encore. C'est là en effet que florissait la ville fameuse de Vetulonia, l'une des douze capitales ou *lucumonies* de l'Étrurie du centre. Les ruines de cette cité sont aujourd'hui perdues, et c'est en vain que les antiquaires ont cru les rencontrer soit sur les bords de la Cornia, soit dans l'emplacement de Massa maritime, la *Massa Veternensis* des Romains. On a été plus heureux pour d'autres villes étrusques de la Maremme, et à Roselle on a trouvé de nombreuses ruines qui rappellent l'éclat du passé. Populonia, la *Pupluna* des Rasènes, nommée par Virgile, est encore debout aujourd'hui à la même place et avec le même nom. Son enceinte de murs pélasgiques n'est qu'en partie détruite, et comme à Volterra, la *Vélathri* des Étrusques, cette enceinte fait honte au peu d'étendue de la ville actuelle. Toutes ces cités si puissantes répandaient autour d'elles le mouvement et la richesse, tandis que de nos jours les hommes ont presque disparu de ces contrées, chassés par l'insalubrité du climat.

Je n'avais pas entrepris mon voyage avec l'intention de rechercher après tant d'autres l'emplacement de Vetulonia, et d'enrichir l'archéologie de cette importante découverte. Néanmoins je ne pouvais passer au pied de Populonia, qui m'apparaissait sur une hauteur, sans me sentir pris d'un vif désir de la visiter. Ici aucune fouille n'était à faire, la ville étalait généreusement ses ruines. Je donnai donc l'ordre au cocher de tourner à droite, et bientôt, laissant la voie Émilienne, nous arrivâmes devant l'ancien port de la ville étrusque, aujourd'hui Porto-Baratti. Comme au temps de Strabon, qui a fidèlement décrit le havre et la ville qui le domine, on fait toujours dans ces parages la pêche du thon avec grand profit (1). Le phare dont parle le voyageur grec a disparu, et l'on en trouverait sans doute les ruines en cherchant bien au fond de la mer. Les usines à fer que cite encore Strabon sont également absentes. Dans l'antiquité, elles projetaient l'éclat de leurs feux sur ces rivages, et éclairaient, elles aussi, les navigateurs qui fréquentaient la mer tyrrhénienne. L'île d'Elbe, d'où l'on tirait le minerai, avait elle-

(1) Strabon, *Géographie*, liv. v, chap. 2.

même ses fours métallurgiques : de là, selon Diodore de Sicile, le nom d'*Æthalia*, c'est-à-dire l'île brûlée ou l'île des feux, que lui avaient donné les Grecs.

On voit encore le long du rivage, à Porto-Baratti, les scories provenant des fours à fondre le fer que les Étrusques avaient construits à Populonia. Sur une longeur de plus de six cents mètres et une hauteur moyenne de deux existe un immense dépôt de matières ferrugineuses que viennent battre les eaux de la mer. Çà et là se retrouvent aussi les pierres dont les fours étaient bâtis. Elles ont été fortement calcinées par la flamme, et présentent même sur plusieurs points un commencement de fusion. Les scories analysées indiquent chez les fondeurs étrusques une connaissance parfaite du traitement du minerai de fer. On sait d'ailleurs comment les scories se forment dans tout travail métallurgique : c'est la partie terreuse et stérile du minerai qui se combine dans la fusion avec les métaux étrangers et une certaine portion du métal utile. Étant plus légère que ce dernier, elle surnage et se sépare de lui à la coulée. Dans le travail des usines à fer étrusques, le rôle de la scorie était un peu différent, car les anciens ne traitaient pas le minerai comme on le fait aujourd'hui dans les hauts-fourneaux où l'on obtient la fonte. Ils retiraient dans une première fusion une masse de fer spongieux dont ils extrayaient par compression la scorie adhérente; on réchauffait ensuite cette masse dans un deuxième foyer pour l'étirer en barres sous le marteau. On produisait de la sorte un fer doux ou aciéreux suivant les cas, et les instrumens de ce curieux travail, le marteau, l'enclume et les tenailles, sont encore représentés sur les monnaies de Populonia. Il n'y manque que le dessin des fours, et il est probable qu'ils devaient ressembler à ceux que divers pays, notamment la Catalogne et la Corse, ont continué d'employer jusqu'à ce jour. Le combustible en usage était le bois et le charbon de bois, dont on retrouve encore des débris au milieu des tas de scories. Il est facile de s'assurer par l'examen des rondins carbonisés que les essences qui végétaient à cette époque dans la Maremme étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Les soufflets étaient alors inconnus, et pour lancer l'air dans le foyer, on comptait sans doute sur la brise de mer, ce qui explique la position littorale des usines de Populonia.

Après la conquête de l'Étrurie, les Romains laissèrent ces fours allumés, et nous voyons dans Tite-Live qu'à l'époque de la seconde guerre punique, Populonia fournit à Scipion l'Africain tout le fer dont il avait besoin pour son expédition contre Carthage (1). Sylla ravagea la ville étrusque, mais dut respecter ses usines, dont l'uti-

(1) Tite-Live, déc. III, liv. VIII.

lité était si grande pour Rome. Ces fours restèrent également allumés sous les empereurs. Un voyageur latin, Rutilius Numatianus, qui passa en cet endroit vers le ve siècle de notre ère, et qui a laissé de son voyage une pittoresque description, parle en effet du travail du fer à Populonia. En supposant que l'invasion des Barbares ait mis fin à ce long travail métallurgique, il n'en reste pas moins très curieux, non-seulement par la manière si intelligente dont il a été conduit en ces temps reculés, mais encore par la durée de dix ou douze siècles sans aucune interruption qu'on lui attribue.

Après avoir longuement visité les ruines de ces fonderies étrusques, je gravis à pied la montée qui conduit à Populonia. Les chevaux, fatigués d'un voyage un peu long, purent ainsi souffler tout à leur aise. Gamba Corta marchait à côté d'eux, faisant claquer son fouet. *Dilettante* comme tous ses confrères, il sifflotait, pour égayer sa marche et exciter ses bêtes, le *brindisi* de *la Traviata*. Tout entier à ses chants, il s'inquiétait peu des Étrusques et de leur glorieux passé. Cependant de temps à autre il daignait jeter un regard sur les pans de murs cyclopéens qui d'un côté bordent la route. D'immenses blocs à paremens polygonaux sont entassés les uns sur les autres, s'emboîtant avec une parfaite régularité. C'est à peine si l'on aperçoit les joints. Aucun ciment ne relie entre elles ces énormes masses, et après trois mille ans elles sont encore en place comme au premier jour. De quels puissans engins devaient être munis les hommes de cette époque pour traîner à cette hauteur et disposer si bien d'aussi lourds matériaux! En quelques endroits, le chemin est parqueté de larges dalles, découpées en polygones comme la façade des murs. Puis la muraille et le parquet disparaissent tout à la fois. Les Barbares, et après eux les habitans aussi peu policés auxquels Populonia a successivement donné asile, n'ont pris aucun souci de ces restes d'une civilisation à la fois si ancienne et si avancée, et tour à tour ils se sont servis d'une partie des matériaux étrusques pour élever leurs petits monumens. Le Colisée lui-même n'a-t-il pas été exploité comme une carrière, et n'a-t-il pas fourni pour une large part à la construction des palais édifiés à Rome pendant le moyen âge et le commencement des temps modernes?

On entre à Populonia par une porte ouverte dans le mur qui entoure la ville moderne, car les murailles étrusques comprennent un trop grand espace pour la population actuelle. Au bruit que fit la voiture dans la principale et je dirais presque l'unique rue sur laquelle la porte donnait accès, tout le monde se mit aux fenêtres : chacun voulait voir le *forestiere*, l'étranger qui arrivait. Aucune auberge n'existant dans l'endroit, j'allai frapper à une maison hospitalière dont on m'avait donné l'adresse à Livourne. Le seigneur

du lieu, le chevalier Desiderii de Pise, était absent; mais le majordome me reçut avec autant d'amabilité que son maître aurait pu le faire. Il indiqua la remise au voiturin, et après un instant de repos il me proposa d'aller jouir du coucher du soleil sur la terrasse du château.

Comme nous passions dans le jardin, il me montra un boulet qui était venu s'y perdre en 1812, lancé par une frégate anglaise. Du balcon du château, on dominait la mer, et la vue s'étendait au loin. Sur le premier plan, on distinguait l'île d'Elbe, et auprès d'elle, comme deux fidèles satellites, Palmaiola et Cerboli. La Pianosa, aux terres basses, apparaissait sur l'eau comme une ombre indécise. On embrassait d'un seul coup d'œil presque toutes les îles qui composent l'archipel toscan. Sur le dernier plan se dressait, comme une forme vague, l'île de Corse, dont les pitons élevés se détachaient plus nettement, colorés des derniers feux du jour. Le soleil venait de disparaître; mais quelques nuages, qui s'étaient tout à coup formés à l'horizon, lui empruntaient leur teinte vive et rougeâtre. Sur la terre ferme, la ville de Piombino, voisine de Populonia, restait entièrement masquée par les montagnes du littoral. On avait peine à apercevoir le port et quelques navires au mouillage. Les bateaux pêcheurs avaient laissé tomber leurs voiles et regagnaient le rivage à la rame. La mer était calme, aucune ride ne se formait à sa surface, et une douce brise parfumait et rafraîchissait l'air. Tout entier à ce grand spectacle, je me reportais par la pensée aux temps de l'ancienne Étrurie. Je voyais les trirèmes quittant la rade de Populonia et sillonnant la mer Tyrrhénienne. Les unes voguaient vers l'île d'Elbe pour y porter des vivres et embarquer le minerai de fer; d'autres, plus hardies, s'avançaient vers la haute mer, et allaient échanger les produits de l'Étrurie du centre contre ceux de l'Étrurie du nord. Dans ces parages éloignés florissait Luna, riche en métaux comme Populonia, et produisant l'argent, tandis que celle-ci fondait le fer. Luna avait en effet pour armes un croissant, l'emblème de Diane, à qui était dédié l'argent. Les relations de Populonia avec l'Étrurie du sud avaient dû être non moins fréquentes, et le commerce des Étrusques dans la mer Tyrrhénienne avait sans doute présenté autant d'activité que celui des Phéniciens le long des rivages de l'Égypte et de la Syrie.

Pendant que j'étais plongé dans ces réflexions, et que je comparais avec tristesse la décadence du présent avec la grandeur du passé, la cloche du dîner sonna. Le majordome avait amené un nouveau convive, et le curé du village vint prendre part au repas. Le festin fut des plus gais, et, comme on le pense, la conversation roula tout entière sur les Étrusques. Le curé, en sa qualité de latiniste, cita

Virgile. Il rappelait avec orgueil que Populonia avait jadis fourni à Énée pour la conquête du Latium six cents jeunes guerriers, juste le double de ce qu'avait donné l'île d'Elbe, malgré ses inépuisables richesses minérales.

> Sexcentos illi dederat Populonia mater
> Expertos belli juvenes, ast Ilva trecentos
> Insula, inexhaustis Chalybum generosa metallis (1).

Au milieu de ces dissertations savantes que ne put interrompre ni la fumée des cigares, ni la flamme d'un punch à l'italienne, notre réunion se prolongea bien avant dans la nuit. Le majordome et le curé m'apportèrent des médailles et des monnaies, des scarabées gravés sur des pierres dures et rappelant ceux de l'Égypte, enfin une foule d'objets d'art de tout genre. Il y avait des miroirs métalliques en bronze, si communs chez les Étrusques, des vases en terre ou en métal, des chaînes et des anneaux en or du travail le plus délicat. Je passe sous silence l'arsenal obligé des piques, des sabres et des casques tout vert-de-grisés, et qui eussent suffi et au-delà, arrangés en panoplies, à orner un musée d'amateur. Je touchai à tout, j'examinai tout avec un soin curieux; mais les monnaies attirèrent principalement mon attention, car c'était la première fois qu'elles passaient sous mes yeux. Elles sont presque toutes à l'effigie de Vulcain, qui personnifie le travail des métaux dans les religions antiques des Phéniciens, des Étrusques et des Grecs. Les monnaies de Populonia, comme pour mieux expliquer encore ce que la tête du dieu forgeron signifie dans ce cas, portent pour emblèmes le marteau, l'enclume et les tenailles. Le nom de Populonia, en étrusque *Pupluna*, est gravé autour de la pièce, et se lit de droite à gauche, comme l'écriture des langues orientales. Les caractères rappellent ceux que les Grecs ont plus tard employés, et le mot de Pupluna a, d'après certains archéologues, la même signification que le mot *metalla* des Grecs et des Latins. Pupluna était en effet pour les Étrusques la ville aux mines : elle faisait le commerce des métaux, et elle jouissait, avec Volterra, du droit de battre monnaie pour toute la confédération du centre. Quelques-unes de ces monnaies sont en or ou en argent; presque toutes sont en bronze et d'un volume et d'un poids que les énormes *baïoques* de la Rome d'aujourd'hui n'égalent qu'à moitié. La valeur est indiquée en unités du temps par des boules en relief venues sur l'exergue à la fonte, ou au moyen du poinçon, car très peu de monnaies sont fondues. Quelques signes particuliers, par exemple des étoiles, se font aussi remarquer à côté des emblèmes précédemment décrits. Il

(1) *Énéide*, liv. x, vers 172.

est difficile de deviner ce que veulent dire ces signes. La tête de Vulcain est quelquefois remplacée par une tête de Minerve étrusque coiffée de son casque, comme la Minerve athénienne. Sur l'exergue est la chouette, l'oiseau fidèle de la déesse. Enfin on a aussi représenté sur ces pièces une figure de gorgone tirant la langue.

Le majordome et le vieux curé avaient mêlé leurs monnaies étrusques, à la fois si curieuses et si intéressantes, avec des médailles romaines. Ils ne faisaient aucune différence entre celles-ci et les premières, confondant la tête des césars et celle de Vulcain. Le *pupluna* des sous étrusques et le *S. C.* (*Senatûs-Consultû*) des as romains avaient à peine frappé leurs yeux. Ceci prouve qu'on peut citer à propos Virgile et professer pour les Étrusques une grande admiration, sans rien entendre à la chronologie.

Le lendemain d'une journée si bien remplie, j'allai visiter au dehors de Populonia, dans une vigne du chevalier Desiderii, une magnifique mosaïque. Elle date certainement de l'époque étrusque et représente une grande pêche. La barque apparaît au milieu de la mer ballottée par les vagues, pendant que les pêcheurs tirent leurs filets. Sous l'eau, suivant l'usage admis par les mosaïstes représentant ces sortes de scènes, nagent différens poissons. Quelques-uns sont parfaitement réussis. Cette mosaïque devait faire partie d'une chambre de bain, comme des restes de canaux découverts dans le voisinage semblent l'indiquer. Malheureusement le propriétaire n'a nul souci de ses richesses souterraines; il ne veut faire entreprendre aucune fouille, et la mosaïque reste à moitié cachée sous la terre. On ne la découvre qu'aux rares voyageurs que le hasard ou l'étude amène à Populonia. Un seau d'eau jeté à la hâte sur le dessin, d'après la méthode italienne, lui rend momentanément un peu de sa netteté; puis on recouvre le tout de terre jusqu'à une prochaine visite. Cette admirable relique reste ainsi exposée à toutes les intempéries. Elle a été par hasard découverte quand on a creusé le sol pour y planter la vigne, et la bêche du vigneron l'a en partie dégradée. A côté est un pan de mur auquel sont adossées des arcades qui paraissent dater de l'époque romaine. Elles sont tapissées de lierre, et composent une ruine de l'effet le plus pittoresque.

II. — LES MINES ET LES FONDERIES ÉTRUSQUES DE CAMPIGLIA.

De Populonia, je me dirigeai vers Campiglia, où m'attendait un ami établi dans la contrée. Gamba Corta, que les fièvres de la Maremme remplissaient d'épouvante, commençait à regretter l'aspect plus riant de la plage livournaise. Il m'avait demandé instam-

ment son congé, sous prétexte qu'il m'était désormais inutile, et je l'avais renvoyé vers son patron avec la *buona mano* de rigueur. Pour moi, je m'établis sans façon et sans nulle crainte dans la maison hospitalière qui m'était ouverte. En compagnie du géologue de l'endroit, l'*egregio signore* Tito Nardi, que me présenta mon ami, je ne tardai pas à parcourir les montagnes voisines. Outre la beauté sauvage de leurs sites, elles m'offraient un autre attrait, celui d'une étude sur place, après un intervalle de trois mille ans, des exploitations minérales et métallurgiques des Étrusques. Cette grande nation, qui a peuplé la Toscane avant les Romains et commencé avant le peuple-roi la civilisation de l'Italie, n'est encore connue des historiens que sous le point de vue de l'art. Très peu se sont inquiétés de sa langue, qu'on parlait, dit-on, encore au temps d'Auguste; très peu aussi ont pu interroger dans tous leurs détails les événemens eux-mêmes, car l'histoire de l'Étrurie qu'avait écrite l'empereur Claude est aujourd'hui perdue. Il n'a jamais même été question, que je sache, dans aucune étude sur les Étrusques de l'état de l'industrie chez cette nation si avancée, et c'est ce vide que je vais essayer de combler. A défaut d'histoire écrite, les faits parleront d'eux-mêmes.

Le génie des Étrusques, population éminemment industrielle et trop peu connue sous ce rapport, a surtout brillé dans le travail des métaux, tels que le bronze ou l'airain. S'il faut en croire Lucrèce, ce métal a chez les anciens précédé le fer, car il est plus facile à travailler. Or la chimie moderne a démontré que l'airain des anciens n'est qu'un alliage dans lequel entre principalement le cuivre, et les mines de cuivre que les Étrusques ont exploitées en Italie sont surtout celles du Campigliais, la partie de la Maremme toscane où j'étais venu planter ma tente.

M. Tito Nardi, qui connaissait par cœur tous les points qu'avaient exploités les Étrusques, me les fit visiter avec une complaisance et une aménité dont je garde encore le souvenir après trois ans. Sur les flancs du Monte-Calvi courent deux rangées parallèles de déblais : ce sont les parties stériles des deux filons excavés par les Étrusques. En certains endroits, des bouches encore béantes conduisent dans l'intérieur des exploitations. Munis de cordes et de lampes, nous descendîmes dans ces profondes cavernes. Il nous fut aisé de suivre sur les parois de la roche métallifère la trace du coin et des marteaux à tête pointue qui avaient jadis servi à désagréger ces masses résistantes. La marque est parfois aussi fraîche que si le travail datait d'hier. Quelquefois aussi l'excavation s'est faite extérieurement, à ciel ouvert, comme disent les mineurs, et alors le filon apparaît dans toute sa puissance et sa hauteur. Le minerai

brille de son éclat métallique dans sa gangue pierreuse et cristalline, et la roche se présente à l'œil sous le véritable aspect que la nature lui a donné. Les travaux des Étrusques se terminent sur la cime du Monte-Calvi, où deux vastes puits, mesurant chacun plus de cent mètres en profondeur, marquent la limite de cette antique exploitation. En quelque point qu'on la visite, elle étonne par son immensité même, et des chambres aux gigantesques proportions vont se succédant, communiquant entre elles par d'étroits boyaux. Ceux-ci se prolongent quelquefois jusqu'à la surface comme des cheminées d'aérage destinées à ventiler les travaux. Autour des chambres, dont la hauteur effraie presque le visiteur, sont disposés des massifs en gradins sur lesquels s'élevaient les ouvriers pour l'abatage du minerai. Nous montâmes sur ces larges marches et visitâmes en détail la partie supérieure des chantiers. Pour ne pas nous égarer dans ce dédale, nous fixâmes de loin en loin des chandelles allumées, qui nous servirent au retour pour retrouver notre chemin. Rien ne saurait dépeindre la majesté que ces souterrains empruntent à leur silence et à leur immensité, et le bruit monotone de l'eau s'échappant des parois à intervalles réguliers trouble seul le calme de cette étrange solitude. Aucun son du dehors ne pénètre, et les animaux eux-mêmes qui cherchent un abri dans ces cavités ne s'aventurent guère dans l'intérieur. Retenus par une espèce d'effroi, les rats et les chauves-souris s'établissent prudemment à l'entrée des galeries, et ne poussent pas plus loin leur visite intéressée.

Quelquefois l'ampleur des vides inquiétait les mineurs eux-mêmes, et ils remblayaient et soutenaient alors une partie de leurs chantiers par des roches stériles et des étais en bois que l'on retrouve encore aujourd'hui en place. Les moellons, au milieu desquels on jetait de la terre ou du sable, ont formé une espèce de béton dur comme le ciment romain, et que l'on ne peut plus détruire qu'à la poudre; les bois se sont en partie carbonisés, mais non pourris. L'eau qui arrive dans ces vides par les fissures du sol traverse un terrain de marbres. Elle se charge de parties calcaires, et, filtrant goutte à goutte dans les excavations, dépose au toit et au seuil des galeries des aiguilles et des stalactites qui finiront par se rejoindre. Les atomes de carbonate de chaux se reforment un à un à mesure que l'eau s'égoutte ou s'évapore lentement. Cependant quelques-unes de ces colonnes cristallines mesurent déjà plusieurs mètres de hauteur, et ces faits nous démontrent que le temps comme nous le comprenons n'est guère un élément avec lequel compte la nature dans les œuvres qu'elle se plaît à créer.

Les mines que les Étrusques ont exploitées à Campiglia sont des

mines de cuivre, de fer et de plomb argentifère. Des premières on tirait l'airain, l'*æs* des Romains. Ce métal n'est, comme on le sait, qu'un alliage de cuivre avec le zinc, le fer et l'étain, qui se trouvaient naturellement mêlés au minerai, surtout les deux premiers. On produisait l'airain tout d'une pièce dans le four ou après deux coulées successives, et la relation que nous a faite Pline des opérations métallurgiques des anciens ne laisse à ce sujet aucun doute. Les mines de plomb argentifère étaient surtout exploitées pour l'argent qu'elles renfermaient plutôt que pour le plomb, dont les Étrusques ne paraissent pas avoir connu l'usage comme les Romains. Ainsi l'on n'a trouvé dans aucune ville de l'Étrurie des tuyaux de plomb comme on en rencontre dans les ruines romaines. Les archéologues pensent cependant que certaines balles de plomb en forme de glands que l'on trouve à Campiglia sont d'origine étrusque, et qu'on les lançait au moyen de la fronde; mais les soldats de Rome et les *condottieri* du moyen âge peuvent aussi revendiquer leur part dans l'usage de cette arme, aujourd'hui passée de mode. Quant au minerai de fer exploité à Campiglia par les Étrusques, on le mélangeait à celui de l'île d'Elbe, dont la nature calcaire était ainsi corrigée dans le fourneau par la qualité siliceuse du minerai campigliais, facilitant singulièrement la fusion. Aujourd'hui encore, dans les hauts-fourneaux de Marseille, le même procédé est en usage. On y traite du minerai de l'île d'Elbe mêlé à celui de Monte-Valerio, près Campiglia, provenant du filon même des Étrusques.

J'ai déjà dit que l'exploitation des mines de fer, dans l'Étrurie comme dans tous les autres pays de l'antiquité, est venue bien après celle du cuivre, donnant ainsi raison aux poètes, qui mettent l'âge d'airain avant l'âge de fer. Sans plus s'attacher aux récits poétiques, un passage d'un livre attribué à Aristote nous apprend d'ailleurs que les mines de cuivre chez les Étrusques ont été fouillées avant celles de fer (1); mais le temps a passé sur les excavations du Campigliais, et il est maintenant impossible de déterminer les véritables époques de ces travaux successifs, qui ont dû cependant procéder de la sorte : cuivre, plomb et argent, fer. La première exploitation a sans doute commencé lors de l'arrivée des Tyrrhéniens en Toscane, et ils auront ainsi importé sur le sol italien une industrie déjà florissante en Égypte et dans l'Asie Mineure. C'est un point de rapprochement de plus des Rasènes ou des Étrusques, comme on voudra les appeler, avec les anciens peuples de l'Orient. L'exploitation de l'argent a peut-être été contemporaine de celle

(1) Le lecteur curieux de vérifier ce point peut consulter, dans les éditions complètes d'Aristote, le livre qui porte ce titre : Περὶ Θαυμασίων ακούσμάτων, et dans la traduction latine *de Mirandis auditionibus*.

du cuivre, et après est venue celle du fer. Dans tous les cas, les exploitations réunies ont très probablement duré, sauf à faire la part de certaines interruptions inévitables, du xe au IIIe siècle avant notre ère.

Les travaux entrepris par les Étrusques sur les mines du Campigliais frappent encore aujourd'hui d'étonnement le géologue comme le simple touriste. Les habitans de la localité, à qui la tradition, malgré la conquête romaine et l'invasion des Barbares, a transmis le souvenir des Étrusques, ont donné aux ruines de ces exploitations des noms significatifs, tels que le *Poggio alle fessure*, le *Campo alle bucche*, les *Cento Camerelle*, la *Gran Cava*, etc. Les ruines des usines métallurgiques où se traitaient les minerais existent également; elles ont reçu en un point où ce travail s'est principalement développé le nom caractéristique de la *Fucinaja* ou la forge, la fonderie. On y rencontre des tas énormes de scories cuivreuses disposées le long d'un ravin; au milieu de ces scories, on découvre quelques pierres réfractaires, un peu rougies par le feu, et qui servaient à la construction des fourneaux. On s'était placé sur ce point sans doute afin de profiter des courans d'air naturels pour souffler le foyer. Malgré les pluies qui entraînent au loin chaque année des quantités assez considérables de scories, tous ces tas réunis cubent encore l'énorme volume de plus de cent cinquante mille hectolitres, correspondant à un poids de trente millions de kilogrammes de scories et à autant de minerai traité. Je parle d'ailleurs de la partie des tas qui est visible, car l'on ne peut juger que par approximation de la véritable hauteur de ces monticules, dont quelques-uns sont enfoncés dans le sol. Quoi qu'il en soit, en ce seul point, le travail de fusion des Étrusques aura duré certainement plusieurs siècles. Dans une autre vallée, dépendant du village de Gherardesca, on trouve une accumulation de scories cuivreuses et plombifères presque aussi considérable que celle de la Fucinaja.

A mesure que le minerai, extrait de la mine, arrivait au jour, on le transportait à l'usine et on le jetait dans le fourneau. Il en sortait à l'état d'airain, dont la composition variable se rapprochait tantôt de notre cuivre rouge, tantôt du cuivre jaune ou laiton, tantôt enfin, mais plus rarement, du bronze. On envoyait alors le métal à l'atelier de moulage. Là on devait généralement le raffiner et le refondre avec l'étain pour fabriquer le bronze, qui n'est qu'un alliage de cuivre et d'étain. Ce dernier métal n'existant nulle part en Toscane, les Tyrrhéniens devaient le recevoir des Phéniciens et des Carthaginois, qui allaient le chercher aux Cassitérides. Une fois le bronze obtenu et moulé, les ouvriers achevaient de lui donner, par le marteau ou sur le tour, ces mille formes élégantes que les Étrusques, et

après eux les Romains (pour ne parler que de l'Italie), ont transmises, comme une sorte de défi, à nos ouvriers modernes. De ces ateliers sortaient les lampes à trois becs montées sur un pied commun, et encore conservées en Toscane, où le peuple de la Maremme en fait un si grand emploi. Les casques, les piques, les cuirasses, les sabres, les vases et les statues de tout genre étaient également façonnés dans ces ateliers de l'Étrurie. Ainsi nous lisons dans Tite-Live qu'Arezzo fournit la plus grande partie de l'équipement des soldats de Rome en casques et lances pour la seconde guerre punique. Arezzo, l'une des lucumonies étrusques, possédait des mines de cuivre dans ses environs et une manufacture centrale d'objets en bronze. Le travail de cette ville industrielle se continua sous les Romains, qui s'y approvisionnèrent pour leurs armées et le service de leurs maisons. Plus tard, après la conquête de la Grèce, l'airain de Corinthe et de Chypre dut remplacer celui de l'Étrurie.

Ayant eu souvent occasion d'analyser les scories étrusques provenant du traitement des minerais de cuivre et de plomb argentifère du Campigliais, je n'ai trouvé, dans les unes comme dans les autres, que peu de traces des métaux utiles au milieu desquels elles ont été fondues. Cette pauvreté des scories en cuivre, plomb et argent indique le soin avec lequel était conduite la fusion. La perte si minime qui se produisait dans le traitement montre le peu d'avantage qu'il y aurait aujourd'hui à reprendre ces scories pour en retirer la faible quantité de métaux qu'elles renferment encore. Elles ne peuvent que servir de *fondans* dans certaines opérations métallurgiques, et les habitans de Campiglia les emploient à remblayer leurs routes.

A une époque très reculée, les Étrusques étaient donc aussi habiles dans le travail de la métallurgie qu'on l'est de nos jours. Cette connaissance profonde qu'avaient les anciens de la fusion des métaux a du reste été partout constatée. En Espagne, les Phéniciens et après eux les Carthaginois, qui ont exploité des mines de cuivre et d'argent, ont laissé des résidus presque purs de tout métal. Dans l'île de Chypre, le pays d'où le cuivre a pris son nom, les scories cuivreuses ont également été reconnues très pauvres. Les moines eux-mêmes du moyen âge, qui dans certaines forêts de la France ont fondu les minerais de notre sol, se sont si bien acquittés de ce travail, qu'ils n'ont laissé aux métallurgistes de nos jours rien à faire après eux. Il est donc vrai de dire avec le proverbe qu'*expérience passe science*. Les Étrusques, qui ne pouvaient avoir aucune teinte de la chimie, science toute moderne, ont justifié le vieil adage mieux peut-être qu'aucun autre peuple. Ajoutons que, s'ils n'avaient pas directement importé en Italie, dans leur grande migra-

tion vers la péninsule, l'art de travailler les mines et les métaux, ils l'avaient sans doute appris des Phéniciens, qui plus tard l'enseignèrent aussi aux Carthaginois et aux Grecs, comme eux-mêmes l'avaient connu des Égyptiens. Des relations commerciales suivies répandaient ainsi, à défaut de livres, chez les divers peuples de l'antiquité, la pratique des arts minéralogiques; mais les Étrusques ont surpassé les Égyptiens et les Phéniciens, égalé tous les autres peuples de l'antiquité dans l'art de travailler le bronze. Les objets de cette époque, répandus avec tant d'abondance dans les différens musées de l'Europe, surtout dans ceux de l'Italie, prouvent amplement la vérité de cette assertion.

J'ai retrouvé au milieu des résidus de la fusion, devant les ruines des fourneaux eux-mêmes, des morceaux de minerai de la grosseur du poing, tels que les Étrusques les jetaient, après un triage et un cassage préalables, dans la gueule du foyer embrasé. Ces échantillons accusent tous une teneur en cuivre très faible, la même qu'on rencontre encore aujourd'hui, où le minerai présente une richesse moyenne de 4 à 6 pour 100 au plus. Cette teneur, dont se contentaient les Étrusques, est pour nous à peine suffisante malgré nos méthodes de fusion, que nous croyons perfectionnées. Devant de pareils faits, on se demande comment les anciens, qui ne possédaient ni la poudre ni les moyens mécaniques puissans qui sont à notre disposition, ont pu poursuivre avec profit les exploitations du Campigliais. Est-ce par le travail des prisonniers de guerre, des esclaves condamnés aux mines? Mais ce genre de travail coûte plus cher que celui des ouvriers ordinaires, et ce qui s'est passé dans les colonies de l'Amérique et de l'Inde après l'affranchissement des esclaves prouve la supériorité du travail libre sur le travail forcé. On objectera que cette expérience n'a eu lieu que pour les exploitations agricoles, et je réponds que le fait est vrai à plus forte raison pour les mines, où la surveillance est si difficile et quelquefois impossible. Qui donc rendait si avantageuse l'exploitation des Étrusques sur un gîte métallifère si pauvre et d'une attaque si pénible? C'est, je pense, le haut prix du bronze et l'application de ce métal à tous les usages de la vie civile et militaire, à une époque où le fer était d'un emploi très restreint, et plus coûteux d'ailleurs que le bronze. Ajoutons que l'Étrurie était alors partout cultivée, surtout en céréales, et que ses campagnes n'offraient pas le désolant aspect qu'elles présentent aujourd'hui. L'ouvrier y vivait donc à très bon compte, sous un climat salubre, et par suite le prix de la journée devait être très peu élevé.

Maintenant on se demandera peut-être ce que sont devenues chez les Romains, plus tard dans le moyen âge et les temps modernes,

ces mines du Campigliais, dont l'exploitation était prospère à une époque si reculée. Sous les Romains, ces mines n'ont pas été exploitées, et ce qui le prouve, c'est d'abord un décret du sénat, trois fois cité par Pline dans son *Histoire naturelle*. Ce décret, pour des motifs que Pline ne fait pas connaître, mais qu'il est aisé de concevoir, défendait l'exploitation des mines dans toute la péninsule. Le sénat eut sans doute en vue de favoriser par là les développemens de l'agriculture sur le sol italien et les progrès de ses colonies lointaines. Ainsi, à la même époque où Rome achevait la soumission de l'Étrurie, elle conquérait l'Espagne, et elle avait déjà fait de l'île de Sardaigne, qu'elle arrachait aux Carthaginois, une province de la république. L'Espagne et la Sardaigne étaient alors célèbres, elles le sont encore aujourd'hui, pour le travail des mines et les richesses qui en proviennent. Défendre l'exploitation minérale sur le sol de l'Italie, et la permettre, l'encourager même dans les pays conquis, c'était donc appeler au loin des colons, c'était répandre dans les provinces récemment annexées la langue, les mœurs, la religion de Rome, et c'est ce que demandait le sénat. A une époque plus rapprochée de nous, n'avons-nous pas vu l'Espagne faire usage d'une telle politique, et prohiber le travail des mines sur son propre sol pour le transporter dans le Nouveau-Monde? Quoi qu'il en soit des idées du sénat au sujet de l'exploitation des mines en Italie, il est certain que les mines du Campigliais, si activement fouillées par les Étrusques, restèrent inexploitées après la conquête romaine. Strabon, dans sa *Géographie*, dit en propres termes qu'en passant à Populonia il y trouva d'anciennes mines abandonnées, et c'est certainement aux mines de Campiglia qu'il fait allusion, ces mines étant les seules voisines de Populonia. Dans les tas de scories de Fucinaja et de Gherardesca, où quelques objets ont été retrouvés, on n'a jamais rencontré d'ailleurs que des restes de l'époque étrusque, comme des scarabées ou des amphores de forme spéciale. Qu'il me soit permis d'ajouter qu'au point de vue de l'art des mines et de la métallurgie, les travaux du Campigliais présentent un cachet d'unité qui est le signe d'une seule et même époque.

Pendant le moyen âge, les mines de la Toscane ont été le siége de travaux très actifs; mais on n'a pas recommencé les exploitations du Campigliais, et il faut arriver jusqu'aux temps modernes pour assister à la reprise des travaux étrusques. Deux essais ont été tentés, l'un vers le milieu du XVIe siècle par le premier des grands-ducs de Toscane, Cosme Ier de Médicis, dit le Grand, l'autre de nos jours même. La première de ces tentatives n'offrit qu'un intérêt passager. Aussi profond politique que bon administrateur, Cosme joignait à ces qualités celle d'habile commerçant qu'il tenait de sa race. Le

pouvoir ne le fit renoncer ni à la banque ni au négoce, et plus d'une fois la ruse italienne inspira ses opérations de marchand. Devinant tout le parti qu'il pourrait tirer des mines si abondamment répandues sur le sol de la Toscane, si activement travaillées par les Étrusques et après eux par les républiques italiennes, il essaya d'en reprendre quelques-unes, notamment celles du Campigliais, respectées par le moyen âge. Il fit venir d'Allemagne un maître mineur et fondeur, et s'adressa au célèbre banquier d'Augsbourg, à Fugger, le Rothschild de l'époque. Les mines de plomb argentifère furent surtout celles qui tentèrent Cosme; mais bientôt, distrait par les intérêts plus graves de la politique, il oublia la métallurgie, pour laquelle il avait cependant une si grande passion qu'il allait jusqu'à travailler lui-même dans le laboratoire de son palais. Les descendans de Cosme s'occupèrent aussi de l'exploitation des mines, mais portèrent leurs regards sur d'autres localités, et c'est de nos jours seulement que nous assistons à une reprise sérieuse des travaux de Campiglia. Jusqu'à présent toutefois les recherches dans les anciennes excavations, notamment pour les mines de cuivre, n'ont donné que de très faibles résultats, et, chose curieuse, le minerai que les Étrusques avaient si bien et si longtemps exploité paraît jusqu'ici trop pauvre à la science moderne! La roche se montre aussi très résistante pour nos outils d'acier, qui s'y émoussent, pour la poudre, qui l'entame et la désagrége à peine. Enfin nos fourneaux semblent rebelles à la fusion de ce minerai, qui, composé de matières essentiellement fusibles, comme l'amphibole, a parfois présenté ce phénomène singulier de se reconstituer dans la coulée sans abandonner le métal qu'il contient.

Un ingénieur civil, M. Blanchard, mon ami et mon hôte, car c'est chez lui que je séjournais à Campiglia, était naguère encore directeur de ces mines et fonderies de cuivre pour le compte d'une compagnie parisienne. C'est lui qui m'a conduit dans l'intérieur des carrières étrusques, comme un géologue, M. Nardi, m'en a fait visiter l'extérieur. Avec l'aide de ces savans et si aimables compagnons, j'ai pu explorer aussi, au pied d'un château en ruine, celui de la Roche-Saint-Sylvestre, les anciennes carrières d'où les Étrusques tiraient les pierres pour leurs fourneaux. Ce sont des roches volcaniques de la nature des trachytes et qui résistent très bien au feu. L'éruption de ce terrain a eu lieu à une époque géologique plus moderne que l'apparition des gîtes métallifères. Les trachytes sont arrivés tout d'une pièce, et les ruines du château de Saint-Sylvestre, pittoresquement assises sur la cime d'une butte élevée formée de ces roches volcaniques, présentent un paysage de l'effet le plus heureux. Les filons de cuivre et de plomb ont été en partie disloqués

par l'apparition de ces roches; les couches elles-mêmes du terrain des marbres, qui composent presque tout le sous-sol de cette localité, ont été violemment soulevées jusqu'à la hauteur du Monte-Calvi, point culminant de la contrée.

Les Étrusques ne se sont pas contentés de l'exploitation des gîtes métallifères de Campiglia, et aux flancs de la montagne de marbre dont est formé le Monte-Calvi se dessinent nettement d'anciennes carrières jadis exploitées par les Étrusques, et après eux par les Romains. On enlevait avec le pic et le coin d'immenses blocs que l'on précipitait ensuite dans la vallée. Quelquefois ces masses se brisaient en route et encombraient le chemin qu'elles auraient dû parcourir entières de débris et de tronçons épars. Ce mode barbare d'exploitation est encore usité aujourd'hui à Carrare et à Seravezza, dans le nord de la Toscane, d'où se tirent ces marbres blancs et gris employés dans le monde entier pour la statuaire et l'ornement. Ceux de Seravezza ont été découverts par Michel-Ange lui-même, qui connaissait aussi ceux de Campiglia. Ces derniers imitent, par le grain et la transparence, le marbre si estimé de Paros, et on a peine à comprendre qu'ayant été à plusieurs époques si utilement exploités, ils soient aujourd'hui tombés dans l'oubli. Les Étrusques, pour une partie de leurs tombeaux et de leurs bas-reliefs, ont fait venir la pierre de Campiglia, et les Romains connaissaient si bien ces carrières que le long de la voie Émilienne on a découvert une borne milliaire faite de ces marbres. Dans les mosaïques que l'on a aussi rencontrées sous le sol dans ces localités, les pièces rapportées de couleur blanche sont formées du marbre campigliais. Les anciennes exploitations de ces carrières ont d'ailleurs laissé des traces visibles sur le sol, et l'on peut presque déterminer, par la différence de teinte que présente le marbre sur les parois restées visibles, l'époque relative où la carrière a été exploitée.

III. — FOLLONICA ET MONTIONI.

Pendant tout le temps que je séjournai à Campiglia, je trouvai non-seulement l'accueil le plus gracieux auprès de mon hôte, mais il voulut bien m'accompagner aussi dans quelques excursions hors du lieu de sa résidence. Le cocher qu'il avait à son service prit les fonctions de Gamba Corta, et deux chevaux à l'allure rapide remplacèrent l'attelage beaucoup plus calme de l'automédon livournais. Follonica et ses hauts-fourneaux furent le but d'une première excursion. A peine sortis de Campiglia, nous rejoignîmes la voie Émilienne au petit hameau de Caldana, ainsi nommé parce qu'une source

thermale y sort de terre. Ces eaux sont aujourd'hui sans emploi; mais du temps des Romains, peut-être même dès l'époque étrusque, on les avait soigneusement captées, et des thermes existaient en ce lieu. Nous ne tardâmes pas en effet, vis-à-vis de la rade de Torre-Mozza, à passer devant une bâtisse de construction moderne qui renferme une mosaïque romaine. On dit que c'est le dernier grand-duc Léopold qui a forcé le propriétaire de ce terrain à prendre soin de cette œuvre d'art, le menaçant de la faire transporter à Florence, s'il ne la recouvrait pas dignement. Plût à Dieu que celle de Populonia se fût aussi trouvée sur le chemin du grand-duc dans son excursion à la Maremme!

Nous demandâmes à visiter la mosaïque, et la permission nous en fut gracieusement accordée. Cette mosaïque décore le parquet d'une salle de bain, et a seule été déblayée. L'ouvrage porte le cachet de l'époque romaine, et il n'y a pas lieu de penser qu'il puisse être attribué aux Étrusques.

A peine eûmes-nous quitté Torre-Mozza que nous entrâmes dans les maquis. La route est ouverte au milieu des bois, et c'est pendant l'été le rendez-vous des *birbanti* ou brigands, qui y détroussent à leur aise les rares voyageurs que leurs affaires amènent en ce lieu désert. L'été est la plus mauvaise saison pour la Maremme; c'est celle où tout le monde fuit, effrayé par l'*aria cattiva*. Chacun demande alors à faire ce qu'on appelle en Toscane l'*estatura*, c'est-à-dire à prendre ses vacances, ou si l'on veut ses quartiers d'été. La sous-préfecture de Grosseto déménage, et le tribunal de cette ville emporte momentanément vers des lieux plus sains ses précieuses archives. Les gendarmes eux-mêmes désertent quelquefois leur poste, avec permission s'entend. Les casernes disposées le long de la route entre Torre-Mozza et Follonica sont alors ouvertes par les voleurs, qui y établissent tranquillement leur domicile; ils attendent pour décamper et transporter ailleurs leur industrie que le mois d'octobre soit revenu, et qu'il ait ramené les gendarmes.

La partie du littoral de la Maremme que nous traversions est citée comme un des points les plus malsains de toute la Toscane, et l'étang de Follonica est pour les malheureux qui habitent dans le voisinage un véritable foyer de peste. De ce point, les marais du littoral se prolongent, mais sans continuité apparente, jusqu'à la limite sud du grand-duché, par Castiglion della Pescaia, Grosseto et Orbetello. Ils traversent ensuite les états de l'église des embouchures du Tibre aux Marais-Pontins, et s'étendent jusqu'à Terracine. Pour ne parler que de la Toscane, la surface qu'occupent ces marécages y est toujours très considérable malgré tous les travaux

de desséchement, de colmatage et d'endiguement entrepris jusqu'à ce jour. Vers Follonica et Castiglion della Pescaia, des lieux autrefois foulés par le pied de l'homme sont toujours immergés, et l'on peut voir sous ces eaux stagnantes les dalles de l'ancienne voie romaine Émilia. Les habitans de ces pays désolés, ceux que leur métier force à y séjourner toute l'année, ne bravent pas impunément un air aussi méphitique. Ils y acquièrent en peu de temps un teint jaune et maladif, caractéristique de la fièvre paludéenne qu'ils portent pour jamais avec eux et qui les consume lentement. « Nous ne vivons pas, nous mourons, » disait un pauvre *contadino* ou paysan de la Maremme à un touriste anglais qui lui demandait comment l'on pouvait vivre sous un climat aussi dangereux.

L'écoulement rendu facile aux eaux littorales, le drainage, le défrichement des maquis et l'introduction de la grande culture, enfin la plantation des dunes, sont des moyens excellens pour écarter le mal. On régularise ainsi le régime des eaux, on modifie la composition de l'humus et on purifie l'air. Le mélange des eaux salines de la mer avec les eaux douces du rivage doit être aussi soigneusement empêché, parce que les sels contenus dans l'eau de mer facilitent l'altération des substances organiques renfermées dans les eaux douces du littoral, et que ces substances, en se décomposant, donnent naissance à des gaz méphitiques. C'est par de tels moyens que l'on arrivera graduellement à l'assainissement complet de ces contrées. Depuis les Médicis, les gouvernans de la Toscane ont eux-mêmes, il faut le reconnaître, donné l'exemple pour atteindre à ce but désiré, à ce qu'on a nommé en style officiel le *bonificamento della Maremma*. Le dernier grand-duc, entre autres, a poursuivi pendant tout son règne et avec de louables efforts de grands projets d'assainissement. Son exemple a entraîné les riches propriétaires, et de Torre-Mozza à Follonica le chevalier Franceschi a commencé de faire ce que M. Desiderii a si bien exécuté dans la plaine de Populonia.

La nuit était venue quand nous sortîmes des maquis et des terres de M. Franceschi. Nous quittâmes la voie Émilienne pour suivre l'embranchement qui mène à Follonica. Les chevaux prirent le galop. A droite et à gauche de la route, des milliers de *lucioles* volant au-dessus des bruyères répandaient dans l'air une éclatante lumière. La température était douce et fraîche à la fois; les étoiles brillaient au ciel, où resplendissait aussi le disque de la lune; la comète elle-même, la comète de 1858, si belle alors en Italie, traçait au firmament sa courbe étincelante. La clarté transparente de la nuit excitait nos bêtes, déjà aiguillonnées par le voisinage de l'écurie. Jamais promenade triomphale ne fut si poétiquement éclai-

rée, jamais voyageurs de la Maremme n'arrivèrent à Follonica avec des chevaux plus fringans et par une plus belle nuit.

Nous descendîmes à l'auberge en y demandant un gîte. On nous regarda curieusement, car l'on avait peine à se figurer que deux *forestieri* pussent ainsi faire un voyage de plaisir à Follonica. La bonne saison en effet était loin d'être venue sur ce point désolé de la Maremme. On était aux premiers jours d'octobre, et les pluies d'automne avaient déjà grossi le volume de l'eau impure de l'étang, sans que pour cela elle pût mieux s'écouler. Dans les maquis, la terre était comme inondée. Le soleil, apparaissant après la pluie, avait facilité les émanations d'un sol vierge, d'un terreau qui n'a pas été remué depuis des siècles. La chaleur était en quelque sorte intervenue comme un agent de laboratoire, et avait rendu encore plus considérable la décomposition des matières végétales et animales contenues dans l'humus. Aussi tout le monde avait fui de Follonica; une auberge seule restait ouverte. Les nombreux cafés, qui pendant l'hiver reçoivent dans leurs salles bruyantes les ouvriers de l'usine à fer et les matelots de la rade, étaient aussi presque tous fermés. Le marchand avait clos sa boutique; les hauts-fourneaux étaient éteints, et l'usine, abandonnée à la garde d'un seul surveillant, ne devait rouvrir ses portes qu'au commencement de novembre. Sur la jetée en charpente, où quelques mois auparavant de nombreux navires partis de l'île d'Elbe débarquaient le minerai, se promenait alors un seul douanier, triste et pâle, les yeux mélancoliquement fixés sur la pleine mer, où ne se montrait aucune voile.

Tel fut le spectacle que nous présenta la ville le lendemain de notre arrivée. Il n'avait rien de bien attrayant; mais mon ami et moi étions aguerris contre l'ennemi invisible, la fièvre maremmane, dont le nom n'est cependant prononcé par les Toscans qu'avec une sorte de terreur. Le matin, nous avions soin de ne pas sortir à jeun, et nous allumions un cigare pour chasser, par la fumée du tabac, les miasmes fiévreux. Le jour, nous prenions quelques *poncini*, mélange d'eau-de-vie ou de rhum, de sucre, de citron et d'eau chaude, consacré par l'expérience pour maintenir le corps en éveil. Enfin le soir nous commandions qu'on passât dans nos draps cette espèce de bassinoire particulière à ces localités, et que l'on a décorée, je n'ai jamais pu savoir pourquoi, du nom pieux de *prêtre*. Quelques charbons allumés qu'on y dépose répandent dans le lit une agréable chaleur, et enlèvent leur humidité aux draps, ce qui prévient un accès de fièvre. En Maremme, on est du reste exposé à s'étendre dans un lit où s'est déjà roulé plus d'un voyageur, et l'usage du prêtre ne laisse pas, en ce cas, d'avoir son bon côté.

L'usine métallurgique de Follonica, but de notre visite, contenait

trois hauts-fourneaux, où l'on fondait le minerai de l'île d'Elbe. Ils avaient chacun reçu un nom particulier, et le curé de l'endroit, en les baptisant et bénissant la première coulée, n'avait point oublié d'en dédier un au grand-duc Léopold et de décorer les deux autres des noms de saint Jean et de saint Étienne, patrons vénérés des Toscans. La fonte obtenue était moulée au sortir du fourneau, ou bien transformée en fer dans des foyers de forme spéciale et rappelant, sauf les dimensions, les forges des maréchaux. Ces foyers sont du reste encore employés en France dans beaucoup d'usines, notamment celles de la Franche-Comté, ce qui a valu à ces fours le nom de feux comtois. Le combustible dont on faisait usage était le charbon de bois préparé l'hiver dans les maquis.

L'usine appartenait au grand-duc. Édifiée par un Médicis au commencement du siècle passé, d'autres disent par les princes de Piombino un ou deux siècles auparavant, elle avait subi peu à peu diverses transformations; mais le progrès était lent à venir et s'avançait à pas de tortue. Ainsi à côté d'une machine soufflante mue par une roue hydraulique on voyait encore dans la forge grand-ducale ce genre de soufflet particulier aux vieilles usines à fer, et que l'on nomme une *trompe*. L'eau s'y précipite dans un tuyau élevé formé de troncs d'arbres joints bout à bout, et composé quelquefois d'un seul tronc. Elle entraîne dans son parcours une certaine quantité d'air qui se rend d'abord dans un tonneau servant de régulateur, et de là dans le fourneau lui-même. Ce système de soufflage a pris naissance avec la métallurgie; il présente aussi peu d'avantages qu'il est curieux, et comme il utilise à peine dix pour cent de la force de l'eau, il a été généralement relégué en Europe dans les usines presque inaccessibles des montagnes. Là les vieilles méthodes de fusion, transmises de siècle en siècle, se sont conservées intactes comme aux premiers jours; ainsi en Corse ou en Catalogne. En Toscane, on a suivi l'exemple de ces deux pays, et si les foyers catalans ont été remplacés à Follonica par les hauts-fourneaux il y a quelques années, on a toujours maintenu les trompes avec un religieux respect. L'ancien ingénieur du grand-duc, un ténébreux Allemand venu de Freyberg, prétendait là-dessus que Rome n'avait pas été fondée en un jour, et qu'il devait en être de même pour Follonica. En fait de mines, il n'était guère plus avancé. Il était resté presque seul, parmi les Saxons, disciple fervent de Werner, qui, à la fin du siècle passé, créa la géologie; mais la science a marché depuis, et la vérité de la veille est devenue l'erreur du lendemain. C'était là le moindre souci de l'ingénieur grand-ducal, et, fidèle aux idées *neptuniennes* du maître, il niait l'école *plutonique* et les phénomènes volcaniques de notre globe. Il prétendait, en manière de spirituelle moquerie,

que les roches granitiques de l'île d'Elbe lui *brûlaient* les pieds dans ses courses, et, superstitieux comme tous les vieux mineurs allemands, il croyait *a priori* à la richesse des filons dirigés au sud et à la stérilité de ceux qui marchaient vers le nord.

C'est à ce curieux personnage que Léopold II avait confié le soin de diriger les usines de Follonica ainsi que les mines de l'île d'Elbe. Sur ces dernières, on exploitait toujours le minerai à ciel ouvert comme une carrière, et sans aménager le gîte. Ainsi avaient fait les Étrusques, et après eux les Romains; ainsi faisait notre Saxon. Depuis trois mille ans, des bourriquets étiques descendaient le minerai de fer des montagnes de l'Elbe, et sur un petit pont en charpente, renouvelé quand il était pourri, des porteurs, la face rougie par la poussière ferrugineuse, jetaient corbeille par corbeille le minerai dans de petits bateaux. Le directeur des mines grand-ducales se fût bien gardé de rien changer à une aussi ingénieuse méthode. Fier de son titre officiel, sonnant haut, comme il convient pour un tel emploi, celui de *reggio consultore pegli affari di miniere*, il habitait tranquillement Florence, paraissait souvent à la cour, mais rarement dans l'Elbe ou la Maremme. Les princes n'aiment guère qu'on les conseille, même pour leurs affaires de mines; aussi l'ingénieur royal se bornait-il à ne conseiller le grand-duc que lorsque celui-ci réclamait un avis. Léopold avait bien le goût de la métallurgie et des mines, et il ne demandait qu'à conduire sagement tant ses forges de terre ferme que ses mines insulaires; cependant, depuis plusieurs années, il était visiblement occupé d'autre chose, et tournait fréquemment ses regards vers l'Autriche, comme pour conjurer avec son aide un orage qui devait finir par l'emporter.

De graves préoccupations politiques pesaient donc sur le gouvernement de la Toscane quand je visitai Follonica; mais le minerai de l'île d'Elbe est si pur, si riche et en même temps si fusible que tout marchait à souhait dans les usines grand-ducales, sauf les améliorations. Le *reggio consultore* n'en recueillait pas moins sa part de complimens à chaque visite du maître, et, comme la mouche du coche, s'attribuait presque tout le succès. Aujourd'hui tout a changé : la révolution italienne, en éloignant le prince autrichien, a forcément amené la démission de son ignorant conseiller, et un ingénieur français sorti d'une de nos écoles a pris la place du manœuvre allemand. Follonica est transformée; les habitans étonnés ont pour la première fois entendu les mugissemens de la machine à vapeur. De nouveaux fourneaux ont été construits, et le bruit métallique des laminoirs a remplacé le son étourdissant des vieux marteaux; ceux-ci sont allés avec la *trompe* rejoindre les mânes des Étrusques. Il faut espérer que ce n'est là qu'un premier pas.

L'usine de Follonica ne peut aujourd'hui racheter l'insalubrité de sa position par l'abondance de ses chutes d'eau, moteurs gratuits, car les *flammes perdues* des hauts-fourneaux chauffent les chaudières à vapeur également pour rien. Dans les deux cas, la force motrice n'est donc plus un élément économique à considérer, et l'avantage reste tout entier à la vapeur. Le but qu'il faut désormais poursuivre est d'établir une usine à l'île d'Elbe, où les bateaux de commerce qui viennent charger le minerai pour le porter en Angleterre amèneront à bon compte la houille et le coke, aujourd'hui indispensables aux usines à fer. Presque partout en Europe, et notamment en France, la méthode de traitement à l'anglaise s'est introduite dans les anciennes forges. Nous avons pu ainsi, décuplant notre production, satisfaire aux exigences de nos chemins de fer en même temps que nous avons ménagé le bois de nos forêts. Que notre exemple serve de guide à l'Italie, qui a encore presque tous ses *railways* à construire, que la Toscane enfin se persuade que si ses mines de l'île d'Elbe, bien qu'exploitées depuis trente siècles d'une manière continue, sont aussi riches qu'au premier jour, et paraissent à peine effleurées, il n'en est pas de même de ses bois, qui ne fourniront pas pour de longues années encore et à des prix convenables du charbon à ses usines.

En quittant Follonica, je me dirigeai vers les alunières de Montioni, situées à quelques lieues de distance, au milieu des maquis, et appartenant également au grand-duc. Le paysage dont je jouis au départ était vraiment pittoresque. Un vaste cirque, s'étendant de la pointe de Piombino à celle de la Troja, est pour ainsi dire jalonné par les forts et les batteries édifiés le long du rivage. Vers le milieu de la corde de cet arc de plus de dix lieues s'élève en pleine mer la tour de Cerboli, semblable à la pyramide qu'on érigeait jadis au milieu des amphithéâtres. A gauche de la route, les bois de chênes clair-semés et les fourrés de bruyère ferment brusquement l'horizon. A droite, la Pecora vient se perdre dans l'étang de Follonica, à un niveau plus bas que celui de la mer, et annonçant ainsi un pays désolé par la fièvre. Je ne tardai pas à découvrir sur les hauteurs le village de Scarlino, dont le clocher blanchi dégage sa flèche au milieu des arbres. Gavorrano, connu par ses bains d'eaux thermales, ses carrières de granit et ses filons de fer, m'apparut ensuite perché sur une montagne à pic. On comprend dans la Maremme l'élévation de ces lieux habités.

La route se bifurque à moitié chemin, et j'entrai dans les maquis, où se montre çà et là une *fattoria* ou vaste ferme. J'arrivai bientôt aux alunières de Montioni, terme de ma course. Comme les forges que je venais de visiter, elles étaient en chômage. La nou-

velle campagne n'était pas encore commencée; mais la géologie plutôt qu'un simple but de curiosité m'amenait à Montioni, et, accompagné du gardien, je pus parcourir ces carrières curieuses et la fabrique qui en dépend.

Les carrières sont très anciennes; pendant tout le moyen âge, elles ont été activement exploitées. Elles appartenaient, ainsi que beaucoup d'autres, à la république voisine de Massa-Marittima, qui vendait l'alun à Florence. On l'y employait comme mordant pour la teinture dans le travail de la laine, l'*arte della lana*, comme on le nommait. C'est ce travail qui contribua surtout au renom de cette grande cité, et qui fut la principale source des richesses de ses illustres marchands. Sous les grands-ducs, les carrières de Montioni continuèrent d'être exploitées; mais l'industrie et la fortune des Florentins avaient disparu avec la liberté. Néanmoins Cosme Ier fit travailler activement sur les alunières de la Toscane, non-seulement celles de Montioni, mais encore celles de Campiglia. Il avait même confié la direction de celles-ci à un maître-ouvrier qu'il fit venir expressément de la Tolfa, près de Rome. Les carrières de la Tolfa étaient alors et sont aujourd'hui encore les plus réputées de l'Italie, on en exporte les produits dans le monde entier; mais l'extraction a bien diminué depuis que d'autres agens chimiques, notamment les sulfates de zinc et d'alumine, sont venus remplacer en partie l'alun comme mordant pour fixer les couleurs.

C'est à la princesse Elisa Bacciochi, un moment grande-duchesse de Toscane, et à un Français, M. Porte, qui l'avait accompagnée dans sa principauté de Piombino, qu'est due la reprise active des travaux de Montioni. Depuis cette époque, ils n'ont plus été interrompus. Ils sont très curieux à visiter, et le sol, tout autour des exploitations, présente une apparence volcanique due à d'anciennes sources thermales alcalines et sulfureuses qui ont sillonné la surface, et aussi à des émanations gazeuses qui se sont fait jour à travers les fissures des roches environnantes. Il est resté comme témoin de ce phénomène géologique, qui s'est produit à une époque antédiluvienne, une source sulfureuse chaude où l'on a établi des bains pour les habitans de la localité. L'action des eaux et des gaz dont j'ai parlé a été de modifier profondément la nature des terrains qu'ils ont traversés, et de transformer en alunites ou pierre d'alun les schistes alumineux de Montioni. Aussi le relief du sol aux points où la roche est à nu se présente-t-il à l'œil du géologue dans un état de *métamorphisme* prononcé. On dirait un terrain volcanique et non plus un terrain de sédiment. Les lignes mêmes qui délimitent les assises des roches neptuniennes ne sont plus apparentes, et l'exploitation des carrières se fait sans aucune méthode. On frappe au ha-

sard, et c'est à la couleur et à l'aspect de l'alunite que l'on juge du plus ou moins de richesse du minerai. Ce mode d'exploiter a fini par produire sur certains points des vides énormes, effrayans, et qui parfois cependant se soutiennent d'eux-mêmes. Ils me rappelaient les chambres étrusques des mines de Campiglia. Ils communiquent d'ailleurs naturellement avec la surface, et l'on descend au fond de ces immenses cavernes soit par une corde enroulée sur un treuil, soit par des escaliers qui font le tour de l'excavation, et qui sont taillés dans le roc. On n'a ménagé aucun appui, et il est bon, si l'on veut s'aventurer sur ces marches, de n'être pas sujet au vertige.

Le directeur que le grand-duc avait installé à Montioni se piquait de progrès. Malgré la vive opposition du *reggio consultore*, il avait renoncé en partie au système barbare d'exploitation que je viens de décrire, et travaillé, comme un vrai mineur, au moyen de puits et de galeries. Il n'était pas alors sur les lieux, et faisait l'*estatura*, comme tous les employés du grand-duc; mais un jour que, passant près des alunières, je me détournais de ma route pour aller le voir, il fut fier de me montrer lui-même ses travaux. Il avait enfin trouvé un homme à qui développer ses idées. J'étais un peu du métier comme lui, et il m'accompagna dans sa plus belle galerie. Il avait préalablement donné ses ordres : le pertuis, tracé en ligne droite, comme un tunnel de chemin de fer et avec des dimensions presque aussi considérables, était tout illuminé aux chandelles, ni plus ni moins que pour une visite du grand-duc. Il me fallut entrer dans cette galerie encore tout suant d'une longue course que nous venions de faire sur les carrières de la surface, et le directeur, pour jouir plus tôt de son triomphe, ne m'accorda aucun répit. Par politesse et en ma qualité de mineur, je n'osais faire aucune observation. J'entrai donc bravement dans le tunnel, au risque d'y prendre la fièvre en passant subitement et tout en transpiration de l'air chaud du dehors à l'air glacial du souterrain. Le tunnel était resplendissant de clarté, et mon conducteur rayonnait de joie. Bientôt nous arrivâmes par un assez long détour, où nos lampes nous éclairèrent seules, au pied d'une immense excavation. On y avait établi les chantiers d'abatage. Les mineurs avaient été prévenus, et trois coups de mine partirent à la fois, faisant voler la roche en éclats; mais les précautions avaient été mal prises : l'air, subitement refoulé dans les galeries, alla sortir par le tunnel, où il renversa toutes nos chandelles; nos lampes elles-mêmes s'éteignirent, et nous ne pûmes songer à reprendre le chemin par où nous étions venus. Nous fîmes contre mauvaise fortune bon cœur en adoptant la voie la plus courte, sinon la plus commode. Suspendus au câble

du puits, nous allâmes sortir au pied du treuil devant les ouvriers étonnés. Mon guide ne soufflait mot : il avait peine à digérer sa mésaventure; il était furieux d'un si triste dénoûment après un si beau début. Cependant il commença peu à peu à se dérider, et m'accompagna devant les fours où l'on calcine la pierre, et qui sont semblables aux fours à chaux. De là nous passâmes aux chaudières de dissolution et de concentration, puis l'atelier de cristallisation nous fut ouvert. Je pus y admirer à mon aise l'étrange phénomène en vertu duquel les cristaux d'alun se rassemblent en grappes autour d'un obstacle quelconque, un fil ou un bâton, jeté dans les tonneaux où sont amenées les solutions. Je passai enfin aux magasins où les cristaux sont séchés et mis en caisse. Le directeur m'y montra avec orgueil ses produits d'une blancheur et d'une netteté remarquables; il me vanta sa marchandise, à la fabrication de laquelle il avait certainement contribué pour une bonne part; il me dit qu'il en faisait pour cent cinquante mille kilogrammes chaque année, et m'assura, en forme de péroraison, que son alun était plus estimé dans le commerce et se vendait mieux que celui de Rome. Je n'engageai là-dessus aucune discussion par motif d'incompétence, et parce qu'aussi l'heure du dîner était venue. J'allai partager le repas de famille que m'offrit l'excellent directeur, et dans l'après-midi de cette journée si bien remplie je quittai Montioni le cœur content et l'esprit satisfait.

Nous venons de parcourir la partie la plus pittoresque et la plus curieuse du littoral de la mer Tyrrhénienne, celle qui s'étend entre Livourne et Grosseto. En chemin, nous avons même poussé quelques pointes dans l'intérieur, comme à Campiglia, et en dernier lieu à Montioni. La partie de la Maremme toscane comprise entre l'Ombrone et la Fiora, c'est-à-dire entre Grosseto et la limite sud du grand-duché, présente, comme la première, un rivage malsain et presque désert, mais riche aussi de souvenirs. C'est là que le promontoire Télamon, et sur la péninsule pittoresque formée par le mont Argentario, le port d'Hercule, se retrouvent, aussi bien que le cap Troja, avec les mêmes noms qu'ils portaient dans l'antiquité et que leur avaient donnés les Pélasges. Orbetello, sur une langue de terre s'avançant au milieu d'un étang marin, et Porto-San-Stefano, opposé à Télamon à la base du mont Argentario, sont les deux principales villes littorales de cette portion de la Maremme. Les ruines étrusques sont ici éloignées de la côte : c'est Roselle près d'Orbetello, Cosa, Saturnia, Sovana, vers la frontière des États-Romains. Sur la mer est l'île granitique de Giglio; plus bas, on rencontre celle de Giannutri. Au nord, quelques îlots à fleur d'eau, perdus

au loin, vis-à-vis de l'embouchure de l'Ombrone, semblent placés dans ces parages comme des sentinelles avancées qui les annoncent au marin. Ces écueils ont été appelés du nom original de *Fourmis de Grosseto*, et forment, avec le Giglio, Giannutri et Monte-Cristo, isolé en pleine mer, les dernières îles de l'archipel toscan. Dans l'intérieur des terres, on rencontre de vastes fermes, çà et là disséminées, dont une, celle de l'Alberese, est une propriété grand-ducale. Le sous-sol n'est pas non plus stérile, et les mines d'antimoine de Pereta, de Montauto, les mines de mercure de Capalbio, et, au pied du mont Argentario, celles de cuivre vers Capo-d'Uomo, rappellent, bien que sur une moins grande échelle, les richesses minérales des localités déjà visitées.

Sur tout le littoral de la mer Tyrrhénienne, de Livourne à l'embouchure de la Fiora, la pêche et le cabotage, aussi bien que le travail des champs et l'exploitation des mines, font vivre les populations clair-semées. Les thons et les sardines qui fréquentent ces eaux sont renommés comme autrefois, et le transport des produits minéraux et des récoltes, ainsi que du charbon végétal, du tan, des bois, donne lieu, entre les divers ports du littoral et celui de Livourne, à un mouvement assez actif. Les mouillages de Vada, San-Vincenzo, Porto-Baratti, le port de Piombino, les rades de Torre-Mozza, Follonica, Castiglion della Pescaia, Télamon, enfin Porto-San-Stefano, se distinguent parmi les points les plus favorisés, ceux qui font avec Livourne le commerce le plus important.

Telle était en 1858 et telle est encore aujourd'hui la situation du littoral du sud de la mer toscane. Cette situation ne pourra s'améliorer qu'avec l'entier achèvement des grands travaux d'assainissement depuis si longtemps commencés, qu'avec l'établissement d'une voie ferrée tracée le long du rivage entre Livourne et Civita-Vecchia. Alors seulement cette intéressante région maritime, mieux connue, attirera le mouvement des voyageurs et des colons, et l'activité européenne se portera aussi avec plus d'ensemble dans la région de l'intérieur, qu'il nous reste à visiter.

L. Simonin.

LES MARINES

DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE

DEPUIS 1815

I.

LA MARINE A VOILES.

Parmi les questions graves et délicates qui se sont agitées de tout temps entre la France et l'Angleterre, celle des forces navales qu'entretiennent les deux puissances est certainement une des plus difficiles et l'une des plus imparfaitement connues d'un côté comme de l'autre du détroit. Des circonstances accidentelles, des passions qui semblent presque ne pas pouvoir être éclairées, tout semble se réunir pour rendre moins accessible à l'immense majorité du public un sujet qu'elle trouve à bon droit très obscur. En Angleterre, les discussions mêmes du parlement, sans tenir compte de ce qui se débite dans la presse ou dans les *meetings*, nous offriraient pour chaque session des exemples mémorables de ce que j'avance. Toutefois ce serait presque peine perdue de s'y arrêter; ce qui doit surtout nous intéresser, c'est l'état moral que ces discussions révèlent, et qui persiste malgré les démentis que les faits viennent si souvent leur donner. Ces débats et les hérésies qu'ils permettent de manifester ou qu'ils propagent ne sont que les symptômes d'une affection, mais ils ne sont pas l'affection même qu'il nous importerait de con-

naître, et dont il importerait à nos voisins de se bien rendre compte à eux-mêmes.

Les Anglais veulent, et je trouve cette ambition très légitime, conserver la supériorité qui appartient à leur pavillon; c'est seulement dans les moyens qu'ils prennent ou dans les imaginations qu'ils conçoivent à cet égard qu'il leur arrive de se tromper. D'un côté, ils imaginent trop facilement que cette ambition, si légitime qu'elle soit, peut être convertie en droit rigoureux à l'égard des autres nations, dont les aspirations sont tout aussi respectables que les leurs. De là des prétentions qui blessent les étrangers et que le sentiment de la dignité nationale impose le devoir de repousser comme excessives, quelquefois même comme outrageantes. Il n'appartient pas à l'Angleterre, plus qu'à aucune autre puissance, de mesurer à chacun sa part sur les océans, qui sont le domaine commun des nations. D'un autre côté, cet orgueil si porté à s'exagérer lui-même s'allie souvent à des impatiences, à des inquiétudes qui vont jusqu'à prendre les apparences de la faiblesse. C'est l'ordinaire des sentimens extrêmes, et dans la question qui nous occupe il y a des circonstances extérieures qui tendent à produire cet effet. Le demi-siècle qui vient de s'écouler sans avoir vu surgir aucune grande guerre maritime, mais en donnant lieu presque chaque année à quelque entreprise partielle, a imposé aux Anglais des épreuves qu'ils supportent difficilement. Les armemens de paix, qui sont devenus le régime ordinaire, permettent aux puissances moindres que l'Angleterre de s'établir sur un pied qui les rapproche d'elle et fait à la longue oublier les différences qui existent entre les moyens des unes et les ressources de l'autre. L'Angleterre craint alors de voir les distances se combler. Que sera-ce si, comme il est arrivé depuis bientôt cinquante ans, les hasards de la politique fournissent à une rivale des occasions plus fréquentes de faire de ces expéditions de détail qui, à défaut d'autres, fixent l'attention générale, font parler les cent voix de la renommée, habituent les esprits à s'occuper d'une autre marine autant et plus peut-être que de la marine anglaise?

Sans doute il existe en Angleterre beaucoup d'hommes assez éclairés pour savoir à quoi s'en tenir sur ce sujet; mais la réorganisation de la milice en 1852, l'armement des volontaires en 1859, sont des symptômes irrécusables d'un état d'irritation, de défiance, et je ne vois personne qui gagne à ce jeu-là, si ce n'est peut-être les amiraux et les capitaines de vaisseau qui, ayant trouvé le moyen d'être à la fois les agens irresponsables et les maîtres absolus de l'amirauté, exploitent la situation au bénéfice de leur arme. Ceux-là peuvent se glorifier devant leurs camarades des sommes énormes

qu'en pleine paix ils savent tirer des contribuables pour la plus grande satisfaction de l'esprit de corps. Excepté eux, je ne vois personne qui ne soit en droit de se plaindre, d'abord le public anglais, qu'on aigrit et qu'on inquiète à plaisir pour en obtenir de l'argent, puis le public français, qui ressent avec un juste mécontentement les insinuations malveillantes qu'il est nécessaire de propager pour soutenir le système, enfin le public étranger, que l'on trompe ou que l'on jette dans des transes continuelles.

Il y a d'ailleurs au fond de tout ceci un piége qui nous est tendu, sans intention peut-être, mais dans lequel cependant il serait aussi très dangereux de tomber. En entendant les Anglais se lamenter sans cesse sur l'insuffisance de leur armée navale, causée par les développemens que la nôtre est censée prendre, quelques personnes sont exposées à se faire de très décevantes illusions. Elles se disent volontiers qu'on tremble devant le marin français, devant les frégates cuirassées de M. Dupuy de Lôme, les canons rayés du colonel Treuille de Beaulieu! C'est une sorte de courage et de confiance en soi ou dans les autres qu'il ne saurait être raisonnable de stimuler parmi nos compatriotes. Ce n'est pas non plus quand nous avons par devers nous des preuves si positives et si flatteuses de ce que nous pouvons faire qu'il est besoin de nous égarer en courant après des chimères et en cherchant à rabaisser l'étranger. L'histoire à la main, nous sommes en position de mettre notre amour-propre à couvert, peut-être même n'avons-nous à craindre que de l'exalter un peu trop.

Voilà les points que j'ai voulu mettre tout de suite en lumière, et qui m'ont conduit à tenter cet aperçu de l'histoire comparative des deux marines depuis la paix de 1815. C'est un sujet que j'étudie depuis vingt-cinq ans avec un intérêt qui ne s'est jamais démenti, qui s'est ravivé ou éclairé dans de longues navigations, et qui sans doute m'autorise à parler, quand même je ne serais pas assez heureux pour faire partager toutes mes convictions. Au moins ces convictions ne se sont pas formées à la légère, ni pour les besoins de la discussion d'un jour.

I. — DES RÉCRIMINATIONS DES ANGLAIS CONTRE LA MARINE FRANÇAISE.

L'Angleterre ne veut qu'un bien très médiocre à notre marine. C'est un sentiment qui est trop dans l'ordre naturel des choses humaines pour que nous puissions en être surpris; mais, parce que l'infirmité particulière à notre nature nous explique l'existence de ce sentiment, ce n'est pas une raison pour que nous en acceptions

les conséquences, pas plus que dans la vie ordinaire nous ne nous résignons à subir les effets d'une foule d'autres passions qui ne sont pas meilleures, mais qui sont tout aussi naturelles. Cela ne suffit pas pour les légitimer, et si le respect que nous devons à la liberté d'autrui ne nous permet pas de descendre trop profondément dans le cœur de notre prochain pour y rechercher les secrets de sa conscience, il nous appartient cependant aussi, quand ces secrets viennent à éclater au grand jour et se traduisent par des actes ou par des paroles, de les discuter et de les combattre, de les juger et de les condamner suivant les notions que nous avons du juste et de l'injuste.

Ce droit de discussion, les Anglais nous provoquent incessamment, nous et bien d'autres, à en revendiquer l'usage par suite des prétentions de plus en plus excessives qu'ils ne craignent pas d'afficher toutes les fois que des questions relatives à leur marine et à celle des autres puissances viennent à être agitées dans les *meetings* publics, dans la presse et surtout dans le parlement. Le temps, qui d'ordinaire a la vertu de calmer et de modérer les esprits, ne semble travailler à cet égard qu'à fournir de nouveaux alimens à l'exaltation de nos voisins. Plus nous allons, plus ils deviennent ombrageux, irritables, exigeans. Ce qui n'était, il y a quelques années encore, que le rêve ou l'aspiration d'un grand peuple a fini avec le temps par se changer en maximes que l'on nous donne aujourd'hui pour des principes, et que l'opinion publique de l'autre côté de la Manche regarde presque comme paroles d'Évangile. Autrefois l'Angleterre parlait de la nécessité pour elle de maintenir sa supériorité maritime; c'était d'abord un fait, et ensuite ce fait pouvait se justifier par le droit incontestable qui appartient à chaque puissance de dépenser ses revenus comme elle l'entend, lorsqu'il n'en résulte pour les autres ni dommage direct, ni violation des traités, ni atteinte portée à la liberté d'autrui. Maintenant nous n'en sommes plus là; maintenant même c'est tout le contraire : il ne s'agit plus de supériorité à entretenir, il s'agit bel et bien d'une suprématie absolue qu'il faut faire accepter au monde comme un nouveau dogme. La supériorité reconnue, mais seulement relative, la prépondérance même, mais à la condition qu'on l'obtiendrait seulement par ses propres efforts, ne sont plus choses dont on se contente; on va bien plus loin, on proclame comme un axiome de la jurisprudence internationale la concession faite à l'Angleterre de la domination effective des océans, qui serait fondée non pas seulement sur le fait que l'Angleterre est capable d'entretenir à elle seule une flotte plus considérable que celle de tous les autres peuples ensemble, mais aussi sur le droit que l'Angleterre aurait de limiter et d'arrêter le

développement maritime des autres nations. Cela nous a été répété sur tous les tons pendant la dernière session, et si quelquefois les principaux personnages de la politique ont bien voulu prendre certaines précautions oratoires pour exprimer de pareilles prétentions, il faut bien reconnaître qu'on retrouve ces prétentions au fond de tous les discours. Si on voulait en citer un exemple, il suffirait de rappeler la réponse faite par lord Palmerston à M. Disraeli, qui proposait, au mois d'août 1861, une entente pour fixer le nombre relatif des bâtimens de guerre à entretenir par la France et par l'Angleterre. Quant à ceux que leur position politique n'oblige pas à la réserve, quant à la masse du public, elle est parfaitement convertie à ce droit nouveau. Il est bien peu de gens en Angleterre qui ne se soient laissé emporter par le torrent, même parmi les plus libéraux, même parmi ceux que l'on aurait pu croire engagés par leurs antécédens. S'il en est qui, il y a vingt ou vingt-cinq ans, ont professé des principes plus modérés, soyez convaincu qu'aujourd'hui ils ont presque tous fait amende honorable, et, eussent-ils été membres du congrès ou de la société de la paix, ils sont tout prêts aujourd'hui à vous fixer des proportions d'infériorité qu'ils ne permettront à aucun peuple de dépasser. L'année dernière, M. Cobden lui-même écrivait que, pour satisfaire à cette nécessité nationale, il était tout prêt à voter des milliards!

Telle est la disposition présente des esprits en Angleterre, tel est le courant des passions dans lesquelles il faut entrer, si l'on ne veut pas s'exposer à perdre son crédit auprès du public. Cela ne rend pas la discussion facile avec nos voisins, et même elle est plus difficile à un écrivain français qu'à aucun autre, attendu que c'est la France et ce qu'elle fait pour l'administration de ses ressources navales qui servent de prétextes à cette ébullition de sentimens de l'autre côté du détroit. Notre marine est dans l'imagination des Anglais ce qu'était aux yeux de Thémistocle la petite île d'Égine lorsqu'il la contemplait des hauteurs de l'Acropole, un point peut-être à l'horizon, un point que ses regards ne pouvaient atteindre qu'après avoir passé par-dessus les trois ports d'Athènes, le centre alors d'une merveilleuse puissance, mais un point que ce grand homme ne pouvait contempler sans inquiétude et sans jalousie patriotique. C'est le sentiment avec lequel les Anglais considèrent notre marine. Après des guerres aussi longues que sanglantes, et où la France a toujours été leur principal adversaire, la France se trouve encore être aujourd'hui le seul champion à la fois sincère et armé de la liberté des mers. Que la marine française perde de son importance, et pendant de longues années l'Angleterre sera certaine de conserver dans une douce quiétude et presque sans frais l'empire

absolu des océans, raison d'une prépondérance politique permanente et source d'intarissables richesses! Gênes, Venise, le Portugal ont disparu du nombre des puissances maritimes; la Russie ne possède qu'une marine officielle qui n'a pas de racines dans la nation; la Turquie, qui devrait être, ne sera rien aussi longtemps que le trône de Constantinople ne sera pas occupé par un prince chrétien; l'Allemagne cherche avec la laborieuse patience qui la caractérise à résoudre le problème de la création d'une flotte allemande; la Hollande et les Scandinaves, toujours dignes d'eux-mêmes et de leurs glorieuses traditions, sont cependant trop peu nombreux et trop peu riches pour avoir aujourd'hui de véritables armées navales; les États-Unis, qui pourraient en avoir une, ne le veulent pas; l'Italie n'est pas encore constituée; l'Espagne commence seulement à sortir de sa longue impuissance. En définitive, il n'y a que la France qui fasse ombre dans ce tableau, si réjouissant pour le cœur d'un patriote anglais. Donc c'est la marine française qu'il faut arrêter dans son développement, d'autant plus que si on laisse aller les choses, si les États-Unis parviennent à rétablir l'ordre chez eux, si l'Italie s'empare enfin de ses destinées, si l'Espagne continue dans la voie de progrès où elle semble entrée depuis quelques années, il n'est pas tout à fait absurde d'imaginer telle hypothèse où ce noyau de notre marine servirait de point de ralliement à tous ceux qui, ainsi que nous, ont besoin pour leurs intérêts et pour leur dignité de jouir de la liberté des mers comme d'une réalité, et non pas comme d'une faculté accordée à leurs sujets ou à leurs pavillons par la tolérance de l'Angleterre.

De là l'aigreur. Cependant tout homme sensé devrait souhaiter le maintien des bonnes relations, qui sont un bienfait pour les deux pays et pour le genre humain tout entier; il devrait donc regarder comme très précieuse, si elle était possible, la conclusion d'un arrangement qui préviendrait le retour des contestations peu amicales que les armemens des deux marines provoquent et rendent chaque jour plus vives des deux côtés du détroit. Je ne sais s'il en faut désespérer; mais à moins que les Anglais ne consentent à modifier les doctrines impérieuses et exclusives qu'ils annoncent l'intention de vouloir faire triompher sans égard pour l'indépendance des autres, je considère la chose comme à peu près impossible. L'Angleterre aujourd'hui nous conteste, et chaque jour elle le fait plus vivement, le droit de construire ou d'armer telle ou telle espèce de bâtimens de guerre. Pouvons-nous lui rendre ce droit, lorsque nous la voyons elle-même étonner le monde par la prodigieuse quantité de vaisseaux et de frégates qu'elle vient ou de construire, ou d'achever, ou de convertir en bâtimens à hélice, ou d'armer coup sur coup? Y

a-t-il donc une jurisprudence qui justifie l'Angleterre lorsqu'elle développe ses armemens sur une échelle double ou triple des nôtres, et une autre jurisprudence qui nous condamne lorsque nous nous contentons de n'agir que dans une proportion réduite à moins que la moitié de ce que font nos voisins? Pouvons-nous avec quelque honneur diminuer notre budget, c'est-à-dire reconnaître le bien fondé de l'accusation qui a si souvent retenti contre nous en parlement de développer nos armemens maritimes dans une proportion qui peut donner de justes sujets d'inquiétude à nos voisins? La moyenne du budget de notre marine flotte depuis longtemps aux environs de 125 millions, celui de la marine anglaise a été poussé et se soutient depuis quelques années au chiffre de plus de 300 millions. Nous entretenons 30,000 hommes sous le pavillon, l'Angleterre en entretient plus de 75,000. N'est-ce pas à nous bien plutôt qu'il appartiendrait de se plaindre, aussi bien à raison de ces chiffres que des déclamations qui retentissent sans cesse dans les deux chambres de la Grande-Bretagne?

Voici du reste, pour qu'on en puisse juger en toute sécurité de conscience, le tableau comparatif des dépenses des deux marines depuis vingt-cinq ans, et pour que nos voisins n'en suspectent pas la sincérité, nous l'emprunterons à un document anglais (1). Citons d'abord les dépenses faites par les deux marines de 1835 à 1848 :

	DÉPENSES DE LA MARINE		NOMBRE D'HOMMES ENTRETENUS SOUS LE PAVILLON	
	anglaise.	française.	anglais.	français.
1835.....	106,132,875 fr.	55,442,675 fr.	26,041	16,628
1836.....	113,338,575	60,986,125	30,195	21,685
1837.....	119,718,275	58,798,725	31 289	23,812
1838.....	120,299,750	64,177,700	32,028	24,500
1839.....	129,937,775	69,772,025	34,857	25,457
1840.....	145,601,750	88,501,450	37,665	33,107
1841.....	170,128,775	113,562,375	41,389	40,171
1842.....	170,454,325	116,640,425	43,105	36,416
1843.....	159,574,750	90,283,225	40,229	31,345
1844.....	156,253,000	97,203,125	38,343	30,240
1845.....	173,588,000	96,187,450	40,084	28,979
1846.....	195,086,625	112,685,675	43,314	30,970
1847.....	200,346,825	128,642,500	44,969	32,169
1848.....	198,057,175	124,646,800	43,978	28,760

Les chiffres des dépenses pour la période comprise entre 1849 et 1859 méritent surtout l'attention :

(1) A l'ouvrage que M. Cobden a récemment publié sous ce titre : *les Trois Paniques*, et dont la traduction vient de paraître à la librairie Dentu.

	DÉPENSES DE LA MARINE		NOMBRE D'HOMMES ENTRETENUS SOUS LE PAVILLON	
	anglaise.	française.	anglais.	français.
1849.....	173,567,424 fr.	98,181,900 fr.	39,535	27,063
1850.....	160,922,075	85,171,650	39,093	24,679
1851.....	146,247,925	82,343,425	38,957	22,316
1852.....	165,687,600	86,556,775	40,454	25,016
1853.....	166,014,900	98,845,950	45,885	28,513
1854 (1).....	304,569,225	177,885,425	61,457	48,812
1855 (2).....	475,367,700	217,568,950	67,791	54,479
1856.....	400,350,875	208,267,250	60,659	40,882
1857.....	259,750,000	126,757,600	53,919	29,289
1858.....	250,726,175	133,426,500	55,883	29,602
1859 (3).....	276,805,075	208,347,025	72,400	38,470

Que conclure de ces tableaux, si ce n'est que l'excès de dépense ou d'armement n'est pas de notre côté (4)? Les Anglais qui réfléchissent ou qui étudient en sont tout aussi bien convaincus que nous; toutefois cela leur importe sans doute assez peu, parce que le véritable but de la discussion n'est pas pour eux de chercher à se rassurer sur la question de supériorité relative que ces chiffres font ressortir d'une manière si évidente à leur avantage, mais de nous imposer des limites qu'il ne nous serait point permis de franchir. Alors ils se jettent d'un autre côté, ils nous attribuent mille intentions mauvaises, et par exemple ils nous accusent de conspirer une invasion de l'Angleterre. Je cherche des preuves à l'appui de cette allégation, ou seulement des indices qui semblent lui donner quelque fondement, et je ne les peux pas trouver; c'est cependant avec un tel épouvantail qu'on agite les populations pour obtenir d'elles les ressources nécessaires à la réparation des désordres et des fautes de l'administration supérieure. Et cependant encore, en présence du témoignage de l'histoire, ne faut-il pas une grande hardiesse pour évoquer un pareil fantôme? Depuis tantôt sept siècles, les invasions des Anglais sur notre territoire ont été innombrables; or nous, quand avons-nous jamais envahi l'Angleterre? De toutes les coalitions européennes que la France a dû combattre depuis

(1) Guerre d'Orient.

(2) *Idem.*

(3) Guerre d'Italie, expédition de Cochinchine.

(4) Pour être même tout à fait juste, il conviendrait peut-être de réduire ces chiffres de quelque dix millions en ce qui concerne la marine française. Ainsi ils comprennent la solde et l'entretien des troupes dites de la marine, infanterie et artillerie, lesquelles, comme on sait, ne contribuent en rien, sauf les compagnies d'ouvriers, à la puissance et à l'armement de la flotte. Ces corps ne font en effet de service qu'à terre, dans les garnisons métropolitaines ou coloniales; ils figurent au budget de la marine surtout parce que le portefeuille des colonies a presque toujours été réuni dans les mêmes mains que celui de la marine.

François Ier, coalitions toujours provoquées, soldées et entretenues par l'Angleterre, quelle est celle qui, dans le torrent de nos ennemis, ne nous a pas toujours amené des Anglais en première ligne toutes les fois que notre territoire a été envahi?

On nous dit encore : L'Angleterre exceptée, la France est de beaucoup au-dessus des autres la puissance maritime la plus considérable qu'il y ait dans le monde; si donc elle cherche à développer encore son établissement naval, ce ne peut être que dans des vues hostiles à l'Angleterre. L'argument est spécieux, et peut-être au premier abord pourra-t-il inquiéter quelque conscience timorée; cependant il ne vaut pas mieux, si même il vaut autant que les autres. Je reconnais à l'Angleterre le droit qu'elle revendique de maintenir sa supériorité, pourvu qu'elle le fasse par son industrie, par son commerce, par son budget, par tous les moyens qu'elle peut tirer de son propre fonds; mais je ne puis reconnaître qu'elle ait le droit de se plaindre, s'il nous convient à notre tour d'entretenir un établissement maritime en rapport avec notre richesse, avec le chiffre de notre population, avec notre position et notre rang parmi les peuples. Et même si nos efforts avaient pour but réel de regagner patiemment la distance qui nous sépare encore de nos voisins, à quel titre pourrait-on nous l'imputer à crime, comme on essaie de le faire? Ce serait une ambition très légitime et très avouable, car je ne sache pas de loi divine ou humaine qui, en accordant le plus à l'Angleterre, impose le moins à la France et au reste du monde.

Pour trancher le différend, des esprits plus souples et plus sociables parmi les Anglais ont inventé une théorie singulière de conciliation, mais que l'on n'est sans doute pas forcé de regarder comme très juste, par cela seul qu'elle jouit d'un assez grand crédit chez nos voisins. Ils nous disent : « Vous avez la plus puissante armée du continent, et nous n'y trouvons pas à redire, parce que vous en avez sans doute besoin pour votre sécurité; eh bien! de même nous avons besoin pour la sécurité de nos intérêts d'avoir une flotte plus puissante que toutes les flottes des autres peuples ensemble; par conséquent, si vous voulez vivre en bonne intelligence avec nous, n'ayez pas de marine qui puisse nous causer aucun ombrage; armez autant de régimens que vous le croirez nécessaire, tandis que nous, de notre côté, nous nous contenterons d'avoir une armée réduite comparativement à la vôtre. » Au fond, c'est un marché que l'on nous propose; mais est-ce un marché bien équitable, c'est-à-dire une convention qui prenne en considération égale la position de chacune des parties? A cet égard, il y a beaucoup à dire.

On a l'air, en gardant pour soi l'empire des mers, de nous accor-

der par forme de compensation la suprématie sur le continent. D'abord c'est nous promettre ce qu'on n'a ni le droit ni la puissance de nous donner, et ensuite il ne faut pas que notre amour-propre se laisse tromper par la concession qu'on lui fait en théorie, lorsque l'on paraît s'engager avec nous à ne pas trouver mauvais que nous soyons par terre la puissance la plus considérable du continent européen. Telle n'est pas notre position et telle elle ne peut être. Les bases de notre établissement militaire sont calculées pour pouvoir appeler sous les drapeaux une armée de 600,000 hommes, tout compris, même la gendarmerie et les vétérans. En cas de danger public, nous ferions plus sans doute; mais nos cadres réguliers ne comportent pas plus, et chacun sait qu'en temps ordinaire l'effectif descend bien au-dessous de ce chiffre. Par contre, les bases constitutives de la confédération germanique sont aujourd'hui fixées de telle façon qu'elle puisse mettre sous les armes 676,769 hommes, sans compter ce qu'elle pourrait faire dans des circonstances extraordinaires. De même l'Autriche, à la considérer seulement comme puissance isolée, se vantait en 1859 d'avoir 700,000 hommes présens au drapeau; de même encore l'armée prussienne, bien que recrutée dans une population qui n'est pas la moitié de la nôtre, est, sur le pied de guerre régulier, presque aussi nombreuse que l'armée française; de même enfin la Russie a toujours affiché la prétention de pouvoir mettre sous les armes plus d'un million de soldats.

Si donc nous baissions pavillon devant les récriminations qui se font entendre de l'autre côté de la Manche contre ce qu'on y appelle l'exagération de nos armemens, et si nous acceptions le contrat que l'on paraît offrir à notre signature, nous devrions nous croire par voie d'induction logique, et de par l'Angleterre, autorisés à sommer toutes les puissances continentales de ne pas entretenir un effectif qui, pour elles toutes réunies, atteignît le chiffre de 600,000 hommes. Il n'est probablement pas besoin de dire comment les Russes et les Allemands accueilleraient de pareilles exigences, ni d'ajouter que, malgré l'esprit du contrat, l'Angleterre se montrerait sans doute très peu ardente à les soutenir. Ne serait-il pas bien plus simple de suivre notre exemple à nous, qui ne songeons pas à réclamer contre l'égalité, ni même contre la supériorité numérique que plusieurs puissances croient devoir maintenir entre leurs armées et la nôtre? Ne serait-il pas surtout plus juste de faire cesser les récriminations amères que l'on voit élever par un budget de 300 à 320 millions de francs et une armée navale de 75 à 80,000 hommes contre une armée navale de 30 à 35,000 hommes?

D'ailleurs il ne faut pas non plus se laisser abuser par la modestie qu'affecte l'Angleterre lorsqu'il est question de son armée.

En thèse générale et en fait absolu, l'Angleterre entretient sous les armes, dans son vaste empire, plus de troupes régulières que nous ne le faisons nous-mêmes. La garde, l'armée de ligne, l'armée indienne, les régimens noirs et les corps coloniaux forment entre eux un effectif qui s'élève certainement encore aujourd'hui à plus de 400,000 hommes. Si l'on y joint les milices et les volontaires du royaume-uni et des colonies, les pensionnaires de Chelsea, qui peuvent encore être appelés au service militaire, la police anglaise et la *constabulary force* d'Irlande, qui représentent la gendarmerie inscrite chez nous au budget de la guerre, on arriverait facilement à un chiffre d'environ 800,000 hommes qui pourraient être présens demain sous les armes et sans aucun effort extraordinaire, s'il plaisait en effet à la reine d'ordonner que tous les corps armés et organisés de son empire fussent passés simultanément en revue dans une prochaine journée.

On fera peut-être remarquer que pour produire ce formidable total il faut faire le tour du globe et aller chercher des chiffres jusqu'aux antipodes, qu'il serait peut-être plus convenable de ne considérer que les troupes qui se trouvent ou peuvent se trouver dans les dépendances européennes de la couronne d'Angleterre. C'est ce que l'on dit à Londres et dans le parlement, mais c'est une manière de discuter qui ne peut nous paraître ni juste ni acceptable, parce qu'elle repose sur cette hypothèse, à la fois fausse et blessante pour nous, que ce qui se passe hors de l'Europe ne nous regarde pas, que nous n'avons pas d'intérêts hors du continent. N'est-il pas vrai cependant qu'après celui de l'Angleterre c'est le commerce extérieur de la France qui est le plus considérable du monde? N'est-il pas vrai que sans parler de nos possessions coloniales, qui ont bien quelques droits aussi à notre sollicitude, nous avons encore dans les quatre parties du monde des intérêts qui peuvent être plus ou moins affectés par l'importance des forces militaires que les autres entretiennent même sur les plus lointains rivages? Admettons cependant qu'il ne soit pas injuste de prétendre que, dans l'état militaire des Anglais, nous devions seulement tenir compte de ce qui est en Europe : il ne restera pas moins vrai que si nous voulions répondre aux plaintes de nos voisins par des plaintes, à leurs récriminations par d'autres récriminations, à leurs exigences par des exigences correspondantes, nous ne serions pas embarrassé pour montrer que dans le système de conciliation imaginé et invoqué par l'Angleterre, ce serait encore nous qui aurions le plus de doléances à faire valoir.

Dans ce système singulier, celle des deux puissances qui aurait le plus de torts vis-à-vis de l'autre serait celle qui depuis quelques années aurait développé sur la plus grande échelle l'une ses arme-

mens maritimes, l'autre son armée de terre. Or, si nous nous reportons à quinze ans en arrière, à 1847, qui fut une année normale où notre marine n'eut pas à faire les armemens de 1840-41, ni à subir dans ses ressources la réduction que lui imposa la détresse du trésor après 1848, une année où l'Angleterre elle-même n'eut aucune raison ni de diminuer ni d'augmenter ses armemens, on verra que le budget de la marine française en 1847, le nombre de ses bâtimens armés, le chiffre des marins entretenus sous son pavillon, ne diffèrent pas sensiblement de l'état prévu par le budget voté pour l'exercice 1862 (1). Il en est tout autrement pour l'effectif de l'armée anglaise, et surtout pour la proportion de cette armée qui est entretenue en Angleterre, à nos portes mêmes. En 1847, l'effectif des troupes régulières qui tenaient garnison dans les villes du royaume-uni se composait en grande partie des dépôts des régimens qui servaient au dehors, et ne s'élevait pas, la garde comprise, au chiffre de 30,000 hommes. En cas d'urgente nécessité, on n'aurait pu y joindre que les pensionnaires de Chelsea, la police et quelques escadrons de *yeomanry* ou milice à cheval. Aujourd'hui on a réorganisé la milice, plus de cent vingt régimens; on a organisé les *riflemen volunteers*, 170,000 hommes, disait lord Palmerston dans l'un de ses derniers discours, et, ce qui n'est pas moins important que le reste, la moyenne de l'effectif des troupes de la garde ou de l'armée de ligne qui sont entretenus en Angleterre même est bien près aujourd'hui de 100,000 hommes, si bien que, dans la discussion du dernier budget, le député de Lambeth, l'honorable M. Williams, s'élevant contre ces armemens exagérés, soutenait en pleine chambre des communes, et sans être contredit par personne, que l'ensemble des corps organisés présens dans les comtés du royaume-uni permettrait d'appeler au premier jour 400,000 hommes sous les armes. Nous ne nous plaignons pas, et cependant, si nous nous inspirions par réciproque de défiances analogues à celles qui ont cours chez nos voisins, ne pourrions-nous pas leur dire qu'ils prennent leurs dispositions pour avoir toujours une armée de 100,000 hommes au service de la première coalition qui se formera contre nous? Depuis nombre de siècles, qu'y a-t-il dans l'histoire de plus fréquent que les coalitions provoquées par l'Angleterre contre la France, et qu'y a-t-il de plus rare qu'une invasion de la Grande-Bretagne par la flotte ou par les armées françaises?

Si nous sommes entré dans cette longue discussion, c'était pour montrer qu'il n'est pas un des argumens que l'on invoque de l'autre

(1) Le budget voté pour 1862 s'élève à la somme de 126,015,419 francs.

côté de la Manche auquel nous ne puissions répondre, ou que nous ne soyons en mesure de rétorquer avec avantage; mais nous ne sommes pas assez inexpérimenté pour croire que notre argumentation, si solide et si loyale qu'elle soit à nos yeux, aura la vertu de convaincre personne, en Angleterre du moins. Les causes de cette situation, les causes vraies, qu'on ne dit pas, ou que du moins on ne dit que très rarement en Angleterre, sont nombreuses et diverses; il nous semble cependant qu'elles peuvent se classer sous quatre chefs principaux : c'est d'abord la défiance instinctive que les formes actuelles de notre gouvernement inspirent à l'opinion de l'autre côté du détroit; ensuite c'est la position intermédiaire que notre marine occupe à une égale distance entre la marine anglaise et celles de toutes les autres puissances ensemble; en troisième lieu, c'est la part de gloire ou d'influence que le hasard des circonstances ou les qualités de nos marins ont value depuis quarante ans à notre pavillon; enfin c'est le mérite relatif de l'administration de notre marine militaire comparé au décousu qui règne dans toutes les opérations et dans le gouvernement général de l'amirauté anglaise. Ses erreurs, qu'elle ne veut naturellement pas confesser, elle essaie de les couvrir en poussant de temps à autre des cris désordonnés contre ce qu'elle appelle la dangereuse ambition ou les combinaisons secrètes de la France, laquelle a cependant ouvert jusqu'ici ses arsenaux à l'investigation des Anglais avec un libéralisme qui n'est pas payé de retour. Il n'importe : lorsque, par suite de fausses manœuvres ou d'imprévoyance, l'amirauté se trouve dans quelque situation gênante vis-à-vis des contribuables, il se rencontre toujours dans le parlement, parmi ceux qui sont actuellement responsables de cette situation ou qui l'ont créée par leur zèle malentendu, quelqu'un qui vient dénoncer une conspiration nouvelle de la France, qui s'écrie que la patrie et la marine anglaise sont en péril. On obtient ainsi beaucoup d'argent; malheureusement aussi on irrite l'opinion, au lieu de l'éclairer, de telle sorte que nous sommes presque autant intéressés que les Anglais eux-mêmes à voir imprimer une direction mieux entendue aux affaires de leur marine militaire.

Il est plus facile de signaler que d'expliquer la défiance que les formes actuelles de notre gouvernement inspirent aux Anglais. Ils se disent bien quelquefois eux-mêmes que ce gouvernement ne leur a manqué de foi ni en Crimée ni en Chine, et qu'en 1857, au moment où l'insurrection indienne appelait de l'autre côté du cap de Bonne-Espérance tous les soldats et tous les navires dont l'Angleterre pouvait disposer, ce même gouvernement n'a pas profité de l'occasion pour réveiller quelqu'une de ces questions dangereuses qui sommeillent toujours entre deux nations aussi riches, aussi puissantes,

et dont les intérêts rivaux se poursuivent et s'entremêlent jusqu'au bout du monde. Ce sont des faits et des raisonnemens qui ne peuvent pas prévaloir contre les sentimens instinctifs des Anglais. Ils se persuadent qu'un gouvernement qui est le maître absolu de ses actes, qui peut prendre constitutionnellement les résolutions les plus considérables dans le plus profond secret, doit être pour eux un sujet d'inquiétude. Vous leur direz que ce gouvernement est bien obligé, comme tous les autres, de compter avec l'opinion publique: ils vous répondront que c'est probablement vrai, mais que ce compte peut très bien ne se régler qu'après les faits accomplis, et que partant il ne leur donne pas de gages suffisans de sécurité. Ils croient qu'on nous mène à la baguette et sans nous laisser aucune participation à nos affaires; ils regardent la centralisation, dont tant d'esprits chez nous sont encore amoureux, comme une machine inventée pour mettre tous les Français sous les armes au premier coup de tambour, à la disposition du génie audacieux ou peu scrupuleux qui voudrait les lancer dans toutes les aventures. Le temps ne fait qu'aggraver cette disposition d'esprit. Il y a quinze ans, lorsque l'unité militaire dans la marine était encore le vaisseau de ligne à voiles, et lorsque l'on fixait l'effectif de notre flotte à cinquante-cinq vaisseaux, dont quarante à flot et quinze sur les chantiers, lorsque de plus on votait en bloc un crédit extraordinaire de 90 millions de francs pour compléter cet effectif à bref délai, les Anglais nous ont beaucoup moins cherché querelle en cette occasion qu'ils ne l'ont fait dernièrement après les expériences et le succès bien constaté de la seule frégate la *Gloire*. A cela nous ne pouvons rien, et nous ne voyons de remède chez nous que dans le développement de nos libertés publiques. C'est peut-être la garantie la plus efficace du maintien des bons rapports entre les deux pays. Les traités de commerce peuvent y contribuer et y contribueront sans doute pour une bonne part; mais ils ne touchent pas directement les cœurs, ils ne vont les trouver que par le long circuit des intérêts matériels; ils ne satisfont pas les âmes, ils n'inspirent pas la sécurité morale autant que pourraient le faire quelques pas nouveaux dans la voie qui a été ouverte par les promesses du 24 novembre 1860 et les projets du 14 novembre 1861.

Cependant, si l'on peut faire beaucoup dans cette direction, il ne faut pas se flatter que l'on arriverait, en la suivant, à des résultats complets. Aussi longtemps que la distribution de la puissance sur les océans n'aura pas été modifiée, nous ne devons pas croire que nous pourrons désarmer la jalousie de l'Angleterre. S'il existait dans le monde plusieurs armées navales d'une force égale à la nôtre, nous ne verrions sans doute pas éclater contre nous ces déclamations qui

se reproduisent aujourd'hui dans le parlement britannique avec la périodicité la plus fatigante, et c'est une raison de plus encore pour nous d'aider au développement maritime de l'Espagne, de l'Italie et des autres pays; mais, avec la distribution actuelle des forces, ce sera toujours à nous que s'en prendra l'humeur inquiète de nos voisins. La position que l'Angleterre doit à sa marine militaire vis-à-vis du monde entier, nous l'occupons à notre tour vis-à-vis des marines de toutes les autres puissances, l'Angleterre exceptée, et il en résulte d'abord que nous sommes le seul et plus prochain obstacle à la suprématie absolue que l'Angleterre aspire à exercer, ensuite que dans toutes les occasions où les autres peuples, redoutant la réalisation d'un rêve pareil, cherchent une digue ou un rival qu'ils puissent opposer dans l'intérêt commun à l'ambition anglaise, c'est toujours sur nous qu'ils jettent les yeux, nous qu'ils invoquent comme la dernière espérance de la sécurité générale. Le rôle est honorable, et il faut espérer que nous ne le déserterons pas; mais il faudrait aussi méconnaître étrangement le cœur humain et ses passions, qui ne manquent jamais de se faire jour malgré les lois, malgré les traités, malgré les considérations de la politique ou de la morale théorique, pour ne pas comprendre ce qu'une telle situation doit souvent produire d'impatience chez les Anglais. Nos voisins n'étant pas plus que nous des anges, c'est une conséquence naturelle. Avouons même que, si les rôles pouvaient être intervertis, nous penserions probablement comme eux; nous nous exprimerions peut-être autrement, mais au fond nos sentimens pourraient bien être les mêmes que les leurs.

Ce n'est là d'ailleurs que la donnée générale de la situation. Il semble que, dans le détail, le hasard des événemens se soit plu à multiplier les piqûres que ressent si vivement l'orgueil britannique. A la paix générale de 1815, les Anglais avaient dû se croire en droit de penser que, toutes les marines de l'Europe ayant tour à tour succombé dans les guerres de la révolution, l'empire des mers leur appartenait définitivement; mais voilà que, deux fois abattue par eux, sous Louis XIV et sous Napoléon, la marine française se relève bientôt, et pour jouer sur la scène du monde un rôle qui ne le cède en rien à celui que la marine anglaise elle-même a joué depuis cinquante ans.

Depuis 1815 en effet, la marine anglaise n'a fait sans nous que trois entreprises importantes : le bombardement d'Alger par lord Exmouth, la campagne de 1840 sur la côte de Syrie, la première expédition de Chine en 1842. — Le bombardement d'Alger fut une opération des plus vigoureuses et digne de compter parmi les hauts faits de l'histoire militaire. On n'en saurait dire autant de la cam-

pagne de 1840, menée pour le compte d'une coalition européenne contre un pacha qui n'avait de la puissance que l'ombre, comme les événemens l'ont démontré. Signalée d'ailleurs par des actes d'indiscipline qui ne peuvent pas être encore oubliés, et commentée comme elle l'a été par sir Charles Napier lui-même dans son histoire de la guerre de Syrie ou dans la chambre des communes, cette campagne n'a rien ajouté à la gloire de l'Angleterre. De même l'expédition de Chine, difficile peut-être à conduire au point de vue nautique, mais n'ayant pas fourni l'occasion de quelque brillant combat, n'a pas non plus contribué à augmenter le prestige du pavillon anglais. L'opinion, qui se laisse si facilement étourdir par le bruit du canon, ne tient pas un compte assez juste des victoires remportées sur des obstacles tels que ceux dont le caractère et les talens fort distingués de sir William Parker eurent à triompher. Aujourd'hui, et surtout après ce que nous venons de voir réussir à Pékin même, cette expédition est à peu près oubliée. Ajoutez à ce compte quelques escarmouches avec les nègres de la côte de Guinée ou avec les sauvages de la Mer du Sud, le blocus de Naples pour l'affaire des soufres, et celui du Pirée à propos de la misérable affaire Pacifico : vous aurez le tableau complet, si je ne me trompe, de tout ce que la marine de l'Angleterre a fait militairement sans notre concours depuis 1815.

Partout ailleurs, et dans toutes les occasions où elle a agi, nous avons agi avec elle et en traitant avec elle sur le pied de la plus complète égalité. Nous combattions à côté des Anglais à Navarin; nous faisions avec eux le blocus des côtes de Hollande en 1832 et de la côte de Cantabrie pendant la guerre civile en Espagne; en 1845, nous gagnions avec eux la victoire d'Obligado dans le Parana; nous étions avec eux dans le Bosphore, dans la Mer-Noire et dans la Baltique en 1853, 1854 et 1855, à Sébastopol, à Bomarsund, à Kinburn, à Svéaborg; nos marins ont enlevé avec les marins anglais les forts de Canton et de Takou en 1858 et en 1860. Enfin nous sommes avec les Anglais, ou ils ont paru un moment être avec nous, au Mexique en 1862.

Dans toutes ces entreprises, nous avons toujours eu part égale d'honneur; il en est même quelques-unes où notre pavillon a brillé d'un éclat particulier, comme par exemple lors du passage des Dardanelles au mois d'octobre 1853, lors du débarquement à Oldfort en septembre 1854, et en 1855, lors de la prise de Kinburn, où notre marine seule réussit à conduire les batteries flottantes, qui eurent la plus grosse part au résultat. Rappelons encore l'année 1854, où le brave et regrettable amiral Parceval-Deschênes, se trouvant plus tôt prêt que l'amiral anglais et ayant plus de confiance que sir Charles Napier dans la discipline de ses équipages, dut faire une

certaine violence à son collègue pour l'entraîner devant Cronstadt.

Mais en même temps qu'elle a eu la bonne fortune d'agir de concert avec les Anglais dans presque toutes les occasions où ils ont agi eux-mêmes, la marine française a fait aussi depuis quarante ans un assez grand nombre d'entreprises sans le concours de personne. En 1823, année que l'on peut regarder comme la date de sa renaissance, elle faisait le blocus de Cadix et du Guadalquivir, elle réduisait le fort de Santi-Petri; en 1828, elle conduisait une armée en Morée, et elle commençait ce long et rude blocus qui devait se terminer en 1830 par la prise d'Alger; en 1831, elle s'emparait d'Ancône et forçait l'entrée du Tage; dans les années suivantes, elle livrait je ne sais combien de combats sur la côte d'Afrique; en 1834, elle allait à Carthagène et à Saint-Domingue; en 1839, elle réduisait le fort de Saint-Jean-d'Ulloa après un brillant combat; en 1841, elle mettait la main sur les Comores, les Marquises et Taïti; en 1844, elle renversait les batteries de Tanger et celles de Mogador, qu'elle occupait; en 1849, elle transportait une armée à Civita-Vecchia; en 1859, elle appuyait à Gênes et à Venise les opérations de l'armée d'Italie, et en même temps elle commençait en Cochinchine l'exécution des desseins qui ont fourni à l'amiral Charner l'occasion de nouvelles victoires. Toutes ces entreprises ont réussi; dans aucune, nous n'avons éprouvé un seul revers, et encore j'en oublie, comme par exemple le développement de nos établissemens de la côte d'Afrique, les divers blocus que nous avons maintenus au Mexique et dans la Plata, l'occupation de la Nouvelle-Calédonie, les expéditions périodiques que nous avons faites pendant tant d'années pour aller protéger notre allié le bey de Tunis, les châtimens infligés aux pirates de Rabat et de Salé, l'expédition de Syrie, etc.

Ces succès, ces preuves si répétées d'habileté et d'activité persévérantes ont grandement rehaussé aux yeux des peuples l'éclat de notre pavillon; mais encore une fois il faudrait méconnaître la nature humaine pour ne pas comprendre que, comparant la situation présente avec celle de 1815, l'Angleterre doit voir avec une certaine jalousie ce qui est au contraire pour nous un sujet de satisfaction et de fierté légitime. Si l'on a pu dire avec quelque vérité qu'il y a toujours dans le malheur de nos amis quelque chose qui ne nous déplaît pas, ne peut-on pas retourner la phrase et dire avec une égale justesse que dans les succès d'autrui, voire de nos alliés, il y a toujours quelque chose qui ne nous plaît guère?

II. — LES DERNIERS JOURS DE LA MARINE A VOILES.

Nous venons d'exposer les faits qui, depuis quarante ans, ont frappé les imaginations des multitudes. Si nous entrions plus pro-

fondément dans la question, si nous descendions dans l'examen des choses qui doivent agir plus sérieusement encore sur l'esprit d'un public éclairé comme celui de la chambre des lords ou de la chambre des communes, il y aurait peut-être à constater des résultats plus significatifs et plus éloquens. Les fumées du canon de Navarin portent à la tête des masses, que le fait matériel de la victoire suffit à émouvoir, tandis que les faits moins bruyans qui révèlent un grand travail intérieur et des progrès incessans éveillent à plus juste titre l'attention des hommes d'état.

Sous ce rapport, nous avons donné beaucoup à réfléchir aux Anglais depuis quarante ans, car notre marine est en droit de prétendre, sans exagération je pense, qué depuis 1820 il n'en est aucune qui ait autant contribué aux progrès qui ont été faits dans tous les départemens de cette noble profession; je ne sais même s'il ne serait pas exact de dire qu'à elle seule elle y a contribué plus que toutes ses rivales ensemble. Et ce n'est pas un médiocre titre de gloire, car cette période a été signalée par les révolutions les plus complètes qui soient encore survenues dans cette branche de l'activité humaine.

Parlons d'abord de la marine à voiles, dont cette période a vu la fin, mais seulement après l'avoir portée à son point de perfection suprême.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié le triste tableau que, dans les *Souvenirs d'un Amiral*, le plus jeune et l'un des plus distingués de nos amiraux d'aujourd'hui a tracé des sentimens qui assiégeaient en 1818 l'un de ses prédécesseurs, lorsque, envoyé sur la côte de Barbarie pour y régler quelques affaires d'accord avec les Anglais, il comparait son vaisseau, le pauvre *Centurion*, au vaisseau que montait son collègue étranger (1). C'était une humiliation profonde et d'autant plus poignante qu'elle avait plus de raison d'être. Il n'y a que les esprits élevés et les vrais patriotes pour sentir ces choses comme il convient, et surtout pour oser les dire. La douleur qu'ils en éprouvent est comme un aiguillon qu'ils tiennent à conserver dans le cœur pour s'exciter eux-mêmes à mieux faire. D'ailleurs, en exhalant leur chagrin, ils savent bien qu'ils ne donnent pas un atome de force de plus à leurs rivaux, qu'ils ne peuvent décourager que ceux qui se découragent d'eux-mêmes, et qu'au contraire ils inspirent le feu sacré à toutes les nobles âmes. Par compensation aussi, il n'y a pas de gens comme ceux-là pour jouir délicieusement de la régénération et des succès obtenus par le travail sous les plis d'un pavillon respecté. C'eût été un spectacle charmant que de voir le vénérable amiral dont je regrette que M. Jurien de La Gravière

(1) Voyez la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1860.

ait voulu maintenir jusqu'au bout l'anonyme venir rendre visite, vingt ans après la croisière du *Centurion*, à la flotte qui battait en 1839 les mers du Levant. Il a laissé un des noms les plus respectés et les mieux portés de la marine, et sa joie eût été grande de contempler l'escadre de l'amiral Lalande, d'autant plus que, si je ne me trompe, il avait contribué, comme préfet du cinquième arrondissement maritime, à la préparer, à l'armer, à l'équiper. Alors il n'y avait plus de *Centurion*, mais il y avait le *Triton*, l'*Hercule*, le *Diadème*, le *Généreux*, le *Santi-Petri*, le *Jupiter*, le *Montebello*, le *Suffren*, l'*Iéna*, le vaisseau favori de l'amiral Lalande, commandé par l'officier de sa prédilection, l'actif et intrépide amiral Bruat.

Ceux qui n'ont connu l'amiral Lalande qu'à la chambre des députés, lorsqu'il avait quitté son commandement, ont peut-être quelque peine à se faire une idée juste du mérite de cet homme éminent. La guerre aux portefeuilles n'était pas son affaire, et je reconnais qu'il la fit médiocrement. C'était à son bord, au milieu de ses équipages et de ses officiers, qu'il eût fallu le voir. Là, il était l'homme de la situation, *the right man in the right place*, comme disent les Anglais. On lui a rendu justice dans la *Revue* (1) avec une autorité dont il ne me convient pas de prétendre confirmer les arrêts; mais je ne saurais résister au désir de raconter, moi aussi, l'impression que l'homme et la flotte ont produite sur mon esprit. Ce sont choses du temps passé, et d'un passé qui, de toute façon, est déjà bien loin de nous, mais à cause de cela même il se présente sous un aspect de renouveau qui m'autorise sans doute à insister.

L'amiral Lalande excellait à éveiller, à entretenir, à aiguiser les amours-propres et les rivalités, à complimenter ceux qui avaient réussi, mais en ayant toujours soin de leur faire voir qu'ils pouvaient encore apprendre quelque chose; il aimait à encourager ceux qui montraient de la bonne volonté, mais qui n'étaient pas encore parvenus au niveau général où il avait élevé ses vaisseaux. Le travail était la base du système, et il est peu de chefs qui aient jamais su en obtenir autant de leurs subordonnés. Avec l'amiral Lalande, on travaillait toujours, au mouillage comme sous voiles, sous voiles comme au mouillage, et de plus il n'était peut-être aucun de ses navires sur lequel il ne tînt pas en haleine une ou même plusieurs commissions chargées d'étudier un procédé, une manœuvre, un engin nouveau : occupation et moyen de se distinguer pour les jeunes officiers dont il observait ainsi le zèle et l'aptitude. Lui-même au début il s'était posé vis-à-vis de ses capitaines comme un marin qui, sachant conduire une frégate ou un vaisseau, ne savait cependant pas encore par expérience ce que c'était qu'une armée navale, mais qui était bien

(1) Voyez *l'Escadre de la Méditerranée* dans la *Revue* du 1er août 1852.

décidé à l'apprendre. Ses capitaines étaient devenus ses collaborateurs, et en voyant leur amiral faire acte de modestie avec eux ils ne craignaient pas de se mettre à l'école avec lui. Les exercices et les manœuvres étaient incessans; aussi les Anglais, qui n'auraient peut-être pas su obtenir de leurs équipages une résignation pareille à celle que les nôtres montrèrent alors, tournaient-ils souvent en moquerie l'éternelle répétition de ces exercices si monotones; ils demandaient en plaisantant quand ces écoliers auraient fini leurs études. Un jour sir Charles Napier répondit que ces écoliers étaient passés maîtres.

On a dit que cette manière de faire ne saurait être érigée en système, et qu'elle ne pourrait pas devenir la règle d'existence d'une armée navale permanente. Je l'admets sans peine, et je suis persuadé que si l'amiral Lalande fût resté plus longtemps à la tête de la flotte, il eût lui-même changé ses procédés; mais quelle est la valeur de cette observation, qui d'ailleurs ne porte pas juste? En effet, elle suppose quelque chose qui n'existait pas lorsque l'amiral Lalande prit le commandement de la station du Levant, c'est-à-dire une armée ou du moins une escadre permanente. Quand le hasard des événemens fit maintenir une division dans les mers du Levant et quand l'heureux choix du ministre nomma l'amiral Lalande au commandement de cette division, il en était à peu près de notre marine comme de l'armée anglaise avant la guerre de Crimée, lorsque le duc de Wellington disait à la chambre des lords : « Vous avez des bataillons, de beaux et de bons bataillons; mais vous n'avez pas d'armée. Tout cela manque d'organisation générale et de cohésion. Vos généraux d'aujourd'hui ne savent eux-mêmes rien de plus que l'école de bataillon. Si demain je conduisais six mille hommes dans Hyde-Park, il faudrait que j'eusse bien de la chance pour mettre la main sur un général qui fût capable de les en faire sortir sans hésitation et sans fausse manœuvre. » De même nous entretenions alors déjà quelque deux cents bâtimens armés, mais on n'en réunissait jamais un certain nombre qu'en vue de circonstances passagères et qui ne pouvaient donner lieu à un travail d'ensemble suivi. Le grand mérite de l'amiral Lalande, c'est d'avoir montré par d'admirables résultats les avantages que l'on pouvait tirer de l'existence d'une escadre permanente, et de l'avoir si bien prouvé que l'institution qui lui a survécu ne sera plus désormais abandonnée. Avec lui, l'escadre de la Méditerranée, l'escadre d'évolution, comme on voudra l'appeler, a traversé l'âge de la jeunesse ardente, inexpérimentée, et elle a pu atteindre la maturité vigoureuse et réfléchie; mais lorsqu'il fallait lui donner un corps, lorsque surtout il fallait faire vite, autant pour répondre aux exigences de la politique extérieure que pour séduire à l'intérieur ceux qui tenaient les cordons de la bourse, il

n'y avait pas de trop de toutes les passions et de toutes les ardeurs que l'amiral Lalande sut exciter autour de lui.

Ce fut un moment de jeunesse et d'entrain, d'espoir et de confiance que ceux-là qui en ont été témoins ne sauraient se rappeler sans plaisir et sans émotion. C'était aussi un moment d'épanouissement fougueux où les talens formés dans les navigations solitaires des années antérieures, où toutes les belles choses préparées dans les méditations du cabinet aussi bien que dans le secret des arsenaux depuis que M. Portal avait réconcilié la France avec la nécessité d'avoir une marine, se montraient au jour et venaient s'unir dans un harmonieux ensemble avec une facilité qui excitait de douces surprises. On refaisait pratiquement la tactique, on la refaisait sous voiles (1); on remaniait complétement l'organisation du personnel des vaisseaux et la confection des rôles d'équipage, on fondait l'école des canonniers marins, on trouvait des règles à l'important service de l'état-major-général, on fixait des modes uniformes de service, d'existence et de manœuvres à bord de tous les bâtimens; on perfectionnait l'hygiène aussi bien que la discipline et l'instruction des équipages, etc. Et tandis que l'on travaillait si bien à bord, les arsenaux ne demeuraient pas oisifs. Les vaisseaux et les frégates que les ports remettaient à la flotte pouvaient soutenir hautement la comparaison avec tout ce que l'étranger nous montrait. Il n'y a pas de présomption à soutenir qu'entre tous les vaisseaux français que j'ai nommés plus haut, il n'en était pas un, pas même le vieux *Triton*, qui ne fût presque un chef-d'œuvre d'architecture navale, comparé au *Pembroke*, au *Minden*, au *Belleisle*, à l'*Edinburgh* et autres, qui comptaient à la même époque dans l'escadre de l'amiral Stopford (2). Les deux plus beaux navires qu'il eût alors sous ses ordres étaient deux vaisseaux neufs construits par sir W. Symonds, le prédécesseur de sir Baldwin Walker et de l'amiral Robinson au poste de *surveyor of the navy*. Ils s'appelaient le

(1) C'est après avoir été attaché à l'état-major de l'amiral Lalande que l'amiral Chopart, alors lieutenant de vaisseau, publia sur la tactique de la marine à voiles un livre que les gens du métier regardent comme le chef-d'œuvre du genre. Depuis, l'amiral Chopart a été chef d'état-major de l'escadre d'évolution. Il a dû par conséquent contribuer pour sa part aux études qui se poursuivent depuis plusieurs années sur la tactique des flottes à vapeur. C'est une singulière fortune dans la vie d'un officier, et qui montre encore mieux peut-être que tout ce que nous pourrions dire l'importance des révolutions qui se sont accomplies depuis si peu d'années dans la marine et qui sont presque entièrement le résultat d'études ou d'inventions françaises.

(2) On peut dire, je crois, que les Anglais le reconnaissaient eux-mêmes. Deux de ces navires, sinon tous les quatre, appartenaient à la catégorie de vaisseaux que l'on désignait dans la marine anglaise sous le nom de *the forty thieves* (les quarante voleurs). C'étaient quarante vaisseaux qui avaient été commandés en bloc vers la fin des guerres maritimes de l'empire, et dont pas un seul, au dire des marins anglais, n'a été au-dessus du médiocre.

Vanguard et le *Rodney*; je les ai vus, je les ai visités avec soin, et je n'imagine pas qu'ils eussent pu être mis en parallèle avec le *Jupiter* et l'*Iéna* par exemple, qui n'étaient cependant pas des vaisseaux neufs. A bien plus forte raison le cédaient-ils aux nouveaux vaisseaux que nous avions mis en chantier depuis une douzaine d'années, et dont on comptait déjà deux échantillons dans la flotte de l'amiral Lalande, le *Suffren* et l'*Hercule*. Je n'oserai pas dire que ces bâtimens fussent en tous points et sous tous les rapports supérieurs à tout ce que l'on connaissait; mais on peut affirmer sans crainte de se tromper qu'ils présentaient une somme de qualités telle qu'on n'en avait jamais encore rencontré l'égale dans tout ce qui avait flotté sur les océans. Cela était vrai surtout, si pour les juger on se plaçait au point de vue des conditions nouvelles de la guerre que la marine française aurait pu être appelée à faire. Pourvus de vastes carènes, ils portaient plus de vivres, d'eau et de rechanges que tous les navires que l'on avait construits jusqu'alors. Larges de bau, ils déployaient avec leurs murailles à faible rentrée des ponts qui paraissaient en ce temps-là grands comme des champs de bataille, qui fournissaient des garanties exceptionnelles de solidité à la puissance des mâtures, qui donnaient à l'envergure des voiles une largeur inusitée. Rien qu'à les voir, même de loin, l'œil le plus inexpérimenté ne pouvait pas ne pas en admirer l'imposante allure et les proportions magnifiques (1).

(1) Le *Suffren*, de 90 canons, et l'*Hercule*, de 100, appartenaient à une famille de vaisseaux qui étaient connus dans le langage familier des marins sous le nom de vaisseaux de la *commission*, parce qu'en effet leurs plans définitifs avaient été arrêtés sous la restauration par une commission d'ingénieurs où siégeait l'illustre Sané. La révolution qui est survenue dans les constructions navales par suite de l'emploi de la vapeur n'a pas laissé à ces vaisseaux le temps d'établir la réputation qu'ils eussent certainement acquise, si les choses avaient suivi leur cours ordinaire. La plupart d'entre eux n'ont jamais été armés, ou ne l'ont été que pendant fort peu de temps comme navires à voiles; ils ont presque tous été transformés en navires à hélice, quelques-uns même l'ont été sur les chantiers avant d'avoir été finis. Ils forment aujourd'hui le plus grand nombre de nos vaisseaux à vapeur. Le nom du *Suffren* est cependant bien connu de tout le monde. Lancé à l'eau en 1828, il a eu le privilége d'être le premier et le dernier armé des vaisseaux de son espèce. Il a fini sa carrière le 1er janvier 1860, comme vaisseau-école des canonniers marins, après trente ans et plus du service le plus actif, conservant jusqu'à la fin de rares qualités. On n'a sans doute pas oublié non plus le *Henri IV*, de 100 canons, qui, armé pour la première fois en 1850 par l'amiral de Gueydon et commandé en 1853 par l'amiral Jehenne, figurait avec honneur dans la flotte de l'amiral Hamelin. On se rappelle que ce vaisseau, surpris devant Eupatoria par le coup de vent de novembre 1854, fut lancé par la violence de la tempête dans l'intérieur des bancs qui encombrent cette plage, à plus de 100 mètres de distance du point le plus proche où il aurait pu trouver, même après avoir été déchargé, une profondeur d'eau suffisante pour flotter. Il résista cependant à une pareille épreuve, en ce sens que s'il fallut l'abandonner comme vaisseau, il ne se laissa cependant pas démolir par cette tempête, ni par celles qui suivirent, si bien que jusqu'à la fin de la guerre de Crimée il

Mais ce n'était pas seulement à l'extérieur qu'il fallait voir nos vaisseaux; il valait surtout la peine de les visiter à l'intérieur pour juger des progrès sérieux que nous avions fait faire à tous les détails du matériel et de l'armement (1). Tandis que les Anglais, s'en tenant aux traditions de Nelson, semblaient conserver avec opiniâtreté les engins et la manière de faire du commencement du siècle, lorsque, même sur leurs vaisseaux neufs, comme le *Rodney* et le *Vanguard*, ils en étaient encore à se contenter pour leurs canons des batteries à silex et des cornes d'amorce (2), lorsque leurs cales rappelaient encore scrupuleusement les dispositions du bon vieux temps, lorsque leurs états-majors, logés aristocratiquement dans les batteries de leurs vaisseaux, refoulaient les équipages dans les cales et dans les faux ponts, chez nous tout était nouveau, ou du moins très considérablement perfectionné. C'était dans le gréement le système de ridage à vis de M. Painchaud substitué aux anciens caps de mouton, c'était dans la cale et dans le faux pont un arrimage sur de nouveaux plans, des installations qui ne laissaient pas un pouce d'espace de perdu, qui assuraient une meilleure conser-

fut occupé par une garnison, et fit le service d'un fort détaché qui couvrait les approches d'Eupatoria, admirable preuve du mérite et de la solidité des constructions françaises! — La même commission avait aussi arrêté les plans de trois modèles de frégates qui ne lui ont pas fait moins d'honneur : des frégates de 60 canons, comme la *Belle-Poule;* des frégates de 50, comme la *Gloire*, la *Danaë*, la *Cléopâtre;* des frégates de 40, comme l'*Africaine* et l'*Érigone*, ayant toutes des qualités très éminentes pour les divers emplois auxquels elles étaient destinées; celles du troisième rang surtout ont laissé chez les marins de très profonds souvenirs pour leur manière de se comporter à la mer en toute circonstance.

(1) Reconnaissons toutefois, malgré la réputation qui survit encore à la fameuse corvette la *Diligente*, que nous avons toujours moins bien réussi que nos voisins dans la construction des bâtimens légers. Même l'*Eurydice*, l'*Artémise*, la *Bayonnaise*, qui étaient de petites frégates, quoique le caprice du langage administratif les qualifiât de corvettes à gaillards, n'ont jamais égalé leurs semblables de la marine anglaise, telles que l'*Iris*, etc. Mais c'est particulièrement pour les bricks, les goëlettes, les cutters, que les constructeurs anglais se sont montrés plus habiles que les nôtres. Le fait est, je crois, généralement reconnu par les officiers de notre marine, comme la supériorité de nos vaisseaux et de nos frégates est presque universellement admise en Angleterre. Je ne connais que M. Lindsay qui ait mis en doute ce dernier point. Je me rappelle en effet les remarques peu obligeantes qu'il fit dans un discours public en 1858, lorsqu'au retour des fêtes de Cherbourg il cherchait à rabaisser tout ce qu'il avait vu chez nous. Il disait entre autre choses qu'il y avait assisté au lancement d'un assez pauvre vaisseau, la *Ville-de-Nantes;* mais je me rappelle aussi la réponse qui lui fut faite par l'amiral Napier dans une lettre publiée par le *Times*, et qui contenait cette phrase, empreinte d'une franchise très catégorique : *Never in your life, never you saw so fine a two decker* (de votre vie, vous n'avez vu un aussi beau vaisseau à deux batteries).

(2) Étant en rade de Hong-kong en 1845, j'ai encore vu tirer un salut par la frégate anglaise qui commandait la station à l'aide de barres de fer rougies au feu de la cuisine! Je ne l'eusse peut-être pas cru, si on me l'eût raconté; mais j'étais de ma personne présent dans la batterie où l'on employait sous mes yeux ce procédé tout à fait primitif.

vation du matériel, qui permettaient de distribuer aux équipages les rations de pain frais que l'amirauté anglaise se décide aujourd'hui seulement, en 1862, à vouloir introduire dans le régime de ses marins. C'était encore pour la manœuvre des ancres le cabestan Barbotin et le stoppeur Legoff, qui sont devenus depuis d'un usage universel dans toutes les marines militaires et commerciales du monde; c'étaient enfin dans chaque détail des appareils nouveaux ou très perfectionnés et confectionnés toujours avec une exactitude, un soin, une excellence qui faisaient l'admiration des gens du métier. Le mot n'est pas trop fort. Au mois de juillet 1844, en arrivant dans les mers de l'Indo-Chine, c'est-à-dire assez longtemps après que l'on avait procédé à la vente des objets provenant du sauvetage de la frégate la *Magicienne*, perdue en 1842 sur le banc de Palawan, j'eus le plaisir de constater l'impression que cette vente avait produite sur le public. Dans ces régions, où tout le monde entend quelque chose aux affaires de la marine, mais où notre pavillon était encore peu connu, on avait été frappé des qualités supérieures que présentaient tous les détails de l'armement qui avaient passé par le feu des enchères; les Chinois eux-mêmes y avaient été sensibles malgré le mépris qu'ils affectent pour ce qui vient de l'étranger, et ils avaient acquis une partie de ces épaves. Deux ans après la vente, l'effet durait encore.

Toutefois ce qui attirait surtout les regards de l'observateur et ce qui eût mérité une mention spéciale, c'était le service de l'artillerie. Quoique nous n'ayons pas inventé la poudre et que les étrangers aient connu l'usage du canon longtemps avant nous, c'est cependant une arme que la France a peut-être contribué et vient encore de contribuer à perfectionner plus qu'aucune autre nation. L'artillerie ne pouvait pas rester en arrière des progrès qui s'accomplissaient autour d'elle; bien loin de là, elle avait subi une rénovation presque complète. Nous étions restés fidèles au vieil affût marin, qui, même aujourd'hui, est encore ce qu'il y a de plus parfait dans le genre; mais hors de là tout était nouveau : les bouches à feu, les calibres, les étoupilles fulminantes, les percuteurs, les hausses de mire, les projectiles incendiaires, percutans ou asphyxians, la confection des gargousses, l'aménagement des poudres et des boulets dans les soutes, etc., etc. Tout cela était nouveau et nous appartenait, comme appartenait à un officier français, le général Paixhans, l'invention des canons qui avaient enfin permis l'emploi des obus dans l'artillerie des bâtimens de mer. Le canon rayé a maintenant supprimé de fait tout ce matériel, qui n'aura pas régné plus de trente ans; mais au moment où il parut pour la première fois, et c'est sur nos flottes qu'il parut, il apportait un élément de supériorité réel et d'autant plus considérable que l'instruction des officiers et

des hommes y marchait de pair avec le perfectionnement des armes. La théorie était rectifiée, simplifiée; la charge simultanée, due à l'esprit inventif du lieutenant de vaisseau, aujourd'hui amiral, Labrousse, passait dans la pratique sous le patronage de l'amiral Lalande, ainsi que beaucoup d'autres améliorations de détail qui contribuaient toutes à assurer dans des proportions inconnues jusqu'alors la rapidité et l'exactitude du tir. La capitulation de Saint-Jean-d'Ulloa venait de prouver que tous ces changemens soutenaient avantageusement l'épreuve des faits. En trois heures et demie de combat, une corvette, deux bombardes et trois frégates, présentant à l'ennemi un front de 96 bouches à feu et lançant dans cet espace de temps 302 bombes, 177 obus et 777 boulets, avaient réduit une forteresse qui montrait 186 pièces en batterie, et qui passait pour inexpugnable (1). A cette occasion, le duc de Wellington disait à la chambre des lords que « la prise de la forteresse de Saint-Jean-d'Ulloa par une division de frégates françaises était le seul exemple qu'il connût d'une place régulièrement fortifiée, prise par une force purement navale. »

Au reste nous avons par devers nous une preuve qui me semble beaucoup plus convaincante encore du mérite de tous les changemens que nous avions introduits dans l'armement de nos vaisseaux : c'est qu'à la fin, le bon sens pratique des Anglais l'emportant sur leur orgueil, ils s'étaient résignés à faire ce qu'ils avaient déjà fait depuis longtemps pour les canons Paixhans, c'est-à-dire à imiter sur leurs vaisseaux beaucoup des choses qu'ils avaient vues sur les nôtres. Au mois de juillet 1853, ayant fait le voyage de Portsmouth pour assister à la revue que la reine allait passer de la flotte de la Manche, j'obtins de l'obligeance de l'amiral Corry, qui même voulut bien me faire accompagner par un de ses officiers, la per-

(1) C'était, sans tenir compte des mortiers, un tir moyen de plus de deux coups par pièce engagée et par cinq minutes, même en y comprenant les intervalles de temps pendant lesquels l'amiral Charles Baudin fit suspendre le feu pour laisser la fumée se dissiper afin de rectifier le pointage. Avec nos canons rayés à chargement par la culasse, nous sommes arrivés aujourd'hui à une moyenne de trente-huit secondes par coup tiré; mais pour l'époque c'était un résultat très considérable, d'autant plus que ce tir si rapide s'exécuta *sans donner lieu*, comme dit le rapport, *au plus léger accident*. L'effet du tir ne fut pas moins remarquable que sa rapidité. Il produisit dans la forteresse quatre explosions de magasins à poudre, dont l'une fit sauter le cavalier du bastion de Saint-Crispin. Une tradition constante dans la marine attribue l'explosion de ce cavalier à un obus parti de la corvette la *Créole*, que commandait alors M. le prince de Joinville, ayant pour second M. l'amiral Romain-Desfossés. Le combat avait commencé vers deux heures et demie, et lorsqu'il se termina vers six heures, les bombardes continuant seules à lancer encore quelques bombes dans la forteresse, celle-ci *ne tirait plus que d'un petit nombre de pièces*. Au commencement de l'action, elle en avait cent quatre-vingt-six en batterie. Voyez le rapport de l'amiral Baudin, à qui revient le principal honneur de cette journée.

mission de visiter en détail tous les bâtimens de son escadre. Je consacrai naturellement beaucoup de temps au vaisseau amiral le *Prince-Regent*, qui passait pour un modèle. C'était, comme notre *Iéna*, un ancien vaisseau à trois ponts qui avait été rasé et ramené comme lui à 90 canons; mais ce n'était pas le seul rapport qu'ils eussent ensemble : pour les détails de la tenue, de l'armement et des dispositions intérieures, le *Prince-Regent* rappelait d'une manière frappante tout ce que j'avais vu quinze ans auparavant sur l'*Iéna* de l'amiral Lalande, et à coup sûr il ne rappelait en rien la *Princess Charlotte*, le vaisseau de l'amiral Stopford, qui commandait en même temps que l'amiral Lalande dans les mers du Levant. Pour les yeux les moins exercés, la tradition était rompue dans la marine anglaise, et l'imitation de l'étranger était flagrante. Notre amour-propre pouvait être très flatté, mais encore une fois il n'y avait rien dans ce succès qui dût inspirer aux Anglais des sentimens de sympathie bien vifs pour notre marine. C'était le contraire qui devait arriver, surtout quand les Anglais comparaient avec tout ce qu'ils qu'ils nous avaient pris ce qu'ils avaient produit eux-mêmes de nouveau depuis la paix. Je me trompe peut-être, et il est possible que je pèche par ignorance involontaire; mais j'ai beau fouiller dans ma mémoire, dans mes notes ou dans les livres, je n'y puis voir, depuis la paix de 1815 jusqu'à cette époque, que trois inventions anglaises qui fussent passées dans la pratique : le système de M. Cuningham pour prendre des ris dans les huniers sans être obligé de faire monter les hommes dans la mâture, l'appareil de M. Clifford pour amener et hisser les embarcations par tous les temps, enfin le boulet percutant de l'amiral Moorsom, qui paraît d'ailleurs n'avoir pas joui d'un grand crédit en Angleterre même, et qui passait en France pour une copie plus ou moins heureuse des boulets du même genre inventés par M. Billette. Aujourd'hui l'artillerie rayée l'a mis hors d'usage; mais je ne sais pourquoi, à notre tour, nous n'avons pas importé chez nous les inventions de MM. Cuningham et Clifford. La persistance avec laquelle on les applique chez nos voisins, car elles viennent d'être encore appliquées à bord de la frégate cuirassée le *Warrior* et de ses frères, doit inspirer la croyance que ce sont des inventions utiles.

Tel fut le brillant mouvement dont l'amiral Lalande a eu plus que personne le droit de revendiquer la gloire. Il en eut le sens et l'intelligence; il sut saisir l'opportunité qui s'offrait pour le tenter, il eut la finesse et la force de caractère qu'il fallait pour le faire réussir en entraînant les autres, tous ceux du moins qui avaient du talent, du cœur ou de la bonne volonté, et heureusement le nombre de ceux-là était grand. Il y avait peut-être alors dans la flotte des

hommes de mer aussi habiles que lui; mais il n'y avait pas un homme comme lui pour réunir en un vigoureux faisceau tous les talens épars autour de lui sans inspirer de défiance à aucun amour-propre légitime, pour entrer dans l'intimité de ses inférieurs sans rien compromettre de la dignité du commandement, pour enflammer les imaginations par l'éclat des succès obtenus, pour opposer à tous les contre-temps une bonne humeur plus sereine et plus enjouée. Il savait rendre aimable l'austérité du devoir. Le pays doit une reconnaissance sérieuse à sa mémoire, et aujourd'hui, si nous avons remplacé ses canons et ses vaisseaux par des canons et des vaisseaux encore plus parfaits, si nous employons des instrumens très supérieurs à ceux qu'il contribua tant lui-même à perfectionner, il convient de se souvenir aussi que le germe de la plupart de ces progrès se retrouve dans les travaux de l'amiral Lalande, comme dans les qualités que déploient nos officiers et nos matelots sur toutes les mers du monde on peut deviner encore les traditions de son école.

En résumé, cette période que nous avons cru pouvoir appeler les *derniers jours de la marine à voiles* a été aussi le commencement d'une ère nouvelle pour notre armée navale. L'impulsion donnée à la marine n'a pas cessé de se faire sentir depuis. L'escadre de la Méditerranée ou l'escadre d'évolution, entretenue sous tous les régimes et commandée par des hommes de mérites divers, n'a pas cessé de produire des fruits excellens. Soit qu'avec l'amiral Lalande elle pose les bases sérieuses de la discipline et de l'organisation d'une armée navale agissante, soit qu'avec M. le prince de Joinville, lors de l'apparition des grands bâtimens à vapeur, mais à roues, elle s'ingénie à trouver pour les deux services de la voile et de la vapeur les combinaisons qui ont produit de si bons résultats pendant la guerre de Crimée, soit qu'avec l'amiral Le Barbier de Tinan elle étudie la tactique des vaisseaux à hélice, nous la voyons toujours à la tête de son art, perfectionnant les méthodes, développant les principes, révélant les progrès à faire, sachant ramener à un corps de doctrines générales les idées nouvelles qui se manifestent, et qui subissent avec quelque avantage les épreuves de la pratique. Ceci nous mène à parler plus particulièrement de la marine à vapeur et de la part que la France peut réclamer dans les merveilleux progrès que ce nouveau moyen d'action navale a faits depuis un si court espace de temps.

XAVIER RAYMOND.

LA

PREMIÈRE AMBASSADE

DE FRANCE EN CHINE

M. DE LAGRENÉ ET L'ÉDIT DE 1844.

Il y a dix-neuf ans que M. Guizot conçut le projet d'envoyer une mission en Chine, et jeta les yeux pour la remplir sur M. de Lagrené. C'est au moment où une situation nouvelle semble commencer pour la Chine dans ses rapports avec l'Europe que la mort a enlevé le diplomate dont le nom se rattache aux premières tentatives faites par la France pour intervenir d'une manière sérieuse dans les affaires de l'extrême Orient. Quel a été le caractère, quelle a été la portée véritable de ces tentatives? C'est ce que des difficultés plus récentes ont pu faire oublier, et ce qu'il est peut-être utile de bien établir, puisqu'une douloureuse occasion nous est offerte de rappeler l'attention publique sur les actes du premier ambassadeur français en Chine.

Le choix de la personne qui devait représenter notre pays auprès du Céleste-Empire n'était point indifférent; il fallait un homme qui ne craignît pas de quitter les sentiers battus pour aborder l'inconnu. On ne se faisait pas alors une idée bien nette du rôle qui pouvait être dévolu à la France dans le nouvel état de choses auquel le traité de Nankin du 22 août 1842 entre les Anglais et les Chinois venait de donner naissance. Il n'était pas rare d'entendre soutenir que l'ambassade projetée n'amènerait aucun résultat, que nos in-

térêts en Chine étaient insignifians, qu'à côté des Anglais et après les succès militaires remportés par eux dans leur dernière lutte contre l'empire du milieu, nous ne pouvions avoir qu'une attitude un peu effacée. Quelques personnes néanmoins ne se laissaient point aller à ces prévisions chagrines; un écrivain éminent disait à M. de Lagrené au moment de sa nomination : « Je vous félicite, vous avez la mission du siècle! » L'expression peut paraître emphatique, la pensée était juste. D'année en année, la tendance à prendre part aux questions qui agitent l'extrême Orient s'est de plus en plus accusée. L'ouverture de la Chine et du Japon à la civilisation européenne restera certainement un des faits les plus saillans de notre époque.

Bien avant les événemens considérables qui s'accomplissent aujourd'hui dans ces contrées, M. de Lagrené avait tracé le premier sillon. Les traités qu'il a conclus ont été le point de départ de toutes les négociations ultérieures. Quand nos agens plaidaient la cause de nos nationaux et coreligionnaires, c'est en invoquant les concessions obtenues par lui. Quand nous nous sommes décidés à intervenir les armes à la main, c'est en arguant de l'inexécution des conventions. Nous avons pu arriver ainsi à Tien-tsin et à Pékin, non à titre de conquérans, mais à titre de parties lésées qui demandent justice.

L'édit sur la liberté de conscience, promulgué en 1844 par l'empereur de la Chine, changeait complétement la situation des chrétiens. Il n'était pas impossible de prévoir dès lors que l'application de l'édit donnerait lieu à des difficultés sur divers points de l'empire, et que les mandarins ne mettraient pas partout une égale sincérité dans l'accomplissement des ordres de leur maître; mais le fait seul de voir le chef absolu d'une nation de trois cent millions d'âmes déclarer que nul ne devait être inquiété ou persécuté pour cause de religion avait une grande importance. Sans employer d'autres moyens que la persuasion, on avait déterminé le plus puissant souverain de l'Asie à proclamer un principe qui, même en Europe, n'est pas encore universellement admis, et qui, là où il domine, n'a triomphé qu'après des luttes acharnées et sanglantes. En m'appuyant sur les dépêches mêmes de M. de Lagrené et en me servant de mes propres souvenirs (1), j'ai l'intention d'exposer brièvement par quel ensemble d'habiles et persévérans efforts les plénipotentiaires chinois furent amenés à faire les concessions que l'on désirait d'eux.

Ki-yng, le principal plénipotentiaire, avait une intelligence et

(1) M. de Lagrené avait près de lui comme premier secrétaire M. de Ferrière, et comme second M. d'Harcourt.

des connaissances qui dépassaient de beaucoup celles de la plupart de ses compatriotes; ses manières étaient graves et dignes. Il était loin de partager tous les préjugés dont la cour de Pékin était imbue; cependant sa valeur personnelle, sa qualité de proche parent de l'empereur, les services qu'il avait rendus, lui assuraient une grande influence, et il passait pour l'exercer dans un sens favorable aux demandes des étrangers. Dès l'ouverture de la longue correspondance qu'il échangea avec lui, M. de Lagrené avait été frappé de la manière dont il traitait les questions religieuses et de l'esprit de tolérance dont il faisait preuve. Voici quels étaient les termes de la première lettre que Ki-yng écrivait au début des négociations pour expliquer l'ajournement d'un voyage projeté de Canton à Macao :

« Ki, grand-commissaire impérial, à Lagrené, grand-commissaire impérial du grand empire de France.

« Une dépêche du ministère fixe au troisième jour de la huitième lune le sacrifice au très saint docteur Confucius, et au quatrième jour le sacrifice aux esprits patrons de l'empire. Il faut absolument que moi, haut fonctionnaire, en compagnie des magistrats de service de tout rang, je me livre aux prières et aux purifications pour offrir ces sacrifices, lesquels sont pour la Chine des sacrifices très grands, ne différant en aucune manière des adorations que votre noble empire adresse au Dieu suprême... Je sais bien que votre noble grandeur est pressée par le désir que nous nous rencontrions, afin de manifester ses nobles sentimens; mais voilà que de grands préceptes surviennent coup sur coup pour retarder un peu notre entrevue. Les relations mutuelles entre nos deux empires sont fondées sur les convenances, comme les rapports personnels entre nous sont fondés sur la sincérité. Je pense donc que votre noble grandeur ne prendra assurément pas ces choses en mauvaise part. Aussitôt que mes affaires seront terminées, j'irai à Macao, où je verrai certainement votre noble grandeur et l'accueillerai avec l'urbanité que l'hôte doit à son hôte. Mon cœur sera tout entier aux délibérations dans les affaires de nos deux empires; nos rapports très fréquens ne se borneront pas à un espace de dix jours : un traité clair et détaillé accroîtra et affermira la paix pour dix mille ans; peu importe que cela ait lieu quelques jours plus tôt ou plus tard. Il fallait d'avance vous dépêcher cette réponse en chargeant un magistrat de vous la présenter et en vous souhaitant toute sorte de félicités. (*Dépêche qu'il est nécessaire de lire.*) »

Il était assez remarquable de voir un mandarin du rang le plus élevé établir une sorte de parité entre son culte et celui d'autres nations. M. de Lagrené se promit de profiter plus tard de ces dispositions; mais il entrait dans son plan de conduite de ne faire aux Chinois, à l'endroit des questions religieuses, aucune ouverture directe, et d'attendre qu'ils vinssent eux-mêmes au-devant de lui

dans cette voie. La cour de Pékin n'avait pas été débarrassée, par la conclusion de la paix, de tout sujet de préoccupation vis-à-vis des Anglais. Pour assurer l'entier accomplissement des stipulations du traité de Nankin, sir Henry Pottinger avait exigé que l'île de Chusan restât provisoirement entre les mains de son gouvernement. Les Chinois craignaient vivement ou qu'on ne leur rendît pas Chusan à l'époque fixée, ou que de nouvelles exigences ne fussent formulées au moment de la reddition. En outre ils s'étaient engagés vis-à-vis de sir Henry Pottinger à laisser aux étrangers, dès que les mesures nécessaires pour la garantie de leur sécurité auraient été adoptées, le libre accès de la ville entière de Canton, et non plus seulement du quartier des factoreries. Or les incidens de la dernière guerre avaient causé dans cette cité populeuse une fermentation qui effrayait les mandarins, et ils reculaient autant qu'il était en eux le moment de remplir l'engagement qu'ils avaient contracté.

Les plénipotentiaires chinois prenaient volontiers le représentant de la France pour confident de leurs inquiétudes. M. de Lagrené ne craignit point de leur faire entendre de dures vérités. « Il n'y a que deux moyens, leur disait-il, pour se mettre à l'abri d'agressions injustes et d'exigences mal fondées : il faut ou disposer de ressources militaires qui permettent de repousser l'attaque, ou s'être fait à l'avance des alliés qui, au jour du péril, viennent interposer leur puissante médiation. Vos ressources militaires sont nulles, comparées à celles des gouvernemens européens, l'événement l'a prouvé. Toute l'activité de votre nation s'est portée sur les arts de la paix, au détriment de ceux de la guerre. Les vaisseaux de l'Occident auraient amené sur votre territoire des masses d'hommes considérables bien avant que les troupes mal armées et mal équipées que vous entretenez aient pu arriver sur le théâtre de l'action. Reste donc l'autre moyen de défense, qui consiste à avoir des amis. Faites en sorte de vous créer des alliances et d'écarter tout ce qui peut refroidir à votre égard ceux des peuples d'Occident qui ont des flottes et des bateaux à vapeur. »

Ces idées, que M. de Lagrené développa à plusieurs reprises pendant les conférences et entrevues qui précédèrent le traité de Whampoa, produisirent une grande impression. Les Chinois avaient beaucoup redouté qu'à l'exemple des Anglais et des Portugais, la France ne voulût être mise en possession d'une des îles du territoire chinois; quand ils s'aperçurent que nos demandes ne portaient pas sur cet objet, ils en éprouvèrent un grand soulagement, et se montrèrent animés des dispositions les plus amicales. Une autre éventualité qui leur causait beaucoup de soucis était que la mission française voulût se mettre en route pour Pékin. M. de Lagrené ne leur

cacha pas qu'il dépendait d'eux de le voir s'acheminer vers la résidence de leur souverain ou rester sur le littoral. Si les plénipotentiaires avaient pour les demandes de la France la considération qu'une aussi puissante nation mérite, tout se passerait à Canton; dans le cas contraire, il se pouvait que le ministre français jugeât utile d'aller traiter directement avec l'empereur.

Sur ces entrefaites, le traité de Whampoa, traité d'amitié et de commerce qui laissait tout à fait en dehors la question religieuse, fut signé. La discussion des articles n'avait soulevé que peu d'objections; mais les plénipotentiaires sentaient bien que la signature du traité ne mettait pas fin aux négociations. Quand ils avaient protesté de leur haute estime et de leurs sentimens d'affection toute particulière pour la France, M. de Lagrené les avait arrêtés en faisant remarquer qu'ils n'avaient guère donné de preuves de ce bon vouloir : peu d'années auparavant, des Français saisis sur leur territoire avaient été odieusement maltraités; aujourd'hui encore des Chinois appartenant à un culte religieux que le souverain des Français tenait à honneur de professer étaient pour ce fait même déclarés criminels par les lois de leur pays. Et comme les plénipotentiaires alléguaient l'impossibilité de modifier les codes de l'empire, M. de Lagrené leur répondait qu'il ne demandait aucun changement, qu'ils étaient mieux en mesure que lui de reconnaître si leur intérêt bien entendu conseillait des modifications, mais qu'il ne fallait pas parler d'alliance intime tant que des articles qualifiant crime la profession du christianisme figureraient dans le code chinois.

Le désir de se ménager des alliés décida enfin les plénipotentiaires chinois à entrer en pourparlers au sujet de la révocation des édits contre les chrétiens. On convint que la meilleure forme à y donner serait celle d'une pétition adressée par Ki-yng à son souverain, pétition qui serait ensuite revêtue de l'approbation officielle de l'empereur. Quand le principe eut été posé par les Chinois eux-mêmes, on débattit les termes dans lesquels la pétition serait faite. La négociation fut longue. Les Chinois sont très minutieux, et depuis le commencement de nos rapports avec eux nous les avions vus plus d'une fois mêler aux discussions les plus graves des observations puériles. Ainsi, lorsqu'on rédigea le préambule du traité de Whampoa, ils ne voulurent pas qu'on dît : « L'empereur de la Chine et ses successeurs, » assurant qu'il était irrespectueux de prévoir le cas où un souverain mourrait. Souvent aussi les questions de mots cachaient des pensées plus sérieuses, et le tribunal des rites de Pékin s'abritait derrière un synonyme pour ménager à la fois les ambassadeurs européens et les préjugés du public chinois. Peu de temps après son arrivée, M. de Lagrené fut prévenu

que celui des exemplaires du traité conclu avec les États-Unis qui était destiné à être publié en Chine avait subi une altération, que le caractère correspondant au mot « les étrangers » avait été remplacé par le caractère correspondant au mot « les barbares. » Il s'en expliqua d'une manière très nette vis-à-vis de Ki-yng, qui fit la réponse suivante :

« Hier, j'ai reçu une dépêche de votre grandeur. En lisant ces choses, j'ai été saisi d'étonnement. Ce qu'il y a de plus important pour tout homme en ce monde, c'est la foi et la justice. Or depuis que, par un bienfait signalé de notre grand empereur, j'ai été chargé de gérer les affaires relatives aux cinq ports, les envoyés des différens royaumes ne m'ont point regardé comme un homme inutile; tous ont eu pour moi de l'affection et de l'amitié, et ils m'ont témoigné leur satisfaction comme s'ils m'avaient connu depuis longtemps. Dans tous les traités qui ont été faits, on s'est prêté aux délibérations avec condescendance, on s'est efforcé de tout régler le mieux possible. Je crois aussi qu'on s'est reposé sur ma constance à garder la foi et la justice, et c'est pour cela que tous ont témoigné du plaisir à traiter avec moi les affaires publiques et m'ont cru sans conserver le moindre doute. Si l'on prend le traité qu'on a conclu en présence les uns des autres, et qu'à l'époque de le présenter à l'empereur on y fasse des changemens, bien plus, qu'on y ajoute des caractères injurieux, où est la foi, où est la justice? Les anciens d'ailleurs ne nous ont-ils pas laissé cette sentence : « si on méprise un homme qui n'est point méprisable, le mépris retombe sur soi-même? » Or l'envoyé Cushing est un homme plein de droiture et de douceur, avec lequel j'ai eu des rapports d'amitié intime. C'est un homme qui n'a rien en lui de digne de mépris ou d'injure. Je me serais donc livré à une malversation qui ferait retomber sur moi le mépris et l'injure! Ajoutons que l'exemplaire du traité que l'on met respectueusement dans les archives et qu'on livre à la publicité, c'est celui-là même qui a été approuvé et signé par l'empereur, qui a été revêtu de mon sceau officiel, que l'on a envoyé ensuite avec une dépêche dans les cinq ports, afin que tout le monde en prenne connaissance et qu'on l'observe à perpétuité. Comment peut-il s'en trouver un exemplaire? Si l'on fait attention à ce qui a été pratiqué depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, on voit qu'en Chine, comme ailleurs, il n'y a que les pièces revêtues du sceau qui aient fait foi dans la question d'affaires publiques. Toute copie secrète, toute publication faite par la circulation de copies privées n'a jamais été produite en témoignage, car en vérité tout individu a une bouche pour parler et une main pour écrire, et des changemens et amplifications que chacun peut faire, il peut facilement résulter des erreurs et des fautes. A combien plus forte raison, lorsqu'il se trouve des jaloux qui, redoutant de voir régner la bonne intelligence, remplacent certains caractères par d'autres dans l'espoir de causer la désunion! Si on ajoute foi à leurs paroles un seul instant, il en résulte bien des dommages qu'il est impossible de décrire. Votre noble grandeur a une très grande pénétration. Je suis certain que vous avez le bon esprit de ne pas vous laisser ébranler par les bruits mensongers que l'on répand. Quant au

traité de commerce et d'amitié que nos deux empires ont conclu, j'ai dans le temps envoyé respectueusement à l'empereur l'exemplaire original; comme sous peu il reviendra signé à Canton, ce sera mon devoir de vous le remettre aussi respectueusement, et alors on pourra voir si tout est bien conforme à la stricte vérité ou non. Maintenant ce n'est pas le cas d'en parler davantage.

« Votre navire va en pays lointain, je suis bien fâché de ne pouvoir vous accompagner; mais lorsque vos affaires seront terminées, vous reviendrez ici, et j'aurai de nouveau l'honneur de vous voir. Mes pensées se dirigent vers vous, et de loin je vous souhaite toute sorte de prospérités, ne pouvant vous exprimer tout ce que je voudrais vous dire. »

A cette dépêche officielle était jointe une lettre particulière dans laquelle Ki-yng renouvelait ses protestations et ses marques d'attachement :

« Je suis né en Chine, et par mon corps je suis parent de l'empereur. En servant mon souverain ainsi que mes père et mère, et dans mes rapports de société avec mes amis, je n'ai jamais manqué en tout temps et en toutes choses de me proposer par-dessus tout la sincérité et la circonspection. Aussi tous mes bons amis m'ont-ils honoré d'un excès d'amitié sans jamais m'avoir fait essuyer la moindre répulsion. Ainsi, par exemple, l'ambassadeur anglais, Pottinger, et l'ambassadeur des États-Unis, Cushing, ont eu pour moi une vive amitié qui a dépassé les bornes ordinaires.

« Quant à nous deux, nos sentimens et nos idées se sont trouvés en parfait accord; notre intimité peut se comparer à l'or et aux pierres précieuses. Les anciens disaient que quand un homme dans ce monde a trouvé un ami véritable, il ne doit plus avoir d'autre inquiétude. Voilà bien qui est applicable à nous deux; mais moi qui, lié par mes fonctions publiques, ne peux être constamment à vos côtés, je me sens le cœur dans une inquiétude continuelle. Le mois passé, quand vous êtes venu à Canton, je n'ai eu qu'une fois le plaisir de vous voir. Vous êtes ensuite parti pour Luçon, et moi, retenu par les devoirs de ma charge, je n'ai pu vous accompagner personnellement; mais au milieu de la peine que cela me cause, mon esprit se reporte constamment vers vous. Le seul espoir qui me reste, c'est que lorsque vous aurez terminé vos affaires vous reviendrez ici, et alors il faudra de nouveau que nous buvions ensemble, que nous nous ouvrions mutuellement notre cœur, et que nous nous réjouissions ensemble. J'espère qu'une occasion favorable venant à se présenter, vous voudrez bien me faire savoir à quelle époque vous reviendrez, afin de consoler mon espérance. La saison est très froide maintenant, il faut avant tout que vous ayez soin de vous. Mes sentimens ne peuvent être exprimés par des paroles, j'espère que vous les lirez dans mon cœur. »

En réalité, malgré les dénégations de Ki-yng, l'altération avait eu lieu, mais à son insu, et on se croyait en droit de soupçonner le bureau des rites de Pékin. Les vives réclamations de M. de Lagrené

firent comprendre que l'attention des ministres étrangers était éveillée sur ces manœuvres. J'ai cité textuellement les deux missives de Ki-yng pour indiquer quel était le ton général de sa correspondance; de nombreuses lettres s'échangèrent, de fréquens pourparlers eurent lieu avant qu'on tombât d'accord sur la rédaction de la pétition à l'empereur. Ki-yng écrivait et parlait avec facilité. Son style et sa conversation respiraient habituellement l'affabilité et la bonhomie; quelquefois aussi ils trahissaient l'anxiété qui agitait l'âme du négociateur. La responsabilité assumée par les plénipotentiaires chinois était en effet très lourde; un certain temps devait s'écouler avant l'arrivée des réponses de Pékin. Une fois la pétition approuvée, la signature de l'empereur déchargeait son représentant; mais si dans l'intervalle le parti hostile aux étrangers, déjà très puissant à Pékin et surexcité par l'éventualité d'un échec si considérable pour lui, venait à reprendre le dessus, l'initiative hardie du signataire de la pétition pouvait lui coûter la vie.

Du côté de la France, Ki-yng n'était pas non plus débarrassé de tout souci : à plusieurs reprises, on avait cherché à semer la discorde entre lui et M. de Lagrené, dont l'attitude si ferme et si énergique avait donné lieu à beaucoup d'inimitiés et de jalousies. On avait fait venir de Paris, traduit et montré au commissaire impérial un de nos journaux de l'opposition où la conduite de M. de Lagrené était blâmée de tous points. Ki-yng, peu habitué au mécanisme des institutions représentatives et aux exagérations de la presse, en avait conclu que le désaveu du ministre français était à prévoir. Il se demanda avec inquiétude ce qu'allait devenir leur œuvre commune, et il commençait à regretter de s'être si gravement avancé. Un refroidissement visible s'ensuivit dans ses relations avec M. de Lagrené. Les formules même employées habituellement dans ses lettres firent place à d'autres expressions qui paraissaient indiquer le désir de se renfermer dans les bornes strictes des convenances. Ce changement n'échappa point à M. de Lagrené, qui renvoya purement et simplement au commissaire impérial toutes les dépêches où ne figuraient point les formules usitées jusqu'alors dans leur correspondance. L'interprète de la mission était chargé d'expliquer verbalement les causes de ce renvoi. Ki-yng comprit qu'on l'avait induit en erreur, et qu'une démarche semblable n'était point de celles qu'on doit attendre d'un agent près d'être désavoué par son gouvernement. Il s'exécuta de bonne grâce en écrivant ce qui suit :

« Ki, en réponse. — Je viens de recevoir une dépêche de votre noble grandeur dont j'ai pris pleine et entière connaissance, ainsi que les différentes pièces qui doivent subir des modifications. La cause de cela consiste

en ce que, la rédaction et l'expédition des dépêches ayant été faites à la hâte, on n'y a pas mis toute l'attention requise, et il s'y est glissé plusieurs fautes. Maintenant, après un scrupuleux examen, nous avons découvert ces fautes, ce qui prouve que votre noble grandeur a un discernement clair et profond et que votre esprit embrasse tout. Aussi ai-je pour vous un respect et une déférence sans bornes. Voici que tout a été examiné, comparé et corrigé, et ceci me fait penser aux relations cordiales que les anciens avaient entre eux. Ils disaient tout ce qu'ils avaient sur le cœur sans rien se cacher, et s'il arrivait qu'une chose leur déplût, ils le manifestaient clairement, afin que de part et d'autre on eût le cœur ouvert, et qu'il ne restât aucune arrière-pensée; ce qui revient à dire que, quoiqu'ils eussent des corps distincts, leurs cœurs cependant ne faisaient qu'un. Or voici que dans des dépêches il s'est glissé des choses incorrectes; votre noble grandeur m'a aussitôt ouvert son cœur avec sincérité et m'en a averti clairement. Cela fait voir que nos cœurs s'entendent, et que vraiment vous me portez de l'affection. C'est pourquoi non-seulement je me soumets à la haute intelligence de votre grandeur, mais je me rends bien plus encore à votre sincérité. Les anciens disaient : « Quand dans la vie on a trouvé un ami, on peut être exempt de tristesse. » Or votre noble grandeur est assurément mon ami. Il y a déjà plus d'une demi-année que je suis séparé de votre personne, les tristes pensées qu'inspire une aussi longue séparation se sont suivies comme les journées sans interruption aucune. Je sais que M. de Ferrière doit arriver à chaque instant, j'espère que vous m'informerez promptement de son arrivée, afin que nous réglions convenablement l'époque où nous pourrons nous revoir et nous manifester mutuellement nos sentimens. Quant à moi, l'encre et le pinceau ne sauraient exprimer ce que j'éprouve. En attendant, je profite de l'occasion que me fournit cette réponse pour vous souhaiter un bonheur toujours croissant. (*Dépêche qu'il est important de faire parvenir.*) »

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail des négociations, ni de mentionner la teneur de la pétition adressée par Ki-yng à son souverain, et convertie ensuite en décret impérial; ce document a été souvent publié et commenté : j'ai voulu seulement indiquer à l'aide de quels argumens et au milieu de quelles difficultés M. de Lagrené était arrivé à faire prévaloir vis-à-vis des plénipotentiaires chinois le principe de la liberté de conscience.

L'effet produit par la déclaration impériale fut très grand. Les Anglais regrettèrent vivement qu'une concession semblable étant possible, leur représentant n'eût pas fait ses efforts pour l'obtenir; toutefois il n'était peut-être pas juste d'en faire un reproche à sir Henry Pottinger; il est douteux que cette concession fût au nombre de celles qu'on pouvait obtenir les armes à la main. Quoi qu'il en soit, l'opinion s'accrédita que M. de Lagrené jouissait auprès du gouvernement chinois d'un crédit tout à fait exceptionnel. Le gouverneur portugais de Macao et le conseil colonial s'adressèrent à

lui pour le prier d'appuyer des réclamations importantes qu'ils présentaient sans succès depuis longues années. Le consul-général de Belgique, M. de Lannoy, se plaça sous son patronage pour faire assurer à son pays les avantages commerciaux qui avaient été accordés à l'Angleterre, à la France et aux États-Unis par les traités récemment conclus. Je ne crois pas sans intérêt de citer ici la réponse adressée par Ki-yng à M. de Lagrené au sujet de l'affaire belge :

« Ki, réponse respectueuse. — Ces temps passés, je vous ai successivement écrit plusieurs lettres incultes dont je suppose que vous aurez pris connaissance en leur temps. J'ai reçu naguère la lettre fleurie que vous m'avez adressée de Manille, par laquelle j'ai appris que votre voyage avait été heureux, et que vous jouissiez d'une paix non interrompue, ce qui m'a causé une joie et une consolation indicibles.

« Le consul-général de Belgique Lannoy demande l'application des traités de commerce. En soi, la chose est très bonne, et survenant la recommandation de votre noble grandeur, à combien plus forte raison ne dois-je pas accorder ce que l'on demande! Mais le royaume de Belgique n'ayant pas commercé avec la Chine depuis une longue série d'années, les relations commerciales qu'il vient établir maintenant avec cette province doivent être regardées comme une nouveauté sur laquelle il est absolument nécessaire d'adresser une claire représentation à notre grand empereur, en le priant de donner une décision selon son bon plaisir. C'est là, pour la Chine, une loi invariable que je n'oserais pas enfreindre. Maintenant je réponds au susdit consul d'attendre paisiblement à Macao, tandis que d'autre part j'adresse une pétition à l'empereur, et lorsqu'arrivera la nouvelle des bienveillantes volontés impériales, je les ferai connaître au consul en même temps que je lui remettrai une copie respectueuse du traité récemment conclu pour les cinq ports. Quant à moi, je pense que, notre grand empereur ayant une extrême bienveillance pour les gens du lointain, il doit, sans le moindre doute, accorder ce que l'on demande. Je vous écris cette réponse en vous souhaitant un heureux voyage et un prompt retour, afin que nous ayons le plaisir de nous entretenir longuement. »

On voit combien la recommandation de M. de Lagrené avait de poids auprès des autorités chinoises. Jusqu'aux derniers momens de son séjour, les circonstances lui donnèrent lieu d'exercer l'influence qu'il s'était acquise sur l'esprit du commissaire impérial. Il en profita surtout pour apaiser les conflits que soulevait l'application de l'édit sur le christianisme. L'édit ne concernait et n'avait en vue que les chrétiens chinois, qu'on s'interdisait de poursuivre ou d'inquiéter à raison du culte professé par eux. Les missionnaires étrangers restaient soumis à la loi commune; ils ne pouvaient être admis que dans les cinq villes de Canton, Amoy, Ning-po, Foutchou-fou, Shang-haï; s'ils pénétraient dans l'intérieur du pays, ils devenaient passibles d'un article du traité de Whampoa, stipulant

que tout Français saisi en dehors des limites du territoire ouvert aux étrangers serait reconduit à la frontière sans qu'on pût lui infliger aucun mauvais traitement, et remis entre les mains du consul de sa nation.

Telle était la lettre du règlement : avant le traité de Whampoa, pénalité souvent barbare contre le missionnaire saisi; après le traité de Whampoa, renvoi pur et simple dans la partie du territoire ouverte aux étrangers. En réalité, les choses se passaient autrement. Beaucoup de missionnaires, habillés comme les indigènes, évitant de se montrer dans les lieux publics, vivant presque exclusivement dans la société des chrétiens, avaient à toutes les époques séjourné en Chine. Ki-yng le savait mieux que personne, et connaissait même fort exactement le nombre des missionnaires qui étaient alors dans l'empire. Des communications ayant un caractère tout à fait privé avaient été échangées à ce sujet entre lui et M. de Lagrené. Ki-yng avait promis que le traité n'aggraverait pas la situation des missionnaires, qu'on ne leur appliquerait pas dans toute sa rigueur l'article relatif aux étrangers saisis dans l'intérieur, et que l'on continuerait à fermer les yeux, mais à la condition que la conduite des missionnaires serait assez réservée pour que l'autorité pût paraître ignorer leur présence.

Malheureusement il n'en fut pas ainsi partout; nos missionnaires obéissent plus volontiers aux inspirations du dévouement qu'aux conseils de la prudence. Dès que l'édit fut connu dans l'intérieur, leur joie et leur enthousiasme se traduisirent par des manifestations assez inopportunes : actions de grâces solennelles, prières publiques, réunions de chrétiens appartenant à diverses localités et venant, sous la conduite de leurs pasteurs, célébrer en commun le grand événement du jour. Dans la province de Kiang-si, on brava ouvertement le *fou-tai*, qui avait voulu s'y opposer; on le menaça de dénoncer sa conduite au commissaire impérial et à l'ambassadeur de France. Des faits analogues se succédèrent dans plusieurs localités et firent naître une sourde irritation chez les mandarins. Cette irritation se produisit surtout là où se trouvaient des prêtres européens; partout où les chrétiens indigènes restèrent livrés à leurs propres inspirations, la transition de l'ancien au nouvel ordre de choses put s'accomplir sans secousse. Les Chinois, naturellement craintifs et soumis vis-à-vis de l'autorité, se gardèrent de lui donner aucun sujet de mécontentement et profitèrent sans bruit des facilités nouvelles qu'on leur accordait pour l'exercice de leur culte. Ils construisirent ou disposèrent des églises qui avaient au dehors les caractères inhérens à l'architecture du pays, tandis que les missionnaires inclinaient à donner aux édifices religieux l'aspect extérieur

des églises européennes. Ce détail n'était pas sans importance, car, en donnant aux églises une forme très différente des constructions du pays, on appelait l'attention, on froissait sans nécessité les préjugés de l'immense majorité de la population. Les néophytes, livrés à eux-mêmes, revêtaient volontiers d'un costume chinois les images des saints qu'ils honoraient, et donnaient ainsi satisfaction aux susceptibilités des mandarins subalternes, toujours disposés à voir des emblèmes séditieux dans les images d'hommes portant un costume qui n'était pas celui du pays. Le patriotisme des petits mandarins était moins à redouter encore que leur cupidité. De temps immémorial ils rançonnaient les habitans des villages, à quelque religion qu'ils appartinssent, chrétiens, bouddhistes ou sectateurs de Confucius, et saisissaient tout prétexte pour faire rendre à l'impôt beaucoup plus qu'il ne devait rendre. Les chrétiens, plus exposés que d'autres à des vexations, à des dénonciations, subissaient aussi plus que d'autres les exigences pécuniaires du mandarin. Après que l'édit eut été connu, beaucoup de chrétiens chinois craignaient de réagir ouvertement contre les anciens erremens, et pour éviter des tracas, des interrogatoires, des comparutions en justice, acçeptaient volontiers une transaction qui leur coûtait quelques sapeks. Les missionnaires n'avaient pas tous le même avis sur des transactions de cette nature; plusieurs d'entre eux n'y voyaient pas de grands inconvéniens, d'autres au contraire les blâmaient formellement, quelques-uns n'hésitèrent pas à les taxer d'apostasie. Dans un pays où les caractères qui distinguent l'exaction de l'impôt sont loin d'être nettement accusés, il était dangereux de qualifier d'une manière aussi sévère des actes passés en usage; on ouvrait la voie à des collisions qui pouvaient avoir des suites très regrettables.

Ces divergences d'opinion entre les missionnaires, même sur des points secondaires, constituent pour l'œuvre de la propagation du christianisme un véritable danger. Dès l'origine des missions, ce danger apparaît. La querelle qui éclata entre les dominicains et les jésuites à la fin du XVIIe siècle a peut-être compromis la cause du christianisme plus que les persécutions des mandarins.

On sait que le différend dont nous parlons, et auquel la bulle de Clément XI *ex illa die* mit un terme, portait sur l'interprétation à donner à certaines cérémonies ou expressions usitées chez les Chinois. Les jésuites avaient cru devoir adopter, pour désigner le ciel tel que l'entendent les chrétiens, le signe *tien*, qui dans la langue chinoise correspond au mot *ciel*, et mettaient dans leurs églises des tableaux contenant l'inscription suivante : *King-tien* (adorez le ciel). Ils avaient en outre autorisé de la part des néophytes la continuation des hommages que les Chinois rendent à leurs ancêtres,

— génuflexions, oblations, prostrations, offrandes de fruits, de parfums et de chairs d'animaux. Enfin la doctrine de Confucius leur avait semblé porter plutôt les caractères d'une philosophie que ceux d'une religion, et ils n'avaient pas jugé à propos d'interdire aux chrétiens les témoignages de vénération dont les Chinois entourent la mémoire de ce personnage. Les dominicains envisageaient toutes ces questions sous un point de vue diamétralement opposé. Suivant eux, le signe chinois *tien* ne désigne le ciel que dans un sens matériel et païen. Il est aussi déplacé de mettre dans un édifice chrétien l'inscription chinoise *king-tien* (adorez le ciel) qu'il eût été inconvenant aux premiers chrétiens de donner l'appellation de Jupiter au Dieu des chrétiens et de graver dans les églises : « Adorez Jupiter. » Quant aux hommages que les Chinois rendent à leurs ancêtres jusqu'au quatrième degré, on ne saurait les distinguer d'un véritable culte. Il en est de même des invocations à Confucius. Toutes ces pratiques, aux yeux des religieux de l'ordre de saint Dominique, étaient évidemment entachées d'idolâtrie et de superstition, et on devait défendre sévèrement aux néophytes de prendre une part quelconque à des cérémonies de ce genre. Les jésuites répliquèrent; comme ils avaient parmi eux les sinologues les plus remarquables, ils soutenaient que leurs adversaires n'avaient pas une intelligence suffisante des mots qu'ils condamnaient. La discussion devint alors très acerbe et donna naissance à d'innombrables plaidoyers. Au milieu de ces luttes passionnées, la congrégation des Missions étrangères se distingua par sa modération. Ses membres ne cessaient de répéter dans les lettres qu'ils adressaient à Paris et à Rome : « Nous ne cherchons que la vérité. Tout nous sera bon, pourvu qu'on finisse. » Leur vœu fut rempli. La bulle *ex illa die*, du 19 mars 1715, trancha le différend. Clément XI qualifiait de pratiques superstitieuses et condamnables les hommages rendus par les Chinois à leurs ancêtres, ainsi qu'à Confucius; défense était faite aux chrétiens d'y participer en aucune manière. L'application sur les murailles des églises de l'inscription *king-tien* (adorez le ciel) était également interdite.

La bulle décidait la question, mais ne réparait pas tout le mal dont ces discussions furent la cause. Les missions avaient déjà beaucoup perdu. L'avénement de Young-tching en 1722 fut le signal d'une persécution nouvelle contre le christianisme, et précipita leur décadence.

A l'époque où l'envoyé du roi Louis-Philippe obtenait le rappel des édits contre les chétiens, le temps avait passé sur toutes ces controverses, qui atteignaient à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe un degré de vivacité dont on se ferait malai-

sément une idée aujourd'hui; mais il était dans la nature des choses que des difficultés analogues continuassent à se présenter sous une forme ou sous une autre. On avait toujours à indiquer aux néophytes jusqu'à quel point ils pouvaient rester fidèles aux usages de leur pays. Ces questions délicates demandaient de la part de ceux qui étaient chargés de les trancher un esprit de judicieuse tolérance. En restant inflexible sur les points essentiels, il était à désirer qu'on ne mît point en oubli la maxime *in dubiis libertas*. Agir autrement, c'était s'exposer à soulever des animosités que la cour de Pékin elle-même, malgré ses bonnes dispositions, serait impuissante à calmer. Pour le premier moment surtout, les chrétiens avaient le plus grand intérêt à se contenter du résultat qui leur était acquis. Beaucoup de missionnaires se firent l'illusion que les temps de l'empereur Khang-hi étaient revenus; les membres des congrégations religieuses jouissaient alors à Pékin d'une influence prépondérante et incontestée; ils avaient, de l'aveu et avec l'assentiment du gouvernement chinois, la direction de toutes les affaires religieuses.

En 1845 la situation n'était plus la même. On était parvenu à vaincre les préjugés contre le christianisme; le préjugé contre les étrangers restait debout. Ceux des missionnaires qui vivaient dans l'intérieur du pays devaient donc éviter avec soin tout ce qui pouvait appeler l'attention sur eux. A ceux qui résidaient dans les cinq villes ouvertes au commerce revenait la belle et utile tâche de créer des séminaires, de former les jeunes prêtres indigènes qui, envoyés ensuite dans les paroisses de l'intérieur, auraient sur leurs compatriotes une action d'autant plus grande qu'elle s'exercerait dans l'ordre purement légal. Il est à remarquer en effet que les préventions chinoises s'attachent beaucoup moins au prêtre qu'à l'homme du dehors; un nombre considérable de mandarins et une grande partie de la population ont la conviction que les prêtres européens sont des éclaireurs envoyés par les gouvernemens d'Occident pour sonder le terrain et préparer la conquête du pays.

Quelles que fussent les nécessités d'une telle situation, on comprend bien que les vénérables apôtres de la foi catholique vissent avec douleur le maintien de l'exclusion légale dont l'ancienne législation les frappait. Le déplaisir que plusieurs d'entre eux en éprouvèrent contribua à leur faire envisager la mesure de la révocation des édits sous son jour le moins favorable. Cette disposition se laisse particulièrement apercevoir dans l'ouvrage publié par le père Huc à son retour de Chine. Il déclare que les concessions obtenues en faveur des chrétiens « lui paraissent insuffisantes et presque illusoires. » Cependant une lecture attentive de ce même ouvrage nous

amène à une conclusion toute différente. Au commencement de 1846, le père Huc, arrêté au Thibet, entrait comme prisonnier sur le territoire chinois, qu'il avait quitté depuis plusieurs années. Avant d'arriver à Tching-tou-fou, capitale de la province du Sse-tchouen, il se reposait dans un monastère de bonzes voisin de la ville; il entendit prononcer le nom de M. de Lagrené, et voici dans quelles circonstances : « Nous rentrâmes au salon de la bonzerie, dit-il; nous y trouvâmes plusieurs visiteurs, parmi lesquels un jeune homme aux manières alertes et dégagées, et doué d'une prodigieuse volubilité de langage. A peine eut-il prononcé quelques paroles que nous comprîmes qu'il était chrétien. « Tu es sans doute, lui dîmes-nous, de la religion du Seigneur du ciel? » Pour toute réponse, il se jeta fièrement à genoux, fit un grand signe de croix et nous demanda notre bénédiction. Un pareil acte en présence des bonzes et d'une foule de curieux témoignait d'une foi vive et d'un grand courage; ce jeune homme en effet avait une âme fortement trempée. Il se mit à nous parler, sans se gêner le moins du monde, des nombreux chrétiens de la capitale, des quartiers de la ville où il y en avait le plus, et du bonheur qu'ils auraient à nous voir; puis il attaqua à brûle-pourpoint le paganisme et les païens, fit l'apologie du christianisme, de sa doctrine et de ses pratiques, interpella les bonzes, railla les idoles et les superstitions, et apprécia enfin la valeur théologique des livres de Confucius, de Lao-tze et de Bouddha. C'était un flux de paroles qui ne tarissait pas. Les bonzes étaient déconcertés de ses attaques à bout portant, les curieux riaient de plaisir, et nous, au milieu de cette scène imprévue, nous ne pouvions nous empêcher d'être tout glorieux de voir un chrétien chinois afficher et défendre en public ses croyances. C'était une rareté. Pendant le long monologue de notre chrétien, il fut question à plusieurs reprises comme d'une ambassade française arrivée à Canton, et d'un certain grand personnage nommé *La-konie* (1), qui avait arrangé les affaires de la religion chrétienne en Chine de concert avec le commissaire impérial Ki-yng. Les chrétiens ne devaient plus être persécutés; l'empereur approuvait leur doctrine et les prenait sous sa protection, etc. Nous ne comprîmes pas grand'chose à tout cela : toutes ces idées, qui nous étaient jetées éparses et par fragmens, nous cherchions bien à les rajuster dans notre esprit; mais, comme nous n'avions eu auparavant aucune donnée, il nous était impossible de nous débrouiller au milieu de toutes ces énigmes. »

On est étonné que le père Huc n'ait pas été frappé du change-

(1) Nom chinois de M. de Lagrené.

ment profond dont cette scène était l'indice. Un néophyte prêchant ouvertement la religion chrétienne, un public chinois l'écoutant sans colère, des bonzes ne manifestant vis-à-vis de leur interlocuteur d'autre sentiment que celui de l'embarras, tout cela témoignait de l'ébranlement des préjugés anti-chrétiens et montrait que les vieilles traditions d'intolérance avaient reçu, par suite de l'édit impérial, une réelle et sérieuse atteinte. Remarquons aussi que l'incident se passait à l'une des extrémités de la Chine, à cinq cents lieues de Pékin : d'où l'on doit conclure que les volontés de l'empereur n'étaient restées ignorées sur aucun point de ses états. L'attitude que put prendre en diverses occasions le missionnaire français vis-à-vis des autorités chinoises ne permet d'ailleurs aucun doute sur l'effet moral que produisit dans tout l'empire l'édit de 1844 au moment de la promulgation.

Dans les années qui suivirent 1844, cette influence morale fut plus sensible encore. Dès qu'il fut possible de se rendre compte des conséquences de l'édit, tous les efforts des directeurs de congrégations se portèrent vers l'augmentation du clergé indigène. Tant que la religion chrétienne avait été interdite par la loi, on avait peine à trouver un nombre de Chinois assez fermes dans leur foi, assez résolus dans leur attitude, pour administrer des paroisses isolées. L'intelligence et la mémoire sont souvent très développées chez les Chinois; la force de caractère est parmi eux une qualité fort rare. Quand les circonstances devenaient critiques, des défections ne manquaient point de se produire: elles étaient particulièrement graves, si l'exemple de la faiblesse était donné par le dépositaire même de l'autorité. Les rapports des prêtres européens s'accordent à représenter l'excessive timidité des indigènes comme un des principaux obstacles contre lesquels ils avaient à lutter. La terreur inspirée par les mandarins était telle que beaucoup de parens chrétiens, dans la crainte d'être trahis par leurs enfans, ne leur donnaient aucune instruction religieuse jusqu'à l'âge de douze ans. La levée des prohibitions écartant le danger qui s'attachait jusqu'alors à la pratique du culte comme à l'exercice du sacerdoce, on était mieux en mesure de mettre à profit les heureuses dispositions qui se rencontraient chez de jeunes néophytes. Des colléges et des séminaires se fondèrent ou prirent une nouvelle extension dans les ports où, d'après les traités, les Européens avaient le droit de résider, et en peu d'années le nombre des prêtres chinois devint considérable. En lisant la correspondance des missionnaires, on voit que les résultats obtenus ne furent pas sans importance. M. Delaplace, lazariste, s'exprime ainsi dans un rapport qui porte la date du 26 août 1848 :

« Houang-tcheou, il y a trois ans, n'avait pas un seul chrétien; d'après le cours ordinaire des choses, il ne pouvait même en avoir de si tôt, placé, comme il est, à une distance énorme de toutes les autres chrétientés, et reculé dans un coin de la province par où les missionnaires n'ont jamais occasion de passer. Cependant on y compte aujourd'hui plus de deux cents baptisés et huit cents catéchumènes déjà bien instruits. Au dire de tous ceux qui connaissent le pays et les néophytes, Houang-tcheou, dans peu d'années, doit avoir dix mille nouveaux chrétiens. Là en effet l'Évangile ne s'annonce pas seulement à l'oreille, il se prêche vraiment sur les toits et trouve de l'écho partout, à tel point que nous pouvons appliquer à cet arrondissement du Ho-nan ce que Tertullien disait du monde entier : « Nous ne sommes que d'hier, et déjà nous avons tout rempli, les villes, les campagnes, les écoles, les tribunaux, les maisons des grands; nous ne laissons vides que les temples. »

En cherchant nos exemples dans d'autres parties de l'empire, nous voyons Mgr Maresca, administrateur du diocèse de Nankin, le plus considérable de la Chine, se féliciter dans une lettre du mois de mars 1849 des progrès qui ont été réalisés. L'évêque de Juliopolis, vicaire apostolique du Chan-tong, rendant compte, le 15 juin 1852, de l'état de son vicariat, dit qu'en 1843 on n'y comptait que six chapelles ou plutôt six cabanes, et que depuis on y a construit vingt-deux chapelles, dans lesquelles le service divin peut être très convenablement célébré. Mentionnons enfin l'extrait d'une lettre écrite de Zi-ka-wei, le 29 septembre 1855, par le père Fournier, visiteur de la compagnie de Jésus : « Le résultat déjà obtenu, dit-il, dépasse tout ce qu'on espérait il y a quelques années. Nos pères, qui sont venus ici les premiers, en jetant aujourd'hui leurs regards en arrière, peuvent à peine revenir de leur étonnement en voyant le pas immense que la mission a fait. »

Il serait aisé de multiplier ces citations. N'oublions pas cependant que le terrain n'était point partout aussi favorable. Un vicariat perdait souvent une partie de ce que l'autre avait gagné. Le vieil esprit d'intolérance n'avait pas disparu; dans plus d'une localité, on en reconnaissait les symptômes. Le moment approchait où le retour au pouvoir du parti hostile aux étrangers allait soumettre de nouveau les chrétiens à des épreuves douloureuses. Toutefois l'ensemble des informations données par les missionnaires pendant les années qui suivirent l'édit de 1844 signale un véritable progrès. Sous l'empire de la nouvelle législation, le christianisme entrait peu à peu dans les mœurs chinoises et y mettait son empreinte. Les tracasseries ou le mauvais vouloir de certaines autorités locales ne l'empêchaient pas d'exercer sa bienfaisante influence sur les populations. Les Chinois remarquaient que les différends entre les chrétiens

étaient jugés par leur chef spirituel avec beaucoup d'impartialité, et acceptaient volontiers cette juridiction, lorsqu'ils avaient une discussion avec l'un des membres d'une paroisse. Si les néophytes étaient appelés devant les tribunaux et mis en demeure d'accomplir quelque acte incompatible avec leur foi religieuse, ils déployaient une fermeté relative qui étonnait les mandarins, habitués à voir autrefois tout plier autour d'eux. Les fables répandues dans le peuple sur les pratiques du culte trouvaient moins de créance depuis que les chrétiens pouvaient vivre au grand jour, avouer leurs croyances et prêcher d'exemple. Des inondations, des famines ayant désolé plusieurs provinces, ils avaient été en mesure de pratiquer vis-à-vis de leurs compatriotes les vertus dont la loi évangélique fait un devoir, et de dissiper bien des préjugés.

Au début même de l'insurrection, qui est devenue si menaçante pour le gouvernement du Céleste-Empire, on trouverait la trace de cette action lente, mais progressive, des idées chrétiennes. Assurément il ne faudrait pas prendre au sérieux les déclarations faites par les chefs du mouvement, et les affreux excès qu'il commettent sont bien de nature à faire répudier toute solidarité avec eux; mais, en voyant le célèbre Taï-ping chercher dans les doctrines chrétiennes un point d'appui et un levier pour agir sur les masses, on est fondé à en conclure que ces doctrines, accueillies précédemment avec tant d'hostilité, sont envisagées aujourd'hui par les populations sous un jour différent. Pour que les ambitieux veuillent exploiter à leur profit le sentiment chrétien, il faut que ce sentiment ait cessé d'être impopulaire. Les écrits que fait publier Taï-ping, les proclamations qu'il répand sont remplis de passages empruntés aux livres saints. Sa conduite n'est guère d'accord avec ses paroles; mais il ne se fût pas exprimé ainsi, s'il n'avait cru touver de l'écho et se concilier des partisans. Les impériaux s'y trompèrent un moment et crurent que Taï-ping était soutenu par les chrétiens; ceux-ci se trouvèrent alors dans une position très critique entre les insurgés, dont ils déclinaient complétement la protection, et les impériaux, dont ils avaient à redouter les vengeances. On voit dans la correspondance des missionnaires combien d'embarras résultaient pour eux de cette situation. Quand l'armée de Taï-ping mit le siége devant Ou-tchan-fou, résidence du vicaire apostolique du Hou-kouang, le bruit de l'entente des chrétiens avec les insurgés était tellement accrédité qu'au moment où la situation de la ville devenait désespérée, les principaux fonctionnaires se réfugièrent avec leurs femmes et leurs enfans dans les maisons des chrétiens, où ils croyaient trouver un asile tout à fait sûr. On leur accorda l'hospitalité, et on parvint à les sauver après leur avoir dit que les chrétiens étaient

les victimes et non les partisans de la révolte. Cette déclaration parut leur causer un grand étonnement.

Il n'est pas impossible en définitive qu'un des résultats de cette insurrection qui, sous plusieurs rapports, place nos coreligionnaires dans une situation très fausse et très dangereuse, ne soit de développer et d'accroître l'influence des idées chrétiennes. Mis journellement en contact avec toutes les classes de la population et dans les circonstances les plus critiques, les chrétiens ont pu faire apprécier les sentimens qui les animent. On les a vus, aux environs de Shang-haï, adoucir autant qu'il était en eux les désastres de la guerre, former des ambulances, parcourir les champs de bataille, prodiguer leurs soins aux blessés des deux partis. Ce spectacle n'a pas dû laisser la population chinoise indifférente. Les missionnaires, qui lui donnent de si nobles exemples, n'agissent pas moins fortement sur elle en appliquant leurs soins à l'instruction de la jeunesse. A cette même époque de 1844, ils multiplièrent les maisons d'éducation. Du moment que fut promulgué l'édit impérial qui facilita, qui rendit possibles tant d'améliorations, on consacra une partie des ressources fournies par la charité européenne à recueillir et à élever de jeunes Chinois destinés à être envoyés plus tard dans toutes les parties de la Chine. Dès 1843, des tentatives avaient été faites dans ce sens; mais elles ne commencèrent à être couronnées de succès qu'après la disparition des obstacles de toute nature que l'ancienne législation y apportait. On entrait ainsi dans une voie féconde : ces enfans, formés dans des colléges ou remis entre les mains de familles chrétiennes, n'ont plus aucun des préjugés que leurs compatriotes entretiennent contre nous. On trouvera en eux un jour d'utiles auxiliaires; c'est par eux que nos croyances et nos traditions pénétreront le plus sûrement dans l'empire du milieu. En accomplissant à leur égard une mission d'humanité, on prépare pour l'avenir des défenseurs au christianisme, des pionniers à la civilisation.

Quels ont donc été les résultats de la première ambassade française en Chine? Après avoir assuré à nos nationaux par le traité de Whampoa les avantages concédés à l'Angleterre, ainsi qu'aux États-Unis par des traités antérieurs, et mis ainsi la France en possession du titre à l'aide duquel elle a pu intervenir plus tard dans les affaires de la Chine, M. de Lagrené s'est étudié à faire donner à nos intérêts moraux et religieux toute la satisfaction que les circonstances comportaient. Il a tenu surtout à faire prévaloir dans les rapports de la cour de Pékin avec ses propres sujets le principe de la tolérance religieuse, la rentrée sous le droit commun de tous les Chinois chrétiens, quelle que fût la communion à laquelle ils appartinssent. Les

concessions obtenues ne pouvaient guère profiter qu'aux catholiques; il valait mieux que cette prépondérance leur fût assurée par la force même des choses que par une stipulation particulière dont ils eussent été l'objet. Nous appliquions ainsi, dans un ordre d'idées plus élevé, les vues qui animaient les plénipotentiaires anglais signataires du traité de Nankin, quand ils déclarèrent ne rechercher pour leur nation aucun avantage commercial exclusif.

Si l'on examine le mouvement des échanges entre l'Europe et la Chine, on voit que la France est commercialement dans un état d'infériorité complet vis-à-vis de l'Angleterre, et cependant le prestige de notre pays dans ces contrées est, sinon supérieur, au moins égal à celui de la Grande-Bretagne. La France regagne, en s'appuyant sur l'élément religieux, ce qui lui manque sur le terrain commercial. L'action des deux pays, pour s'exercer par des voies différentes, n'en est pas moins réelle et efficace. Pendant que les négocians anglais apportent avec eux des germes de civilisation qui ne sont pas toujours exempts d'alliage, les communautés chrétiennes éparses sur le territoire de la Chine, les prêtres indigènes formés dans les séminaires du littoral, par les soins et sous les yeux de nos missionnaires, répandent partout l'influence et le nom français, les traditions européennes dans ce qu'elles ont de meilleur. Les négociations de 1844 ont favorisé et développé cet état de choses. Mon intention a été de rappeler comment M. de Lagrené avait obtenu d'un souverain dont l'autorité s'étend sur un tiers de la race humaine la proclamation du principe de la liberté de conscience. Les persécutions partielles, les violences et les crimes multipliés depuis par la cupidité des mandarins, la haine des bonzes ou le fanatisme du bas peuple, sont autant de pages affligeantes qu'il faut bien ajouter à l'histoire de la Chine, mais qui ne diminuent pas l'importance du principe posé en 1844. Les idées généreuses qui ont été jetées dans le monde n'ont presque jamais triomphé de prime abord d'une manière définitive : elles ont eu leurs momens d'éclipse; plus d'une fois même il a semblé qu'elles faisaient la nuit plus complète. Tôt ou tard cependant l'obscurité se dissipe, l'idée reparaît; elle revêt souvent une forme nouvelle, elle est reprise par d'autres hommes, et finit par porter ses fruits.

Cte BERNARD D'HARCOURT.

LA RÉGION
DES GRANDS LACS
DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

ÉTAT MORAL ET SOCIAL DU CONTINENT NOIR.

I. *The Lake Regions of central Africa*, by Richard Burton, 2 vol. in-8°; Londres, Longman 1860. — II. *Okavango river*, by Ch. Andersson, 1 vol. in-8°, 1861. — III. *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1858-1862. — IV. *The Journal of the royal geographical Society of London*, 1858-1862. — V. *Mittheilungen aus Justus Perthes-Anstalt*, 1860-1862.

Lorsqu'il y a sept ans Barth nous revint des profondeurs de l'Afrique, plusieurs autres expéditions à l'équateur, dans l'Afrique australe, sur le Niger, venaient également de produire leurs résultats, et l'on put croire qu'une période de repos allait succéder dans le grand continent au vaste mouvement de recherches et de découvertes qui venait de s'y accomplir. C'est le contraire même qui a eu lieu. Quelques questions demeuraient encore incertaines: on s'était bien approché des sources du Nil, mais on ne les tenait pas. Sur la côte orientale, les récits arabes et indigènes signalaient de larges étendues d'eau; les régions de l'équateur étaient presque intactes. Alors une nouvelle génération de voyageurs s'est levée et a repris avec la même intrépidité, la même patience, la partie de la tâche que lui laissaient ses devanciers, et, comme eux, elle n'a pas tardé à inscrire bien des noms sur la liste funèbre que l'Afrique ouvre à ses explorateurs, car, toujours semblable au vieux sphinx, l'Afrique dévore ceux qui cherchent à résoudre ses énigmes; mais les cher-

cheurs ne se lassent pas, et c'est un admirable spectacle que celui de ce continent, champ de bataille de la science, où, dès qu'un soldat tombe, un autre se lève pour le remplacer! C'est ainsi, lorsque Richardson, puis Overweg ont succombé sous leurs fatigues, que le jeune Vogel s'est offert, victime bientôt lui-même du sauvage despote auquel il venait apporter des paroles de paix et de civilisation.

On verra que la nouvelle liste des voyageurs a aussi son martyrologe. Néanmoins ceux qui sont revenus ont de plus en plus resserré les limites de l'inconnu; ils ont touché à tous les points incertains à la fois. Dans le midi, Livingstone poursuit sur le bassin du Zambèze et de ses affluens les explorations qui l'ont rendu célèbre. En même temps des missionnaires et des chasseurs transportent leur vie errante sur des lacs et des fleuves jusqu'ici inconnus. Plus au nord, la question des grands lacs et la topographie de l'Afrique sous l'équateur s'éclaircissent. La foule des explorateurs se presse à la fois par le sud, par l'est, par le nord, vers ces sources mystérieuses du Nil que les hommes cherchent depuis deux mille ans. Enfin, de l'Algérie au Sénégal, un jeune Français, préparé par des études spéciales, animé et soutenu par l'exemple de Barth, recherche la voie qui passe par Tombouctou, problème difficile que la France a proposé à la curieuse ardeur de ses enfans.

Nous allons suivre ces divers voyageurs en essayant de mesurer les résultats produits par l'ensemble de leurs efforts. Parmi les notes qu'ils nous ont envoyées et les relations qu'ils nous rapportent, il en est une surtout qui nous livre de précieux renseignemens. M. Burton, explorateur des lacs de l'Afrique centrale et des régions qui les entourent, ne nous donne pas seulement des rectifications géographiques; il nous offre un tableau complet de la vie africaine, de ses habitudes, de son état intellectuel et social au cœur de l'Afrique, dans les régions que l'influence étrangère a le moins atteintes; il éclaire ainsi, dans quelques parties intéressantes, le problème compliqué de l'avenir du continent noir.

I. — LA TERRE DE LA LUNE.

En 1856, la Société Géographique de Londres résolut de tenter une expédition décisive pour compléter l'éclaircissement des problèmes de l'Afrique intérieure. Ces lacs signalés par des missionnaires d'après des renseignemens indigènes, il fallait qu'un voyageur européen en vérifiât l'existence, qu'il recherchât s'ils se rattachaient au bassin formé par les montagnes chargées de neige qui venaient d'être découvertes, et si le Nil ne tirait pas ses sources de ces masses d'eau répandues par-delà l'équateur. La société jeta

les yeux, pour cette difficile entreprise, sur un officier de l'armée du Bengale, le capitaine Richard Burton, qui s'était signalé déjà par un important voyage en Arabie, sous le costume musulman, comme jadis notre compatriote Caillié en Afrique. Il avait ainsi visité les sanctuaires de l'islam. Depuis il avait pénétré au nord-est de l'Afrique dans la cité sainte de Harar, ville fermée aux chrétiens, et y avait séjourné au péril de sa vie. Burton accepta, et songea à s'adjoindre un compagnon. Il fit choix de M. Speke, comme lui officier dans l'armée des Indes, et qui avait pris au Thibet et dans l'Himalaya l'habitude des pénibles voyages. Déjà même M. Speke avait fait une tentative à la côte orientale d'Afrique; mais les Somalis s'étaient jetés à l'improviste sur son camp : ils avaient tué un de ses compagnons, l'avaient pris lui-même, et il ne s'était échappé qu'à grand'peine.

Les deux voyageurs devaient procéder par la côte est; c'est le chemin préféré, aujourd'hui que l'on a reconnu l'impossibilité presque absolue de franchir les marécages qui enveloppent le Nil à sa naissance et de surmonter la malveillance des populations riveraines de son cours supérieur, aigries par les iniques dévastations des traitans négriers. Ils quittèrent Bombay en décembre 1856, et vinrent débarquer à Zanzibar, d'où le consul anglais devait leur faciliter l'accès de l'intérieur. Dans la prison de la forteresse de Zanzibar, il y avait alors un nègre chargé de fers et attaché à un canon de façon à ne pouvoir se tenir ni couché ni debout. Il avait été un des assassins du jeune Français Maizan, qui avait essayé quelques années auparavant de pénétrer en Afrique, et il expiait son crime dans cet affreux supplice.

Les préparatifs pour le départ n'étaient pas encore complets; une excursion aux établissemens de la côte occupa les voyageurs, qui allèrent visiter la station religieuse de Rabbai-Mpia. Ce fut le missionnaire Rebmann qui les reçut, et il put leur donner de précieux renseignemens sur les races qu'eux-mêmes allaient visiter. On les distingue en populations essentiellement nomades, — Somalis, Gallas, Masaï, — qui sont déprédatrices et très redoutables. Les demi-pastorales, telles que les Wakamba, qui changent assez fréquemment de demeures, font cultiver des terres par leurs femmes; ces tribus se livrent aussi au pillage. Quant aux populations agricoles, Wanika, réparties entre la mer et les grands lacs, elles sont composées de métis, de noirs et d'Asiatiques. De la station, les voyageurs se rendirent à Pangani, marché principal de la côte situé à l'embouchure d'une rivière du même nom. Ce lieu compte environ quatre mille âmes, et fait un commerce assez considérable de grains, de beurre, d'ivoire, de cornes de rhinocéros, de dents d'hippopotame.

Le parcours du Pangani est difficile à cause des rochers et des

chutes qui l'embarrassent, mais il déploie de magnifiques paysages. La nature africaine s'y montre sous l'aspect le plus imposant, avec sa végétation puissante et variée. Les cocotiers, les arécas balançaient leurs couronnes au-dessus du rivage, semé de lis et d'autres fleurs éclatantes. Le *makhl-el-schaytan*, palmier du diable, qui n'a pas de tronc, projetait ses branches énormes à 30 et 40 mètres du rivage. Par malheur, l'homme a flétri de ses dévastations cette splendide nature : çà et là on voyait quelques vestiges de culture, des cases, la plupart désertes, portant encore les traces de l'incendie. Les habitans avaient disparu, à l'exception de quelques pauvres pêcheurs qui s'empressaient de prendre la fuite à la vue des étrangers. Le cri de quelques oiseaux d'eau, le murmure du vent, troublaient seuls le silence de cette solitude. Quelquefois aussi l'hippopotame, surpris par le bruit des rames, levait sur la surface de l'eau une tête étonnée; de longs alligators, semblables à des troncs d'arbres, regardaient passer la barque d'un œil terne et endormi, et les singes effrayés grimpaient des pieds et des mains avec des gestes capricieux au sommet des arbres.

Après une rapide excursion à Fuga, lieu principal de l'Ousambara, composé de cinq cents huttes et peuplé de métis, d'Arabes et de Wasambaras, les deux Anglais revinrent à Zanzibar, d'où ils partirent à la fin de juin 1857 pour leur voyage dans l'intérieur du continent. Leur caravane se composait de douze soldats béloutchis, de guides, de porteurs, de domestiques, en tout quatre-vingts personnes. Trente ânes portaient les bagages. La caravane s'engagea dans l'ouest; elle atteignit Zungomero, village situé au pied d'une chaîne qui présente une étonnante ressemblance avec les montagnes du Dekkhan, et que les voyageurs proposent, pour ce motif, d'appeler *Ghâtes orientales*. Elle ne s'élève guère à plus de 1,820 mètres. On l'appelle plateau de Wagogo; le sol maigre n'est guère propre à la culture, et des forêts vierges, peuplées de bêtes sauvages, en occupent la plus grande superficie. Cependant ses habitans, les Wanyamwezi, sont une population nègre active, à la fois agricole et industrieuse. A partir de ce point, la marche devint de plus en plus pénible : les voyageurs avaient à souffrir d'un soleil dévorant, presque perpendiculaire, de toute sorte de privations et des funestes influences d'un climat malsain. Ils arrivèrent, accablés de fatigue, dans la région d'Ugogo, et se reposèrent quelques jours dans la capitale, Ugogi. Ce pays est éloigné de la côte de six semaines de chemin de caravane; il est peuplé d'une race métisse. Ugogi est à 720 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le climat est salubre, les nuits y sont fraîches et sans rosée, les brises et les rafales de la mer tempèrent l'ardeur d'un soleil vertical.

Quelques étapes encore menèrent les voyageurs à Kazeh, dans l'Unyanyembé, sous le cinquième parallèle sud. Là ils firent un séjour de plus d'un mois pour se remettre de leurs fatigues. Tel est l'usage des caravanes qui viennent de la côte : avant de se diriger sur les lacs, elles se refont à Kazeh pendant six semaines des privations et des labeurs qu'elles ont endurés. Cette ville, une des plus importantes de l'Afrique centrale, est peuplée surtout d'Arabes, et elle est le rendez-vous des caravanes qui s'en vont dans l'intérieur chercher l'ivoire. Après s'être remis en marche, MM. Burton et Speke visitèrent le marché important de Msené. Ils étaient alors aux limites de la région des lacs, l'Unyamwezi, contrée fameuse dans toute l'Afrique orientale et centrale. Ce nom signifie *Terre de la Lune;* on l'appelle aussi *le Paradis* et *le Jardin de l'Afrique.*

C'est une coïncidence assez singulière que ce nom de Terre de la Lune donné par les indigènes à une région placée vers le centre de l'Afrique, dans la direction même où le géographe Ptolémée inscrivait, il y a dix-huit siècles, une large chaîne de montagnes à laquelle il donnait ce même nom. Ces montagnes de la Lune, nos cartes les ont tour à tour admises et rejetées; aucun voyageur ne les avait revues; l'Afrique passait pour être dans cette partie déprimée et couverte de sables, et la mention fournie par le vieux géographe était rangée parmi les fabuleuses inventions familières à la Grèce. On est obligé aujourd'hui de convenir que les anciens étaient renseignés mieux que nous ne l'avons cru. Ces régions de l'Afrique, que nous nous vantons d'être les premiers à visiter, sans doute elles ont vu jadis des navigateurs grecs ou phéniciens sillonner les détours de leurs côtes dans les lentes pérégrinations de leurs longs périples, quand ils lançaient leurs vaisseaux à la recherche des trésors de l'Ophir ou de la Taprobane. Toutefois ce n'est pas précisément au lieu appelé par les Africains Terre de la Lune qu'il semble qu'on doive placer les montagnes de Ptolémée, car la région à laquelle est donné ce nom, l'Unyamwezi, présente dans sa configuration un vaste plateau bien plus qu'une chaîne de montagnes. C'est plus au nord sans doute, dans ces hauts sommets découverts par Kraf et Rebmann, le Kilimandjaro, le Kenia, l'Ambolola, récemment revus par d'autres explorateurs, qu'il faut placer les monts de la Lune. Ptolémée ajoutait qu'au pied de cette chaîne s'étendait un grand lac d'où paraissait sortir le Nil. Cette autre hypothèse aussi se confirme. Il est probable que le Nil tire ses principales sources de l'un de ces grands lacs sur les bords desquels s'étend la région favorisée que la tradition continue d'appeler aujourd'hui, comme au temps des Grecs, « Terre de la Lune. »

Cette contrée de l'Afrique centrale s'étend, dans une longueur de

250 kilomètres, entre le désert de Mgunda à l'est, le lac Nyanza au nord, la rivière Malagarazi à l'ouest, les états d'Ugala, d'Ukimbu, d'Uwembé au sud, au sud-est et au sud-ouest. Il est compris entre les 4e et 5e degrés de latitude sud et les 31°,37′ et 28°,50′ de longitude à l'est de Paris. Les caravanes indigènes mettent de vingt-cinq à trente jours pour le traverser, avec quatre haltes. L'altitude de cette région varie de 900 à 1,250 mètres. Les Portugais, à la fin du XVIe siècle, ont les premiers entendu prononcer ce nom, qui depuis a été marqué, défiguré de diverses façons, sur les cartes de l'Afrique. D'anciennes traditions conservées dans le pays représentent l'Unyamwezi comme ayant formé jadis un état puissant sous un seul chef, et elles ajoutent qu'il y a bien longtemps, quand le dernier souverain de l'Unyamwezi mourut, ses fils et les grands se partagèrent son empire, et qu'ainsi fut morcelé ce puissant état. Aujourd'hui en effet, il est coupé en un grand nombre de subdivisions, ayant chacune un chef particulier. Une seule langue y est en usage; mais, comme tous les idiomes africains, elle s'est modifiée en une infinité de dialectes.

Cette région n'est pas montagneuse; un terrain argileux y recouvre un granit qui de place en place s'élance du sol avec des formes pittoresques, formant de vastes dômes, des blocs puissans et bizarrement entassés. Le climat est généralement salubre; néanmoins, durant l'été, les vents d'est, rafraîchis par les alluvions marécageuses des vallées, balaient cette contrée comme la tramontane d'Italie, coupent de courans froids la chaude atmosphère, et par le brusque contraste des changemens, engendrent des maladies. On signale aussi dans certaines parties de cette contrée des fièvres bilieuses. Les pluies sont violentes dans leur saison, qui s'étend de septembre à mai. Pendant cette longue période, les fortes ondées se succèdent presque sans relâche. Au contraire, dans la saison sèche, la terre présente un aspect de grande magnificence, et c'est à juste titre que cette contrée a été appelée le jardin de l'Afrique intertropicale. Le charme en est augmenté par le contraste des plaines rouges et stériles de l'Ugogo. Les villages sont nombreux et bien peuplés; on les voit à de courts intervalles se dresser du milieu du labyrinthe de haies vertes qui couvre le sol. La terre est bien cultivée, et l'abondance du bétail donne une bonne idée de la prospérité de cette terre.

Les villages sont, comme dans les pays voisins d'Usagara et d'Unyanyembé, formés d'une espèce particulière de maisons auxquelles on donne le nom de *tembé*. M. Burton observe que le degré d'importance des constructions africaines donne à peu près le niveau de la civilisation des diverses tribus; ainsi le *tembé*, habitation d'une

race plus intelligente et plus riche, est de beaucoup supérieur à ces huttes coniques primitives qui sont en usage dans la plupart des régions de l'Afrique. A la côte est, les villages ont des maisons assez vastes, longues et carrées, avec un toit de chaume en pente et de larges rebords débordant en guise de vérandas. Elles sont faites de claies et de menus morceaux de bois mêlés de terre. Dans toutes les contrées qui avoisinent le littoral domine le *nyumba*, hutte circulaire dont il existe beaucoup de variétés; la plus simple est un cône fait de lattes et de branches liées à l'extrémité et recouvertes de chaume. C'est dans l'Afrique intérieure, près du lac Tanganyika, que la classique maison africaine de boue fait place au plus comfortable *tembé*. Les Arabes n'emploient guère d'autres constructions, et ils en ont transporté l'usage de l'autre côté du lac, là où reparaissent les huttes circulaires. Ces *tembés* sont de forme oblongue ou carrée, souvent irrégulière, et munis à chaque angle d'une espèce de petit fort qui les protége contre les attaques. Beaucoup de ces habitations sont ornées de représentations d'hommes et de serpens grossièrement figurés en terre : on voit aussi des croix sur les façades; mais les indigènes n'y attachent pas une signification religieuse.

Dans la plupart des villages on ne pénètre que par une ruelle, en palissades, étroite et sombre. La toiture est faite de pièces de bois sur lesquelles on répand un épais gazon; on lui donne une pente pour l'écoulement des eaux, mais peu inclinée, de façon à pouvoir y déposer des réserves de grains, le bois à brûler, le manioc, les pastèques, tout ce qui a besoin de soleil. Durant la saison des pluies, les toits verdissent, et à distance les *tembés* présentent l'aspect d'ondulations de terrain; sur chaque face de la maison s'ouvrent une ou deux portes, assez larges pour laisser passer une vache. Après le coucher du soleil, on les ferme soigneusement, et les habitans se gardent bien de sortir jusqu'au matin.

Chaque maison a ordinairement deux chambres que l'on appelle *but* et *bin*. La longueur varie de vingt à cinquante pieds, la largeur de douze à quinze. Ces chambres sont séparées par une cloison en bois ou par des nattes en paille, laissant une petite ouverture pour la lumière. Le *but* sert de parloir, de cuisine et de dortoir; le *bin* reçoit quelque clarté de la porte ou d'une crevasse, car la fenêtre n'est pas encore inventée en Afrique. C'est le magasin de la famille. On y admet la nuit les chevreaux et les agneaux. C'est aussi l'asile des poules qui couvent. Le plancher de terre battue est rude, raboteux, inégal. Les bestiaux sont entassés pêle-mêle dans les cours; leur nombre, les soins incomplets qui leur sont donnés, rendent l'atmosphère malsaine et développent les maladies de peau et la

phthisie. La cour centrale a ordinairement de belles plantations d'arbres, à l'ombre desquelles les enfans jouent, les hommes fument, les femmes travaillent. Il y a encore, attenant au *tembé*, une petite case, le *nizimi*, hutte au fétiche, où les dévots portent leurs offrandes. On remarque aussi dans les villes de l'Unyamwezi des lieux publics appelés *iwanzas*; ils répondent aux cafés et aux cabarets des pays civilisés. Les noirs, qui aiment beaucoup à se trouver réunis, les fréquentent au détriment de leur travail. Dès le matin, après un premier repas, l'Africain s'en va, muni de sa pipe, à l'*iwanza*. Là il trouve une nombreuse compagnie exclusivement de son sexe, et il y passe la plus grande partie de la journée à bavarder, à fumer, à rire, et quelquefois à dormir comme une bête de somme. Il se livre aussi au jeu, et toujours avec frénésie. Ces sauvages risquent, dans leurs jeux de hasard primitifs, tout ce qu'ils possèdent; il en est qui se jouent eux-mêmes et se livrent comme esclaves. Leurs femmes et leurs enfans leur servent aussi d'enjeux, et on en citait un qui, dans l'*iwanza* d'un village de ce pays de la Lune, avait joué sa mère contre une vieille vache.

Les femmes ont aussi leurs *iwanzas*, mais les étrangers n'y pénètrent pas; ce sont des sortes de harems. Au contraire ceux des hommes sont toujours publics. Ce sont de larges huttes soutenues par de grossières colonnes. Le toit consiste en une couverture de chaume surélevée d'un pied au-dessus des murs, ce qui fournit une excellente ventilation. Une rangée de troncs raboteux et pointus protége l'*iwanza* contre l'invasion des bestiaux. Au linteau des deux portes d'entrée sont appendues des queues de lièvres, des crinières de zèbres, des cornes de chèvres, servant d'appel au public, ou regardées peut-être comme étant douées d'une vertu protectrice. La moitié de l'intérieur est réservée à une espèce de lits en planches appelés *ubiri*, où s'étendent les dormeurs et les ivrognes. Les murs sont décorés avec des lances, des bâtons, des arcs, des pipes; les plus somptueux établissemens sont ornés de défenses d'éléphans. Dans ces lieux, non-seulement on joue et on fume, mais aussi on mange. Beaucoup de noirs désertent leur ménage pour vivre à l'*iwanza*, où surtout on consomme le *pombé*. Cette boisson, très commune sous divers noms à toute l'Afrique, s'appelle en Égypte *buzah*, dans l'extrême est et sur le Haut-Nil, *merissa*. C'est une espèce de bière sans houblon, faite moitié de grains et moitié des herbes *holcus* et *panicum*, graminées très amères. On met dans l'eau ces divers élémens, et on les y laisse jusqu'à fermentation. Alors on les mêle à une égale quantité de farine et à un peu de miel. Le tout est bouilli trois ou quatre fois dans de grands pots, puis clarifié dans un filtre de nattes; ensuite on le rend à la fer-

mentation, et au bout de trois jours le mélange a pris l'acidité du vinaigre. Il possède alors des propriétés très enivrantes; on en vient vite à surmonter la première répugnance que cause l'amertume du breuvage, et cette ivresse présente une certaine analogie avec celle que produit le *kava* océanien. Les résultats ne sont pas moins pernicieux : ils consistent dans une vive excitation suivie d'un profond sommeil, avec une pénible courbature au réveil. L'usage du *pombé* amène des rhumatismes, et l'on en reconnaît les amateurs à leur œil chassieux. Avant de tomber en ivresse, un buveur émérite peut absorber environ un gallon, c'est-à-dire cinq litres, et il y a des individus des deux sexes qui semblent ne vivre que de cet affreux liquide.

Ces renseignemens nous prouvent que les indigènes de l'Afrique orientale et centrale ne sont pas d'une haute moralité. Pour eux, l'idéal d'une belle existence, c'est l'inaction, le sommeil, jouer, fumer, mais surtout manger. La chair, voilà le rêve de l'Africain. Il peut assez facilement le satisfaire dans les contrées naturellement riches comme l'Unyamwezi. De plus, il a le poisson, les grains, les végétaux. Le lait, le beurre, quelques fruits tels que la banane et la datte du palmier de Guinée sont considérés comme alimens de luxe. Le miel est très abondant, et il n'y a guère de village à la suite duquel on ne voie ces alignemens de ruches que les nègres appellent *mazinga*. Les années où le miel est abondant, les Arabes en font un sucre de couleur brune dont on use partout où ne croît pas la canne. Dans les lieux où celle-ci pousse, on l'emploie à l'état naturel, les noirs n'ayant pas encore imaginé d'en extraire le suc. Cependant le sucre est une des friandises les plus recherchées de ces nègres, et ils font force contorsions pour en obtenir et pour remercier quand ils en ont obtenu.

Le poisson abonde dans les cours d'eau et dans les lacs de ces terres bien arrosées; cependant il est abandonné aux pauvres et aux esclaves. De l'aveu des Arabes, les végétaux sont durs et indigestes sous cette latitude. Le gibier est réputé inférieur aux viandes d'animaux domestiques. Après les bœufs, on estime principalement les chèvres. Les moutons sont chétifs et vendus à vil prix. Les poules, les pigeons sont aussi en grande faveur; mais les œufs excitent une répugnance unanime, sans qu'on en sache la cause. Des animaux sauvages, le plus recherché est le zèbre; on en fume la chair. Certaines espèces d'antilopes sont succulentes, mais la plupart ont la chair noire, dure et indigeste. Le meilleur moyen pour un voyageur européen de déterminer des Africains à le suivre, c'est de leur promettre une abondante nourriture. Réunir quelques provisions est le seul soin dont ces noirs soient capables; ils sèchent, fument et sa-

lent de grandes quantités de viande : battue, coupée même et mise avec du beurre dans des pots, cette viande forme un mets appelé *kavurmeh*, qui est en usage surtout pour les longues excursions. D'ailleurs le noir en voyage, s'il manque de vivres et d'eau, ouvre la jugulaire à sa bête de somme et se rassasie comme une sangsue.

Tels sont les habitans de la terre fortunée de la Lune. Ils ne le cèdent guère en barbarie et en grossièreté à leurs congénères du reste de l'Afrique. Quelques autres détails sur leurs relations sociales, leur industrie, leurs arts rudimentaires, leurs croyances, se présenteront naturellement quand nous pénétrerons dans les villes de ces Africains. Pour le moment, il faut reprendre, à la suite de MM. Burton et Speke, les chemins qui mènent aux lacs, but de leurs laborieux efforts.

II. — LE COMMERCE DES ESCLAVES. — MŒURS INDIGÈNES.

En poursuivant leur itinéraire à travers l'Unyamwezi, les voyageurs anglais ne s'appliquaient pas seulement à recueillir des informations sur les indigènes, ils examinaient aussi avec attention la faune et la flore des régions qu'ils traversaient. De la flore il y a peu à dire : elle est semblable à celle des contrées voisines. La faune offre certaines particularités. Le *nyanyi*, cynocéphale rouge ou jaune, qui atteint la taille d'un grand chien, est la terreur des districts qu'il habite, et les femmes surtout doivent craindre d'approcher de sa retraite. En troupe, ces cynocéphales ne redoutent, assure-t-on, ni le lion ni le léopard. Il existe un singe d'une autre espèce, appelé dans le pays *mbega*. C'est le même que le docteur Livingstone a vu dans l'Afrique australe, où on l'appelle *polumé*. Il est remarquable par sa peau, d'un noir luisant, sur laquelle s'épand une sorte de chevelure blanche comme la neige. C'est un joli animal, très propre, toujours occupé à polir sa belle robe. On le persécute pour sa dépouille; mais, suivant un dire des Arabes qui sent un peu la fable, le *polumé* ne veut pas la livrer, et quand il se sent frappé à mort, il la déchire lui-même. Ce joli quadrumane vit sur les arbres, sans descendre à terre, et ne se nourrit que de jeunes feuilles et de fruits.

Dans le voisinage de l'Unyanyembé, on trouve, disent encore les Arabes, une espèce de chien sauvage très féroce, haut de dix-huit pouces. Ces animaux se rassemblent en troupes de vingt à deux cents pour se jeter, avec d'affreux hurlemens, sur les bêtes et même sur les hommes. Les oiseaux aquatiques, gibier toujours préparé pour le chasseur, abondent sur les moindres mares. Les autruches sont devenues rares. Des libellules au fin corset, aux ailes puis-

santes, trois fois grandes comme les nôtres, voltigent à travers les joncs et les fleurs aquatiques. La famille des papillons est innombrable, riche et variée à l'infini. Dans toutes ses créations, l'homme excepté, la nature déploie, à ces latitudes, la puissance, la richesse, la force, sous l'influence des pluies et du soleil immodérés de l'équateur.

Les voyageurs suivaient un chemin parallèle au cours du fleuve Malagarazi, le plus puissant affluent du lac Tanganyika. Ils coupèrent plusieurs cours d'eau tributaires du fleuve, traversèrent le district de Kinawani et parvinrent, le 13 février 1858, sur une hauteur d'où une longue ligne blanchâtre se dessinait dans le lointain. Ils obtenaient enfin la récompense de leurs peines et de leurs efforts : le grand lac se déroulait sous leurs yeux. Rien, paraît-il, de pittoresque et de magnifique comme le Tanganyika, enveloppé dans sa ceinture de montagnes et illuminé par les splendeurs d'un soleil tropical. En bas et autour, l'œil contemple sur le premier plan les pentes abruptes et raides de la montagne au pied de laquelle court, avec de nombreux détours, le sentier des piétons, bande étroite et toujours fleurie de gazon couleur émeraude. Au-dessous s'étend une ceinture resplendissante d'un sable jaune bordée tantôt par des joncs épais et tantôt frappée par les vagues claires et brillantes. Plus loin, en face, s'allonge la vaste nappe d'eau, d'un bleu doux et lumineux, qu'un léger vent du sud-est frise d'une écume couleur de neige. A l'arrière-plan se dessine un mur haut et droit de montagnes à teintes d'acier, éclairé par de vifs reflets, et découpant sur une atmosphère d'azur ses échancrures rudes et sévères. A l'opposé, du côté du sud, sur un terrain bas, le Malagarazi court avec violence, et décharge dans le lac ses eaux saturées d'une argile rougeâtre. Là s'allongent les pointes et le cap d'Ugubha, et si la vue plonge au-delà, elle entrevoit un groupe de petites îles tachant le lointain horizon des flots. Les villages, les cultures, les nombreux canots des pêcheurs, le bruissement éloigné des vagues battant la plage, tout cela donne à ce magnifique paysage le mouvement, la variété, la vie. En même temps les mosquées, les kiosques, les palais, les villas, les jardins, les vergers semés dans la campagne, complètent, par leur contraste avec la magnificence et les profusions de la nature, ce merveilleux spectacle. « Quel charme, s'écrie M. Burton, que l'aspect des rians rivages de cette puissante crevasse que l'on appelle Tanganyika après les baies silencieuses de l'Afrique orientale avec leurs palétuviers semblables à des spectres, après la monotone traversée du désert, les jungles sans fin, les rocs sombres, les plaines brûlées du soleil, les marécages couverts de grandes herbes plates! C'est la

joie de l'œil et de l'âme, l'oubli des fatigues, des dangers, des incertitudes du retour, et le moment de braver plus de périls encore. — Tous mes compagnons partageaient la vivacité de ma jouissance. » Les courageux explorateurs se rendirent au village le plus proche du point où ils avaient touché le lac; ce n'est qu'un amas de quelques huttes de gazon, appelé Ukaranga, abri temporaire des caravanes qui vont à l'autre bord. De là ils gagnèrent Kawelé, ancienne ville aujourd'hui dépendante de la ville nouvelle Ujiji, qui est le centre le plus important du commerce du lac.

Ujiji n'est pas le nom seulement d'une ville, mais aussi d'une province dont elle est le chef-lieu, et que l'on appelle quelquefois d'un autre nom, *Manyofo*. Les Arabes, qui rendent à l'Europe le service d'ouvrir et de préparer les voies en Afrique, ont pénétré seulement en 1840 dans l'Ujiji, dix ans après leur admission dans l'Unyamwezi. Ils jugèrent que cette ville serait un marché bien placé pour le commerce de l'ivoire et des esclaves avec les populations riveraines du lac. Leurs caravanes y font en effet de fréquentes visites durant la belle saison, de mai en septembre. On peut juger de la fertilité de cette province par ses vastes forêts et par la puissance et la variété de ses fougères. Elle doit à la grande humidité du sol et aux ardeurs du soleil africain une fécondité qui produit des végétaux presque sans culture; mais le climat n'est pas sain durant la saison humide. Le long des bords du lac, il y a des champs où le riz monte à huit et à neuf pieds. Les habitans lui préfèrent cependant le sorgho, bien que les déprédations des singes et les dévastations des éléphans leur fassent subir des pertes considérables. Le principal grain est le *holcus*, qu'on a vu employé à la fabrication du *pombé*. Le millet ne croît pas dans ces contrées.

Les bazars d'Ujiji sont bien approvisionnés de cannes à sucre, de tabac et de coton, de miel, de poisson, de bestiaux, parmi lesquels figurent les moutons à longue et lourde queue. Il y a aussi une espèce de petits bœufs, avec une bosse peu proéminente, originaires des montagnes du Karadwah. Ils sont d'un prix très élevé; une seule vache n'est pas estimée moins que le prix d'un esclave adulte. Les indigènes mangent toute espèce d'animaux, depuis l'éléphant jusqu'à la fourmi termite, qui est un fléau de ces régions; on y trouve aussi le *tse-tse*, cette mouche étrange, funeste exclusivement aux animaux domestiques, qui désole l'Afrique australe et le Haut-Nil.

Ujiji est le centre du commerce d'ivoire qui se fait à plusieurs milliers de kilomètres autour du lac, et aussi le grand marché d'esclaves. Les tribus d'Urundi, d'Uhha, d'Uwira, de Mariengu, lui en fournissent une quantité considérable. Il y a lutte d'activité et de fourberie pour cet article humain entre les Arabes et les mar-

chands indigènes. Ceux-ci augmentent leurs profits en favorisant l'évasion des captifs, et les Arabes qui n'ont pas le soin de tenir à la corde ou à la chaîne leurs esclaves sont sûrs d'en perdre vingt pour cent avant le passage du Malagarazi. Aussi le marché d'Ujiji n'a pas bonne réputation, et les Arabes cherchent une autre place pour y transférer leurs transactions. Le prix des esclaves est très variable, suivant le chiffre des demandes; mais il n'est pas fort élevé, et comme les noirs sont revendus à Zanzibar au prix de 15 à 30 dollars, il en résulte que la traite, qui réalise cinq cents pour cent, est d'un assez bon profit.

L'esclavage semble être aussi vieux que les sociétés africaines, ce qui n'a rien de particulier ni d'étonnant, car les plus nobles races à leur enfance, et même à des âges de plein développement comme la Grèce et Rome, n'ont pas été exemptes de ce crime. Pour toute l'Afrique, il est encore dans sa pleine vigueur, et c'est la cause la plus énergique de la dégradation du continent noir; de là résultent les luttes acharnées de ses innombrables tribus, avec une excitation permanente de toutes les mauvaises passions. Comment ces hommes pourraient-ils être relevés, s'ils se traitent eux-mêmes en brutes? Toutefois il est juste de reconnaître que, si l'esclavage est fréquent en Afrique, il n'y est cependant pas universel. Quelques tribus l'ont rejeté spontanément ou sous une influence extérieure; telles sont, à la côte est, celles des Wahinda, des Watosi et des Wagogo. M. Livingstone a vu aussi dans l'Afrique australe des peuplades qui ne connaissent pas l'esclavage. Il paraît que dans cette partie du continent ce sont les marchands portugais qui l'y ont surtout propagé. Les Arabes tiennent un vilain rôle dans ce trafic; ils en sont les principaux entremetteurs, et c'est le plus riche des profits qu'ils font en Afrique. Ce ne sont pas seulement les prisonniers qui sont livrés à l'esclavage, mais aussi les parens les plus proches. M. Burton cite des tribus où l'oncle a droit de vente sur ses nièces et ses neveux. Dans l'Afrique même, l'esclavage présente assez de douceur. Il est rare qu'un maître traite durement des hommes jetés dans une condition où il pourrait si facilement tomber lui-même. Le commerce se pratique de tribu à tribu, et les noirs qui sont vendus sur les grands marchés de la côte viennent souvent de très loin. Les principaux marchés de l'est sont l'île de Kasengé, Ujiji, Unyanyembé et Zungomero. Les Arabes y vont choisir les meilleurs sujets, qu'ils transportent à Zanzibar, le plus grand entrepôt du continent africain.

Les causes qui fomentent les guerres entre tribus ne sont pas politiques; ce ne sont guère non plus les rivalités des chefs : par-dessus tout, c'est le désir de se procurer de la marchandise humaine, le

rapt des enfans et le vol des bestiaux. Il y a des tribus pastorales, les Wamasaï, les Wakwafi, les Watuta, les Warori, qui prétendent qu'elles ont seules le droit de posséder des troupeaux, — droit qui leur a été transmis héréditairement, disent-elles, par leurs premiers ancêtres, créateurs des animaux. Les enlèvemens d'enfans sont très fréquens : il y a des razzias organisées pour cet objet. L'ivoire sert souvent de prix pour les échanges. Il serait difficile de fixer une valeur moyenne à une marchandise aussi variable que les esclaves. Toutefois à Zanzibar on paie généralement de 15 à 30 dollars un enfant; un homme de vingt-cinq à quarante ans vaut de 13 à 20 dollars; plus vieux, il tombe de 10 à 13. Les esclaves instruits dans quelque métier sont payés de 25 à 70. Le prix des femmes est ordinairement d'un tiers supérieur à celui des hommes. Les droits payés à Zanzibar varient suivant la provenance des sujets : les Wahio, les Wagindo et autres importés de Kilwa ne paient qu'un dollar; de Mrima et de la région maritime, il en paient deux, et trois de l'Unyamwezi, d'Ujiji et des autres régions de l'intérieur. Au dépôt central d'Unyanyembé, les prix sont beaucoup moins élevés. Il y a aussi des marchés où les hommes sont vendus plus cher que les enfans. Dans les moins chers, par exemple à Karagwa et à Urori, on a un enfant pour trois vêtemens et une petite mesure de grains de corail; un homme coûte le double, et on ne prend pas les vieux noirs. Le nombre des esclaves annuellement introduits à Zanzibar varie entre dix et vingt mille. La perte par mort et par évasions n'est pas évaluée à moins de 30 pour 100.

Sur les bords du lac Tanganyika aussi bien que sur tout le reste du continent, les familles noires sont très diverses et très nombreuses. La science se perdrait à tenter l'explication de cette ethnologie africaine. Les Wajiji sont une population rude et très barbare; les chefs se couvrent les bras, la poitrine, le dos, de tatouages en lignes, en cercles, en raies entre-croisées. Ils se frottent d'huile; leurs cheveux, coupés ras, sont disposés en croissans, en ronds, en étoiles, en lignes elliptiques. Ils ont très peu de poils sur la figure, et s'y appliquent, hommes et femmes, de la terre rouge ou de la craie, ce qui les rend hideux. Les plus riches portent des étoffes de coton achetées aux caravanes. Les femmes font usage d'une robe appelée *tobé;* les pauvres gens portent des peaux de moutons, de chèvres, de cerfs, de léopards, de singes, attachées avec des cornes sur les deux épaules, et dont ils laissent la queue et les jambes pendre derrière eux. A Ujiji, on fabrique avec les filamens intérieurs de l'écorce de certains arbres des étoffes qui ont l'avantage d'être imperméables. Pour leur donner de la souplesse, on les graisse avec du mauvais beurre.

Dans l'Unyamwezi, il y a deux races distinctes, les Wakimbu et les Wanyamwezi. Les premiers ne sont pas indigènes; ce sont des immigrans qui obtinrent la permission de s'établir dans ce pays il y a une vingtaine de *masikas*, c'est-à-dire de saisons de pluie; on compte ainsi les années par saisons dans cette partie de l'Afrique. C'est une population pauvre, adonnée aux travaux pénibles. Les tribus Wanyamwezi, propriétaires indigènes du sol, sont la race typique de cette partie de l'Afrique. L'activité, le commerce, une industrie relative, assurent leur supériorité sur les autres races. Ces indigènes sont couleur de sépia, et leurs traits ne portent pas les caractères sémitiques des populations du littoral. Leurs cheveux crépus sont tressés en boucles ou en nattes et pendent comme des franges sur leur cou. C'est une population grande et vigoureuse. Les femmes sont remarquables par l'allongement des seins; les hommes portent sur la figure une double ligne de coupures s'étendant depuis les tempes et le sourcil jusqu'à la mâchoire inférieure. Quelquefois une troisième ligne marque le front jusqu'à la naissance du nez. Les hommes se décorent en se frottant la face de charbon de bois; les femmes préfèrent le bleu, et se font autour des yeux de petites cicatrices perpendiculaires de cette couleur. Les Wanyamwezi se déforment les dents, comme tant d'autres sauvages; ils leur donnent une forme triangulaire, et les femmes s'arrachent les incisives inférieures, ce qui les rend hideuses. Ils s'élargissent aussi les lobes des oreilles. Leurs vêtemens consistent en peaux et en étoffes pour les gens riches; les femmes portent un *tobé* bien drapé; les enfans sont nus, et les jeunes filles ne se couvrent pas la poitrine. Les petits enfans sont portés sur le dos de leur mère dans un sac rattaché au cou. Les ornemens favoris consistent en corail rouge et en colliers d'œufs de pigeons, de coquilles, de dents de jeunes hippopotames. Des anneaux de cuivre massif entourent les poignets et les avant-bras, des cercles d'ivoire sont placés au-dessus du coude, les chevilles sont entourées de clochettes et d'anneaux de fil de cuivre et de fer. Beaucoup portent des charmes donnés par le *mganga*, sorcier et médecin. Les armes des Wanyamwezi consistent en longues lances, en arcs, en flèches barbelées et empoisonnées; ils ont aussi des couteaux, des haches. Cette race est belliqueuse et douée d'un grand courage.

La femme près de devenir mère quitte sa hutte et se retire dans les jungles; elle revient quelques heures après, portant dans un sac sur son dos le nouveau-né. Les jumeaux, très communs dans la race cafre, le sont beaucoup moins ici; on en tue toujours un. Si une femme meurt sans enfans, le veuf peut réclamer des parens le présent qu'il leur avait donné pour l'obtenir en mariage; c'est l'en-

fant qui hérite. Les naissances sont célébrées par de copieuses libations de *pombé*. Les mères allaitent leurs enfans jusqu'à la fin de la seconde année; à l'âge de quatre ans, l'enfant commence à s'exercer avec de petites flèches et de petites lances dont la grandeur et le poids sont augmentés graduellement. C'est toute son éducation. Les noms sont souvent empruntés aux visiteurs arabes. La circoncision n'est pas en usage. L'enfant est la propriété de son père, qui a le droit de le vendre ou de le tuer. Dans les contrées plus septentrionales, notamment dans l'Usukuma, on retrouve un singulier usage, que déjà le docteur Baikie avait remarqué sur le Niger : c'est l'héritage par le neveu maternel; l'enfant hérite du frère de sa mère. Par une autre coutume qui semble la ruine de toute organisation sociale, les Wanyamwezi abandonnent leur succession aux enfans illégitimes qu'ils ont eus d'esclaves ou de concubines; ils disent que c'est parce que ceux-là sont dénués de ressources et de protection. Dès que les garçons peuvent marcher, ils s'assemblent en troupes. A l'âge de dix ans, tous gagnent leur vie, ils secouent la dépendance paternelle, se bâtissent une hutte et plantent leur tabac.

Les filles demeurent jusqu'à leur puberté dans la maison paternelle; ensuite toutes celles d'un même village qui sont à l'état adulte, généralement au nombre de sept ou onze, se réunissent et se bâtissent chacune une hutte où elles puissent recevoir leurs amans hors de la surveillance de leur famille. Quand une d'entre elles est sur le point de devenir mère, le jeune homme qui a eu des rapports avec elle est tenu de l'épouser sous peine d'amende, et il en paie une aussi au père, si la femme meurt dans l'enfantement. Pour épouser, le jeune homme a également un prix à payer, qui varie, suivant les avantages et les qualités de la jeune personne, entre une et dix vaches. La cérémonie du mariage est célébrée à grand renfort de tamtam par des danses et une consommation considérable de *pombé*. La polygamie est en usage pour les gens riches. L'homme a la charge des bestiaux, de la volaille; c'est la femme qui travaille la terre. Chacun cultive son tabac. Les veuves quittent leurs demeures et se livrent à la prostitution.

Autrefois, quand un indigène était mort, ses proches traînaient le cadavre par la tête dans une jungle, où les hyènes et autres bêtes fauves ne tardaient pas à le faire disparaître. Les Wanyamwezi étaient opposés à la combustion pratiquée par les Arabes et la traitaient de profanation. Cependant ce mode a fini par prévaloir et s'est imposé à ces Africains. Aujourd'hui le mort, le visage tourné vers le village où est née sa mère, est brûlé avec ses armes. Si c'est un personnage d'importance, on égorge en son honneur un bœuf et une

brebis qui servent à un festin de funérailles, et on enveloppe ses cendres de leurs peaux. Les chefs de ces peuplades, qui prennent uniformément le titre de sultans, sont également brûlés, et trois femmes esclaves sont jetées vives dans leur bûcher : on veut leur épargner, dit-on, les ennuis de la solitude. De larges libations de *pombé*, comme toujours, complètent la cérémonie.

On sait combien les sauvages de l'Afrique sont passionnés pour les danses et pour la grossière musique qui les accompagne. Ceux de l'est et du centre ne le cèdent sur ce point à aucune autre peuplade. Quand la lune commence à se lever, ils secouent leur torpeur ou quittent leurs jeux, et, bondissant comme des chacals, appellent à grand bruit d'instrumens les filles, qui accourent et dansent tantôt seules, tantôt mêlées aux hommes. La musique se compose des combinaisons de sons les plus monotones : c'est une sorte de récitatif coupé par des chœurs chantés à voix très basse. Les instrumens de musique, très primitifs, sont cependant nombreux; ils sont d'importation étrangère et viennent de la côte ou même de Madagascar. On remarque dans cet orchestre barbare le *zezé* ou *banjo*, instrument monocorde assez semblable au *rubbah* arabe, qui paraît être le rude ancêtre de la guitare espagnole. C'est un long manche sur lequel court une corde rattachée à une gourde; il paraît que le *zezé* peut donner six notes. Le *kinanda* est une sorte de prototype de la harpe ou de la lyre; il consiste en une boîte longue de treize pouces, large de cinq ou six, profonde de deux, et qui n'a pas moins de onze ou douze cordes. L'artiste en joue à l'aide d'un archet long d'un pied, tenant l'instrument dans la main gauche. Comme le *zezé*, le *kinanda* est enrichi d'ornemens en cuivre. Il y a aussi des tambours qui n'ont de peau que d'un côté, et encore le *paddle*, le *stool*, le *kidete*, le *sange*, qu'il serait trop difficile de décrire.

L'industrie de ces sauvages consiste dans la fabrication de quelques nattes, d'étoffes d'écorce, de poteries. L'Ujiji donne un excellent cuivre rouge, les armes sont faites du fer indigène; mais le produit où ces Africains excellent, ce sont les pipes. Ils en font de toutes formes et de toutes grandeurs, et souvent de fort élégantes; ils les teignent de diverses couleurs et les ornent de tubes de cuivre ou de fer.

III. — LES GRANDS LACS.

C'est seulement après le *masika*, saison des pluies, que le lac Tanganyika devient navigable. A l'extrémité septentrionale, il reçoit un cours d'eau que l'on dit très important; mais les indigènes

d'Ujiji se refusent absolument à s'y rendre, parce que les tribus riveraines leur sont hostiles, et qu'elles sont réputées anthropophages. Cependant M. Burton avait l'intention de pousser son exploration jusqu'à ce point mystérieux; enfin, après bien des pourparlers, un chef, appelé Kannena, s'engagea, pour un prix exorbitant il est vrai, à le conduire à Uwira, l'*ultima Thule* de la navigation du lac. Pour deux canots de petites dimensions, Kannena exigea trente-trois bracelets de la valeur de soixante dollars, trente-six colliers de perles de verre, vingt vêtemens et sept cent soixante-dix *dittos* ou porcelaines blanches, qui sont ces mêmes coquilles qu'on appelle *cauris* sur le Niger. Quant aux vêtemens, qui forment un des principaux objets d'échange dans ces régions, ils consistent en une pièce de coton longue de 3 mètres, une ceinture et un turban. M. Burton mit le comble à ses encouragemens en jetant sur les épaules de son conducteur une magnifique pièce écarlate, ce qui lui causa la joie la plus vive. Le capitaine et chaque homme de l'équipage reçurent, outre leur ration, huit vêtemens, cent soixante-dix *khetés* (colliers ou bracelets) de perles bleues et quarante porcelaines. L'interprète, Sayfé, se fit donner pour sa part huit vêtemens et vingt-sept livres de porcelaines blanches et bleues. Les équipages des deux canots consistaient en cinquante-cinq hommes: c'était le double du nécessaire; mais le prix était si avantageux que la tribu entière fût volontiers venue.

Les canots ne se composent que de troncs creusés à la hache. Les plus grands sont faits de planches grossièrement taillées et rattachées entre elles avec des cordes de palmier. M. Burton put alors justement déplorer la perte d'une embarcation de fer qu'avait emportée l'expédition anglaise. Les canots indigènes n'ont ni mâts ni voiles; on les mène avec des espèces de rames longues de six pieds et faites d'un fort bâton, à l'extrémité duquel s'allonge un morceau de bois en forme de trèfle, large comme la main. Les rameurs sont assis sur des bancs; en ramant, ils font toujours entendre un chant ou plutôt un cri monotone qu'ils n'interrompent de temps en temps que pour se quereller ou crier *senga! senga!* (videz l'eau). Dans un cercle de cuivre est enfermé à l'arrière le gouvernail; des bandes de bois de palmier élevées au-dessus du bordage servent à protéger la cargaison, qui souvent consiste en sel. Ces embarcations présentent peu de sécurité. Au centre, dans un espace vide long de six pieds, sont entassés les objets de rechange et les provisions.

Trois principales stations sur le lac sont en communication avec Ujiji: ce sont au nord Uwira, marché d'ivoire et d'esclaves,—les îles de Kivira et de Kasenge sur le bord occidental du lac, — la terre de Marunga au sud. Les mauvais canots d'Ujiji cabotent le long

des bords et ne se risquent à passer sur l'autre rive que quand le temps est beau. Le rivage oriental du lac, le long duquel on naviguait, est formé d'un terrain rouge sur lequel s'élèvent de grands blocs de grès. Au-delà d'une plage dont les sables quartzeux ont des reflets de diamans, on voit dans la plaine se dresser quelques villages de pêcheurs. Ils sont ordinairement bâtis à l'entrée des vallées et des ravins, et le flot vient les battre. Les huttes sont de terre et n'ont pas d'autre ameublement que quelques nattes et des outils de pêche.

A quelque distance au nord-ouest, près d'un lieu appelé Wafanya, l'Ujiji fait place à l'Urundi. La population de ce nouveau pays est inhospitalière et grossière. Le chef de Wafanya se présenta en personne, précédé de son étendard, une lance au bout de laquelle pendait une longue queue faite des fibres blanches d'une écorce, et suivi d'une cinquantaine de guerriers armés de lances et d'arcs. Il venait réclamer le présent de bienvenue. Il reçut quatre vêtemens, deux colliers et trois bracelets de corail, en échange desquels il eut la générosité de donner une chèvre.

A Wafanya, les canots se préparèrent à passer le lac, qui est coupé en deux stations par l'île Ubwari. La constante humidité de l'atmosphère entretient dans cette île de continuels brouillards. Elle est longue de 40 kilomètres, large de 6 ou 8, et composée d'une arête de rochers qui descendent brusquement à cette mer intérieure, et sont coupés de gorges étroites. Du sommet au rivage, elle est couverte, de verdure; la végétation offre ici plus de profusion encore que celle des bords du lac, et beaucoup des parties de l'île sont bien cultivées. Les habitans sont très redoutés. On dit que derrière leur épais abri de feuillage ils sont toujours à l'affût d'une proie humaine. Cependant les voyageurs descendirent sur deux points de l'île sans avoir à se plaindre des indigènes. Ces hommes ne forment pas une belle race; ils sont vêtus d'une étoffe d'écorce appelée *mbugu*, à laquelle pendent des queues d'animaux. Les femmes attachent leurs seins avec une corde et les dépriment d'une affreuse façon. Elles sont couvertes de peaux de chèvres ou de jupes d'écorce. Les femmes des chefs portent des anneaux de cuivre et des ornemens en perles. A Mtuwwa, une des principales localités de l'île Ubwari, le sultan réclama un droit de visite et reçut un bracelet et deux vêtemens. De ce point, les canots se dirigèrent vers le rivage occidental, où ils atteignirent Murivumba, dans l'Ubembé. C'est une contrée où les hommes, le climat, les moustiques, les crocodiles, sont également redoutables. Les indigènes y sont anthropophages; ils abandonnent à la nature sauvage un sol très fertile et se repaissent des plus ignobles alimens, d'insectes, de vermine, de chair putréfiée. Ils mangent la chair hu-

maine crue. La population qui se porta au-devant des canots avait un aspect chétif, sale et dégradé. Un chef indigène d'un des canots tira sur ces sauvages un coup de fusil, et ils répondirent par d'effroyables hurlemens.

En quittant ce hideux pays, les canots se mirent à côtoyer le rivage, et ils arrivèrent, après dix heures de navigation, à la frontière méridionale de l'Uwira. Le peuple de ce pays est policé relativement à ceux des environs. Son commerce a une grande activité, et la ville d'Uwira est un des principaux marchés d'ivoire, d'esclaves, de grains, d'étoffes d'écorce, d'ouvrages en fer. L'importation consiste en sel, tabac, coton, étoffes, perles. L'ivoire s'y paie son poids de cuivre. Le travail du cuivre est d'ailleurs une industrie du pays. On y fabrique aussi des nattes, des corbeilles, des paniers. Les marchandises y sont, relativement aux pays voisins, à très bas prix. Les trois fils du sultan d'Uwira vinrent visiter les Européens. C'étaient trois hommes de formes athlétiques, les plus beaux spécimens de la race noire de ces contrées. Leurs traits étaient agréables, réguliers, et d'un noir de jais. Ils étaient bien drapés dans de larges vêtemens d'écorce rouge; leur prunelle avait des tons d'opale, leurs dents étaient blanches comme l'ivoire, et une profusion de colliers et d'anneaux massifs chargeaient leurs bras et leurs jambes; des colliers de dents d'hippopotame entouraient leur cou.

M. Burton subissait à ce moment même un cruel désappointement : on n'était plus qu'à une très faible distance de la pointe septentrionale du lac; ses bords, en se resserrant, indiquaient qu'il allait finir, et les équipages se refusaient à aller plus loin. A entendre Kannena, sommé de tenir ses engagemens, les populations de ces bords étaient tellement sauvages que tous les hommes refusaient d'y aller risquer leur vie, et ni les promesses ni les menaces ne purent changer sa détermination. M. Burton eut du moins la consolation de pouvoir interroger les jeunes fils du sultan sur un pays qu'ils connaissaient bien. Ils lui affirmèrent que le Ruzisi, la rivière mystérieuse du nord, est un affluent du lac, non un canal de décharge, comme le prétendent les Arabes. Maruta, le sultan d'Uvira, et les trois géans ses fils ne manquèrent pas de réclamer le présent de bienvenue; ils obtinrent douze vêtemens, des bracelets de verre et trente colliers de corail. En échange, ils envoyèrent des chèvres et du lait.

Lorsque l'expédition quitta Uwira en avril 1858, la saison humide en était à ses dernières convulsions, et de terribles tempêtes bouleversaient les eaux du lac. Les canots eurent à en subir une des plus violentes. A la suite d'un calme plat survint un vent froid; le ciel était obscurci par des nuages que déchiraient de fréquens éclairs;

la pluie tomba d'abord en ondées, puis par torrens, et le vent soulevait de longues vagues. Les équipages, atterrés, trempés, poussaient des cris, et ils ne recouvrèrent la raison que quand l'orage eut cessé. Le retour de l'expédition se fit avec assez de promptitude; neuf jours après le départ d'Uwira, elle rentrait dans Ujiji.

L'exploration du lac Tanganyika a eu l'important résultat de nous faire bien connaître la topographie de cette partie de l'Afrique centrale. Depuis qu'on avait appris par les récits arabes et indigènes l'existence d'une mer intérieure, on était tombé dans plusieurs erreurs, dont la principale consistait à confondre, en les réunissant en un seul, différens systèmes d'eau que l'on appelait Unyamesi, Nyanza, Ukevéré. Nous savons maintenant qu'il y a à la côte est d'Afrique trois grands bassins distincts : le Tanganyika, celui que nous venons de voir; plus au nord, le Nyanza, dont M. Speke a reconnu les bords méridionaux, et plus au sud le Nyassa, c'est-à-dire ce Maravi qui de toute antiquité figurait sur les cartes de l'Afrique. C'est par le missionnaire Livingstone que le bassin du Nyassa a été reconnu.

La nappe distincte du Nyanza est séparée du Tanganyika par de hautes montagnes. La partie que l'on en connaît coupe le deuxième parallèle sud. Il est probable que ce lac remonte au-delà de l'équateur, que la chaîne à laquelle appartiennent les pics Kilimandjaro, Kenia et Ambolola en forme le bassin, et que de ses eaux s'échappent les premiers filets qui forment le Nil à sa naissance. M. Speke a visité sur son rivage méridional les pays d'Uquimba, d'Usabi, d'Uhendi, en s'arrêtant aux stations de Salawé, Néra, Urima, Ukumbi, qui sont des marchés d'esclaves et d'ivoire. Dans le lac même, il a vu les parties méridionales des îles Ukevéré et Mazita. La dépression de cette nappe d'eau est extraordinaire : elle s'étend à 1,143 kilomètres au-dessous du niveau de la mer, à laquelle le Tanganyika n'est inférieur que de 564 kilomètres. La partie septentrionale paraît être inconnue même des populations qui s'étendent sur la côte sud. Celles-ci disent qu'il faut un mois pour le traverser. Les Arabes de Kazeh prétendent que ce lac reçoit à la hauteur de l'équateur une rivière appelée Kitanguré. Dans la saison des pluies, le Nyanza prend une vaste extension; la profondeur du bassin paraît être considérable; les bords, dans le sud, sont plats ou couverts de montagnes peu élevées; l'eau est douce, elle a des teintes bleues et claires qui sous le vent du sud-est s'assombrissent, mais sans jamais prendre la couleur rouge et verte du Nil. Les îles d'Ukevéré et de Mazita sont très peuplées, et les habitans font un grand commerce d'ivoire. Le marché le plus important de cette précieuse denrée se trouve à Urudi, sur la côte orientale.

Le Tanganyika a une eau douce et limpide très agréable. Il est très profond. Ses affluens sont nombreux; ce lac est le grand réservoir de tous les cours d'eau et des torrens de cette partie de l'Afrique. Il semble être le résultat d'un grand déchirement volcanique; cependant l'infériorité du niveau du Tanganyika, par rapport à celui de la mer, semble peu favorable à cette hypothèse. On ne lui connaît pas d'effluens, par conséquent il ne communique pas avec les autres lacs; mais après la saison des pluies il étend ses limites. La persistance alternative des vents d'est et d'ouest imprime aux flots un mouvement qui découvre une bande des rivages, ce qui a fait croire à tort aux Arabes que le lac avait un flux et un reflux.

Après leur retour à Ujiji, les voyageurs firent leurs préparatifs de départ; ils étaient pressés de rentrer sur le théâtre de la civilisation blanche. Ils quittèrent à la fin de mai 1858 ces régions de l'Afrique intérieure et revirent successivement l'Unyanyembé, Kazeh et les autres stations de leur itinéraire. A Kazeh, M. Burton fut obligé de prendre quelque repos pour rétablir sa santé, très altérée par les précédentes fatigues, et ce fut ce temps que M. Speke mit à profit pour explorer les régions du Nyanza. M. Burton recueillit d'ailleurs des Arabes quelques informations sur ces mêmes pays. Les voyageurs apprirent ainsi que l'Uganda est à cinquante-trois stations d'Ujiji, dont il est séparé par l'Usui et le Karagwok, qui forme la frontière septentrionale du lac Nyanza. Ce pays s'étend sur les rivières Kitanguré et Kitangulé, tributaires du lac; il est entièrement situé sur l'équateur. Les montagnes s'y élèvent à une hauteur de 2,500 mètres; elles sont entrecoupées de gorges et de vallées profondes. Les plaines et les jungles y sont rares. Les voyageurs qui arrivent par le sud aux limites de ces contrées, tandis que d'autres y parviennent en remontant le Nil, sont près de se rejoindre, et bientôt du nord et du sud ils se donneront la main par-dessus l'équateur.

C'est ainsi, en utilisant par l'étude des renseignemens indigènes les nombreuses haltes de leur retour, que les explorateurs atteignirent, en février 1859, les côtes de l'Océan-Indien, qui allait les emmener loin de cette Afrique qu'ils ont tant contribué à nous faire connaître. En rentrant dans leur patrie, ils n'allaient pas lui demander un long repos, car M. Speke est reparti en compagnie d'un nouveau voyageur, M. Grant, pour les mêmes régions de l'Afrique, avec l'intention de pénétrer cette fois jusqu'à l'équateur. M. Burton est allé, pour compléter sa connaissance du monde, visiter l'Amérique septentrionale et le pays des Mormons; puis, à son retour, nommé consul de la Grande-Bretagne à Fernando-Pô, il n'a pas tardé à se sentir repris de la passion des voyages, et nous venons d'apprendre, par une récente communication, que l'infatigable ex-

plorateur, quittant Lagos le 20 octobre 1861, a remonté la rivière Ogun ou Abbeokuta jusqu'au village d'Aro, où elle cesse d'être navigable. On peut attendre sur cette nouvelle excursion d'intéressans détails.

IV. — L'AFRIQUE AUSTRALE. — DE L'ALGÉRIE AU SÉNÉGAL PAR TOMBOUCTOU.

Dans l'Afrique australe, l'intrépide Livingstone a poursuivi avec un succès constant ses fructueuses recherches. Il se proposait surtout de reconnaître les faits hydrographiques particuliers au bassin du Zambèze et de porter au sein des populations indigènes les enseignemens de la morale et de la religion. En juin 1858, le hardi investigateur, quittant l'île de l'Expédition dans le delta du Zambèze, remontait ce grand fleuve, navigable dans toutes les saisons de l'année. Les marécages du delta sont malsains; mais le cours moyen et supérieur du fleuve est d'une grande salubrité. Toute la contrée est fertile; elle produit un coton qui peut rivaliser avec ceux de l'Égypte et des États-Unis. La canne à sucre y croît sans culture. Sur un affluent du Zambèze, le Shiré, l'expédition a découvert un lac important que les indigènes appellent Schirwa. Il est enveloppé de montagnes à une altitude de 600 mètres au-dessus de la mer; il a une longueur de 60 kilomètres sur 30 de large, et les bords sont habités par la tribu des Nanganga, qui a le mérite, si rare en Afrique, de ne pas pratiquer l'esclavage. Au-delà de cette tribu, de l'autre côté du Shiré, s'en trouve une autre qui porte le nom de Maravi, et qui s'étend jusque sur le bord d'un autre lac appelé Nyassa, lequel, on vient de le dire, n'est autre que l'ancien Maravi.

Ainsi se confirment chaque jour les notions peu considérables, mais exactes, que nous a léguées la géographie ancienne. Ptolémée plaçait à la côte orientale un lac qui figure sur la carte de d'Anville sous le nom de Maravi. Pendant dix-huit siècles, la science en a tour à tour admis et nié l'existence; on le rangeait au nombre des inventions fabuleuses à côté des montagnes de la Lune. Or ces montagnes de la Lune, voici que nous les tenons elles-mêmes. Ce lac Maravi, un missionnaire, lointain successeur de Ptolémée, le retrouve; seulement le géographe grec avait commis des erreurs en longitude et en latitude assez pardonnables, puisqu'il fit, un des premiers, usage de ces mesures qui de son temps étaient une invention toute nouvelle.

Le Shiré, à peine entrevu jusqu'ici, est un cours d'eau important et rapide, embarrassé souvent, comme la plupart des fleuves africains, de chutes et de cataractes. Cependant il paraît qu'il possède

des passes et des canaux naturels qui permettent de le remonter loin. Il est dominé dans sa partie inférieure par une chaîne de montagnes dont un des sommets s'élève à 1,200 mètres. Les Portugais seuls avaient déjà parcouru quelques parties de cette rivière, et l'on sait que ce peuple a eu le tort et le malheur de maintenir une ignorance systématique sur ses découvertes pendant sa domination en Afrique. Le Shiré se jette dans le Zambèze entre deux points appelés Mazara et Senna. Quant au Zambèze, que l'on connaissait si peu naguère, il a été entièrement reconnu entre Quillimané et Têté; son cours est interrompu en un lieu appelé Cavravassa par une cataracte où il faut recourir pour les embarcations au portage. Le district de Têté est fertile et riche en métaux, mais il a beaucoup à souffrir des inondations qui suivent la saison des pluies. Aussi les indigènes exhaussent-ils leurs maisons par un système de pieux, comme on le fait aussi dans l'archipel de la Sonde. Au-dessus de ce district, le fleuve est interrompu par une autre cataracte d'une étonnante magnificence, à laquelle le voyageur anglais a donné le nom de Victoria. Il a en cet endroit, appelé par les indigènes Mosiotunya, plus de 90 mètres de profondeur sur 1,692 de large; les berges ont 25 mètres de haut. Cette énorme fissure forme brusquement un angle droit; l'eau s'y précipite avec fracas, se couvre d'écume, puis est rejetée subitement à gauche avec des bouillonnemens tumultueux. Ce bassin est dominé par des promontoires chargés de verdure, d'où l'on voit dans le lointain le fleuve, rétréci à la largeur d'une trentaine de mètres, rouler ses eaux verdâtres et encore agitées. Même dans les basses eaux, la masse qui tombe est énorme, et deux colonnes de vapeur qui montent et la dominent reflètent le soleil, et encadrent ce merveilleux paysage dans les splendeurs d'un arc-en-ciel permanent. C'est en novembre 1860 que M. Livingstone a visité cette cataracte de Mosiotunya.

Un autre affluent de l'Océan-Indien, qui débouche en face des îles Comores, et dont le cours supérieur paraît être en communication avec le lac Nyassa, le Rowuma, a été exploré en 1861 par M. Livingstone, qui l'a remonté sur un petit *steamer*, le *Pioneer*, dans une longueur de 50 kilomètres. Ce fleuve, comme le Zambèze, est embarrassé par une succession de bancs de sable d'une vaste étendue. Les bords, d'une rare beauté, s'élèvent à 300 mètres de hauteur, et sont chargés d'une riche verdure. Au-delà du point où l'expédition s'est arrêtée, son lit se rétrécissait, et il coulait plus profond entre des gorges de rochers d'une grande élévation. C'est une prochaine expédition qui décidera si réellement les eaux de ce fleuve communiquent avec celles du Nyassa.

Aux expéditions dans l'Afrique centrale, il convient de rattacher les courses de quelques aventureux chasseurs que leur ardeur entraîne parfois, au profit de la science, par-delà la limite des terres connues. Notre Levaillant, que la passion de cette vie vagabonde mena, à la poursuite des grands animaux, à travers des régions nouvelles, a eu de nombreux héritiers. On a autrefois mentionné les exploits du *highlander* Gordon Cumming, du Suédois Wahlberg, qui périt écrasé sous les pieds d'un éléphant. Leurs successeurs aujourd'hui s'appellent Green, Baldwin; le plus aventureux de tous, le Suédois Charles Andersson, à qui l'on doit une relation de voyage dont nous avons parlé autrefois, a repris ses courses vagabondes au-delà du pays des Namaquas. Mêlant aux jouissances de la chasse la curiosité géographique, il s'en est allé à la recherche du fleuve Cunéné, dont on possède l'embouchure, mais sans connaître la direction de son cours. Les courses de l'explorateur suédois l'ont conduit près d'un autre fleuve qui ne figurait pas sur les cartes, l'Okavango ou Okavanajo. Ce cours d'eau paraît être navigable, et les bords en sont habités par des peuplades agricoles. A l'époque où le voyageur s'avança dans cette direction, le climat était insalubre; mais il pense qu'on y pourrait pénétrer sans danger de juin à septembre. M. Green a visité les districts d'Odonga et d'Ovampo, au nord du fleuve Orange. De leur côté, deux missionnaires, MM. Hahn et Rath, se sont avancés du pays des Damaras dans la même direction. Ils ont vécu quelque temps au milieu des Bushmen, hommes des bois, cette branche des Hottentots dont on a signalé souvent la misère et l'abjection. Ceux que les voyageurs ont vus leur ont donné, bien que misérables, une moins mauvaise opinion de cette famille africaine. Les missionnaires ont suivi les cours de l'Omuramba et de l'Owampo. Le crocodile s'avance jusque dans ces cours d'eau, mais il y est à sa limite sud-ouest extrême. En juillet 1858, les voyageurs atteignirent les bords d'un lac formé par l'Omuramba, et qui n'a guère que 50 kilomètres de circonférence. On croit que c'est celui que M. Galton a déjà signalé sous le nom d'Etosa. Les tribus qui occupent les territoires situés entre l'Odonga et le Cunéné connaissent les armes à feu, et sont en relations avec les marchands portugais. Cette partie de l'Afrique est plus peuplée qu'on ne le pensait; elle est fort riche. Les indigènes Ovampos exploitent dans leurs montagnes d'abondantes mines de cuivre, et leur sol est très fertile. Le cotonnier y croît à l'état sauvage, et la flore africaine s'enrichira de bien des notions neuves quand les végétaux inconnus et souvent étranges de ces contrées auront été classés.

Parmi les questions africaines, il en est une qui intéresse la France sous le double point de vue de la curiosité scientifique et de

l'occupation coloniale. Il s'agirait de relier l'Algérie au Sénégal par Tombouctou, la grande ville du Soudan occidental et du Niger. Tel est le but que la France propose avant tout aujourd'hui à l'activité de ses explorateurs. Parmi les hommes qui se sont voués à cette tâche difficile, celui qui donne le plus d'espérances est un jeune Français, M. Duveyrier. Ce voyageur a mis à profit l'expérience et les conseils de son glorieux prédécesseur Barth; il a appris la langue arabe, et il manie les instrumens scientifiques sans lesquels les plus curieuses investigations sont de peu de valeur. Il y a trois ans que M. Duveyrier a quitté la France, et il ne s'est encore engagé que sur la lisière du désert et dans les premières oasis. Il s'est vu arrêté par les guerres du Maroc et les inimitiés des tribus du désert; mais ce qu'il a pu faire jusqu'ici a une importance réelle, et donne bon espoir pour la suite de l'entreprise. Parti de Biskra, le jeune voyageur s'est dirigé avec une caravane sur le Djérib, une des provinces les moins connues de la Tunisie, où la première ville à laquelle on arrive par le désert est Nafta, qui compte huit mille âmes et qui n'est pas sans importance commerciale. Le Nefzaoua, district voisin, est une vaste oasis comprenant plus de cent villages. Le sol y est bien arrosé, il a de riches pâturages; les habitans présentent le type nègre, cependant ils parlent l'arabe. Ils bâtissent des maisons en brique crue, et il y a au milieu de leurs villages une espèce de forteresse, le *bordj*, où leur calife vient s'établir à l'époque de la perception des impôts. Poursuivant sa reconnaissance dans la Tunisie, M. Duveyrier traversa Gabès, qui est bâtie avec les matériaux de l'ancienne *Tacape*, sur la côte de la Syrte. La population en est active, et les Juifs s'y trouvent en grand nombre. De Gabès, le voyageur pénétra bientôt, à travers des plaines encore couvertes de débris romains, dans Gafsa, l'antique *Capsa*, ville qui fait un commerce assez actif en dattes, huiles, tapis; puis il rentra à Biskra, ayant fait des observations en longitude et en latitude, recueilli des notions d'histoire naturelle et rassemblé les élémens d'une carte de cette région peu connue.

A son retour, M. Duveyrier reçut du général Martimprey une mission qui avait pour objet de concilier à la France les populations errantes du désert et de faciliter nos relations avec le Soudan. Il devait aller trouver les principaux chefs des Touâregs pour les exhorter à nouer des relations amicales avec notre colonie et à diriger vers elle les caravanes du Soudan. Il se rendit d'El-Oued à R'adamès, espérant pouvoir de là pénétrer dans R'at, puis dans Aïn-Salah, en traversant le Sahara central pour revenir à Tuggurt par El-Golea et Ghardaia. Il gagna R'adamès par la voie de Berezof, la plus orientale, et qui est tracée dans une des parties les moins connues du

désert. La partie du Sahara que le voyageur franchit était dénuée d'eau douce dans une longueur de 326 kilomètres, et l'on n'y voyage que la nuit à cause de l'intolérable chaleur du jour.

R'adamès, aux portes du désert, à deux cent cinquante lieues d'Alger, est enveloppée dans une forêt de palmiers. Toutes les rues sont abritées contre la chaleur. Le voyageur y fut bien reçu et y trouva une occasion de se rendre à Tripoli. Il visita le Djébel-Néfoussa, contrée montagneuse encore inexplorée, et qui est couverte de ruines romaines. Elle a de nombreux villages; sa principale richesse consiste dans la culture de l'olivier. De retour à R'adamès, M. Duveyrier espérait visiter R'at; mais le fanatisme aveugle des indigènes lui en a fermé les portes et lui a interdit le chemin d'Aïn-Salah, qui promettait une abondante moisson de notions nouvelles. Cependant il résolut de tenter un effort, et s'avança jusque sous les murs de la ville; mais on ne l'y laissa pas entrer. Il dut se retirer, et son retour s'opéra par Mourzouk et Tripoli; il rentra à Alger à la fin de 1861. Là, le jeune explorateur a payé son tribut au climat de l'Afrique, et quelque temps sa vie a paru en danger. Il est prêt aujourd'hui à reprendre le chemin sur lequel il a fait déjà de si courageux efforts.

Cette ville de R'at, aux portes de laquelle le voyageur français a dû s'arrêter, avait été ouverte, quelque temps avant son entreprise, à un Arabe algérien, interprète au service de notre armée, qui a rapporté des renseignemens intéressans sur cette ville africaine. L'interprète Bouderba a franchi en quatre mois les 1,395 kilomètres qui séparent Alger de R'at. Il était parti de Lagouath en août 1858 avec quelques hommes et vingt-cinq chameaux portant de l'eau et des provisions. Ce trajet fut pénible; souvent les puits étaient desséchés, ou ils n'offraient qu'une eau impure. Environ à moitié route, au-delà de l'*oued* (1) Taral, dont les berges ont 40 et 50 mètres d'élévation, la caravane gravit le plateau aride de Ter'ourit et parvint au passage appelé *Idara-Itedjeren*, « difficile à franchir ». C'est un rocher haut de 15 mètres, qui est jeté en travers du sillon tracé par les caravanes dans le désert. Au pied de l'Idara est un grand amas de cailloux servant à un exercice auquel ont l'habitude de se livrer en ce lieu les voyageurs. Ils lancent pardessus le bloc un de ces cailloux, et s'ils le dépassent et que la pierre retombe de l'autre côté, ce qui est l'indice d'une grande vigueur, ils ont l'honneur d'inscrire leur nom sur le grès tendre du rocher. Plus loin se dresse encore une suite de rochers se rattachant à la chaîne de Ksar-el-Djenoun, qui vient aboutir à R'at.

(1) On donne le nom d'*oued* au lit des torrens qui se forment après les pluies.

C'est là que Barth, égaré dans une course imprudente, faillit périr, il y a douze ans, au début de son voyage. Enfin la caravane atteignit R'at. Cette petite ville est dominée à l'ouest par un mamelon couronné d'un bois de palmiers. Elle est habitée par les Touâregs, qui y ont élevé des maisons de pierre, de terre, et de simples tentes de peau de buffle. La population touâreg s'y compose de deux races différentes, l'une conquérante, les *ihoggar* ou nobles, l'autre conquise, les *im'rad*, qui paie aux premiers une redevance annuelle et leur abandonne le dixième des produits qu'elle vend et achète. Les premiers semblent, par certains caractères, se rattacher aux races blanches, tandis que les seconds sont évidemment de sang noir. La population permanente de la ville ne dépasse pas six cents âmes, mais elle est plus que décuplée par la population flottante des commerçans, des industriels, forgerons, cordonniers, qui vient des oasis environnantes pour faire le trafic avec R'at. Beaucoup de caravanes viennent du Fezzan, et même de l'Égypte, du Bornou et du Haoussa. On trouve sur les marchés des soieries, des cotonnades, de la verroterie, et beaucoup d'autres objets. Il faut aux caravanes huit jours pour se rendre du Fezzan à R'at. Les produits européens sont presque exclusivement de fabrique anglaise. Ils pénètrent par les côtes de Guinée, de Sénégambie, par le Maroc, Tripoli et l'Égypte. Les Anglais ont mis à la poursuite de ce monopole du temps et de la patience, mais ils ont su se rendre maîtres du commerce de tout le centre de l'Afrique. Leur premier soin a été de s'assurer de colporteurs pour traverser ces régions. Ils se sont adressés aux marchands de R'adamès, puis des négocians anglais sont venus s'installer à Tripoli, et ils n'ont pas craint d'ouvrir à leurs sauvages intermédiaires de larges crédits, certains que l'intérêt les leur ramènerait toujours. En effet, il y a aujourd'hui des maisons qui présentent la singulière association d'Anglais avec des Touâregs ou des Arabes, et qui font souvent de grandes fortunes. L'Angleterre n'a pas seulement là des débouchés pour ses marchandises, elle s'y fait aussi de nombreux partisans, qui la présentent aux Africains de l'intérieur comme la nation la plus puissante et la seule amie des musulmans.

Pour avoir le tableau complet des travaux d'exploration dont l'Afrique a été le théâtre dans ces dernières années, il faut ajouter aux recherches que nous venons de retracer celles qui ont eu pour objet les sources du Nil, dont la *Revue* a récemment entretenu ses lecteurs (1), et aussi les laborieuses et importantes expéditions dont M. le colonel Faidherbe a couvert le bassin du Sénégal, et dont

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars et du 1er avril 1862.

nous avons déjà présenté ici les résultats (1). Plus au sud, sur le Gabon et la Haute-Cazamance, fleuve dont l'embouchure est voisine de Gorée, les officiers de notre marine ont encore fait d'utiles reconnaissances, qui ont pour but de placer les populations riveraines sous l'influence française et de rattacher nos comptoirs de cette côte à notre colonie du Sénégal (2).

Nous venons de voir l'Afrique attaquée à toutes ses extrémités à la fois par les nations européennes. Dans ce continent, la nature, puissante comme aux premiers jours, prodigue la force et renouvelle les merveilles de la création primitive pour les plantes, les animaux, pour tous les êtres, l'homme excepté. Celui-ci y vit dans une infériorité manifeste. Pourquoi tant d'abaissement? L'homme, qui ailleurs s'élève à l'intelligence de ce qui est beau et juste, qui sent la vérité, qui sait faire un noble usage de la pensée, poursuivre l'espérance de destinées meilleures, et qui pour cette œuvre a fondé de puissantes sociétés, l'homme, dans une des plus grandes parties du monde, d'une extrémité à l'autre, est chétif, abject, égoïste; il vend son semblable et même ceux de sa famille, il se déforme le visage, et semble se complaire dans la laideur physique et morale. Cependant nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait considérer le noir comme un être de création inférieure, intermédiaire entre l'homme et la bête. La science interrogée a répondu que tout ce qui porte le nom d'homme, inégal aujourd'hui, procède de la même création, part du même point, et, à côté de cet arrêt porté par la science, ces élans de pitié, de compassion qu'ont ressentis tous les cœurs élevés attestent encore la communauté d'origine. S'il n'y avait dans notre conscience quelque chose qui nous dît que ces malheureux sont de notre famille, les assemblées des grandes nations, les législateurs, ne se seraient pas levés pour eux, ils n'auraient pas interdit de les vendre et de les traiter en bêtes! Nous sentons aussi qu'on ne peut pas condamner à l'abjection fatale ces êtres infortunés sans ravaler l'espèce entière, car si l'homme ne pose pas entre l'animal et le dernier de son espèce une infranchissable

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet 1861.

(2) Parmi les relations de voyages en Afrique, il en est encore une qui a paru dans le cours de l'année 1861 (*the Gorilla country. Explorations and adventures in parts of Equat. Africa*, by A. du Chaillu; 1 vol. in-8°, Londres 1861). L'auteur, M. A. du Chaillu, Américain d'origine française, prétend s'être avancé à une grande distance de la côte dans la profondeur des forêts, et il rapporte, avec son volume, une carte chargée de noms nouveaux pour la géographie. Malheureusement de nombreuses contradictions se sont élevées contre les assertions du voyageur; la critique géographique a cru y découvrir des erreurs et des invraisemblances; puis les doutes qu'elle avait conçus ont été confirmés par des déclarations de résidens honorables de la côte du Gabon, qu'on peut voir dans l'*Athenæum* du 14 décembre 1861.

barrière, du premier au dernier, descendant par une échelle rapide, il se mêle à tous ces animaux dont sa raison cependant lui atteste l'infériorité, et voilà le roi de la création, cet être à qui sa conscience ouvrait les perspectives du juste et du beau, qui avait le droit d'espérer, de se tourner vers Dieu, le voilà rejeté dans le chaos infime des créations primitives! On peut dire que jamais plus grand, plus terrible problème n'a été soumis à notre curiosité, et tous les efforts des peuples civilisés doivent tendre à le résoudre.

L'Afrique est couverte de maux qu'il faut adoucir. Le pire de tous, c'est l'esclavage. Le jour où le noir en sera venu à respecter son semblable, il aura fait vers l'amélioration un pas immense. Pour obtenir un tel résultat, les nations européennes ne doivent cependant pas employer la contrainte. Peut-être un grand déploiement de forces pourrait-il frapper l'esclavage et le faire momentanément disparaître de Zanzibar, un de ses principaux foyers : aussi les Arabes, si habiles à exploiter l'Afrique, ont en horreur les Européens et leur abolition de la traite; mais ce ne sont pas les effets, ce sont les causes qu'il faudrait atteindre. Autrement ni flottes ni traités ne sauraient avoir raison du trafic humain à la côte, et moins encore dans l'intérieur. On essaierait en vain de cicatriser par des procédés violens cette plaie toujours saignante : le remède n'est pas dans la force; s'il peut se trouver à son heure dans la persuasion, la douceur, la bienveillance des enseignemens, cette heure semble bien éloignée encore! Quelle misère, quelle dégradation, quelle négation des devoirs, des sentimens de l'humanité, de la conscience dans ce vaste continent! Les tribus y vivent dans une permanente inimitié; le fort se jette sur le faible et le vend à la première caravane qui passe. Une telle barbarie ne saurait être le terme de la destinée de tant d'êtres humains; c'est à nos sociétés mieux douées, plus favorisées, de relever ces malheureuses créatures, de tourner leurs regards vers Dieu, et de leur enseigner leurs devoirs. L'énergie de la charité chrétienne n'est pas incapable de ce miracle; mais quel temps, quelles séries de générations, quelle patience et quels efforts ne faudra-t-il pas pour opérer de si grands changemens dans l'histoire du monde! Ne désespérons pas néanmoins; peut-être le redressement de tant de misères et d'horreurs se trouvera-t-il à la dernière étape de la marche que les hommes poursuivent sur cette terre, peut-être sera-ce le couronnement de l'œuvre patiente et graduelle qu'accomplit la civilisation.

ALFRED JACOBS.

DE LA MUSIQUE

J'ai retrouvé en fouillant de vieux papiers le souvenir déjà ancien d'une conversation sur la musique, dont quelques parties m'ont paru intéressantes et même dignes d'être placées sous les yeux des lecteurs. Mon interlocuteur, un jeune puritain d'humeur tendre et de conscience scrupuleuse, était un ennemi déclaré de cet art enivrant et irrésistible. Contrairement à l'opinion généralement répandue, il voyait dans la musique telle que l'ont faite le progrès des temps et son exil du sanctuaire, non une médiatrice entre le monde terrestre et le monde idéal, mais le plus formidable instrument de destruction morale qui eût jamais été inventé. Son imagination, ingénieusement sombre, avait même trouvé une explication singulière de la frénésie musicale de nos contemporains et de leur ardeur à répondre aux sollicitations qui leur sont faites chaque jour au nom du dieu, ou plutôt, pour conserver à son langage toute sa couleur mystique et puritaine, au nom du démon de l'harmonie. D'après lui, Satan, instruit par une longue expérience et de nombreux déboires, avait été amené à reconnaître deux vérités essentielles qu'il avait ignorées jusqu'à une époque très récente, ignorance qui plus d'une fois avait fait échouer les trames les plus fortement ourdies et les stratagèmes les mieux combinés de sa diplomatie. La première de ces deux vérités, c'est que les hommes avaient peur de lui lorsqu'il se présentait devant eux tel qu'il était, et qu'il déclinait son nom et ses qualités. Alors, comme ils savaient à qui ils avaient affaire, ils se tenaient sur leurs gardes et ne lui accordaient que peu de chose. Généralement il lui fallait s'en retourner avec des promesses fort vagues et des gages peu sûrs de fidélité, par exemple le blasphème d'un fou ou le cri de détresse d'un cœur malade. Ajoutez encore que la plupart du temps sa présence agissait

comme un réactif tout-puissant; il paraissait, et le fou qui avait proféré le blasphème évocateur éprouvait une telle secousse, qu'il en était rendu à la raison; il parlait, et le cœur malade qui avait crié vers lui dans sa détresse sentait ses cicatrices se fermer subitement et reprenait confiance en sa force. La seconde vérité que l'expérience lui avait enseignée, c'est que les hommes hésitaient beaucoup à vendre leur âme en bloc, et qu'ils reculaient devant les marchés trop absolus. Tout ou rien n'était décidément pas leur devise. Il leur proposait un marché franc, loyal, sans réticence et sans arrière-pensée : la propriété éternelle d'une âme en échange de la possession temporaire de quelques-uns des biens de la terre. Ils épiloguaient, rusaient, équivoquaient, marchandaient; ils trouvaient le marché trop dur et les conditions trop onéreuses. Ils auraient bien consenti à vendre un quart, un tiers ou même une moitié de leur âme; mais leur âme entière, c'était trop. Aussi le renvoyaient-ils la plupart du temps sans rien conclure.

Ainsi donc il ne gagnait rien à sa loyauté qu'une réputation d'usurier. Il réfléchit beaucoup et arriva à cette conclusion, qu'il devait désormais éviter de se montrer en personne et de proposer des marchés trop absolus. « J'inventerai, se dit-il, un art qui remplira ces deux conditions et amènera vers moi ces consciences pusillanimes et récalcitrantes sans les effaroucher; je leur achèterai leur âme en détail, atome par atome, un jour un peu de leur énergie virile, un autre jour un peu de leur candeur sauvage, un autre jour encore un peu de leur activité pratique et de leur ardeur laborieuse. Leur vie filtrera vers moi lentement, goutte à goutte, comme au travers d'une passoire ou d'un tamis aux pores subtils et invisibles. Puisque ma franchise et ma loyauté leur font peur et leur déplaisent, je saurai leur parler un langage séduisant et les entourer de couronnes et de guirlandes. Mon nom prononcé suffit pour les guérir de leurs blessures et les arracher à leur folie!... Eh bien! l'art que j'emploierai entretiendra leur folie, la chauffera de rêves ardens, caressera leurs blessures et les arrosera de baumes irritans. Ils trouveront une ivresse dans leurs blasphèmes, et leurs souffrances leur seront une douceur. J'affaiblirai leurs nerfs pour en augmenter la susceptibilité douloureuse, je les rendrai sensibles aux moindres souffles des vents embrasés de mon royaume, et, triomphe plus rare, ce trésor sacré des larmes qui est caché en eux, par lequel ils révèlent tout ce qu'ils ont de divin, l'humaine sympathie, la bonté, le dévouement, ce trésor qui est la rançon de leur âme, la source où elle se purifie et se rend de nouveau digne de Dieu après s'être rendue digne de moi, j'en prendrai possession. Ces larmes précieuses, qui ne sont faites pour couler qu'aux jours solennels de la vie et sous

le coup des émotions divines, je les rendrai faciles et vulgaires. A la volonté de mon art magique, elles viendront sous leurs cils pour une sensualité, pour un caprice, pour un désir passager et suspect, moins que cela, pour un trouble sans objet. Ah! ils refusent la damnation sous la forme d'apoplexie et de mort subite! Je saurai la leur donner sous la forme de névralgies et de rhumatismes. » Telle était l'explication quelque peu sombre que donnait mon jeune puritain de l'origine du goût des contemporains pour la musique et du caractère tout profane qu'a pris dans les temps modernes cet art autrefois réputé le plus divin de tous.

— Je ne puis m'associer, disais-je, à vos anathèmes et à vos sarcasmes, qui ne me prouvent, à tout prendre, qu'une chose : la passion que vous inspire l'art même que vous prétendez haïr. Pour moi, bien loin de voir dans la musique un piége du diable, j'y verrais plutôt un présent de Dieu; loin d'y voir un instrument de destruction morale, j'y verrais un des plus puissans instrumens de civilisation qui ait jamais été à l'œuvre en ce monde. Vos anathèmes, je le sais, ne tombent après tout que sur la forme qu'a revêtue la musique moderne, forme que vous condamnez en la flétrissant des noms de profane et de diabolique; mais même sous cette forme, que, moins sévère, je me contente d'appeler mondaine, elle n'a pas démérité de son antique origine, et elle accomplit encore, mieux que jamais peut-être, sa divine mission. Oui, quoi que vous en pensiez, même aujourd'hui elle ne recrute pas pour le diable, elle recrute pour Dieu; elle n'est pas un élément de désordre, mais de bien moral, car elle diminue et affaiblit les deux grands fléaux qui entretiennent l'anarchie dans les sociétés humaines : l'ignorance et l'isolement des âmes.

Tout mal social vient d'une de ces deux causes, ignorance et isolement. Combien les âmes sont séparées les unes des autres, la plupart des hommes ne s'en doutent guère; mais vous et moi, nous le savons. Les âmes humaines s'ignorent les unes les autres et n'ont que de rares occasions de communiquer entre elles. Les cloisons charnelles qui les protégent sont épaisses et sourdes, et les paroles les plus sages et les plus religieuses, les paroles les plus semblables aux vôtres, ô jeune ascète, viennent s'émousser et s'amortir contre ces remparts, comme les boulets les plus meurtriers et les plus rapides contre ces revêtemens de terre dont l'art des ingénieurs enveloppe les forteresses. En vérité, on pourrait dire que l'âme humaine passe la moitié de son séjour sur la terre à l'état de mutisme, et l'autre moitié à l'état de surdité. Quand on lui parle, elle n'entend pas, et quand il lui arrive à son tour de parler, elle ne rencontre pas de réponse. Dans sa longue surdité, elle contracte les

vices de l'indifférence et de l'égoïsme, et dans ses temps de mutisme elle couve le ressentiment, le mépris et la haine. Si rares sont les occasions de sympathie, que l'on compte dans la vie les événemens qui favorisent la rencontre fraternelle des âmes et les heures bénies où il leur a été permis de révéler ce qu'elles étaient. Que dis-je? ces événemens font date dans l'histoire des hommes, et ces heures restent indélébilement marquées sur le cadran où les siècles viennent tour à tour se faire inscrire pour être effacés. Les hommes s'arrêtent stupéfaits devant ces révélations de leur nature, et leur étonnement se traduit par les explosions d'une bruyante admiration dont les générations successives répètent et ravivent l'écho. Quoi! il était donc vrai que les âmes ne sont pas ennemies les unes des autres! Il était donc vrai qu'elles ont un désir de se chercher, de se comprendre, de se pénétrer et de s'aimer! Nous avions traité de fables tout ce qu'on nous avait raconté touchant leur nature et leur fin, et voilà que nous sommes forcés de croire que cela doit être exact, au moins pour quelques-uns d'entre nous! Mais cette surprise que causent aux hommes les actes d'héroïsme, de dévouement et d'amour, témoigne de l'ignorance où ils sont d'eux-mêmes et de l'isolement où ils vivent. Cependant ces brusques secousses ne les réveillent que pour un instant, ils en perdent bientôt le souvenir et se renferment plus que jamais dans leur donjon fortifié, d'où ils défient toute sympathie. Ainsi s'engendrent et se propagent l'ignorance, l'envie, le mépris et la haine; ainsi surtout s'engendre et se propage la glaciale indifférence qui est à l'âme ce que la paralysie est au corps.

Et puis, même lorsque les âmes se visitent et se recherchent, elles ne se pénètrent qu'imparfaitement, faute d'un langage qui les révèle les unes aux autres. Le langage humain n'exprime d'elles que la partie la plus banale et la plus superficielle, si bien qu'un regard muet et un serrement de main en disent plus long sur leur nature que les discours les plus éloquens et les paroles les plus ornées. Aussi se quittent-elles toujours sans s'être dit jamais ce qu'elles avaient à se dire réellement. Mille obstacles contribuent encore à rendre inintelligible ce langage, déjà si pauvre et si impuissant par lui-même : — l'éducation, le préjugé, la fortune, le génie. Un degré de plus ou de moins dans l'éducation ou le génie, et les hommes ne se comprennent plus. L'artiste, le savant et l'homme des classes supérieures parviennent à dompter cet indocile et incomplet instrument, mais il reste chez le pauvre et l'ignorant à l'état de jargon barbare. Si le pauvre ou l'ignorant a une âme, ce n'est vraiment que pour ses semblables, qui le comprennent à travers les bégaiemens et les défaillances de sa langue. La sympathie qui est en lui, ainsi refoulée et comprimée, s'aigrit et s'endurcit, et tandis que les

autres hommes parviennent à se dire à peu près correctement qu'ils ne s'aiment et ne se comprennent que médiocrement, lui, il ne parvient à exprimer ses souffrances, ses embarras et sa haine que par des dissonances et des éclats de voix pareils à ces horribles bêlemens par lesquels les muets sollicitent la charité des passans.

Or voilà les miracles qu'accomplit cette magie des sons qu'on appelle la musique. Elle perce ces cloisons charnelles qui éteignent les paroles humaines, elle donne aux âmes un moyen de communiquer entre elles, elle crée un langage dont le plus ignorant et le plus pauvre sentent toute la puissance et toute la douceur. Elle parle, et soudain les âmes qui l'écoutent gémissent de leur isolement, frémissent de tendresse et rayonnent de bonheur. Considérez une foule en proie à l'émotion d'une grande œuvre musicale. Quels larges flots de vie morale circulent, impalpables et lumineux, à travers la salle! Quels vifs et pénétrans courans d'air *psychique*, si j'ose m'exprimer ainsi, passent sur tous ces fronts inclinés, sur toutes ces têtes absorbées par le rêve! Quelle atmosphère mystique a été soudainement créée! Les âmes atteintes par les traits de cette lumière sonore sont montées des profondeurs de l'être où elles se renferment. Elles, tout à l'heure si bien cachées, les voilà visibles. Elles regardent à travers les fenêtres des yeux et se jouent à fleur de lèvres. Ainsi l'on voit les dauphins, à l'approche des orages, jouer sur les flots profonds; ainsi les oiseaux, lorsque paraît la lumière, ou lorsque le soleil se couche dans les nuages embrasés de sa splendeur, entonnent leurs hymnes de bonheur, de reconnaissance et d'amour. Habitantes de l'océan infini de l'être, comme les dauphins sont habitans de l'océan terrestre, enfans de la lumière morale, comme les oiseaux sont enfans de la lumière matérielle, les âmes sortent et se montrent aux accens de la musique, car elles reconnaissent le langage que le corps ne leur permet pas de parler, les désirs qu'elles ne savaient comment exprimer, les vœux qu'elles ne savaient comment faire parvenir, les regrets d'une existence plus noble et meilleure que celle que leur ont faite les conditions de la terre. Qui pourrait dire combien de sentimens héroïques se sont allumés ainsi dans des âmes qui ne les auraient jamais connus, combien de vertus, dont le germe se desséchait inutile, se sont entr'ouvertes sous la fraîche influence de cette rosée de l'harmonie, combien de haines ont été amorties et de dévouemens inspirés! Un instant plus tôt, ces âmes ne songeaient pas qu'elles pussent jamais être autres qu'elles n'étaient; elles ne demandaient qu'à persévérer dans leur indifférence ou leur torpeur : le flot des ondes sonores a passé, la voix de l'esprit a parlé, et les voilà changées pour jamais.

Pour moi, je me réjouis lorsque j'entre dans une salle de concert,

voire dans la salle plus profane encore de quelqu'une de nos scènes lyriques, et que je vois une vaste foule humaine rassemblée pour écouter quelque belle œuvre musicale. Eh quoi! nous avons mille fois gémi de la lenteur avec laquelle marchent sur la terre le bien, la justice et l'amour; nous sommes restés rêveurs en considérant combien le monde offre peu d'exemples de belles actions et de grandes vertus; nous avons reconnu avec un désappointement misanthropique que les nobles exemples étaient si rares qu'on pouvait en faire le compte exact en suivant l'histoire de l'humanité, et nous ne serions pas reconnaissans envers un art qui, parmi ses nombreux priviléges, possède celui de solliciter en foule ces sentimens dont l'apparition est si incertaine et si exceptionnelle dans la réalité! Vous qui êtes croyant et pieux, vous savez que la prière a des effets indirects qu'il est impossible de calculer, et qui dépassent la courte portée de la logique humaine. L'âme qui prie se tente elle-même au bien et se livre en proie à ses bons anges, et plus tard telle action dont elle ne se serait pas crue capable, et qu'elle s'étonne d'avoir accomplie, a son origine dans cette prière, oubliée peut-être depuis longtemps. La musique n'a-t-elle pas précisément le même genre d'influence que la prière? Sans doute la musique ne frappe pas comme un coup de foudre, elle n'inspire pas une détermination soudaine, elle n'impose pas un acte héroïque, elle ne dit pas avec l'autorité d'une voix divine : « Sors et sois un autre homme! » mais elle tente l'âme, la sollicite, l'implore, pour qu'elle se laisse ennoblir, toucher et attendrir. Elle lui demande d'avoir pitié de ses propres dons, de rendre justice à ses propres vertus, et de ne pas les traiter comme des servantes et des esclaves, d'être humaine pour ces puissances morales qu'elle laisse enchaînées en elle, et de dénouer un peu les liens charnels dont elles sont enveloppées. L'âme écoute, se sent émue et troublée jusque dans ses profondeurs, elle obéit rêveuse aux prières des doux esprits du son. Et ce miracle s'opère plus ou moins complétement, non pas sur quelques individus isolés, mais sur des foules entières. Plusieurs milliers de personnes reçoivent à la même heure la visite du même esprit bienfaisant.

Non, jamais les germes du bien ne furent semés avec plus de prodigalité qu'il ne le sont de nos jours par la musique. Nous ne pouvons pas suivre dans toutes les phases de sa végétation cette semence d'héroïsme et de noblesse; mais soyez sûr que cette végétation existe et grandit chaque jour. Si nos actions pouvaient être analysées comme les corps matériels sont décomposés par la chimie, on reconnaîtrait probablement que la musique moderne entre pour une grande part dans leur formation. La musique est l'air respirable des âmes contemporaines; elles l'absorbent comme nos poumons respirent l'air,

naturellement et pour ainsi dire à leur insu. Qui ne connaît la force de ces influences latentes qui agissent sur nous d'une manière insensible et nous plient doucement à des habitudes contre lesquelles nous songeons d'autant moins à réagir que nous ne sentons pas la main qui nous les impose? L'éducation, dans ce qu'elle a de durable et de tout à fait invincible, ne se compose guère que d'influences de ce genre. Les leçons imposées par contrainte s'oublient, mais le pli que ces influences doucement agissantes ont imprimé à l'âme ne s'efface jamais. Ce n'est pas indifféremment que l'œil d'un enfant contemple dès ses premiers jours de belles et nobles images, et c'est ainsi qu'on a judicieusement expliqué l'aptitude naturelle des Italiens à saisir la beauté pittoresque. De toutes les influences insensibles, quoique souveraines, qui agissent sur nous aujourd'hui, la plus considérable et la plus morale est à coup sûr la musique. Quelle autre influence pourriez-vous citer après celle-là? Une seule peut-être, celle de l'industrie et des spectacles qu'elle présente à chaque pas dans nos villes modernes. Cette dernière est plus visible, et on peut en suivre avec moins d'efforts les résultats. Elle s'impose à notre vie de chaque jour, change peu à peu les dispositions de nos demeures, modifie nos habitudes. La musique est à notre vie morale ce que l'industrie est à notre vie matérielle.

Nos mœurs, nos actions, nos vices et nos vertus ont donc en eux un élément musical que nous ne soupçonnons pas, et qui agit dans nos âmes comme le fer et le sel agissent dans l'économie de nos corps. Un poète cherchait naguère combien de quintaux de gloire appartenaient à Racine dans le bronze de la place Vendôme et quelle part lui revenait dans les victoires de la république et de l'empire. L'idée a semblé étrange et paradoxale à plusieurs; elle n'était que judicieuse. Qui pourrait dire pareillement quelle part appartient aux grandes œuvres musicales modernes dans nos victoires les plus récentes, et dans cette allégresse guerrière, cette insouciance de la mort et cette facilité au dévouement qui ont frappé tous les yeux dans nos dernières campagnes? Ce qui est certain, c'est que les œuvres de la musique moderne sont encore plus familières à nos contemporains que les œuvres de Racine et de Corneille ne l'étaient à nos pères. Nos jeunes officiers savent peut-être moins bien que leurs pères les tirades des tragédies françaises, mais il n'en est aucun qui ne sache par cœur les cavatines de Rossini. Les plus ignorans de nos soldats, ceux même qui ne sont jamais entrés dans un théâtre lyrique et dans une salle de concert, ont été visités à leur insu par le dieu du son. Comme le philosophe Jacques du *Comme il vous plaira* de Shakspeare, ils ont aspiré toute la gaîté et toute la mélancolie des chansons des musiciens modernes. Elles sont venues les chercher

sur le seuil de leurs misérables tavernes, à la manœuvre, au coin des carrefours, au fond de leurs casernes, et elles ont passé sur eux comme la caresse d'un esprit invisible. Leur âme en est restée songeuse et un peu triste; cela se voit à leur physionomie douce, modeste et résignée, fort différente de la physionomie tapageuse de l'ancien soldat français. Aussi reconnaît-on dans leur courage une influence toute nouvelle et que l'humanité antérieure n'avait jamais connue. Cet héroïsme nouveau, qui est encore à son début et qui s'est révélé avec toute la fraîcheur de l'aube, ne s'est plus présenté comme le résultat d'un effort volontaire, comme une énergie désespérée ou une froide et majestueuse détermination, mais comme un mouvement naturel de l'âme. L'héroïsme jusqu'à une époque très récente a participé du caractère des arts qui étaient familiers à l'humanité; il en avait en lui quelque chose de plastique et de pittoresque. L'homme se raidissait dans une attitude sculpturale et pénible, résultat d'un effort d'esprit et d'une détermination douloureuse. Il ne savait pas non plus, dirait-on, mourir tous les jours et à toutes les heures; il semblait choisir son heure et son moment, et il aimait à tomber en belle et pleine lumière. Rien de pareil dans l'héroïsme de nos soldats tel que l'ont montré ces dernières campagnes : nulle raideur, nulle tension, nuls combats visibles de la volonté; rien qu'un instinct léger, facile, ailé en quelque sorte, rapide et doux comme une onde sonore. Nos soldats ont rendu leur vie à Dieu comme un son meurt dans l'air, ou comme un parfum s'évapore. Voilà le courage moderne, celui qui est destiné à prévaloir et à effacer l'ancien courage, qui ne s'obtenait que par l'effort laborieux de la volonté et par une sorte de violence faite à la nature. Mon cœur a vraiment bondi en reconnaissant que les jours approchaient où l'héroïsme sera aussi facile à l'âme de l'homme que le sourire est facile au visage de l'enfant.

Mais le courage n'est après tout qu'une de nos vertus. Si nous prenions successivement toutes les autres, nous y trouverions, je crois, le même élément musical. J'ai maintes fois entendu regretter par les personnes pieuses d'une autre communion que la vôtre la disparition des vertus monastiques : l'humilité, la douceur, la résignation, la patience, l'oubli de soi, le détachement des choses de ce monde. Toutes ces fleurs de la solitude religieuse se sont desséchées à jamais sur la terre, disaient-ils, et y ont été remplacées par les plantes vivaces de l'orgueil, de la révolte, de l'esprit de domination, de l'âpreté à la conquête des biens matériels. Moi-même j'ai partagé très longtemps cette opinion. Non, ces anciennes vertus ne sont pas mortes, et, si elles étaient menacées, l'influence de la musique suffirait pour les sauver. Une fois à Naples, on fut em-

barrassé de savoir comment on s'y prendrait pour obtenir un meilleur éclairage de nuit, sans qu'il en coûtât plus cher à l'état. Multipliez les madones, dit un prêtre sagace qui se trouvait présent à la délibération. Je serais de même tenté de dire, lorsque j'entends regretter la disparition des antiques vertus monastiques : Multipliez les concerts, et puis laissez agir l'influence des sons. Je ne répéterai pas la vieille phrase si connue, que la musique enlève l'homme à la terre; elle fait mieux : par les désirs qu'elle lui inspire, elle lui rend peu à peu tous les plaisirs insipides; par les rêveries dont elle l'enivre, elle lui rend peu à peu toutes les réalités misérables. Elle déplace et recule sans cesse l'idéal de l'homme; elle accroît à l'infini les exigences de l'âme, si bien que le bonheur devient pour elle impossible dans les conditions qui lui sont faites ici-bas. Le seul bonheur possible, ce serait la possession ou la conquête de l'être ou de l'objet qui entretiendrait éternellement l'âme dans l'état momentané que la musique lui fait traverser. Cet être et cet objet ne se peuvent rencontrer. Rien sur la terre n'est capable de nous donner cette plénitude de bonheur, ni même cette profondeur de souffrance. Nos joies ne sont pas assez radieuses, ni nos douleurs assez cruelles, pour entrer en comparaison avec les joies et les douleurs qu'elle nous fait rêver, de sorte que, ne pouvant espérer d'être heureux, nous n'avons pas même la consolation de souffrir fortement. Dans ce dégoût de toutes choses, dans cette certitude que rien ne peut réaliser ce bien idéal que la musique évoque, fait pressentir ou désirer, l'homme réapprend à son insu et par une méthode indirecte ces vertus monastiques si regrettées de quelques-uns : l'oubli de soi, l'indifférence aux choses de ce monde, l'insouciance du sort qui l'attend ou du malheur qui le guette. Quel que soit l'éclair de joie qui traversera son âme, il se dira : J'ai entrevu des joies plus radieuses dans les mélodies de Rossini; quelle que soit la douceur qui l'enivre, il se souviendra qu'il en a ressenti une plus grande encore dans les mélodies de Mozart; quelles que soient les douleurs qu'il éprouvera, il se dira qu'elles ne sont rien à côté des douleurs vers lesquelles a été portée son âme par les symphonies de Beethoven. Un flot de mélancolie, jaillissant soudain, viendra troubler de son eau amère chacun des sentimens qu'il éprouvera; il restera triste en face de ses joies les plus désirées, sans qu'il puisse dire pourquoi. Une tristesse sans cause précise sera en lui comme l'once d'amertume dans la livre de parfums dont parle l'Écriture, comme la tête de mort que les ascètes plaçaient sur leur prie-Dieu et les épicuriens à la table de leurs banquets. Il se demandera peut-être d'où elle lui vient, sans se rappeler qu'il l'a contractée à l'audition de telle œuvre mu-

sicale qui l'a plongé dans une rêverie dont il subit encore le charme.

Mais quelle profane méthode de revenir aux vertus oubliées! direz-vous peut-être... Ne soyez pas si sévère, et rappelez-vous que ce fut par une méthode analogue que le christianisme appela à lui les âmes de l'ancien monde. Ces mêmes âmes étant devenues indifférentes à toute chose terrestre, elles s'attachèrent à Dieu de toute l'énergie de leur faiblesse et de leur lassitude, et se portèrent vers les espérances célestes avec tout l'appétit que leur laissait leur satiété des joies du monde. La musique nous rend donc, par des moyens moins coupables et plus conformes à la fin divine que nous devons poursuivre, le même service que la satiété des plaisirs rendit aux âmes romaines. Elle nous dégoûte des voluptés en nous épargnant la fange qui les souille, et nous détache de nous-mêmes sans qu'il en coûte trop de larmes à notre orgueil et à notre amour de la vie.

— Votre plaidoyer est partial, me répondit avec une froide grimace mon sévère ami; vraiment il ne soutient pas l'examen. Vous parlez de l'influence bienfaisante de la musique; mais si l'on vous demande d'en montrer les résultats nets et précis, vous êtes réduit à répondre par des hypothèses et des suppositions. Le bien qu'elle produit est hypothétique et vague, mais le mal qu'elle engendre est réel et visible. On ne voit pas germer ces semences de vertus qu'elle dépose, selon vous, dans les âmes; mais il n'en est pas ainsi des semences de mal qu'elle y lance à profusion : celles-là, on les voit parfaitement croître et grandir. Vous dites que la musique implore l'âme et l'attendrit à l'égal de la prière; dites plutôt qu'elle la séduit et l'amollit à l'égal de la tentation. Oui, sans doute, la musique implore l'âme, si le nom de prière doit être employé pour exprimer le manége artificieux et compliqué par lequel le séducteur demande à l'être désiré de se laisser séduire. Comme au séducteur, toutes les armes lui sont bonnes, le sourire, la colère ou les larmes; là où le sourire n'a pas réussi, les larmes réussiront peut-être. Je pourrais facilement tracer un tableau des effets de la musique aussi lamentable que le vôtre est consolant. L'âme humaine vit isolée et ignorante, à l'abri des forteresses de la chair et des obstacles de toute nature qu'elle rencontre, cela est vrai; mais pensez-vous que ces forteresses et ces obstacles aient été élevés sans raison? Qui sait s'ils ne sont pas le préservatif de sa dignité et de ses vertus? Ce serait une erreur que de considérer l'âme de l'homme comme douée d'une santé robuste et capable de résister aux chocs du dehors; elle est au contraire singulièrement faible et corruptible. Il ne lui vaut rien de sortir d'elle-même, et le moindre mal qui puisse lui en advenir, c'est de perdre sa candeur en perdant sa sauvagerie, et sa

véracité en perdant sa timidité. Je me représenterais volontiers l'âme sous la forme d'un papillon singulièrement frêle et diaphane, aux ailes ornées de couleurs éclatantes, mais facilement ternies, et c'est ce papillon que la cruelle volupté des sons vient atteindre et froisser en nous. La mélodie le pénètre comme une aiguille d'acier, l'asphyxie sous les parfums qu'il aime à respirer, et l'aveugle dans la lumière où il se plaît à jouer. La musique lui inflige donc une sorte de martyre voluptueux, d'autant plus immoral qu'il est accepté avec bonheur. Loin d'ennoblir et de fortifier l'âme, la musique l'énerve, l'affaiblit, comme une volupté imprudemment répétée affaiblit le corps. Elle fait plus, elle la souille, car, atteignant notre être physique et moral jusque dans ses dernières profondeurs, elle en remue toutes les vases et en fait jaillir autour d'elle toutes les bourbes. Notre âme reçoit pour ainsi dire toutes les éclaboussures de la chair mise en fermentation par la musique. C'est cette fermentation charnelle qui nous donne le change sur la valeur morale de la musique. Parce que toutes les sources de notre vie sont troublées, nous nous croyons plus nobles et meilleurs; parce que toutes les puissances de notre chair sont soulevées, nous nous croyons plus purs. Nous croyons notre âme plus délivrée du corps au moment même où elle en est plus captive. Voilà l'illusion vraiment infernale que produit la musique.

Lorsqu'Asmodée fut délivré de sa prison de verre par l'étudiant don Cléophas Zambullo, il lui fit contempler en récompense le plus amusant et le plus triste des spectacles. Il enleva sous ses yeux les toitures des maisons de Madrid, et lui montra la vie humaine dans tout son cynisme et dans toute sa laideur. J'ai rêvé fort souvent un autre spectacle bien plus curieux et plus émouvant, bien moins vulgaire surtout que celui-là. Ah! si quelque ange tout-puissant pouvait ouvrir tous ces crânes et montrer à nu la fermentation à laquelle ces cerveaux sont en proie! ai-je pensé maintes fois en écoutant quelqu'une des œuvres de la musique moderne. Voilà qui trancherait à jamais la question de savoir si la musique est un art corrupteur ou un art moralisateur, pour employer le langage du jour. Nous verrions de quelle nature sont les rêves que font toutes ces âmes et vers quels objets est tendue la puissance de leurs désirs. Quel curieux spectacle, plein de brillante et équivoque poésie! La vraie musique nous paraîtrait celle que rendent toutes ces âmes mises en mouvement par l'orchestre, plus absorbées par leurs rêves que des buveurs d'opium, plus agitées de frénésies passionnées que des derviches tourneurs. Voyez plutôt. Celle-ci s'est comme enivrée des sons; d'abord elle a bu avec avidité la capiteuse liqueur de l'harmonie, mais au bout de quelques minutes, elle a senti la vo-

lonté lui échapper et n'a plus eu la force de conduire ses rêves. Elle s'est affaissée sur elle-même, et maintenant elle dort d'un sommeil lourd et profond. De temps à autre, elle se retourne avec effort, fait un mouvement, et laisse échapper quelques rêveries incohérentes pareilles aux paroles entrecoupées du sommeil. Celle-là est en proie au repentir, à un repentir qui n'a rien de divin, je vous assure, et qui ne lui ouvrira pas les portes du ciel. Elle se repent des voluptés qu'elle a laissées fuir, des tentations qu'elle a repoussées, des désirs qu'elle a comprimés. Elle regrette ces dangers auxquels elle a échappé et pense avec amertume qu'ils ne reviendront sans doute jamais plus. La voilà triste comme un ange de lumière qui, après la déroute finale de Lucifer, aurait regretté de ne pas s'être joint à la grande révolte. Cette autre palpite comme une lumière près de s'éteindre; sa flamme grandit par momens et s'élance en jets rapides et éclatans, puis elle baisse soudain et rampe en s'étendant comme pour chercher l'aliment qui lui manque. Ces palpitations sont les angoisses du dernier combat que cette âme se livre à elle-même. La musique l'a privée de ses dernières énergies; vienne maintenant la tentation, elle la trouvera sans résistance. A cette autre encore qui paraît en proie à un étonnement mêlé d'inquiétude, les esprits du son viennent de jeter, comme les sorcières à Macbeth, des paroles fatidiques, et elle sent germer en elle des désirs qui lui étaient inconnus. Je vous fais grâce de toutes les imaginations bizarres, saugrenues ou meurtrières, qui traversent, comme des éclairs précurseurs de la folie, toutes ces têtes livrées par la musique au démon du rêve. Vous demandiez combien d'hommes doivent sortir d'une salle de concert enflammés de pensées généreuses qu'ils n'auraient jamais connues, combien avaient été conquis au bien moral par la puissance de l'harmonie... Je retourne votre question et je vous demande à mon tour : Savez-vous le nombre de ceux qui étaient entrés avec une âme pure et qui sont sortis préparés et mûrs pour le péché! Plus d'un qui était heureux s'en est retourné le cœur gros d'angoisses : ceux qui avaient besoin d'oublier se sont souvenus et ont senti se rouvrir leurs blessures; ceux qui avaient besoin de se souvenir au contraire ont bu l'eau du Léthé et se sont endormis dans un coupable oubli.

Certains philosophes ont déclamé plus ou moins éloquemment contre l'influence corruptrice des arts. Je ne saurais approuver leurs déclamations, mais je les déclare vraies et fondées en ce qui concerne la musique. La musique est le seul des beaux-arts qui soit vraiment corrupteur, et le seul aussi qui soit corrupteur impunément. Aucun autre ne possède cet équivoque privilége que possède la musique de pouvoir faire naître en même temps des pensées no-

bles et des pensées malsaines. L'architecture n'inspire à l'esprit que des idées de grandeur, de noblesse, d'austérité majestueuse. Les nudités de la sculpture laissent une impression grave, sérieuse et chaste. La peinture donne à l'âme les fêtes les plus royales et la convie aux spectacles les plus propres à lui faire admirer Dieu visible dans ses œuvres. Quelquefois cependant il s'est rencontré que l'artiste, abusant des facilités que lui fournissaient la sculpture et la peinture, s'est adressé aux dépravations des sens et aux curiosités de l'imagination; mais une statue et un dessin impudiques ne trompent personne et disent nettement ce qu'ils veulent dire. La peinture et la sculpture sont des arts francs, loyaux, sincères, qui préviennent des corruptions qu'ils flattent. Ceux qu'une peinture ou une sculpture libertine amorce et séduit sont corrompus à bon escient et ne peuvent condamner qu'eux-mêmes. Il n'en est pas ainsi de la musique, art dissimulé, subtil, hypocrite, et que j'appellerais volontiers jésuitique. On ne sait jamais au juste ce qu'elle veut dire, et les significations de son langage sont aussi multiples que les rêveries qu'il fait naître. Selon le mot admirable d'un poète contemporain, la langue de la musique est la seule qui permette à la pensée de garder ses voiles; mais je tournerai en reproche cette belle expression que le poète appliquait en éloge. Protégée par ces voiles, elle dit tout avec une impudeur sans franchise. Je connais telle phrase musicale qui ferait monter la rougeur au front et qui enflammerait les yeux d'indignation, s'il était possible de traduire dans cet honnête langage humain dont vous accusiez tout à l'heure la pauvreté les pensées qu'elle renferme. La musique peut donc tout dire avec impunité, car elle brave la traduction. Il n'y a dans aucune langue parlée d'équivalens pour les expressions de la langue des sons, et ceux qui essaient de traduire cet idiome occulte sont contraints de recourir à la méthode, aujourd'hui condamnée, des périphrases démesurément allongées et des développemens parasites. Je me trompe : il y a une langue qui correspond à la langue des sons, c'est la langue obscure et puissante que parle le corps, cet admirable instrument, divinement organisé pour l'épreuve en même temps que pour l'appui de l'âme, cette langue dont les mots sont des sensations et dont les phrases sont des voluptés et des souffrances. Si vous voulez trouver des équivalens pour la langue des sons, cherchez dans les magasins de la mémoire, et tâchez de retrouver et de ressusciter les vieilles sensations oubliées et les voluptés défuntes; priez vos nerfs de répéter certains tressaillemens d'une énergie si soudaine et d'une vivacité si exceptionnelle, qu'ils en ont gardé le souvenir; priez vos artères de recommencer les battemens de joyeux effroi par lesquels ils ont salué un certain jour

une apparition désirée; priez votre chair de frissonner et de se fondre comme elle a frissonné et s'est fondue en telle occasion mémorable. S'il était possible de rendre visibles et intelligibles aux yeux et d'ajouter les unes aux autres toutes les fines nuances de nos sensations, on aurait la seule traduction véritable des œuvres musicales, car ce n'est ni par des pensées ni même par des images qu'on peut espérer d'interpréter le langage des sons. La nature de telle traduction peut vous renseigner sur la nature de l'idiome original.

Je ne nie pas que la musique n'inspire des sentimens très nobles, très purs et très élevés; mais lorsqu'elle les inspire, c'est par accident, et il n'y avait pas de raison pour qu'elle n'inspirât pas les sentimens tout contraires, car, loin de nous arracher à nos préoccupations momentanées, à nos dispositions physiques et morales, elle nous y enfonce au contraire. Elle reste indifférente entre le bien et le mal; toutes les manifestations de la vie lui sont bonnes, et elle s'inquiète peu de distinguer entre elles. Avez-vous une disposition momentanée à être généreux, elle vous confirmera dans votre disposition, en même temps qu'elle flattera chez votre voisin les inclinations voluptueuses auxquelles il ne demande pas mieux que de se laisser aller. Elle conseille le vice, la vertu, la passion, le devoir à la même minute, par la même phrase, dans la même onde sonore. Cette confusion de tous les sentimens, cette impartialité pour toutes les manifestations de la vie, quelles qu'elles soient, me révoltent et me scandalisent. La musique est bien l'art qui convenait à une époque dont la principale philosophie n'a voulu voir dans le mal qu'une forme inférieure du bien, et dans nos vices que des vertus à leur plus bas degré de développement. Pour moi qui suis et resterai un dualiste déterminé, je ne puis aimer un art si complaisant, qui m'expose à rencontrer et à éprouver les sentimens justement contraires à ceux que je cherchais. Rien ne me paraît choquant comme d'entendre une parole légère et voluptueuse sortir de lèvres d'où je croyais que devaient tomber seulement des paroles de sagesse, et je suis presque scandalisé de rencontrer une exhortation à la vertu là où j'allais chercher une flatterie pour mes vices. Je sais que ce mélange de sentimens contraires, qui m'est odieux, ne déplaît pas à mes contemporains; mais je persiste dans mon opinion, fussé-je seul à la partager. « Y a-t-il encore des manichéens? dit Candide. — Il y a moi, dit Martin. »

Et puis vous ferai-je ma confession tout entière? La musique me semble un art dépravant même dans ce qu'elle a de noble et d'élevé. Elle raffine et exalte la sensibilité, et c'est pourquoi je la hais; elle attendrit et adoucit, et c'est pourquoi je la méprise. Ce fameux mot

d'idéal, par lequel on a coutume de justifier les rêveries où elle vous plonge, me paraît un mot vide de sens, plus décevant que ne le furent jamais la fontaine de Jouvence, la pierre philosophale et l'élixir de longue vie. Si la sagesse consiste à tenir en équilibre la nature humaine et à l'empêcher de trop fortement pencher d'un seul côté, il serait prudent aux gouvernemens de notre époque d'interdire pendant un demi-siècle, et peut-être davantage, toute exécution d'une œuvre musicale quelconque. Ce n'est pas de sensibilité que nous manquons, car après tout chacun de nous en possède plus qu'il n'en aurait fallu pour rendre malheureux dix hommes des générations précédentes; c'est d'énergie et de volonté. Nous n'avons pas besoin de stimulans, mais de cordiaux et de toniques. Nos cœurs ne demandent pas à être surexcités, et peuvent se contenter des sentimens qu'ils possèdent; mais nos caractères auraient beaucoup à faire pour être aussi énergiques et aussi résolus que nos cœurs sont humains et doux. Pas plus que vous je ne suis aveugle sur les grandes qualités qui distinguent nos contemporains: jamais les mœurs générales n'ont été, je crois, plus douces, plus faciles et plus aimables, jamais l'humaine pitié n'a montré plus de promptitude et d'élan qu'à notre époque, jamais les âmes n'ont été chatouillées d'un tel divin frisson de sympathie; mais, par un contraste étrange, jamais on ne vit plus de timidité, de pusillanimité et de faiblesse. Il manque à toutes nos qualités ce sel que donnent l'énergie et la véracité. Notre sensibilité, qui s'irrite si aisément, s'effarouche plus aisément encore. Une ombre l'intimide, un souffle la glace, une vaine imagination la paralyse et la tarit. Nous marchons à travers notre société comme dans une chambre de malade, sur la pointe du pied, silencieux comme des ombres, ou chuchotant à voix basse des paroles qui s'arrêtent à demi dans notre gosier, comme si elles avaient envie de demander s'il est bien prudent à elles de s'envoler. Il semble que la voix humaine soit en train de changer de nature, et que désormais elle se propose de rivaliser avec les murmures des esprits. La vérité prononcée à haute voix nous paraît dangereuse: nous demandons qu'on nous la fasse comprendre par signe télégraphique et par manége muet. Nous ne sommes courageux et énergiques que négativement pour ainsi dire; nous nous abstenons du mal plus volontiers que nous ne faisons le bien. A cette timidité morale, joignez une fébrilité physique et une inquiétude sans égales jusqu'ici. L'homme moderne s'agite sans cesse, comme s'il était piqué d'un taon invisible. Le repos et le loisir lui sont inconnus, et cependant il est plus agité qu'actif et plus affairé que diligent. Et ce sont ces générations aux nerfs délicats et affaiblis que vous soumettez aux voluptés répétées de la musique!

Oui, la musique devrait être proscrite, non-seulement comme un fléau moral, mais comme contraire à l'hygiène qui convient au tempérament des hommes modernes. Chaque époque a son tempérament comme elle a son génie, et devrait régler en conséquence son hygiène physique et morale sur les exigences de ce tempérament. Ah! si nous possédions encore l'heureux tempérament sanguin de nos pères, je serais sans doute moins sévère. La musique n'est pas un danger pour les gens sanguins, et elle peut être même pour eux un moyen de perfectionnement moral. C'est un utile stimulant pour mettre en mouvement leurs lourds esprits animaux, pour secouer leur âme opaque et même pour la faire repentir des joies grossières et bruyantes auxquelles elle se complaît. J'admettrais donc volontiers que, chez les hommes de ce tempérament trop terrestre, la musique peut être un instrument de salut. Elle peut éveiller en eux l'intuition de sentimens plus nobles que ceux qu'ils éprouvent, le regret d'une autre existence morale que celle qu'ils ont connue. Ces hommes, que leur sang trop chargé de séve pousse au rire bruyant et à la grosse bonne humeur, ils sentiront à leur grand étonnement une larme mouiller leur paupière. C'est pour les gens de tempérament sanguin qu'est bon surtout le *flebile nescio quid*. Or ce tempérament a presque entièrement disparu. Quel besoin nos nerveux contemporains, qui vibrent comme des lyres au moindre souffle, ont-ils d'être émus, attendris et raffinés? Ils ne sont déjà que trop susceptibles, trop inquiets, trop faciles aux larmes, à l'irritation et à la mélancolie. Admettrez-vous que la musique soit un remède pour les maux dont ils souffrent? Un psychologue homœopathe pourrait seul soutenir une chose semblable. Non, ce n'est pas un remède qu'ils y cherchent, mais une volupté qui flatte leurs nerfs affaiblis, prédisposés par la maladie à mieux en sentir toutes les douceurs. Vous croyez que le goût de la musique est un symptôme de progrès moral, voyez-y plutôt un signe d'affaissement général des caractères et de relâchement de la fibre virile. Mieux trempés et de santé morale mieux assise, nos contemporains résisteraient davantage à cet art diabolique et en comprendraient plus difficilement le charme. Les vases poreux sont ceux qui absorbent les liquides avec le plus d'avidité; les corps maladifs et débiles sont les plus pénétrables aux voluptés; les âmes entamées et affaiblies sont aussi les plus sensibles aux charmes du péché.

Le grand poète Shakspeare a peint sans y songer le spectacle que présentent les âmes de notre époque en proie à leur frénésie musicale dans les vers adorables qui ouvrent si poétiquement sa pièce de *Ce que vous voudrez :* « Si la musique est l'aliment de l'amour, continuez à jouer; donnez-m'en à l'excès, donnez-m'en trop, afin

que ma passion en ait une indigestion et meure. Cet air, encore cet air! il avait une telle chute mourante! Oh! il a caressé mon oreille comme le doux vent qui souffle sur un champ de violettes, dérobant et donnant des parfums... Assez, pas davantage! cela n'est plus aussi doux maintenant que tout à l'heure. » Entendez-vous cette voix doucement énervée? Si vous savez la comprendre, elle vous expliquera tout le mystère de la musique et l'action qu'elle exerce sur les hommes. De quoi parle le personnage du poète? Explique-t-il les effets de la musique, ou raconte-t-il les phases successives d'une sensation voluptueuse? On pourrait s'y tromper, et vraiment on aurait raison de s'y tromper, car il serait impossible, pour exprimer la volupté, d'employer d'autres paroles et d'autres accens que ceux par lesquels le véridique poète exprime très exactement les effets de la musique.

Vouloir ajouter quelque chose à la sensibilité nerveuse de nos contemporains, c'est vouloir donner de la vaillance à Achille, des infortunes à Job, des doutes à Hamlet et de la mélancolie à Werther. Telle est précisément l'action déraisonnable de la musique, et c'est pourquoi je n'hésite pas à charger cet art dépravant de cet affaiblissement des caractères qu'on peut observer de notre temps. Vous disiez trop justement tout à l'heure que, pour être insensible, l'influence de la musique n'en était pas moins puissante. Vous vous en applaudissiez, et moi je m'en afflige. Ce n'est pas indifféremment en effet qu'on laisse son âme se baigner dans cette mer de sons : une ou deux fois, elle tente l'expérience, et elle en sort toute joyeuse et tout épanouie; la dixième fois, elle en sort languissante ou affolée. Mettez, mettez hardiment la musique moderne parmi les narcotiques d'importation récente ou d'usage nouveau si chers à nos contemporains, à côté du tabac, de l'opium et du haschich. Elle n'est que le plus puissant de tous.

— Alors, selon vous, repris-je, la meilleure hygiène morale serait naturellement celle qui consisterait non à attendrir et à adoucir les âmes, mais à les rendre plus dures, moins accessibles à l'émotion, à la douleur et à l'amour, et à les rétablir dans cette antique opacité dont on les a délivrées avec tant de peine. Vous craignez la mollesse plus que la férocité, et vous prisez moins la sensibilité que l'énergie. Je crains à mon tour que votre choix, tout dicté qu'il est par les intentions les plus morales, ne soit un choix déplorable. Je me défie de l'énergie qui n'est pas unie à la sensibilité, je fais plus que m'en défier, je la repousse de toute mon antipathie. L'énergie qui n'est pas doublée de sensibilité me paraît ressembler à la brutalité, de même que la force qui n'est pas doublée de justice me paraît ressembler à l'inhumanité. S'il faut choisir à tout prix, j'aime

mieux, je l'avoue, un voluptueux énervé, inquiet, languissant, mais doux et sensible, qu'une brute énergique, inique et sans pitié. S'il est vrai que la musique soit, comme vous le dites, un instrument de Lucifer, eh bien! j'aime mieux les démons qu'elle nous envoie que ceux qui visitaient l'ancienne humanité; j'aime mieux Astarté et Asmodée que Moloch et Bélial. Heureusement cette explosion toute moderne de la sensibilité dont vous vous plaignez est un fait non diabolique, mais providentiel et préparé par toute l'histoire de l'humanité. C'est une nouvelle phase dans l'histoire du perfectionnement de cette âme humaine pour laquelle vous tremblez. Au commencement en effet l'âme était, comme un diamant, enveloppée dans une gangue épaisse, opaque et sale; il a fallu des siècles et des efforts héroïques pour la délivrer de cette ténébreuse prison. Mille lapidaires se sont attaqués tour à tour à cette enveloppe, et à la fin le diamant s'est montré, brillant mais froid, dur, rebelle aux instrumens qui le taillaient. Il s'agit maintenant de rendre cette pierre sensible, d'en faire la perle vivante, le diamant qui chante, prie et soupire, le diamant taillé vraiment à l'image de cette *eterna margherita* que le grand poète de l'Italie contempla au centre des splendeurs célestes. Tout, à notre époque, travaille à cette fin sublime; mais parmi les influences qui sont à l'œuvre pour mener à bien cette grande œuvre, il n'en est pas de plus active que cette musique tant incriminée par vous.

Et puis est-il vrai, dites-moi, que l'âme humaine soit devenue si sensible, si irritable et si susceptible qu'il faut craindre pour son énergie? Parlons pour nous, s'il vous plaît. Vous croyez donc qu'il n'y a plus dans ce monde ni brutalité, ni sauvage orgueil, ni cruauté stupide? Je vous assure au contraire qu'on trouverait, sans beaucoup chercher, des spectateurs en nombre suffisant pour garnir l'enceinte du plus large des cirques, si l'on avait encore des chrétiens à jeter aux bêtes. Avez-vous compté tous les vices qui se cachent au fond des bouges où vous n'entrerez jamais, toutes les immondes voluptés qui se vautrent dans les antres obscurs de nos cités, toutes les lâchetés qui se méditent à l'abri de l'ombre et du silence? Ce sont des lâchetés, des vices et des voluptés qui ne doivent rien, croyez-le, à l'influence amollissante de la musique. N'y a-t-il donc ni rixes sanglantes, ni colères bestiales, ni promptitude à l'injure parmi les classes inférieures? Loin de trouver les âmes de nos contemporains trop molles, je les trouve trop fortes encore pour mon goût. Un peu d'émasculation bien entendue ne me déplairait point. Or quel art est plus propre à produire cette émasculation morale que la musique? On a institué récemment des concerts populaires de musique classique, et on a constaté, contre l'attente générale, que le peuple

prenait goût aux grandes œuvres musicales. C'est là un fait vraiment considérable. Qui peut dire quelle influence l'habitude de si nobles plaisirs aura au bout de quelques générations sur les masses populaires? J'espère qu'elles y perdront ce qui leur reste encore de brutalité et de féroces instincts. Les mœurs fauves d'autrefois, déjà tant adoucies, disparaîtront, et les faits naguère encore d'occurrence journalière ne seront plus que de monstrueuses exceptions. Les mélodies de Rossini vous paraissent sans nul doute l'apothéose aussi brillante que scandaleuse des sensualités de la chair, mais cependant votre puritanisme est bien forcé d'admettre qu'elles seraient un véritable bienfait social, si elles parvenaient de plus en plus à remplacer les chants obscènes qui déshonorent encore nos carrefours et nos ateliers! Quel est l'homme qui, ayant pris goût à la douce musique de Mozart, pourrait se complaire désormais dans l'habitude des blasphèmes stupides et persister dans l'usage d'un argot qui fait frémir? La musique a malheureusement beaucoup à faire pour amener nos mœurs à ce point de raffinement que vous redoutez. Il y a encore dans notre société assez de férocité et de bas instincts à détruire pour retarder indéfiniment l'avénement de cette influence diabolique et malfaisante que vous dénoncez.

Il est possible que la musique soit en si grande faveur parmi nous parce qu'elle flatte ce tempérament nerveux qui domine dans notre siècle; mais ne serait-il pas plus vrai encore que sa puissance provient de ce qu'elle est de tous les arts celui qui répond le mieux au génie qui nous est propre? La musique est par excellence l'art moderne, l'art du XIXe siècle. Nous l'aimons, non parce qu'elle nous flatte et nous corrompt, mais parce qu'elle nous raconte à nous-mêmes nos sentimens, nos passions, notre histoire morale tout entière. Les autres arts s'épuisent en imitations stériles ou en innovations plus stériles encore. La peinture et la sculpture par exemple, que nous disent-elles de la vie qui est en nous? Rien ou à peu près rien. Elles nous parlent comme à des Grecs de l'excellence de la forme, ou comme aux enfans d'une société vingt fois séculaire de l'excellence et des vertus de la tradition. Elles répètent leurs vieilles leçons sans songer qu'il y a déjà bien longtemps que les hommes ne sont plus familiers avec les nobles nudités du gymnase, avec les combats de lutteurs adolescens et les courses de chars olympiques, sans songer que nous, enfans de ce siècle, nous sommes nés d'hier et ne pouvons demander à la tradition les secrets d'une vie morale qu'elle n'a pas connue. Autre circonstance qui fait de la musique une puissance véritable du XIXe siècle; elle est l'art démocratique par excellence, et correspond merveilleusement, providentiellement, pour mieux dire, à l'avénement de la démocratie. La peinture et la

sculpture sont des arts essentiellement aristocratiques, qui demandent, pour être compris, une longue familiarité avec tout ce qui est élevé et grand. Les secrets qu'elles contiennent sont refusés au pauvre, à l'ignorant, et pour prendre une expression plus générale, à tous les novices de la vie et de la sagesse. Il leur faut pour public des âmes vieillies, mûres, sérieuses et graves, des âmes qui connaissent les derniers résultats de la vie, car ces arts sont eux-mêmes des résultats de civilisation et de vie morale. Ils confirment l'expérience et la sagesse de ceux qui savent; ils ne peuvent rien enseigner à celui qui ne sait pas. Au contraire, la musique est une initiatrice. Nul n'a besoin avec elle de longues préparations et d'éducation profonde et sévère, car elle ne demande pas pédantesquement à être comprise, elle ne demande qu'à être sentie et à être aimée. Vous pouvez vous présenter pour écouter ses accens avec une âme toute neuve, sans lien avec le passé, sans parenté avec l'histoire : elle ne vous fera pas rougir de votre ignorance et de votre condition d'orphelin ou de parvenu social, car elle vous parlera un langage que le temps n'a pas contribué à former et qui peut se comprendre sous toutes les latitudes. Les sentimens qu'elle exprime ont toujours la fraîcheur de l'heure présente, et semblent s'écouler comme d'une région où les divisions du temps sont inconnues. Il est donc bien naturel que la musique soit si populaire, et qu'elle exerce sur les hommes de notre temps une si grande influence. S'en étonner serait presque aussi puéril que de s'étonner de la puissance de la religion; on peut faire ce rapprochement sans blasphème, car la musique a sur les autres arts précisément la même supériorité que la religion sur les philosophies. Comme la religion, elle est mystérieuse, voilée, disons même occulte; ses secrets et ses principes sont impénétrables à d'autres yeux qu'à ceux des initiés, et cependant tous les hommes peuvent, sans distinction de caste, de nationalité, de patrie, d'éducation, et même de vertu et de moralité, participer à ses bienfaits. Elle ouvre les sources de la vie morale, comme la religion, sans expliquer comment et pourquoi elle les ouvre, et pour ennoblir et émouvoir, elle n'a pas besoin de se faire comprendre. Elle nous fait entendre la voix de l'esprit sans nous dire d'où il vient ni où il va. Elle conseille de croire, d'aimer, d'espérer, et soudain ceux qui ne croyaient, n'aimaient, ni n'espéraient, sont fortifiés et comme gonflés d'une séve divine. Les autres arts font payer d'avance les leçons qu'ils donnent en efforts d'intelligence, en persévérance de travail, en patience, en application soutenue; mais la musique, comme la religion, prête sans conditions toutes les vertus morales aux cœurs qu'elle visite, ces cœurs fussent-ils même les moins dignes de les recevoir.

Lorsque Dieu eut placé l'homme, créé libre, dans le monde sorti de ses mains, il vit qu'il serait vraiment trop malheureux, s'il restait livré à ses propres efforts, s'il ne devait découvrir et conquérir les destinées qui lui étaient réservées que par ses propres mérites. Alors il reprit son âme, en détacha une partie et la conserva dans son sein pour la lui rendre dans les occasions qu'il marquerait et lui porter de temps à autre des nouvelles du monde idéal. Il voulut qu'il y eût une partie de l'homme qui agît en lui, sans participation de sa volonté, qui lui fût une richesse morale, qui ne dût rien aux labeurs de son libre arbitre. C'est ce mystère de la faveur divine que les philosophes expliquent par l'opposition entre les forces spontanées et les forces réfléchies de l'âme. Grâce à cette pitié divine, l'homme est donc visité par des forces qui lui sont inconnues et qui agissent en lui sans qu'il y soit pour rien. Brusque et soudaine est d'ordinaire l'apparition de ces visiteurs; ils entrent dans l'âme sans s'annoncer, la remplissent de flammes, de splendeurs et de parfums, la font voyager à leur gré dans les plus merveilleux pays, et lui ouvrent les horizons les plus imprévus. Et tout cela s'accomplit à son insu, sans sa participation, si doucement que la plus légère pensée de lutte n'entre pas même dans son esprit, et si puissamment toutefois que toute résistance serait vaine. De ces visiteurs envoyés par la faveur divine, et qui visitent inégalement tous les hommes, les trois plus puissans sont la religion, l'amour et l'âme de la musique. Heureux, à jamais heureux, quelles que soient les fatigues de son pèlerinage, celui qui a reçu dans sa vie les visites de ces trois puissans esprits! Malheureux, plus qu'on ne saurait l'exprimer, celui qui n'a connu aucun des trois! Celui-là n'a d'espérance que dans un quatrième visiteur qui ne manque jamais à aucun homme, il est vrai, et qui est, lui aussi, un bel ange consolateur, au visage sérieux, doux et triste, et que l'on appelle la mort. Loin donc de voir, comme vous, dans la musique un artifice de la diplomatie diabolique, j'y verrais plutôt un des présens de la pitié divine, un don gratuitement et spontanément accordé pour compenser les privations et les douleurs de la terre, pour suppléer à l'insuffisance de notre libre arbitre à nous conquérir la vie morale.

ÉMILE MONTÉGUT.

UNE RÉFORME

DE

LÉGISLATION COMMERCIALE

LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES.

Ceux qui suivent les dispositions de l'esprit public en France le trouvent à bon droit préoccupé de l'insuffisance de notre législation économique. L'opinion se prononce avec vivacité pour la suppression des entraves qui gênent l'essor du crédit. Pourrait-il en être autrement? Le principe récemment inauguré de la liberté internationale des échanges appelle, comme un complément naturel et nécessaire, une extension de plus en plus marquée de la liberté du crédit à l'intérieur, par conséquent l'introduction de réformes considérables dans notre loi commerciale. L'équilibre manquerait sans cela entre deux ordres de faits qui doivent être intimement liés dans les méditations du législateur, ainsi qu'ils le sont dans la pensée des économistes. L'unification de la dette a été présentée comme le plus sûr moyen d'amener l'abaissement général du taux de l'intérêt; mais, tout en approuvant les intentions qui ont inspiré la conversion facultative du 4 1/2 en 3 pour 100, il doit être permis de regretter qu'avant de poursuivre l'abaissement du taux de l'intérêt, on ne se soit pas un peu plus inquiété des conditions dans lesquelles pouvaient se produire et se développer les associations de capitaux et les transactions financières. C'est à ce point de vue qu'il est utile de se placer, en soumettant à un sérieux examen les lois qui régis-

sent les diverses formes de l'association des capitaux et la transmission et la circulation des valeurs mobilières.

Personne n'ignore à quelle réaction de l'esprit public vint répondre la loi de 1856 sur les sociétés en commandite par actions. La France, en se lançant dans les voies du commerce et de l'industrie, s'y est montrée avec les qualités et les défauts de son tempérament. Aussi, à la suite d'une période de grande effervescence surexcitée par des succès nombreux, elle éprouva le besoin de réagir tout à coup contre les excès de la spéculation financière en réclamant des tuteurs pour la contraindre à la prudence. Depuis quarante ans, en 1825, en 1834 et 1835, en 1845, on a vu en France des crises commerciales et industrielles presque tous les dix ans, sans parler des crises produites par les révolutions de 1830 et de 1848. Le législateur est toujours intervenu pour remédier à ces perturbations, mais jamais il n'avait appliqué au désordre de la situation un correctif aussi radical que celui de la loi de 1856 sur les commandites par action. Quelques-unes de ces sociétés, formées depuis 1852, étaient devenues, par l'importance des capitaux qu'elles avaient réunis, de véritables établissemens d'intérêt public sans l'autorisation de l'état, et leur existence pesait sur les affaires générales comme une préoccupation constante et un grave embarras. La loi tolérait qu'elles prissent des titres, souvent fictifs, qui les assimilaient, pour une partie du public, aux grandes associations financières; elles s'appelaient *compagnie*, *société générale*, etc. Rien n'aurait été plus facile que de conjurer le danger d'une telle confusion en s'opposant administrativement à un abus qui ne reposait sur aucun droit légal; mais au lieu de cette répression on préféra constituer à nouveau tout un système, et comme l'on croyait que l'opinion poussait à la condamnation de la liberté en matière d'association de capitaux, on refit complétement la loi, sans toutefois l'armer d'un moyen explicite pour obvier à l'inconvénient particulier que nous signalons. Cependant aucune loi ne faisait obstacle aux dangers de la licence en matière d'association de capitaux, et l'opinion poussa volontiers à la condamnation de cette liberté; or la loi nouvelle, ne pouvant avoir d'effet rétroactif, n'a pas malheureusement empêché les désastres qu'elle avait pour but de prévenir. Elle n'a pas eu de résultats, car, avant d'apporter aux conditions de la société commanditaire par actions des modifications tellement essentielles qu'elles l'ont désormais rendue impossible, on aurait dû d'abord examiner si cette forme sociale était absolument indispensable à l'essor du principe de l'association, et si toutes les affaires la comportaient poussée jusqu'à l'exagération. L'exemple fourni par plusieurs sociétés qui, avant 1848, constituées sous cette forme avec des fonds considérables, n'avaient

abouti qu'à l'insuccès, aurait dû démontrer qu'il n'appartient qu'aux entreprises d'utilité publique de recourir aux grandes accumulations de capitaux. Les industries privées, qui dépendent souvent de la capacité et de l'intelligence viagère d'un seul homme, ne peuvent réunir d'aussi vastes ressources qu'en courant des aventures et en recherchant presque au hasard des affaires compromettantes et souvent ruineuses. Ainsi la loi, dans un intérêt d'ordre public, aurait dû simplement se borner à imposer la forme anonyme à toute société en commandite par actions dont le capital aurait excédé par exemple 2 millions de francs. A notre avis donc, sans porter atteinte au principe de l'association libre des capitaux, on pouvait laisser subsister la loi sur les commandites ordinaires telle qu'elle est, et, quant aux sociétés en commandite par actions, il y avait à fixer un chiffre au-delà duquel elles auraient été forcées de prendre la forme anonyme. La liberté n'aurait pas eu à souffrir de s'entendre dans ce cas avec la loi; toutes les garanties et toutes les responsabilités exigées par la morale et par les intérêts se seraient rencontrées dans cet accommodement, car c'est surtout en posant des conditions exceptionnelles pour l'obtention de l'*anonymat* qu'on a porté atteinte à la liberté et favorisé pour ainsi dire, par les difficultés dont cette forme de l'association est entourée, le rétablissement de priviléges que repoussent et notre constitution politique et nos codes. Or, si nous admettons que l'association des capitaux est un principe désormais indispensable au bien-être de notre état économique, nous devons, dans la situation qui lui est imposée, examiner pourquoi cette association ne peut pas toujours revêtir la forme anonyme.

Les garanties qu'offre la société anonyme sont considérables. Elle est soumise à l'examen et à la sanction du conseil d'état, et ceux qui la réclament sont obligés de faire connaître les élémens d'utilité et de prospérité qu'offre leur entreprise, de justifier de leur capital et presque de leur capacité. Ces justifications ne sont en général possibles que pour des affaires bien définies, dont on peut déterminer la base et le but, comme celles qui concernent les travaux importans d'utilité publique, les grandes entreprises industrielles destinées, soit à créer de nouveaux produits en exploitant les richesses minérales enfouies dans le sol, soit à satisfaire à des besoins permanens du commerce, de l'industrie et de la propriété. Ce sont en effet ces entreprises seules qui peuvent réclamer et expliquer l'accumulation de grands capitaux. Quant à celles qui réunissent des fonds considérables pour des fins aléatoires, il importerait à l'ordre public qu'on leur imposât cette sanction du conseil d'état. Si en 1856 on avait obligé toutes les sociétés dont les opérations effrayaient le public et leurs actionnaires, soit à revêtir la

forme anonyme, soit à liquider quand leur utilité n'aurait pas été démontrée, on aurait prévenu bien des ruines.

Quelles sont donc les réformes que devrait subir la société anonyme pour devenir plus accessible et plus praticable? La question est si grave, elle touche à des intérêts si nombreux et si considérables, qu'elle a préoccupé un magistrat distingué qui, dans une circonstance solennelle, s'est fait l'organe du sentiment public. En signalant les progrès que notre législation commerciale intérieure devait poursuivre, il a cité, comme une sorte de stimulant, la nouvelle législation récemment mise en vigueur en Angleterre (1), où l'on a créé la société anonyme privée, c'est-à-dire se constituant sans la sanction de l'état. Ce progrès pourrait-il être réalisé en France? Le savant magistrat ne le pense pas. Sans examiner si nos mœurs se prêtent plus ou moins à l'emploi de la législation anglaise, peut-être est-il opportun de rechercher quelles entraves d'une autre nature s'opposent à ce que nous fassions un usage plus fréquent de la forme anonyme telle que nous pouvons l'avoir.

Ces entraves ont été créées par le conseil d'état lui-même, qui s'est surtout constamment refusé, depuis plus de vingt ans, soit à reconnaître, soit à estimer les *apports* qui ne consistent pas en numéraire (2). Ce n'est pas seulement l'apport industriel que le conseil d'état ne veut pas reconnaître. Dans la société commanditaire, le gérant étant en réalité la responsabilité, l'intelligence et le travail permanent de l'association, on lui reconnaît, pour cet *apport* d'une autre nature, sous forme de traitement fixe et de part bénéficiaire dans les profits de la société, des avantages plus grands que ceux accordés aux autres associés. Dans la société anonyme, on ne reconnaît pas ces avantages. Pourquoi cela? Est-ce que dans cette société comme dans l'autre les aptitudes personnelles et d'éminens services rendus ne méritent pas une rémunération exceptionnelle?

En de telles conditions, chacun comprendra que l'anonymat ne

(1) « L'Angleterre ne reconnaissait encore, il y a quelques années, que deux espèces de sociétés : les sociétés non *enregistrées* ou privées, c'est-à-dire celles qui se forment librement entre les parties contractantes, et les sociétés *incorporées* ou publiques, c'est-à-dire celles qui ne peuvent être établies que par charte royale ou acte du parlement. Les premières correspondent à nos sociétés en nom collectif, les secondes à nos sociétés anonymes. » — Discours prononcé par M. Blanche, avocat-général à la cour de cassation, à l'audience solennelle de rentrée de cette cour (novembre 1861).

(2) Une invention industrielle, la conception d'une entreprise commerciale, l'intelligence, les soins, le temps et le travail dépensés pour mûrir cette conception, la faire accepter par le public et grouper autour d'elle les capitaux nécessaires à la mise en exécution, tout cela constitue une véritable valeur, qui en droit commun (code civil, articles 1844, 1845), dans une société civile ou commerciale, représente l'*apport* de l'inventeur ou du promoteur de la société. La loi de 1856 ne s'est pas écartée, tout en prétendant le réglementer, de ce principe, basé sur la plus stricte équité. Pourquoi le

soit pas recherché, et que, lorsqu'on le réclame, on ne l'obtienne pas. Où ces difficultés nous ont-elles conduits? A constituer de véritables monopoles pour des associations de capitaux fondées et dirigées exclusivement par des capitalistes. On pourra objecter que du moment où toutes les grandes compagnies financières et industrielles ont revêtu cette forme dans les conditions posées par le conseil d'état, il n'y a pas lieu d'en modifier l'organisation. A cela nous répondrons que les compagnies de chemins de fer étrangers, qui ont inondé le marché français de leurs titres, ont toutes établi des prix d'apport de concession, et même une part bénéficiaire pour leurs administrateurs dans les résultats de leur exploitation. A l'origine des concessions de voies ferrées, le chemin de fer de Saint-Germain et celui de Paris à Rouen ont été constitués avec un apport très considérable au profit de leurs fondateurs, dix mille actions de jouissance pour celui de Saint-Germain, si nos souvenirs sont fidèles. Il est vrai que la loi de 1845 ne permet plus aux concessionnaires de chemins de fer de se faire rémunérer de leur concession; mais ne sait-on pas comment la loi a été éludée? Cependant pourquoi cette loi n'est-elle pas appliquée aux sociétés étrangères qui sont presque exclusivement alimentées par des capitaux français, et sont reconnues en France au même titre que nos sociétés anonymes? Pourquoi ce qui est autorisé pour ces sociétés étrangères ne le serait-il pas pour des sociétés françaises dont l'existence importerait tant aux progrès de notre industrie? N'est-ce pas cet avantage des apports qui a conduit les entrepreneurs de grandes sociétés à pousser les capitaux de la France vers l'extérieur? Le système avec lequel on ne reconnaît ni apports ni avantages particuliers aux organisateurs, promoteurs, fondateurs ou directeurs d'une entreprise en France, a-t-il donné des résultats avantageux, soit pour l'intérêt général, soit pour la moralité publique? N'a-t-il pas au contraire conduit à toute sorte de biais répréhensibles et à la duplicité dans les affaires?

conseil d'état refuse-t-il de le reconnaître dans les sociétés anonymes? Sans doute la disposition légale qui, dans les sociétés en général, autorise un apport qui ne consiste pas en numéraire, a ouvert la porte à bien des abus. Que d'entreprises insensées, de découvertes ridicules, de conceptions illusoires ont été jetées en appât à l'avidité des actionnaires, et ont donné naissance à des sociétés où, sous la forme commanditaire par actions, le promoteur ou l'inventeur prétendu, et les habiles avec lui, se taillaient à leur guise, aux dépens des bailleurs de fonds, une ample part de bénéfices immédiatement prélevés! Les tribunaux ont retenti et retentiront longtemps encore de scandales honteux; mais faut-il, à cause de l'abus, proscrire l'usage d'une disposition utile, indispensable aux affaires? Le conseil d'état nous paraissait mieux inspiré autrefois quand il la sanctionnait lui-même, et pour des sommes importantes. — On appelle encore *apport* les immeubles et le matériel industriel apportés dans une association de capitaux. Cet apport constitue souvent et légitimement un bénéfice aux apporteurs qui ont édifié l'immeuble et créé l'industrie mise en société.

Les scandales de la société en commandite ont-ils été toujours évités par les sociétés anonymes? Laissant au lecteur le soin de répondre à cette question, constatons, avant d'exposer les autres conséquences de la doctrine du conseil d'état, que les difficultés que présente l'obtention du privilége résultant de la forme anonyme ont forcément conduit le pays à concentrer exclusivement la direction des affaires générales et des capitaux dans quelques mains. Il s'est formé ainsi une sorte de pouvoir centralisateur de toutes les entreprises, pouvoir avec lequel l'état lui-même a souvent été obligé d'entrer en accommodement. De là l'extrême variabilité des lois et règlemens sur les compagnies industrielles et financières, avec lesquels, depuis dix ans, on a sans cesse modifié le régime économique de la France.

Cependant ce qu'on a dit de l'esprit peut encore mieux s'appliquer à l'argent : le plus grand capitaliste du monde, c'est le public. Pour attirer sa confiance, pour qu'il se déchargeât sur des tiers du soin de faire lui-même valoir ses épargnes, il a fallu qu'on lui présentât des chances aléatoires séduisantes, que ses mœurs et ses opinions fussent transformées. Le souvenir des scandales amenés par les sociétés en commandite avait jeté un immense et général discrédit sur cette forme de l'association des capitaux, et ce n'est qu'à la suite d'un long entraînement que le public y a de nouveau participé. La forme anonyme étant considérée comme une sorte de privilége exclusif presque constamment accordé aux mêmes personnes signalées ainsi à la confiance générale, étant en outre débarrassée des apports, des parts bénéficiaires attribuées au gérant, — la forme anonyme avait été, à partir de ce qu'on appelle la reprise des affaires, celle qui avait eu l'universelle préférence. Cette faveur générale a peut-être conduit l'état lui-même à considérer la forme sociale anonyme comme devant être une exception, et dès lors elle est devenue complétement inaccessible à toutes les associations qui ne représentaient pas d'immenses agglomérations de capitaux.

L'impossibilité presque absolue de constituer les affaires en société anonyme, le refus aussi de reconnaître des apports, ont eu pour conséquence de donner à la société commanditaire par actions (1) cet excessif développement que la loi de 1856 a voulu arrêter. C'est donc la commandite par actions qui doit être seule mise en cause, et nous constatons que l'impossibilité de constituer l'association sous la forme anonyme, restée privilégiée, a poussé l'esprit d'entreprise dans la société commanditaire par actions. Ici de

(1) Nous laissons de côté la commandite ordinaire, la vraie forme peut-être de l'association commerciale, et que n'atteignent pas les critiques dirigées contre la commandite par actions.

nouveaux dangers se sont révélés au législateur, et dès lors il a voulu introduire dans nos codes une nouvelle forme d'association inspirée par les exemples récens de l'Angleterre; mais peut-on regarder comme un véritable progrès cette introduction en France de la *société à responsabilité limitée*, si contraire à nos habitudes et à nos mœurs commerciales (1)?

Puisque la société anonyme a toutes les faveurs de l'opinion et satisfait à toutes les conditions désirables, pourquoi, au lieu de refaire encore une loi sur les commandites, ne pas rendre cette forme anonyme, objet de tant de vœux, plus accessible, et dès lors habituelle et obligatoire pour les associations dont le capital dépasserait un certain chiffre? D'où sont venus les excès de la commandite par actions? De la faculté qu'on avait de lui faire atteindre des chiffres exorbitans. Ainsi on vous disait : Si vous avez besoin de 2 ou 3 millions, votre entreprise est impossible; mais, si vous pouvez élever votre capital à 15, 20, ou 30 millions, ce capital sera trouvé dans quarante-huit heures. Tous les hommes qui ont été dans les affaires depuis dix ans ont entendu ce langage; mais s'il y avait eu une limite imposée par la loi à ces fantastiques associations, si elles avaient été obligées de subir un examen et une enquête préalables, bien des faits déplorables n'auraient pu se produire. Vulgariser la société anonyme et limiter le capital de la société commanditaire par actions, voilà sans doute la meilleure des solutions. La grande question à vider pour que cette solution soit acceptée réside tout entière dans le principe des apports, pour lesquels on pourrait établir des règles fixes, et qui seraient de droit commun, comme cela se pratique en Espagne. Rien n'empêche que pour les sociétés existantes ce progrès ne soit actuellement réalisé, et que, pour les grandes compagnies indus-

(1) Les conditions de l'association commanditaire en Angleterre étaient soumises à des limites extrêmement rigoureuses avant la loi qui est venue les modifier. Les associés étaient, dans presque toutes ces associations, personnellement et solidairement responsables sur leurs personnes et sur leurs biens des actes de la société à la formation et à la gestion de laquelle ils avaient participé. Les Anglais viennent d'abandonner cette législation draconienne et l'ont remplacée par celle des sociétés *à responsabilité limitée*, c'est-à-dire dans lesquelles on n'est engagé, conformément aux stipulations de notre loi française, que jusqu'à concurrence du capital qu'on a souscrit et de la responsabilité qu'on a voulu prendre. La société *à responsabilité limitée*, dans laquelle on n'est responsable que d'une somme de 500 fr. par exemple, lorsqu'on n'a souscrit que 500 fr., a été importée de France en Angleterre; mais, dans la réexportation que l'on veut en faire, on ne procède pas avec toute la logique désirable. Ainsi on accepte comme un progrès la limitation de la responsabilité qui existe à la fois dans notre forme sociale anonyme et commanditaire; mais en même temps on nous dote du principe de la responsabilité illimitée et personnelle des administrateurs de ces futures sociétés, principe que les Anglais viennent d'abandonner par la nouvelle législation que la France aurait à prendre pour modèle.

trielles qui ont réclamé cette forme sociale, le conseil d'état ne continue à chercher des moyens d'accommoder ses principes aux nécessités de la situation. Il a dû le faire déjà pour deux grandes compagnies qui ont obtenu l'anonymat à Paris (1), dans des conditions sans doute fort difficiles, car elles étaient le produit de fusions de sociétés diverses.

Voyons maintenant quelles ont été les autres conséquences de la législation existante. Les hommes en général, surtout ceux que leur vocation ou leur éducation fait vivre dans ce qu'on nomme le monde des affaires, ne dépensent pas leur temps, leur intelligence et leur travail sans chercher à en retirer des profits. Il n'y a là rien que de juste. Le goût du bien-être et le désir de la richesse sont trop naturels, et ont enfanté trop de résultats utiles à tous, pour que nous songions à déverser le blâme sur ces puissans mobiles de nos progrès matériels. Aussi, lorsqu'il s'est organisé de grandes associations sous la forme anonyme, laquelle ne reconnaissait ni apports bénéficiaires ni avantages particuliers aux fondateurs et aux administrateurs, a-t-on dû rechercher d'autres élémens de rémunération pour un travail et un concours dont légalement on ne voulait pas admettre le prix. C'est alors, après avoir longtemps agi sur l'opinion, après l'avoir pour ainsi dire façonnée, que l'on a pu, en fondant de grandes sociétés financières et industrielles, faire escompter par le public, au profit des fondateurs, promoteurs et concessionnaires de ces entreprises, les bénéfices qui devaient plus tard résulter de l'exploitation. Ainsi s'est propagé l'expédient désigné par les mots : *émission d'actions avec primes*, procédé qui fait payer d'une autre façon aux actionnaires les avantages et les bénéfices que le conseil d'état ne veut pas consacrer. Nous n'avons point l'intention de jeter un trop grand blâme sur cet expédient, car il est peut-être cause que nous avons aujourd'hui près de 9,000 kilomètres de chemins de fer; mais il nous conduit à l'importante question de la négociation de ces valeurs, de ces actions émises avec une plus-value par les grandes sociétés financières.

C'est la Bourse qui, par ses divers intermédiaires, a été le puissant mécanisme dont on s'est servi pour agglomérer les capitaux et les faire circuler; mais le besoin qu'on avait d'elle a donné une large entrée à tous les abus. Ayant participé aux excès, elle a dû recevoir le contre-coup des mesures préservatrices dont la loi sur les commandites est la suprême expression. Pour satisfaire en effet à l'effervescence générale, la Bourse a étendu ses opérations, et elle a

(1) La Compagnie générale parisienne de chauffage et d'éclairage par le gaz et la Compagnie générale des omnibus.

servi toute espèce de combinaisons. Que les sociétés financières et industrielles prissent la forme anonyme ou la forme commanditaire, peu lui importait, pourvu que la faveur attachée aux valeurs de toute nature maintînt sur le marché l'activité fébrile qui servait tous les jours à l'éclosion de nouvelles entreprises que l'engouement public accueillait avec une insatiable avidité. Il n'est pas besoin de rappeler des désordres présens à toutes les mémoires; mais comment pourrait-on blâmer la Bourse d'avoir cédé à l'entraînement, lorsque, comme pour donner une sanction morale à toutes les spéculations qui se formaient sur les valeurs fiduciaires de tout genre, un établissement privilégié, puisqu'il était anonyme, en possession d'un monopole, puisqu'aucun autre n'aurait pu être institué à côté de lui, avait écrit dans ses statuts, discutés et approuvés par le conseil d'état, la faculté de se livrer aux opérations de Bourse? C'était alors comme un débordement du Pactole; cet établissement distribuait d'énormes dividendes à ses actionnaires, et voyait ses titres tripler de prix. Que le public ait été saisi de vertige, on ne doit pas s'en étonner; mais une disette dans notre récolte en céréales venant à surprendre la Bourse dans ce pêle-mêle de spéculations sur des valeurs de toute sorte et de toutes provenances, une crise éclate. Le gouvernement s'émeut, il veut réagir contre les désordres financiers qui lui paraissent le plus grand danger à conjurer; il prend des mesures pour empêcher l'émission de nouvelles valeurs; il met des obstacles de police au marché libre, pour le détruire bientôt, sur la demande des agens officiels, dont les charges avaient atteint des prix exagérés, et qui, armés de la loi, profitent des circonstances pour revendiquer l'exercice de leur monopole. On impose un droit d'entrée à la Bourse, et enfin, faisant intervenir les grands corps de l'état eux-mêmes pour mettre un terme aux excès de la spéculation et de l'association, on décrète un impôt sur les valeurs mobilières, et on rend cette loi contre les sociétés en commandite par actions dont l'application vient de donner naissance à la plus contradictoire des jurisprudences.

Ces lois et ces mesures n'ont-elles pas été à l'encontre de ce qu'elles voulaient produire? On a, par la loi sur les commandites, frappé le principe de l'association, on en a même rendu l'application désormais impossible. N'aurait-on pas, en portant atteinte à la liberté des transactions sur les valeurs mobilières, occasionné dans les fortunes privées une perturbation extrêmement funeste à la prospérité générale et à l'avenir des affaires? C'est ce qu'il faut examiner à propos du rôle que remplit la Bourse dans le mouvement de notre richesse mobilière sous l'empire de la législation actuelle.

Le mouvement industriel et financier qui a conduit aux excès de

la spéculation et provoqué ainsi les lois et les mesures restrictives dont les fâcheux effets se manifestent aujourd'hui n'en a pas moins créé une formidable quantité de valeurs mobilières représentant une grande portion de la fortune du pays. La circulation permanente de ces valeurs est donc d'un intérêt général. Malheureusement le nombre restreint des agens de change et la prédominance qu'ont dans leurs opérations les fonds publics et les actions des grandes sociétés financières et industrielles ne leur permettent de s'occuper activement et avec sollicitude que de la rente et des titres des grosses compagnies, principale source de leurs profits. Les autres valeurs mobilières, émanant de sociétés en commandite ou anonymes et d'emprunts publics autres que ceux de l'état, sont condamnées ou à rester toujours dans les mêmes mains, ce qui est contraire à leur essence et aux conditions dans lesquelles elles ont été achetées, ou à subir, faute de marché public, une dépréciation constante qui a porté dans l'opinion une fâcheuse atteinte au grand et fécond principe de l'association. Par suite de l'exercice d'un monopole qui, sans même satisfaire pleinement aux besoins généraux, est contraint de transgresser à chaque instant les lois en vertu desquelles il s'exerce, on a donc mis en interdit une immense portion de la richesse mobilière de la France. Il est urgent de modifier une législation qui entraîne d'aussi funestes résultats.

La corporation des agens de change, qui maintenant a seule le droit d'intervenir dans la négociation des effets publics, pourrait remonter jusqu'à Charles IX pour établir ses titres et son importance; mais jamais elle n'a eu une constitution aussi en désaccord avec l'intérêt général que celle dont elle a revendiqué les avantages et les périls. Les lois en vertu desquelles s'exerce le ministère des agens de change font partie du code de commerce élaboré sous l'empire, quand les bourses de commerce furent reconstituées. Ce fut l'empire qui limita à *soixante* le nombre des charges d'agens de change près la Bourse de Paris; on en comptait cependant *cent trente-huit* au commencement de 1793. M. Corvetto, ministre des finances en 1816, eut l'idée, pour créer des ressources au trésor, d'élever le chiffre des cautionnemens imposés aux officiers ministériels. En échange de cette augmentation de cautionnement, on permit à ces officiers ministériels de *présenter leurs successeurs*. De là est sortie la vénalité des charges. La limitation décrétée par le premier empire et la vénalité, voilà les deux causes qui font qu'il n'y a que soixante agens de change à Paris. Ces soixante agens peuvent-ils suffire aux besoins de la circulation de notre richesse mobilière? Leur organisation est-elle assez bien ordonnée, en admettant qu'elle soit régulière, pour que l'intérêt général accepte le

maintien du monopole qu'ils ont la prétention d'exercer souverainement? N'y a-t-il point lieu de modifier cette organisation?

Le titre V du code de commerce est la loi fondamentale en cette matière. Les dispositions qu'il renferme, peu étendues et toutes spéciales à l'institution des agens de change, n'ont jamais été complétées par les règlemens d'administration publique, qui devaient, aux termes de l'article 90, *pourvoir à tout ce qui est relatif à la négociation et transmission des effets publics*. Il en résulte que tout ce qui n'a point été abrogé dans les lois, ordonnances et arrêtés antérieurs est resté en vigueur, et forme avec le code un assemblage confus de dispositions législatives ou réglementaires issues des régimes les plus différens, quelquefois même les moins préoccupés des questions de commerce et de crédit; mais légalement un simple décret, rendu dans la forme des règlemens d'administration publique, pourrait dès à présent, et sans qu'il fût nécessaire de passer par les lenteurs d'une refonte générale de la législation commerciale, rétablir l'ordre dans la circulation des valeurs mobilières. La situation n'exige-t-elle pas que cette intervention du pouvoir exécutif soit réclamée sans délai? N'est-il pas évident qu'il y a dommage pour la chose publique dans la manière dont s'opèrent actuellement les transactions financières, qu'il y a insuffisance dans les intermédiaires, et que ces intermédiaires eux-mêmes, débordés par les besoins du pays, se trouvent placés dans une situation périlleuse?

Toutes les dispositions du code de commerce, en ce qui concerne la négociation des effets publics et autres, sont renfermées dans les articles 74, 76, 85, 86, 87 et 89 du titre V, qui déterminent les devoirs et les droits des agens de change, sans s'occuper des droits des particuliers. L'article 74 reconnaît comme agens intermédiaires pour les actes de commerce les agens de change. L'article 76 confère à eux *seuls* le droit de faire la négociation des effets publics et autres, et d'en constater les cours; puis les articles 85, 86 et 87 leur interdisent, sous peine d'amende et de destitution, de faire *aucune opération de commerce ou de banque pour leur compte*, de s'intéresser directement ou indirectement dans une entreprise commerciale, de payer ni recevoir pour le compte de leurs commettans et de se rendre garans de l'exécution des marchés dans lesquels ils s'entremettent. Enfin, et pour marquer plus énergiquement la distinction que le législateur a établie entre les fonctions de l'agent de change et la profession du commerçant, l'article 89 veut qu'au cas de faillite, l'agent de change soit poursuivi comme banqueroutier. Il résulte évidemment de ces différentes dispositions que, si la loi donne aux agens de change *seuls* le droit de faire les négociations,

c'est uniquement en qualité d'intermédiaires officiels, puisqu'elle leur interdit, sous les peines les plus sévères, tout acte de commerce et toute espèce d'immixtion, même par voie de garantie, même par avances de caisse, dans les opérations commerciales qu'ils peuvent avoir à traiter.

Or, s'il arrive, comme aujourd'hui, que le développement du crédit, de la richesse publique et des relations commerciales rende nécessaire l'usage des marchés à terme, marchés qui ne sont susceptibles d'être conclus qu'entre commerçans pouvant en garantir l'exécution par leurs engagemens personnels, payer et recevoir pour le compte de leurs commettans, tirer, accepter, endosser, faire enfin tous les actes de commerce résultant de ces marchés, qui devra les négocier? Les agens de change ne le peuvent pas, les articles 85 et 86 le leur défendent; d'un autre côté, la jurisprudence qui s'est établie sur l'article 76 l'interdit à tous autres. Toutefois, et en revendiquant les profits de cette jurisprudence, les agens de change ont été conduits à faire toutes les opérations qui leur sont défendues. Ce désordre est-il utile, et doit-il être respecté parce qu'il est placé sous la sauvegarde d'un monopole? Si ce monopole, violation flagrante de la loi par les fonctionnaires eux-mêmes qu'elle a institués, pouvait être toléré sans que les intérêts généraux fussent évidemment sacrifiés aux intérêts privés d'une corporation, on pourrait dire stoïquement : *dura lex, sed lex;* mais il n'est plus permis de douter aujourd'hui, après bientôt trois années d'expérience, que ce monopole ne soit la cause principale, sinon la cause unique, de l'atonie où sont tombées les affaires financières et de la dépréciation des titres représentatifs du crédit de l'état et de la fortune publique. Il était facile de concevoir en effet que concentrer toutes les négociations d'une immense quantité de titres de nature diverse sur un marché unique, restreint et livré sans concurrence possible à une compagnie privilégiée, c'était rendre ce marché confus, déréglé, inaccessible au public, dont les intérêts se trouvent subordonnés à des intérêts privés, et finalement en éloigner les capitaux.

Comment est constitué ce monopole, et sur quels droits repose-t-il? Il existait, il y a peu d'années, à la Bourse de Paris, un marché libre que l'on appelait la *coulisse*. Des maisons de commerce patentées, dont quelques-unes avaient à leur disposition de grands capitaux, faisaient, pour le compte de tiers, sur ce marché des opérations de spéculation financière. Ces maisons pratiquaient depuis longtemps ce commerce sous les yeux de l'autorité et s'entremettaient dans la négociation et le placement de tous les effets publics, comme les *courtiers de papier* s'entremettent dans le placement et la négociation du papier de banque sur Paris et l'étranger, *négocia-*

tion réservée aussi cependant par la loi aux seuls agens de change. Sur la poursuite de la compagnie des agens de change, la *coulisse* a été légalement détruite, et la négociation des valeurs de toute espèce en dehors de la rente, des chemins de fer et des titres des grandes compagnies financières, est demeurée sans intermédiaires depuis cette disparition du marché libre. Or qu'en est-il résulté? La disparition du marché libre a élargi le cercle des opérations confiées aux agens de change. La plupart d'entre eux ont des correspondans tout comme les banquiers dans les principales villes de France et de l'étranger, quelques-uns y ont même des représentans à poste fixe. Ainsi ils reçoivent et transmettent des ordres sur différentes places. Ces opérations constituent ce qu'on appelle en termes de banque des *arbitrages*, et elles se règlent au moyen de comptes-courans et de remises d'effets de commerce; ce sont des opérations de banquier. Voilà donc les agens de change devenus commerçans, quoique, pour éluder la loi, ils fassent endosser les effets de commerce par un tiers, associé commanditaire dans la charge, en vertu d'une tolérance que les tribunaux ne veulent pas reconnaître (1).

Voilà donc, nous le répétons, les charges d'agent de change devenues des maisons de banque, c'est-à-dire conduites à opérer comme le faisaient les maisons qui composaient le marché libre (2). Il était évident que la destruction de ce marché et l'élévation du prix de leurs charges devaient entraîner les agens de change à dénaturer complétement la mission dont ils sont investis, et que, presque

(1) Il est une autre opération de commerce et de banque que beaucoup d'agens font journellement et qui constitue une grande portion de leurs bénéfices : c'est ce qu'on appelle le *jeu des reports*. Quand une valeur est offerte au comptant et demandée en même temps à terme, ils l'achètent de ceux qui l'offrent au comptant et la revendent immédiatement à ceux qui la demandent à terme avec une différence de prix qui représente un intérêt annuel quelquefois de 8, 10 et 15 pour 100. Puis, lorsque la situation inverse se rencontre et que la même valeur est offerte à terme et demandée au comptant, ils revendent au comptant et rachètent à terme. Ces opérations, qui ne sont autre chose que l'escompte et le réescompte appliqués à des titres négociables, ne peuvent être fructueuses que pour les agens de change agissant *pour leur propre compte*, parce que les particuliers qui voudraient les faire auraient deux courtages à payer, ce qui réduirait de 3 pour 100 leur bénéfice. Ces opérations sont très importantes, principalement pour les agens qui ont un grand fonds de caisse; mais les agens de change ne devraient pas avoir de fonds de caisse.

(2) La méconnaissance légale des associations formées pour l'exploitation des charges d'agens de change vient de donner lieu à la présentation d'une loi qui concéderait aux agens de change le droit de former une société commerciale. Cette loi ne remédie en rien malheureusement à la situation que l'exercice de priviléges insuffisans a faite aux deux ou trois millions d'individus détenteurs de 20 ou 25 milliards de valeurs mobilières, qui ne peuvent avoir d'autres agens et d'autres intermédiaires que les soixante officiers ministériels pour lesquels on témoigne une si grande sollicitude.

malgré eux, ils seraient obligés d'être en même temps officiers ministériels et banquiers; mais on ne peut pas avoir un privilége de banquier, et cette situation complexe les expose aux plus grands dangers. On en trouve la preuve dans l'instabilité des offices, qui changent à chaque instant de titulaires, dans des déconfitures, pour nous servir du terme commercial, qui ont les plus désolantes conséquences. Néanmoins nous croyons que, sans sortir de l'esprit et du texte de la loi, on pourrait, avec l'article 90 du code de commerce, régulariser un nouvel ordre de choses qui satisferait à ce que réclament aujourd'hui les intérêts du public, sacrifiés à un monopole insuffisant. Pour l'intelligence de ce qu'on pourrait appeler une proposition de transaction, citons ce que dit l'article 90, au titre V du code de commerce : « Il sera pourvu par des règlemens d'administration publique à tout ce qui est relatif à la négociation et transmission des effets publics. » Il s'agirait donc, on le voit, pour sortir de la situation illégale où sont les transactions financières et les intermédiaires de ces transactions, d'établir un ensemble de règlemens qui mît en quelque sorte d'accord les priviléges conférés par la loi et la liberté que réclament des intérêts considérables. En complétant le titre V du code de commerce conformément au vœu de l'article 90, on serait naturellement conduit à permettre le rétablissement du marché libre, dont la disparition a entraîné les agens de change dans des opérations qui leur sont interdites.

Le caractère officiel dont sont revêtus les agens de change ne souffrirait point de la part qui serait faite à la liberté. Les négociations auxquelles les parties doivent ou veulent donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique ne pourraient pas se passer de leur intermédiaire; mais toutes les opérations qui entraînent des risques leur seraient défendues, comme elles le sont aux notaires (1). Ainsi, pour ne parler que d'une question qui vient de se débattre avec un grand retentissement, il est certain que les prêts sur remise de titres déposés en compte courant ne pourraient pas être faits légalement par les maisons d'agens de change, et cependant la force des choses ne peut-elle pas les conduire à procéder dans ces transactions comme les banquiers eux-mêmes? Mais si *les banquiers prêtant à* 5 *pour* 100 sur des dépôts de titres en compte courant ne peuvent *immobiliser dans leurs caisses les titres qui leur sont remis, parce qu'ils ne retireraient aucun profit de cette opération, ce qui serait contraire à la constitution des maisons*

(1) Voici ce que disait Regnault de Saint-Jean-d'Angély lors de la discussion de la loi, le 29 ventôse an XI : « Le gouvernement a senti qu'il fallait des *espèces de notaires commerciaux* indiqués à la confiance des nationaux et des étrangers. »

de banque (1), pourrait-on faire valoir les mêmes raisons en faveur d'officiers ministériels qui se seraient mis en dehors des conditions de leur privilége? Cette question du dépôt des titres en compte courant ou en garde est si grave du reste que, tout en réclamant la reconstitution du marché libre, nous demanderions qu'il fût organisé de manière à offrir au public toutes les garanties désirables. Ce serait à l'autorité qu'incomberait le soin de réclamer des garanties de la part de commissionnaires en effets publics qui formeraient des associations pour négocier, recevoir et transmettre une très grande quantité de valeurs mobilières au porteur. Ces opérations, par leur nature, doivent en effet appeler la vigilance de l'autorité. Et puisque nous en sommes à formuler des vœux, pourquoi, afin de mettre d'accord le monopole et la liberté, les *commissionnaires en effets publics* (2) ne paieraient-ils pas, sous la forme d'un droit de timbre, ainsi que les agens le pratiquent entre eux, une redevance à la compagnie des agens de change en compensation du préjudice présumé qu'ils lui causeraient (3)? Cette redevance d'un droit de timbre qui serait accordée aux agens de change par suite de la vénalité de leurs offices, vénalité qu'on ne pourrait détruire que par une expropriation pour cause d'utilité publique ou par un rachat (car nous leur souhaitons, le cas échéant, plus de bonheur qu'aux maîtres de poste), cette redevance lierait les intérêts du marché libre et du parquet. On concentrerait ainsi tous les mouvemens de liquidation du marché libre dans les mains du syndicat des agens de change, et ces officiers ministériels recevraient par cette sorte de contrôle comme une mission d'ordre public qui relèverait leurs fonctions, au lieu de les amoindrir. Ce serait en un mot organiser le *stock exchange* de Londres sans porter atteinte à ce qui existe.

Et combien n'est-il pas utile de modifier dans un esprit libéral

(1) Termes de l'arrêt rendu le 21 avril 1862 par la cour de Douai dans une affaire dont le retentissement a été considérable.

(2) A propos de cette dénomination que nous hasardons de *commissionnaires en effets publics*, qu'il nous soit permis de faire remarquer l'existence des *commissionnaires en marchandises* à côté des courtiers de commerce, officiers ministériels comme les agens de change. Pourquoi ce qui est permis en fait de commerce et d'industrie serait-il interdit pour les opérations financières?

(3) On a déjà essayé d'une transaction en nommant, pour suppléer à l'insuffisance des agens de change, des *assesseurs*, commis d'agens de change agissant par délégation; mais cette intervention est illégale, un officier ministériel ne peut pas déléguer ses fonctions, et puis elle a pour effet, non-seulement de favoriser la spéculation dans les charges d'agens de change, mais encore de permettre des opérations qui ne figurent pas sur la cote officielle de la Bourse. Nous croyons qu'on s'est aperçu déjà des vices de cette organisation du marché.

les lois et règlemens qui président aux opérations de la Bourse! Après des épreuves sans nombre, le marché, sans ressort et comme frappé de paralysie, est incapable de venir en aide à l'état lui-même, lorsqu'il est obligé d'y recourir. Quel a été le rôle de la Bourse dans l'opération de la conversion facultative du 4 1/2 en 3 pour 100? La manière dont cette opération s'y est traitée peut donner des opinions très justes sur le régime auquel elle est soumise. On a vu, non sans quelque étonnement, que nous n'étions pas plus avancés en matière de crédit pour une semblable occurrence que nous ne l'étions il y a trente-sept ans, sous le ministère de M. de Villèle. Les discussions qui ont eu lieu au corps législatif ont signalé à l'attention publique les mesures que le gouvernement a cru devoir prendre pour favoriser son opération en face de l'impuissance créée par l'exercice des monopoles. Or tous les moyens qui ont été employés n'ont abouti qu'à faire péniblement atteindre au 3 pour 100 le cours de 71 francs pour le voir bientôt se traîner aux environs de 69 et 70. Et cependant cet élan pénible a causé sur le marché des désastres trop éclatans pour ne pas nuire à l'opération du gouvernement. Ainsi un mouvement de 2 francs avec un marché restreint a eu sur la spéculation des effets qu'une baisse de 14 fr. en 1849 lors des élections de Paris, un affaissement de 8 francs au mois d'avril 1859 dans une seule matinée de bourse, n'avaient pas produits! C'est qu'à ces époques le marché libre existait, et que la surveillance exercée, les solidarités créées, les responsabilités offertes par une grande quantité d'intermédiaires donnaient à la place une sécurité qu'elle n'a plus. C'est que les petits capitalistes, sacrifiés désormais par le monopole aux gros capitalistes, ne trouvant plus ni aide, ni conseil, ni empressement dans des agens qui négligent les affaires de peu d'importance, font défaut au crédit de l'état, et que cette clientèle qui lui était si utile a disparu parce qu'on la maltraite. Or, si elle a fait défaut à l'opération de la conversion, combien son absence se fera-t-elle plus vivement sentir lorsqu'on procédera au reclassement de cette masse de titres sortie des mains des rentiers sous la forme de 4 1/2 pour entrer à l'état flottant, sous la forme de 3 pour 100 nouveau, dans les mains des banquiers et des grands capitalistes qui ont fait de la conversion une affaire de spéculation!

En chassant du marché des valeurs publiques leurs concurrens et leurs rivaux, les monopoles ont créé cet état de marasme qui fait que le pays doute à la fois de ses ressources et de sa force. Au milieu d'une apathie qui ne se réveille que sous les émotions de la défiance et de la crainte, les moindres secousses dans notre économie financière inspirent les plus vives alarmes. Avec des revenus

publics de près de 2 milliards, avec 5 milliards de numéraire, plus de 20 milliards de valeurs mobilières qui produisent depuis 4 jusqu'à 7 pour 100 par an, avec une production territoriale incomparable, nous sommes en proie aux plus pénibles inquiétudes, et toutes les sources du crédit sont taries, lorsque nous avons besoin d'acheter à l'étranger pour 300 millions de céréales! Voilà où nous ont amenés les monopoles, les législations restrictives, les atteintes portées avec des armes d'un autre temps à la liberté des transactions. Qu'on laisse donc au plus tôt cette immense fortune circuler, s'accroître, se transformer, se répandre un peu partout, et qu'on lui en fournisse les moyens.

Nous venons d'entrer commercialement dans une ère nouvelle qui va changer les conditions de notre production industrielle, et qui demande toute une série d'efforts du législateur, de nous-mêmes et de l'état. Les lois qui doivent présider à l'association des capitaux, celles qui doivent faciliter et garantir la circulation des titres mobiliers exigent donc de promptes améliorations. Des réformes dans le sens de la liberté peuvent seules rendre au pays l'activité qu'il a perdue. En regard de la situation de nos finances publiques, alors que le rétablissement d'anciens impôts et la création de nouvelles taxes soulèvent de justes oppositions, n'est-il pas permis de rappeler que c'est dans la prospérité du commerce et de l'industrie, dans l'emploi de toutes les forces individuelles mises en action, que le trésor puise la majeure partie de ses revenus? Ces revenus, issus de l'impôt indirect, se sont accrus pendant dix ans d'une façon inespérée; il est urgent d'en faciliter la marche progressive. La France paiera sans trop d'embarras un budget de 2 milliards, si la fortune de ses citoyens se développe proportionnellement aux charges qui lui sont imposées; mais, pour arriver à ce résultat, il faut rendre tout son ressort à l'activité individuelle, paralysée par les priviléges et les monopoles, par les lois et les mesures restrictives dont nous avons essayé de montrer les fâcheux effets. Ces mesures sont aujourd'hui condamnées par tous les bons esprits, et le corps législatif s'est fait l'interprète de l'opinion générale en déclarant dans son adresse de 1862 qu'il souhaitait « la réforme de certaines lois commerciales, enfin la suppression des entraves que l'excès de la réglementation oppose aux forces productrices du pays. »

G. Poujard'hieu.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mai 1862.

Deux incidens, l'un qui nous touche directement, l'autre dont les conséquences eussent pu nous susciter de graves embarras, — la cessation de la coopération des Anglais et des Espagnols à l'expédition du Mexique, la tentative d'agression contre l'Autriche, rêvée par quelques Italiens exaltés, — ont depuis quinze jours excité en France une assez vive émotion.

Il est naturel de parler d'abord de l'affaire où nous sommes les principaux intéressés, l'affaire du Mexique. Les avis peuvent être partagés en principe sur l'utilité ou les inconvéniens de l'expédition que nous avons entreprise contre le gouvernement actuel de Mexico. Ce qui s'est passé devrait, nous le croyons, mettre tout le monde d'accord sur un point : c'est qu'il importe qu'un grand pays comme la France ne puisse être lancé dans de telles aventures avant d'avoir pu se rendre compte, par une discussion publique préalable, de l'étendue des engagemens qu'il y peut contracter et des responsabilités qu'il y va encourir. Nous ne savons si le gouvernement jugera convenable de publier les documens officiels relatifs à la phase actuelle de la question mexicaine. Des documens semblables viennent d'être livrés à la publicité par le gouvernement anglais; le cabinet espagnol a pris l'engagement de soumettre les pièces du débat aux cortès. La conduite des deux gouvernemens qui s'étaient associés à nous par la convention de Londres, et qui n'ont pas hésité à faire appel à l'opinion publique, nous semble imposer au gouvernement français des devoirs égaux envers l'opinion. Tant que le gouvernement ne nous aura pas fait connaître le développement logique de sa politique, nous serons très embarrassés pour la juger. Rien ne nous est plus pénible, nous l'avons assez montré en maintes circonstances, que d'avoir à critiquer la politique du gouvernement de la France, quel qu'il soit, dans les questions extérieures, où sont

engagés et l'honneur du pays et le sang de nos soldats. Nous sommes néanmoins forcés de l'avouer, jusqu'à ce que notre gouvernement ait donné des éclaircissemens complets et péremptoires, la façon dont l'affaire du Mexique a été politiquement et militairement conduite prêtera le flanc, en apparence du moins, à de graves objections.

Nous admettons le point de départ : il était nécessaire, pour obtenir le redressement de nos nombreux griefs contre les gouvernemens spoliateurs qui se sont succédé au Mexique depuis plusieurs années, de faire sentir aux dominateurs actuels de ce beau pays la main de la France. L'Espagne, l'Angleterre ayant à faire valoir des réclamations semblables aux nôtres, il était sage d'obtenir qu'elles s'unissent à nous dans la même revendication. L'alliance de l'Angleterre et de l'Espagne dans cette œuvre commune présentait deux avantages : un avantage moral et un avantage matériel. Une action concertée des trois puissances occidentales de l'Europe était de nature à exercer une plus grande influence morale sur l'esprit des Mexicains et à leur adoucir même l'amertume des concessions qu'ils devraient faire. Le concours de l'Angleterre et de l'Espagne, en ne nous laissant plus qu'une part des charges de l'expédition, devait en rendre les frais moins onéreux à nos finances. Tels étaient les avantages de la coopération anglo-espagnole; mais quand un état, en de semblables circonstances, juge utile la coopération d'autres états, il ne lui est pas permis d'oublier les conditions restrictives que l'action collective impose à sa propre politique. L'on n'obtient et l'on ne maintient une action commune qu'à la condition de contenir sa politique dans des limites clairement définies. Il faut à cet égard avoir bien pris son parti d'avance et accepter les inconvéniens en même temps que les avantages d'une action concertée. Il n'est pas permis à une politique sensée et pratique, une fois engagée dans une telle direction, de provoquer des surprises ou de s'y exposer. Commencer une entreprise par une alliance et la finir dans l'isolement, c'est perdre tous les avantages de l'action commune après en avoir subi les inconvéniens. A en venir là, mieux vaut dès le principe avoir agi seul et ne s'être point encombré d'alliés qui, au moment où ils vous abandonnent, vous deviennent singulièrement nuisibles.

Nous ne saurions trop insister sur ce point, que dans une action concertée, surtout pour une entreprise si lointaine, tout dans la politique doit être défini d'avance et prévu. Ce sont les premiers élémens de la politique et de la diplomatie. C'est une faute de rien livrer, quant à l'objet d'une alliance, aux interprétations des agens et à l'entraînement hasardeux des événemens. En des questions pratiques de cette importance, il n'est pas permis de laisser vaguement flotter ses desseins dans l'entre-chien et loup des demi-confidences, des insinuations et du calcul des influences personnelles. Ce n'est point par des conversations et des lettres particulières que l'on peut régler l'objet d'une alliance, c'est uniquement par des conventions précises, par des pièces officielles pouvant être livrées à la publicité. Si ces vérités élémentaires avaient eu besoin d'être confirmées par une

nouvelle expérience, ce qui vient de se passer au Mexique, nous le craignons, en serait la démonstration éclatante.

Quel était et quel est l'objet de notre politique au Mexique? On a eu le tort de ne pas le dire d'avance avec assez de clarté et de fermeté, et le public français éprouve encore à l'heure qu'il est la mortification peu glorieuse de l'ignorer. En justice et en bonne politique, on ne devait rien vouloir au-delà du redressement des griefs et du paiement des indemnités. A la rigueur, on pouvait souhaiter de voir le gouvernement mexicain actuel, qui nous a fatigués par ses violences et sa mauvaise foi, remplacé par un gouvernement plus honorable et plus enclin aux bonnes relations avec l'Europe. Nourrissant ce vœu très légitime, si la présence des forces européennes déterminait dans la population mexicaine un mouvement hostile au président Juarez, nous pouvions assurément nous aider d'un soulèvement national pour travailler à la chute de notre ennemi, et du consentement des Mexicains seconder la création d'un pouvoir plus honnête et plus civilisé. L'objet naturel de notre politique, qui était le redressement de nos griefs, pouvait donc, à certaines conditions et dans une certaine mesure, nous autoriser à participer et à aider au renversement du président Juarez. La convention de Londres avait assez d'élasticité pour se prêter à une telle éventualité, à la condition que les satisfactions réclamées par nous ne nous fussent point accordées, et qu'un soulèvement des populations mexicaines éclatât avec assez d'énergie pour emporter le pouvoir actuel.

Il semble que dans ces limites, et dans l'hypothèse où les événemens se fussent passés de la sorte, l'action commune entre les trois puissances eût pu être maintenue jusqu'au bout. Puisqu'on avait recherché et voulu cette action commune, il semble aussi que l'on eût dû s'appliquer, dans notre politique et dans les préparatifs de notre expédition, à tout faire pour demeurer dans ces conditions et donner aux événemens le tour que l'on souhaitait. Malheureusement l'insuffisance de nos préparatifs militaires a entraîné des contre-temps qui ont été compliqués de maladresses politiques. Quoiqu'on ne l'eût pas déclaré formellement à l'origine, il est évident qu'il répugnait à la France de traiter avec le gouvernement de Juarez. Il eût été dès lors logique et nécessaire d'envoyer tout de suite à la Vera-Cruz des troupes suffisantes, assez bien munies et approvisionnées pour s'établir de vive force au-delà du littoral, dans des conditions sanitaires favorables. On ne l'a point fait. Le corps confié à l'amiral Jurien de La Gravière était trop peu nombreux. Débarqué à la Vera-Cruz, il fut décimé par les maladies; les moyens de transport lui manquaient, et, par une nécessité impérieuse sur laquelle une regrettable note du *Moniteur* n'a pas longtemps donné le change à l'opinion, le premier acte de notre entreprise dut être de conclure, pour obtenir des cantonnemens salubres, une convention avec le gouvernement même pour lequel nous éprouvions une répulsion si méprisante. Les embarras du premier établissement des alliés au Mexique n'étaient guère faits pour donner des encouragemens énergiques aux enne-

mis politiques de Juarez, et aucun soulèvement intérieur ne vint en aide à nos desseins. C'est alors que le général Almonte arriva, mit en avant dans des conversations au moins imprudentes son projet d'établissement d'une monarchie au Mexique sur la tête de l'archiduc Maximilien d'Autriche, et se vanta d'être encouragé et soutenu dans ses desseins par l'empereur. Le général de Lorencez débarque à son tour et apporte à nos soldats des renforts si nécessaires. Il a l'air de donner crédit aux assurances du général Almonte en lui prêtant une escorte de chasseurs à pied. On sait le reste : les commissaires des trois puissances se réunissent en conférence à Orizaba le 9 avril. Là les commissaires espagnol et anglais déclarent qu'en refusant de négocier avec le gouvernement de Juarez, en reprenant les hostilités, en marchant sur Mexico, en protégeant Almonte, la France dépasse les limites que la convention de Londres posait à l'action commune des trois puissances. Le général Prim et sir Charles Wyke se retirent de l'action commune. Les troupes espagnoles se rembarquent pour La Havane. Le ministre anglais s'apprête à partir pour New-York. Lord John Russell approuve dans une note remarquable par son flegme sentencieux et laconique l'interprétation donnée à la convention de Londres par le général Prim et sir Charles Wyke, et nous demeurons seuls au Mexique avec tous les embarras et toutes les charges d'une expédition commencée à trois.

On aura beau chercher toutes les consolations qu'on voudra dans un déluge de récriminations contre le cabinet anglais et contre le général Prim; le fait n'en reste pas moins avec ses fâcheuses conséquences. La convention de Londres aboutit à un avortement, et l'entreprise mexicaine, entreprise mal définie, pèse uniquement sur les ressources de la France. Certes, nous non plus, nous ne regardons point le général Prim comme le moins ambitieux des généraux espagnols; sa conduite n'est point au-dessus du blâme; il n'est point même à l'abri du ridicule, lorsqu'on le voit, par une bizarre prévoyance, entretenir à sa suite un journal destiné à célébrer ses hauts faits, et auquel il a fourni si peu de besogne. Nous aussi, nous eussions désiré qu'il se fût rendu aux instances dignes et loyales de l'amiral Jurien, et qu'il eût daigné attendre sur le sol tremblant du Mexique des instructions nouvelles de son gouvernement. La sécheresse formaliste de la diplomatie anglaise ne nous plaît pas davantage : nos chers alliés, ne débarquant point de troupes, et ils avaient eu la franchise de nous en avertir dès le principe, auraient pu montrer, eux aussi, plus de patience; mais il serait absurde d'exhaler notre dépit en plaintes stériles, et d'oublier que reconnaître les fautes que nous avons nous-mêmes commises est encore le moyen le plus sûr de les réparer.

Parmi ces fautes, la première, celle qui a entraîné les autres, est la chimère de l'établissement d'une monarchie mexicaine en faveur de l'archiduc Maximilien, selon le plan du général Almonte et des réfugiés qui l'entourent. Le gouvernement français a-t-il épousé un tel plan? Malgré les propos inconsidérés du général Almonte, nous nous refusons à le croire, et c'est sur ce

point qu'il importe que le gouvernement français fournisse le plus tôt possible à l'opinion des éclaircissemens catégoriques. Nous n'osons pas en effet affirmer que cette malencontreuse idée n'ait jamais eu quelque apparence sérieuse de consistance, quand nous voyons par les documens anglais les préoccupations qu'elle a excitées dans le monde diplomatique. Lord John Russell la combattait, il y a quelques mois, dans ses dépêches au ministre anglais à Vienne. En janvier, le maréchal O'Donnell, dans un entretien avec sir John Crampton, se déclarait contraire à cette tentative d'établissement monarchique. Une circonstance qui nous rassurerait quant à la liberté du gouvernement français à l'égard de ce plan d'émigrés, c'est le langage sensé et vraiment politique que M. Thouvenel, au mois de février, tenait à lord Cowley. Notre ministre regrettait que dans leur première proclamation les commissaires alliés eussent paru dire que l'intervention avait bien plus pour but d'établir un gouvernement stable que d'obtenir réparation des dommages soufferts. Quoi qu'il en soit, dans certaines démarches, dans certains actes, dans certains propos, nous avons eu peut-être le tort de laisser prendre pour une connivence ce qui, au fond, n'était qu'un vague laisser-aller. Il est regrettable que l'on n'ait pas compris partout qu'une telle politique était désavouée par les principes comme par les intérêts de la France. La France de 89 peut-elle songer un instant à imposer un gouvernement monarchique à une nation républicaine, quelque sujet de plainte que lui donne l'anarchie à laquelle cette nation est en proie? La France, qui a si cruellement souffert dans ses désastres de la pression étrangère, peut-elle jamais avoir la fantaisie impie d'aller, elle aussi, créer au sein d'un peuple un gouvernement de l'étranger? Si la France était capable d'oublier à ce point ses principes, porterait-elle un aveuglement semblable dans l'appréciation de ses intérêts? Cette monarchie étrangère qu'elle irait importer au Mexique n'y pourrait résister aux factions intérieures que sous la protection de nos armes; au moment où il nous est permis d'espérer que l'occupation de Rome touche à sa fin, nous la remplacerions par l'occupation de Mexico! Cette monarchie sur son continent aurait un adversaire extérieur formidable, l'Union américaine, et nous irions gratuitement, de gaîté de cœur, nous créer ce nid de querelles avec nos alliés maritimes naturels, les États-Unis! Ces idées sont si insensées qu'on rougit d'en effleurer la discussion.

Qu'il soit donc bien entendu, si nous voulons nous tirer promptement de la difficulté mexicaine, qu'aucune pensée parmi nous n'incline à de telles aventures. Mesurons bien les embarras qui sont devant nous, et allons au plus pressé. Des soldats français sont engagés dans cette expédition romanesque. A l'heure qu'il est, sans doute ils ont bravement planté notre drapeau à Mexico; mais les peines et les périls auxquels ils demeurent exposés ont de quoi donner de poignans soucis à ceux chez qui les rêveries ou les calculs de la politique n'endorment point les sentimens d'humanité. Mexico est à une centaine de lieues de Vera-Cruz. Notre petite armée a pour base d'opérations un port empesté de fièvre jaune, et encore, pour ne pas perdre

cette base, il faut, dans une contrée infestée peut-être de guérillas, rester maître d'une immense ligne de communication. Les Espagnols du général Prim faisant défaut, il y aurait une imprévoyance barbare à laisser longtemps nos soldats sans renforts. C'est sur eux que nous devons maintenant compter pour réparer (ils en ont l'habitude) les fautes de notre politique. Par leur patience et par leur élan, par quelque coup d'éclat décisif, ils peuvent nous fournir une occasion glorieuse et prochaine de nous retirer du Mexique. Ne leur épargnons donc pas les secours, et prenons garde de ne point aggraver nos responsabilités en rendant ces braves gens victimes des erreurs qu'ils n'ont point commises.

L'affaire du Mexique, quelque espoir fondé que l'on ait qu'elle puisse être menée à bonne fin, doit être pour la France et le gouvernement un juste sujet d'inquiétude. Les derniers incidens italiens ont au premier moment effrayé davantage les imaginations. Une expédition de corps francs allait se lancer dans le Tyrol italien : cette agression insensée eût pu ou créer à l'Autriche la nécessité ou lui fournir le prétexte d'exercer contre le nouveau royaume italien de sévères représailles. Si le cabinet de Turin eût manqué de vigilance, si l'administration italienne n'eût pas osé être ferme, la collision éclatait à l'improviste, la péninsule était en feu, la France pouvait être entraînée dans la guerre, suivant le tour qu'eût pris la lutte entre l'Autriche et l'Italie. Voilà le danger auquel on vient d'échapper : on a été ému à la seule pensée d'y avoir été exposé. Cependant, à la réflexion, les libéraux qui veulent consolider par une organisation régulière et par l'ordre les résultats de la révolution italienne n'ont pas lieu de regretter le complot de cette poignée d'exaltés qui se couvrent du grand nom de Garibaldi. Cette échauffourée a été une occasion fournie à la cause de l'ordre en Italie de montrer son intelligence et sa force, et l'énergie du gouvernement, l'unanimité de la nation italienne n'ont point fait défaut à cette occasion.

On pouvait prévoir depuis longtemps qu'il ne serait pas possible d'éviter un choc en Italie entre le parti qui s'attribue la direction de la révolution italienne par l'agitation et l'action et les pouvoirs publics qui représentent la politique régulière et les forces organisées de l'Italie. Quelques-uns même allaient jusqu'à souhaiter que ce choc eût lieu le plus tôt possible; aux yeux de ceux-là, l'alliance du gouvernement italien avec les élémens de l'agitation révolutionnaire nuisait à la bonne renommée de ce gouvernement, à son crédit en Europe, et devenait pour lui une cause d'affaiblissement. Tout ce qui permettrait à ce gouvernement de prouver son indépendance d'une faction turbulente, d'établir sa prépondérance sur cette faction, et au besoin de la réduire à une impuissance notoire, leur paraissait devoir servir aux intérêts de l'Italie. Nous ne formions point, pour ce qui nous concerne, de vœux semblables. Notre désir eût été, il est encore que le déchirement eût pu être prévenu. Après un ébranlement régénérateur tel que celui d'où sort l'Italie, après un ébranlement qui a poussé à l'action des esprits ardens et passionnés, nous aimons mieux voir les partis extrêmes

ramenés au calme et à la raison par une adroite et persuasive indulgence que par une violente compression. Nous n'aimons pas plus les fanfaronnades et l'intolérance provocante chez les partis conservateurs que chez les partis révolutionnaires. Aussi félicitons-nous les gouvernemens qui se sont succédé à Turin depuis 1859 de n'avoir ni désiré ni appelé la rupture avec le parti de l'action. Aujourd'hui, si la rupture s'opère, c'est ce parti lui-même qui l'aura voulu, c'est lui qui aura eu tous les torts et qui portera toutes les responsabilités. Les patriotes sensés, et ils sont en Italie l'incontestable et immense majorité, condamneront dans leur conscience les témérités factieuses du parti de l'action, pour se ranger autour du gouvernement du roi Victor-Emmanuel avec un ensemble qui donnera des forces nouvelles à ce gouvernement et à l'Italie.

Rien ne serait plus coupable, si la folie de la tentative n'était pas jusqu'à un certain point l'excuse des faibles esprits qui l'avaient préparée, rien ne serait plus coupable que l'agression méditée par quelques amis de Garibaldi contre l'Autriche. L'usurpation des droits des pouvoirs publics, des droits de la nation constituée, par quelques individus, était flagrante dans ce complot. Les conspirateurs s'arrogeaient un droit essentiellement souverain, la prérogative suprême de l'état, le droit d'engager une guerre et d'y entraîner malgré eux leur gouvernement et leur pays. Ils voulaient disposer arbitrairement des destinées de leur patrie. Après qu'une telle faute a été commise, l'erreur la plus grave est de l'excuser, et c'est malheureusement celle où est tombé le général Garibaldi. Si ce que l'on dit des projets qu'il aurait nourris depuis quelque temps était vrai, le héros de l'indépendance italienne ne serait pas dans une veine heureuse. Un moment, à ce qu'on assure, son plan avait été de se joindre à l'insurrection grecque, d'essayer de soulever les populations chrétiennes de la Turquie et de chercher à frapper l'Autriche à travers l'écroulement de l'empire ottoman. Il est inutile de s'arrêter aux difficultés d'une telle entreprise, vraie croisade à la Pierre l'Ermite; il est superflu de relever la bizarrerie de ce long détour rêvé pour arriver à l'achèvement de l'émancipation italienne. Comment le général Garibaldi, qui doit tant et qui a fait de si nombreux sacrifices à la popularité dont il jouit en Angleterre, n'a-t-il pas compris qu'en se constituant le démolisseur de l'empire ottoman il perdrait infailliblement ces sympathies anglaises qui sont pour lui une si grande force? Mais s'il a jamais conçu un tel dessein, la pensée en est restée enfouie dans les limbes de son imagination. Malheureusement on n'en saurait dire autant des contre-sens que révèlent les derniers actes de Garibaldi. Lui qui exprime une des plus sûres inspirations du patriotisme en pressant l'Italie d'achever son organisation militaire et d'incarner pour ainsi dire son indépendance dans une forte armée, il vient d'offenser les plus légitimes susceptibilités de l'armée italienne en se répandant en injures contre les soldats qui ont rempli à Brescia un douloureux devoir! Lui, qui avait si bien compris jusqu'à présent la force que la cause de l'affranchissement et de

l'unité italienne puisait dans le prestige monarchique de Victor-Emmanuel, c'est-à-dire dans le cadre et l'organisation d'un gouvernement régulier, il se fait l'avocat inconséquent de ceux de ses partisans qui à Bergame allaient compromettre le gouvernement italien, le dépouiller de son autorité morale, et exposer à une ruine désastreuse ses ressources matérielles! Le bon sens et le patriotisme italien ont été péniblement affectés de ces erreurs du général Garibaldi. Le parlement va se réunir à Turin. Si le général Garibaldi, se laissant dominer par un inquiet entourage, cherche devant le parlement à continuer la lutte contre le gouvernement de son pays, son ascendant et son crédit essuieront des échecs certains. Nous avons toujours dit que le sentiment conservateur était plus général et bien plus puissant en Italie qu'on ne se le figure en France. Les manifestations du parlement italien, nous en sommes sûrs, en fourniront bientôt la preuve. La fermeté que vient de montrer le gouvernement italien mérite au surplus les encouragemens des libéraux. Nous ne devons pas oublier notamment que la France, par la persistance anormale de l'occupation de Rome, crée des embarras réels au gouvernement italien, et excite les impatiences que ce gouvernement est obligé de contenir, et au besoin de combattre. Nous devons une récompense prochaine à la vigueur que déploiera sans doute le cabinet italien pour défendre et faire prévaloir sa légitime autorité et l'ordre public. Cette récompense est indiquée, c'est la cessation de l'occupation romaine. Un progrès moral vient de s'accomplir dans cette tendance. Le général de Goyon n'est plus à Rome, et orne aujourd'hui, à notre grande satisfaction, le sénat. Nous croyons que M. de Lavalette part demain pour Rome. Ce n'est pas encore l'évacuation; mais il est évident qu'on s'en rapproche. Il n'est point jusqu'à cette grande cérémonie religieuse qui attire à Rome tant d'évêques, de prêtres et de pèlerins, qui ne soit un symptôme, et ne semble un suprême adieu adressé au pouvoir temporel par les pompes de la souveraineté catholique. Dieu nous préserve de manquer au respect dû à cette grande manifestation religieuse. Nous y voyons une véritable et touchante démonstration de la puissance du sentiment catholique dans le monde. De qui consacre-t-elle la mémoire? De martyrs qui ont été d'humbles chrétiens dévoués à leur foi jusqu'à la mort. Pour réunir de si nombreux hommages autour de ces noms hier inconnus, aujourd'hui vénérés du monde catholique, à quoi servent, nous le demandons, les chaînes dorées du pouvoir temporel? Qu'a donc à faire avec le sang des martyrs la pourpre des cardinaux sortis de la prélature?

En Angleterre, la controverse entamée à propos de l'état des finances sur la question des armemens se poursuit avec une persévérance significative. Non content de sa première attaque contre la politique de lord Palmerston au sujet des armemens et des dépenses qu'ils entraînent, M. Disraeli a repris la question sous une forme nouvelle dans un second discours, et l'on annonce sur le même sujet une prochaine harangue de lord Derby. Cette fois encore M. Disraeli s'est abstenu de porter le débat sur son véritable

terrain, celui que nous avons indiqué à plusieurs reprises. Il n'a pas examiné l'influence que les institutions intérieures des divers états de l'Europe qui usent leurs ressources et celles des autres dans cette concurrence ruineuse peuvent avoir sur la manie des armemens extraordinaires. Comme tout homme d'état anglais qui aspire à rentrer au pouvoir, M. Disraeli est en coquetterie avec l'alliance française. Il n'a donc que des choses agréables à nous dire. Il nous a appris dans son dernier discours quel avait été l'objet de la fameuse entrevue de Cherbourg. L'empereur voulut, suivant lui, y exposer franchement à l'Angleterre ses desseins sur la marine française. Il avait fait un devis des ressources navales qu'il jugeait nécessaires à la France pour la défense de ses côtes, la protection de son commerce et pour les mouvemens de troupes auxquels pourraient donner lieu au besoin certaines expéditions. Ce devis fut communiqué au gouvernement anglais, dont M. Disraeli faisait partie, et il ne parut à ce gouvernement ni excessif, ni déraisonnable. Cette ouverture fut accompagnée d'une autre communication non moins curieuse. La France dit à l'Angleterre : « Nous reconnaissons volontiers que vous auriez le droit d'être en jalousie, en soupçon, en défiance à notre égard, si nous dépassions les forces dont nous avons donné l'état; mais ne croyez pas que nous éprouverions des sentimens de cette nature envers vous, si vous augmentiez considérablement votre flotte. L'Angleterre, pour ce qui concerne la marine, doit être comparée à la France pour ce qui concerne l'armée. Nous avons une immense étendue de frontières; nous touchons à l'Europe par nos armées. Vous, Angleterre, vous avez au-delà des mers de vastes possessions, et, étant une île, vous ne pouvez communiquer avec elles que par vos vaisseaux. Vous avez un immense commerce, quatre fois plus considérable que le nôtre : pour le protéger, il vous faut une étendue de forces navales à laquelle nous n'avons jamais songé pour nous-mêmes; mais de même que nous ne nous attendons pas à vous trouver jaloux du chiffre de notre armée, de même nous ne ressentirons jamais de jalousie contre vous à cause de la grandeur de vos forces maritimes. » Ce partage des deux élémens, la terre et l'eau, entre la France et l'Angleterre fut du goût de M. Disraeli et de ses collègues. Le chef des conservateurs soutient contre lord Palmerston qu'en ce qui touche le développement de notre flotte, nous n'avons point encore réalisé le programme de Cherbourg. Ce qu'il y a de plus clair dans les réponses de lord Palmerston, c'est que le premier ministre anglais entend d'une autre façon l'équilibre des forces entre les deux pays. Il ne balance pas la marine anglaise avec la marine française, l'armée britannique avec notre armée : il cherche au contraire dans le développement de la flotte anglaise le contre-poids de nos forces militaires. C'est cette façon d'entendre l'équilibre qui est si coûteuse pour l'Angleterre. Cette controverse intéresse en tout cas les deux pays au même degré. Nous espérons que dans notre corps législatif on se piquera d'émulation, et qu'à propos de notre budget quelques honorables membres voudront bien donner la répli-

que au cri que M. Disraeli vient de pousser en faveur de l'économie. Nous comptons bien après tout sur les protestations des cinq députés qui forment notre opposition. Ces honorables députés ont déposé une série d'amendemens qui tendent à une réduction des dépenses. Ils demandent par exemple une diminution de cent mille hommes sur notre effectif; ils demandent que la loi interdise le cumul des gros traitemens. Voilà des réformes que l'on n'eût pas eu à réclamer il y a onze ans, et qui, avant onze années, n'en doutons pas, seront le lieu-commun des vœux publics. Eh bien! un signe caractéristique du temps paradoxal que nous traversons, c'est que dans une chambre française elles sont le thème audacieux d'une opposition qui ne compte pas plus de cinq membres! Quoi qu'il en soit, M. Disraeli, dont le métier n'est pas de regarder dans notre besace, dénonce à son pays lord Palmerston comme un phénomène de prodigalité, et lui lance ce trait final: « Voilà le ministre si distingué pour ses connaissances en politique étrangères! C'est pour s'attacher une spécialité si inappréciable que les réformistes renoncent aux réformes, que les économistes abandonnent les économies. Le noble lord, en vérité, est le digne chef du parti libéral, car le seul titre que ce parti ait conservé à cette épithète, autrefois illustre, est la prodigalité avec laquelle il dépense l'argent du public. »

On souhaiterait presque que l'importation des épigrammes anglaises fût aussi licite en France que l'importation des rasoirs de Sheffield, lorsqu'on voit la façon dont un ministre salué par nous comme libéral lors de sa rentrée au pouvoir, M. le comte de Persigny, entend le libéralisme en matière de presse. Les tribunaux, le conseil d'état, ont été saisis de réclamations curieuses, motivées par la rigueur qu'apporte M. de Persigny dans la pratique du régime de la presse. Le rédacteur en chef d'un journal vend ce journal à des personnes honorables; le ministre de l'intérieur refuse de reconnaître parmi les acquéreurs un rédacteur en chef nouveau. Si la prétention ministérielle prévaut, le vendeur restera rédacteur en chef malgré lui, et ne pourra pas vendre sa chose, ou bien les acquéreurs seront contraints de payer le prix d'une propriété que le pouvoir ministériel anéantit dans leurs mains. Une autre fois, c'est le cas de *la France libérale*, le gérant et le rédacteur en chef d'un journal qui se crée sont acceptés par le ministre de l'intérieur; le gérant meurt subitement; l'autorisation de publier le journal pour lequel des capitaux avaient été réunis, et qui déjà constituait une association commerciale et une propriété, est retirée au rédacteur en chef, M. Bonnet, par la raison que la concession du journal était indivisible, et qu'elle était frappée de caducité par la mort d'un des concessionnaires. Dans les deux cas, on met le système actuel de la presse en contradiction avec les droits de propriété; si ces deux précédens font jurisprudence, la propriété de tous les journaux existans perd les garanties qui protégent en France le droit de propriété, et demeure livrée au bon plaisir ministériel. La propriété en matière de presse n'est-elle pas ainsi exposée aux traitemens dont un certain socialisme menaçait, il y a quel-

ques années, toutes les formes de la propriété? M. de Persigny est libéral, soit; mais s'il nous était permis de lui donner un humble avis, nous oserions lui dire que sa politique en ces deux circonstances n'a point été conforme à son programme. On use vite les systèmes d'exception lorsqu'on les applique à outrance, lorsqu'on les met surtout en collision avec un principe aussi vivace et aussi puissant que le droit de propriété. Mais nous nous mêlons là de ce qui ne nous regarde point. Nous ne portons aucun intérêt à la conservation du régime actuel de la presse, et ce n'est pas à nous de conseiller la modération habile qui pourrait en prolonger la durée.

Nous avions espéré qu'une loi libérale serait votée pendant cette session touchant les sociétés commerciales. Nous avions vu en effet un projet de loi élaboré par le ministère du commerce, dont l'objet était de créer en France le système des sociétés à responsabilité limitée à peu près tel qu'il existe en Angleterre depuis six ans. Ce système aurait fait entrer dans le droit commun, sans recours à l'intervention du conseil d'état, la forme de la société anonyme pour les entreprises dont le capital n'aurait pas excédé 10 millions. L'avantage de cette forme pour les capitaux qui s'associent sous les garanties qu'elle offre, c'est que la direction sociale n'y appartient pas à un gérant à peu près omnipotent, mais à des administrateurs mandataires des actionnaires et révocables. Dans notre concurrence avec les industries étrangères, tous les encouragemens, toutes les facilités qui peuvent aider à l'association des capitaux sont en France un intérêt de premier ordre. Notre point faible dans cette concurrence est en effet l'insuffisance chez nous des accumulations de capitaux à laquelle nous ne pouvons suppléer que par l'association. A notre grand regret, le projet est sorti du conseil d'état embarrassé de dispositions réglementaires et restrictives qui lui ont enlevé le caractère libéral qu'il avait dans la rédaction primitive. Lorsque, comme vice-président du bureau du commerce, M. Lowe présenta à la chambre des communes le bill des sociétés à responsabilité limitée, ce fut avec l'entrain d'un économiste progressiste qu'il recommanda cette importante réforme. Il eût été plus nécessaire encore en France d'annoncer au public sur le ton de la confiance, et avec le langage qui donne l'impulsion aux intérêts et aux idées, une mesure qui est le complément obligé de nos traités de commerce. Au contraire, le conseil d'état a joint au projet de loi maladroitement amendé par lui un exposé rébarbatif entièrement dépourvu d'aperçus économiques, et qui, au lieu d'être la préface lumineuse d'une réforme commerciale, ressemble plutôt au préambule d'une loi pénale.

On dirait que l'empereur Alexandre songe enfin à faire une tentative sérieuse pour mettre un terme à la situation désolante de la Pologne. La nomination du grand-duc Constantin au poste de vice-roi des provinces polonaises ne peut être considérée que comme l'inauguration d'un système nouveau. Il faut attendre, pour se prononcer sur les chances de cette expérience, les mesures qui marqueront le caractère du gouvernement du vice-roi. Espérons que cette vice-royauté sera au moins une transition vers

le régime qu'appellent de leurs vœux les patriotes polonais. Quant à nous, nous ne pouvons nous séparer, dans l'appréciation des affaires polonaises, des opinions de ceux des Polonais qu'unissent à la France une longue tradition, le commerce de nos idées et le sentiment profond de la civilisation occidentale. Aussi, entre ces systèmes exposés dans deux brochures que nous avons sous les yeux, — l'une de M. Tanski, dont les vues intéressantes sont un reflet des idées françaises, l'autre du prince Troubetzkoy, où l'on remarque une curieuse alliance de sympathies pour la Pologne avec le patriotisme russe, alliance qui veut faire revivre la Pologne dans l'orbite de la civilisation russe, — nos préférences indubitables sont pour celui de ces systèmes auquel M. Tanski se rattache. C'eût été par des institutions libérales perfectionnées que la Russie eût pu mériter de se rallier la Pologne tout en lui laissant son originalité nationale, comme l'Angleterre a fait pour l'Irlande; mais de telles institutions, la Russie est loin encore de les posséder elle-même. Et quand, par un généreux effort, comme le souhaiterait sans doute le prince Troubetzkoy, on voudra tenter de réconcilier les deux nations, est-on sûr de ne pas échouer contre cet arrêt inexorable des révolutions : Il est trop tard?

E. FORCADE.

REVUE MUSICALE.

LALLA-ROUKH, DE M. FÉLICIEN DAVID.

Le théâtre de l'Opéra-Comique a donné, le 12 mai, une représentation des plus piquantes. Avec un nouvel ouvrage en deux actes de M. Félicien David, *Lalla-Roukh*, on a repris un vieux et charmant petit chef-d'œuvre de Monsigny, *Rose et Colas*, qui remonte à l'année 1764. Pour les connaisseurs comme pour tout le monde, c'était une idée ingénieuse de faire entendre dans la même soirée, à côté d'une œuvre toute moderne, un vieux radotage de nos pères, comme disent les grands esprits qui traitent le passé du haut de leur superbe ignorance. Nous l'avons dit, *Rose et Colas* fut représenté pour la première fois le 12 mai 1764 au théâtre de la Comédie-Italienne. Monsigny avait alors trente-cinq ans, étant né en 1729 à Fauquemberg dans l'Artois. Ce n'était pas son premier ouvrage, car il avait déjà produit *les Aveux indiscrets, le Maître en Droit ou le Cadi, On ne s'avise jamais de tout*, et *le Roi et le Fermier*, qui est de 1762; quatre petits opéras en un acte, dont le dernier eut un succès de surprise et d'enchantement. *Rose et Colas, le Déserteur*, en 1769, et *Félix ou l'Enfant trouvé*, qui fut son dernier opéra, en 1777, ont fait à Monsigny une réputation qui durera tant que les hommes seront sensibles à la vérité.

Il est élémentaire dans la critique et dans l'histoire que, pour bien juger

un fait, un homme, un événement, il faut le laisser dans le milieu où il s'est produit, entouré des circonstances qui ont préparé, accompagné ou contrarié son éclosion. On ne peut isoler un poète, un peintre, un musicien, du temps et du pays où ils ont vécu et accompli leur œuvre, sans méconnaître un des élémens de la vérité. Le génie, quelle que soit sa force innée, ne crée pas à lui tout seul la langue dont il a besoin pour se révéler. Il reçoit de la société et de la tradition un héritage d'expérience sans le secours duquel il n'aurait point enfanté l'œuvre que nous admirons. C'est une manière de parler quand on dit brièvement que Cimabuë, que Giotto, Dante ou Palestrina ont créé la peinture, la poésie italienne et la musique religieuse. Ces génies divers ont trouvé des élémens imparfaits sans doute, une langue à peine ébauchée, un art encore dans l'enfance, mais dont ils se sont utilement servis pour arriver au but qu'ils ont atteint. Il est inique dans les choses de la morale et absurde dans l'histoire des travaux de l'esprit de ne pas tenir grand compte des faits et des circonstances qui enveloppent et précipitent une action, qui aident ou contrarient les efforts du génie. La puissance du génie peut se manifester dans la création de l'idée ou dans la perfection qu'il ajoute à la forme, au métier, à la langue de son temps.

Lorsque Monsigny vint à Paris, vers 1748, et qu'il s'essaya dans le genre modeste de la comédie à ariettes, il savait à peine la musique. Il apprit hâtivement un peu d'harmonie sous la direction d'un musicien de l'orchestre de l'Opéra, nommé Gianotti. Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que la famille de Monsigny était originaire de la Corse, que c'est un Italien qui lui a enseigné les premiers élémens de la composition, et que l'auteur de *Rose et Colas* dut à *la Serva padrona* de Pergolèse le réveil de son aimable esprit. Déjà avant Monsigny Dauvergne avait composé la musique d'un petit opéra-comique, *les Troqueurs,* qui peut être considéré comme le premier ouvrage de ce genre qu'on ait donné en France à l'imitation de l'opéra-bouffe italien. Ajoutons qu'un compatriote et un condisciple de Pergolèse, Duni, vint aussi en France cultiver avec succès ce genre éminemment national de l'opéra-comique, qui est né pourtant d'un mariage d'inclination entre la mélodie italienne et le vaudeville gaulois. C'est ce qu'a méconnu Adolphe Adam dans une notice qu'il a donnée de Monsigny, et ce n'est pas l'auteur du *Chalet* et de *Giralda* qui pourrait prouver que la musique française, dans le cadre ingénieux de l'opéra-comique, ne procède pas de l'école italienne depuis Duni jusqu'à Grétry, et depuis Grétry jusqu'à M. Auber. Ce qui n'est pas moins incontestable, c'est que Monsigny n'a pas été un imitateur des maîtres italiens de son époque, mais un disciple intelligent, qui a su mettre dans son œuvre charmante le cachet d'une originalité aimable et indélébile. Si Monsigny n'était pas un musicien expérimenté comme l'étaient Rameau et Philidor, il possédait une sensibilité si vive et un instinct mélodique si naturel qu'il a pu se passer d'une science qui n'a pas sauvé les ouvrages de ses deux illustres contemporains. Voilà ce que n'a pas compris ce froid bel-esprit de Grimm, qui connaissait la musique sans doute, mais qui la savait comme un pédant allemand qui méconnaît, dans les œuvres de l'art, la puissance de la grâce, du naturel et du sentiment. La critique de Grimm est superficielle, et il n'a eu qu'un bonheur dans sa vie de pla-

giaire et de valet de prince, c'est d'avoir deviné *il bambino santo* qui est devenu Mozart. Tous les morceaux de cette délicieuse pastorale de *Rose et Colas,* dont il est inutile d'expliquer le sujet, sont frappés au coin de la vérité. L'ariette que chante Rose, — *Pauvre Colas,* — celle de la mère Bobi, un beau type de vieille babillarde : — *La sagesse est un trésor,* — l'ariette de Mathurine pour voix de basse, — *Sans chien et sans houlette,* — si franche d'allure et si variée d'accent, témoin la petite phrase en mineur qui accompagne ces paroles, — *Mais l'âge et le temps qui tout mène,* — et le duo très plaisant que chantent les vieux barbons, Pierre Leroux et Mathurin, ce duo si naïvement imitatif de l'idée symbolique qu'expriment les deux vieillards! Qu'on me cite donc dans les opéras de notre temps, dans *Lalla-Roukh* par exemple, dont je vais m'occuper, un morceau d'une si franche malice? Quant au rondeau qui exprime le sentiment de Colas en pénétrant dans la demeure modeste de la jeune fille qu'il aime :

C'est ici que Rose respire,

c'est un chef-d'œuvre de mélodie touchante digne de réveiller dans le cœur l'émotion qu'on éprouve devant un tableau de Greuze. L'âme sèche de Grimm, de cet ennemi odieux de Rousseau, n'était pas digne de ressentir le charme attendrissant d'un morceau aussi exquis, que M. Montaubry devrait chanter d'une manière plus simple et sans mignardise. M. Auber a-t-il fait un duo plus piquant que celui que chantent ensemble Rose et Colas : — *M'aimes-tu? — Ah! comme je t'aime!* — Et ce dialogue à la Théocrite se continue ainsi en réunissant les deux voix dans une douce étreinte. Citons encore le vaudeville charmant qui depuis un siècle circule dans la nation à l'état de légende :

Il était un oiseau gris
Comme une souris.

Le quintette qui suit et le vaudeville qui explique la moralité de la pièce :

Il faut seconder la nature,
Puisqu'elle nous fait la loi,

terminent heureusement cet aimable ouvrage de ces deux hommes si heureusement doués, Monsigny et Sedaine, qui étaient faits pour s'entendre et pour créer ensemble une œuvre qui a survécu à une révolution sociale et à deux grandes transformations de la musique dramatique. L'exécution de *Rose et Colas* n'est pas tout ce qu'elle devrait être et ce qu'elle a été dans des temps meilleurs et moins chargés de science. Les artistes d'aujourd'hui se croient de trop grands personnages pour chanter une musique aussi simple, où il n'y a que quelques appoggiatures pour tout ornement vocal. Il a même fallu l'autorité morale de M. le directeur de l'Opéra-Comique pour persuader à ses pensionnaires que *Rose et Colas* n'était pas une mauvaise plaisanterie, et qu'on pouvait chanter ces charmantes ariettes sans se déshonorer. M. Montaubry, dans le rôle de Colas, est toujours un peu précieux, et il ne dit pas la romance, — *C'est ici que Rose respire,* — avec le naturel et le sentiment qu'elle exige. Mlle Lemercier seule est à sa place sous la cornette de la mère Bobi, ainsi que M. Sainte-Foy, qui représente Pierre Leroux. Quant à

Mlle Garait qu'on a fait débuter ce soir-là par le rôle de Rose, c'est une mauvaise écolière qu'on n'aurait pas dû produire en si bonne compagnie.

Monsigny, Sedaine et leur contemporain le peintre Greuze sont trois aimables esprits qui, avec des moyens très simples, ont su exprimer un des modes les plus touchans de la nature humaine et de l'art français. Nous sommes aujourd'hui bien autrement savans que ne l'étaient Monsigny et Sedaine, qui savaient à peine la langue dont ils se servaient l'un et l'autre; mais il est permis de se demander si les œuvres délicieuses qui sont dues à la collaboration de Scribe et de M. Auber auront la longévité séculaire de *Rose et Colas* et du *Déserteur*.

Le sujet du nouvel opéra en deux actes de M. Félicien David, *Lalla-Roukh*, est tiré d'un poème connu de Thomas Moore, ce petit homme, ce petit esprit, qui sera plus célèbre dans la postérité par le crime qu'il a commis en brûlant les mémoires de lord Byron, son ami, que par les vers musqués dont il a enivré les ladies de son temps. Un roi de Boukharie a demandé la main d'une princesse de Dehli. Cette princesse, qui se nomme Lalla-Roukh, se met en voyage, escortée par ses femmes et par des gardes que commande Baskir, un lettré de la cour du roi de Boukharie, qu'il *n'a jamais vu*, et qui est chargé cependant de la mission délicate de conduire la princesse à son maître. Pendant que la princesse traverse la plaine enchantée de Cachemire, suivie d'un cortége et d'un luxe oriental, elle rencontre un pauvre chanteur nomade qu'elle avait déjà entrevu, non sans une émotion secrète. Elle le revoit avec plaisir, elle se complaît si fort à lui entendre chanter aux étoiles du ciel ses peines secrètes, qu'elle finit par en être vivement touchée. Cela ne fait pas l'affaire de Baskir, qui doit remettre la princesse à son maître pure de tout autre désir que celui de lui appartenir; mais Lalla-Roukh, qui a du caractère, se moque de la surveillance jalouse de Baskir, et, avec le secours de son amie et de sa suivante Mirza, elle voit souvent le chanteur Noureddin, qui la charme à tel point qu'elle veut le suivre et rompre son mariage avec le roi de Boukharie. Ces choses se passent dans la vallée embaumée de Cachemire, au milieu d'une verdure luxuriante où dansent les bayadères au clair de la lune et aux sons du tambourin. Après quelques incidens inventés tout exprès pour retarder la conclusion qu'on devine, on apprend que le pauvre chanteur Noureddin, qui a failli être empalé par l'ordre de Baskir, n'est autre que le roi de Boukharie lui-même. Il a voulu, l'imprudent, conquérir le cœur de sa fiancée et se faire aimer de la princesse Lalla-Roukh avant de posséder sa main. Cela lui a réussi, parce qu'il était poète et chanteur; mais c'était une tentative bien téméraire. Tel est le conte des *Mille et Une Nuits* que MM. Michel Carré et Hippolyte Lucas ont ourdi d'un style correct, sans y mettre ni trop de malice ni trop de gaîté. C'est un canevas mollement dessiné pour la plus grande gloire du musicien délicat qui s'est révélé à la France, il y a une quinzaine d'années, par une composition délicieuse, *le Désert*. Depuis ce début éclatant, qui valut à M. Félicien David une réputation européenne, à notre avis un peu exagérée, ce charmant musicien a produit successivement, et à de longs intervalles, *Christophe Colomb*, une symphonie dramatique un peu dans le genre du *Désert*, une espèce d'oratorio, *Moïse au Mont-Sinaï*, qui n'a pas été accueilli avec la même faveur par le public. Au théâtre, M. Félicien Da-

vid a donné *la Perle du Brésil,* opéra en trois actes, qui a été représenté dans le mois de novembre 1851, et un grand ouvrage en quatre actes, *Herculanum,* qui a été donné à l'Opéra le 4 mai 1859. Dans toutes ces œuvres, et dans quelques morceaux de musique instrumentale qu'il a fait entendre soit aux concerts du Conservatoire, soit ailleurs, M. Félicien David a fait preuve d'un talent délicat, d'une imagination douce et rêveuse qui se complaît à errer dans les régions sereines, loin des bruits tumultueux et des passions violentes. Bien que l'auteur ingénieux du *Désert* ait placé dans *la Perle du Brésil,* mais surtout dans *Herculanum,* un ou deux morceaux qui ne manquent pas de vigueur, tels que le chœur des chrétiens au second acte, et certaines phrases du duo entre Nicanor et Lilia, il est cependant vrai de dire que la force, la passion impétueuse, la gaîté, l'ironie et les divers stimulans du cœur humain n'ont jamais été exprimés dans la musique de M. Félicien David, qui est un poète élégiaque et non pas un compositeur dramatique. Telle est l'opinion que nous avons toujours émise ici sur l'auteur du *Désert,* qui le premier en France a traité avec bonheur et un succès incontestable le genre de la musique pittoresque, qui a tant préoccupé M. Berlioz. Est-il vrai, comme on le proclame de tous côtés, que la musique de *Lalla-Roukh* soit une révélation nouvelle du talent délicieux de M. Félicien David? C'est ce que nous allons examiner.

Et d'abord l'ouverture n'a aucun caractère saillant; elle ne vaut même pas l'ouverture de *la Perle du Brésil,* qui n'est pourtant pas bonne. Divisée en deux parties, elle commence par quelques bouffées de cor qui précèdent un *andantino* que chantent les instrumens à cordes, tempérés par des *sordini,* qui jouent un très grand rôle dans cette partition. Elle se termine par un mouvement rapide, qui n'ajoute pas beaucoup de prix à cette préface symphonique d'un rêve d'or. Le rideau se lève sur un paysage enchanté, où les hommes que commande Baskir, le guide et le gardien de la princesse, chantent un chœur : — *C'est ici le séjour des roses,* qui est fort gracieux. Le thème de ce chœur, pour voix d'homme, est repris ensuite par les femmes qui suivent la princesse Lalla-Roukh. Cette seconde répétition du même motif est plus complète, et l'accompagnement surtout en est délicieux. La mélodie que chante la princesse en sortant de sa tente :

Sous le feuillage sombre,
Dans le silence et l'ombre,

est une phrase langoureuse et distinguée, une sorte de mélopée d'un contour un peu vague, et qui flotte à la surface de l'âme. Mlle Cicco chante cette mélodie suave avec beaucoup de goût et de sentiment. La princesse, après avoir exprimé ainsi la vague rêverie de son cœur de vierge, s'assied sur l'un des côtés de la scène, et pour la distraire on lui donne un divertissement. Des almées se mettent à simuler une action symbolique qu'accompagne un rhythme piquant, après avoir été annoncé par des soupirs délicieux de hautbois. Ce rhythme, soutenu par des pulsations d'une pédale inférieure que frappe un tambour de basque, est enveloppé d'une harmonie susurrante, d'un *bisbiglio amoroso* de l'air ambiant au-dessus duquel la flûte s'égaie comme un oiseau qui s'ébat autour du nid qui l'a vu naître. C'est d'un effet délicieux, c'est le vague indéfini des airs arabes reproduit

par les artifices de l'art. Après la pantomime que nous venons de décrire, un motif tout aussi piquant donne le branle à la danse, qu'accompagnent les voix du chœur et une instrumentation d'un coloris charmant. C'est dans la création de ce genre d'effets que M. Félicien David est original et incontestable. Noureddin, le chanteur nomade qui se trouve confondu dans la foule qui entoure la princesse, s'avance alors, au grand déplaisir de Baskir, qui ne sait comment se débarrasser de ce troubadour incommode. Il chante à la princesse, en s'accompagnant de la mandoline, une romance, — *Ma maîtresse a quitté sa tente,* — dont le sens mystérieux est deviné par la belle Lalla-Roukh, qui de ravissement laisse tomber une rose qu'elle tenait à la main. Cette romance est assurément jolie, mais elle tourne dans un cercle mélodique déjà connu. Le chanteur, en refusant avec dédain une bourse remplie d'or pour prix de son talent, en demandant qu'on lui permette seulement de ramasser la rose qui est tombée aux pieds de la princesse, éveille des sentimens divers qui sont traduits dans un joli quatuor soutenu par toute la masse chorale. C'est un morceau fort bien traité, et qui rappelle un peu la manière de Donizetti. Les deux personnages secondaires, Baskir et Mirza, la suivante et l'amie de la princesse, sont chargés par les auteurs du *libretto* d'égayer un peu cette idylle orientale par quelques vivacités de langage. Mirza surtout, qui est toute dévouée à sa maîtresse et qui a reçu du chanteur Noureddin un collier de grosses perles qui aurait dû l'étonner beaucoup, s'amuse à agacer le vieux Baskir, dont elle cherche à endormir la vigilance. Elle lui chante d'assez jolis couplets, où l'on remarque la terminaison en notes pointées qui excite les transports du parterre. Ce que c'est que de nous pourtant! J'aime mieux le duo qui vient après entre la princesse Lalla-Roukh et le chanteur Noureddin, dont la conduite noble l'a frappée, et dont elle a deviné le sentiment discret sans le désapprouver. Ce duo, — *La nuit, en déployant ses ailes,* — est moins un duo proprement dit qu'une scène dialoguée, où chacun des deux personnages dit tour à tour une phrase mélodique trempée de morbidesse et de langueur. Celle que chante la princesse surtout est exquise dans la bouche de Mlle Cico, avec ces soupirs de clarinettes qui la suivent comme deux oiseaux qui se becquètent. C'est une scène d'extase par une nuit d'Orient, où toute la nature semble partager le ravissement de deux cœurs qui s'épanchent et s'entr'ouvrent à la clarté des étoiles; mais l'*allegro* où les deux voix se réunissent est de la plus grande vulgarité. Mirza, qui cherche à détourner l'attention de Baskir, laisse éclater dans le lointain de jolies vocalises qu'accompagne la marche des soldats ivres, et à ce rhythme onduleux viennent s'ajouter les voix de Baskir, de Noureddin et de Lalla-Roukh. C'est par cet ensemble, assez bien amené, que se termine le premier acte, qui serait un petit chef-d'œuvre, si l'acte suivant ne reproduisait les mêmes effets et les mêmes idées.

Après un prélude symphonique, qui n'a rien de remarquable, la princesse Lalla-Roukh chante un air, — *Enfin je touche au bout de notre long voyage,* — où elle exprime les regrets de son cœur. Cet air, qui est précédé de quelques mesures de récitatif, contient une phrase délicieuse, — *O nuit d'amour, nuit d'ivresse,* — que nous avons déjà entendue et que nous entendrons encore, parce qu'elle fait partie de ce petit fonds

d'idées qui caractérise le talent de M. Félicien David. Le second mouvement de cet air est moins heureux, car il ne faut demander à l'auteur du *Désert* ni colère, ni transport, ni gaîté. Il soupire, il ne rit et ne se fâche jamais. Un petit nocturne entre Mirza et sa maîtresse précède un joli chœur que chantent les femmes qui viennent avec les présens du roi qu'on apporte à la princesse. Ce nocturne, ce chœur des suivantes, ainsi que la barcarolle que chante Noureddin en s'accompagnant de la guitare, sont des choses connues; nous les avons entendues au premier acte, et la persistance des mêmes formes et des mêmes idées produit l'effet inévitable de la monotonie. Un duo bouffe entre Baskir et Noureddin, qui ne manque pas d'entrain et qui est une nouveauté dans l'œuvre tout élégiaque de ce charmant compositeur, est à peine remarqué par le public, qui a déjà le cœur affadi par tant de parfums et d'harmonies voilées. On trouve un peu plus de vivacité et de passion dans le duo d'amour entre la princesse et Noureddin, et le tout se termine par une marche triomphale qui célèbre le mariage de Lalla-Roukh et du roi de Boukharie, qui, aux sons de la mandoline, a conquis bravement le cœur de sa femme. Je pense avoir énuméré avec beaucoup de sollicitude tous les morceaux saillans et toutes les délicatesses de détails que renferme la nouvelle partition de M. Félicien David : les chœurs de l'introduction, la mélodie de Lalla-Roukh, la musique fine et originale du divertissement, le quatuor, la romance d'un accent arabe que chante Noureddin, quelques phrases du duo qui vient après, et la scène finale très heureusement combinée, quoique l'effet produit ne soit pas nouveau. Au second acte, j'ai signalé l'air de Lalla-Roukh, un joli nocturne pour deux voix de femme, le chœur des suivantes et quelques phrases délicieuses du duo entre Noureddin et la princesse. Telle est cette œuvre charmante de *Lalla-Roukh*, un vrai conte des *Mille et Une Nuits*, où aucun des personnages qui y figurent n'a une physionomie qui lui soit propre, et où l'auteur du *Désert* a reproduit jusqu'à satiété les idées, les formes et le coloris discret qu'il a mis dans presque tous ses ouvrages. S'il me convenait de répondre à des interlocuteurs ridicules et sans consistance, je leur dirais que c'est ainsi que j'ai toujours apprécié ici le talent vrai, délicat et original dans sa sphère, de M. Félicien David.

L'exécution de *Lalla-Roukh* est assez bonne. Mlle Cico est tout à fait distinguée sous le costume oriental de la princesse. C'est une jolie femme d'abord, bien prise dans sa taille, et dont la voix de soprano est naturelle et sympathique. Elle chante avec mesure, avec goût, avec sentiment. Sa contenance sur la scène est noble et décente, et elle communique à l'auditeur l'émotion sincère dont elle est pénétrée. C'est une trouvaille pour l'Opéra-Comique que Mlle Cico. Mlle Bélia, dont je n'aime pas beaucoup la voix criarde ni le mauvais ton, tire un très bon parti du personnage allègre de Mirza, ainsi que M. Gourdin de celui de Baskir. Quant à M. Montaubry, il est dans le rôle important de Noureddin ce qu'il est partout : un chanteur de talent, un comédien svelte et zélé, à qui l'on souhaiterait un peu plus de naturel.

C'est le caractère saillant de l'art et de la poésie modernes que d'aspirer à peindre l'homme tout entier avec la diversité de ses instincts et de ses passions. On est sorti du cercle un peu étroit du monde antique, on a se-

coué le joug des lois abstraites qu'il avait léguées aux générations futures, et au lieu d'imiter servilement l'idéal d'une civilisation passée, on s'est mis à étudier directement la nature en s'efforçant d'en saisir les différens aspects, d'en imiter les harmonies et d'en comprendre les mystères. Voilà quelle est la signification du grand mouvement de la renaissance, mouvement émancipateur de l'esprit humain, qui est comprimé en France pendant le règne oppresseur de Louis XIV, mais qui reprend son cours au siècle suivant, et qui achève sa victoire par la révolution de 1789, d'où est sortie une société nouvelle. Les premiers écrivains qui, en France, ont répondu aux besoins de l'imagination et de la sensibilité modernes, c'est Rousseau d'abord, puis Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand et Mme de Staël. Je ne fais que remuer un lieu-commun en disant que Rousseau a donné à la prose française un accent et une sonorité qu'elle ne connaissait pas, et qu'il est le premier grand écrivain de la nation qui ait aimé et su peindre la nature. *Paul et Virginie* et *la Chaumière indienne* entr'ouvrent de nouveaux horizons, qu'*Atala* et *René* viennent agrandir encore. Ce n'est que quelques années plus tard que la poésie proprement dite entre aussi dans ce mouvement de rénovation, et c'est M. Victor Hugo qui, dans *les Orientales,* lui imprima le coloris éclatant, la souplesse, la variété de rhythme et la vérité d'imitation matérielle qui distinguent les œuvres de ce vigoureux esprit. Les arts, particulièrement la peinture historique et le paysage, ne tardèrent pas à suivre l'exemple de la littérature et de la poésie. Ce fut M. Eugène Delacroix qui traduisit sur la toile la fougue dramatique, la mélancolie philosophique et le tourbillon sanglant de la passion et du drame modernes. Marilhat et Decamps copièrent le soleil, la nature et les mœurs de l'Orient. La musique sous la forme dramatique, qui est celle que la France comprend et goûte le mieux, s'engagea aussi dans la même voie, et répondit aux besoins des nouvelles générations par deux chefs-d'œuvre qui résument tous les progrès de l'art : *Guillaume Tell,* cette incomparable merveille de notre temps, et *Zampa,* cette légende romantique d'un coloris tout moderne. *Robert le Diable, les Huguenots* de Meyerbeer et *la Juive* d'Halévy sont les dernières grandes conceptions du drame lyrique moderne.

Pendant que ces faits s'accomplissaient dans la poésie, dans la littérature, dans les arts plastiques et dans la musique dramatique, un homme d'esprit et d'imagination, un chercheur audacieux dont nous pouvons parler aujourd'hui avec calme, le temps nous ayant donné raison contre lui, M. Berlioz, s'efforçait de suivre le mouvement général, et voulut donner à la France une forme de l'art qui lui était inconnue, et qu'elle ne possède pas encore, la symphonie, la musique fantastique et pittoresque. Sans insister davantage sur les efforts de M. Berlioz, qui a compliqué sa destinée en voulant parcourir à la fois deux carrières incompatibles, il est juste de dire qu'on trouve dans les compositions diverses de M. Berlioz des hardiesses de rhythme, des combinaisons piquantes de sonorité, des accouplemens de timbres et des coupes mélodiques dont M. Félicien David surtout a beaucoup profité. S'il est impossible de convenir que M. Berlioz a réussi dans la tentative qui le préoccupe depuis trente ans, on ne peut pas lui refuser le mérite d'avoir entrevu le but et d'avoir frayé la route à de mieux inspirés que lui. C'est à M. Félicien David que revient l'honneur d'avoir ex-

primé le premier en musique toute une partie délicate de la poésie moderne, d'avoir importé dans son pays l'impression étrange des chants arabes traduits par les procédés ingénieux de l'art européen. Voilà la véritable originalité de M. Félicien David; il est le créateur de la musique pittoresque et de genre qui n'existait pas avant lui en France. Il a exprimé ses souvenirs et ses impressions de voyageur dans une composition exquise, *le Désert,* qui lui a valu une grande et légitime réputation. Ce n'est pas un grand musicien que M. Félicien David, c'est une imagination rêveuse, un poète élégiaque qui rencontre des accens délicieux, une âme douce et indolente qui se complaît dans la contemplation de la nature heureuse, dont il sait rendre les soupirs et les mystérieuses harmonies. Considéré comme un rêve d'or, comme un conte enchanté des *Mille et Une Nuits,* le premier acte de *Lalla-Roukh* est un chef-d'œuvre. P. SCUDO.

ESSAIS ET NOTICES.

UNE COLONIE MILITAIRE ANNAMITE.

La Basse-Cochinchine, dont nous essayons de faire une possession française, ne doit pas être jugée d'après les relations assez rares encore qui nous sont parvenues sur l'ensemble du royaume d'Annam. C'est un champ qui a été disputé bien souvent et ensanglanté par de nombreuses querelles. Les institutions qui, dans ces derniers temps encore, régissaient ce pays, semblent inspirées par une pensée commune : fixer et rassurer un peuple pauvre et nomade, porté au brigandage par le malheur des guerres étrangères et intestines, et le tourner vers la culture de la terre. Elles sont appropriées aux aptitudes de la race annamite, et peuvent généralement recevoir l'empreinte de notre domination, sans que ce changement les altère au point de les faire disparaître. On en jugera par quelques détails qu'il nous a été donné de recueillir récemment sur les colonies militaires connues sous le nom de *don-dien.* Il y a là une création singulière dont on comprendra mieux encore l'importance, si l'on se rend bien compte du caractère des peuples soumis à cette double organisation militaire et agricole.

Les peuples de la Basse-Cochinchine sont laboureurs et mariniers, deux métiers qui s'excluent d'ordinaire, mais qui s'accordent dans ce pays à cause du retour des mois favorables pour la culture du riz et de ces *arroyos* qui circulent dans les rizières et qui ressemblent sur la carte à un rets qu'on aurait jeté sur la terre. Ils ne font qu'une récolte de riz, quoiqu'ils puissent en faire deux et même trois. Ils se soucient peu du commerce, où du reste ils sont malhabiles et toujours dupés par les Chinois, établis depuis longtemps en grand nombre dans l'Annam, et munis de chartes, de droits et d'exemptions de toute sorte. A ce penchant vers les travaux agricoles et la vie batelière se trouvent jointes chez les Annamites des qualités qui annoncent une race guerrière.

La nation annamite a des traditions dont elle s'enorgueillit au milieu des

peuples asiatiques. Elle sait mettre à profit les enseignemens qu'on lui donne. Ce système de fortification où les embrasures sont différentes des nôtres, où le bambou épineux est employé en défenses accessoires si ingénieuses, ce système qui représente une sorte d'intermédiaire entre la fortification passagère et la fortification permanente, est digne d'attention et d'étude. La vue des réduits de Ki-oa, où les soldats annamites ont vécu pendant deux ans, dénote le mépris du bien-être. On se tromperait étrangement toutefois, si l'on pouvait supposer que le courage des Annamites ressemble à celui des Français, où il entre tant d'amour-propre, et qui, divinisant une abstraction, la gloire, proscrit la fuite comme un déshonneur. Les Cochinchinois tiennent s'ils croient pouvoir tenir, et s'ils nous ont attendus à Ki-oa, c'est qu'ils étaient persuadés que nous n'y entrerions pas; mais se faire tuer sans utilité leur paraît une folie insigne. Ils disparaissent à l'occasion comme une volée d'oiseaux timides, s'avancent d'autres fois en plaine avec des lances contre des carabines à tige ou se font tuer héroïquement derrière un mur. Rien n'est plus variable que leur courage, et leur point d'honneur n'est pas le nôtre. Ils ont du ressort, une grande élasticité. Quand on les a terrassés, si on se laisse gagner par leurs démonstrations de crainte ou de dévouement, on est trompé. Les tronçons se rejoignent, et on retrouve des ennemis vivans, sauvages, alertes, quand on les croyait anéantis.

L'insurrection du 15 décembre 1861 a montré qu'il faut compter avec un sentiment qui les porte à défendre leur sol. Il n'y a peut-être pas dans l'histoire d'exemple d'une conspiration conduite avec tant de mystère, et où tout le monde ait si bien joué la comédie. L'ancien commandant en chef des forces françaises semblait en avoir le pressentiment; il estimait que longtemps encore les Annamites ne seraient gouvernés qu'autant qu'ils seraient comprimés. Leur âme n'est point d'ailleurs incapable de cette ardeur généreuse qui pousse au sacrifice de la vie, à la rencontre du danger. Ils ont là-dessus une superstition effrayante. Quand un chef renommé par son intrépidité succombe, ils lui arrachent le cœur et le dévorent encore palpitant. C'est ce qu'ils appellent manger le *gan*. Ils sont persuadés que le cœur d'un homme de courage est énorme, et qu'il est doué de propriétés merveilleuses.

Tels sont les premiers traits du caractère des peuples de la Basse-Cochinchine. Il ne serait pourtant pas impossible qu'il se rencontrât des Annamites très différens de ceux qu'on a essayé d'esquisser ici; l'homme est ondoyant et divers. Même dans l'Annam, où le pouvoir est si puissamment concentré, où l'âme du roi de Hué semble penser et juger pour tous ses sujets, où l'activité humaine est un crime, où les hommes passent comme des ombres muettes, impersonnelles, formant une partie d'un tout bien ordonné, même dans l'Annam ce vêtement de force éclate sous une force plus expansive, et le peuple redit les noms de certains hommes qui occupent son imagination. C'était surtout parmi les chefs des colons militaires appelés *don-dien* qu'il se rencontrait de ces natures énergiques et turbulentes. L'un de ces chefs était, il y a quelques mois, prisonnier de guerre et détenu au fort du Sud, à 3 kilomètres environ de Saigon, sur les bords du Don-Naï. On parlait de sa bravoure, de son habileté, de son influence

sur un grand nombre de villages. Il possédait sur les colonies militaires des renseignemens précieux. Un père des missions étrangères qui enseignait la langue annamite à tous les Français qui voulaient l'apprendre, et dont la patience était inépuisable, voulut bien m'accompagner et me servir d'interprète. C'était par une matinée de la saison des pluies. L'officier qui commandait le poste du 101e de ligne, chargé de la garde des prisonniers, nous conduisit vers un petit réduit d'un aspect cellulaire, et nous dit : « Voici le colonel Ké. » Ce colonel, si différent de ce que ce titre rappelle, était accroupi sur une natte double et tristement sale. Il étalait sur une feuille de bétel de la chaux teinte en rose, qu'il prenait avec une spatule dans un petit pot de faïence grossière. Il continua machinalement son opération, tout en nous montrant un escabeau de bois, le seul qu'il y eût dans son réduit. L'un de nous s'assit sur le bord du lit.

Ké avait la tête grosse, le front vaste, mais mal dessiné par ses cheveux, qui étaient réunis en un chignon et parsemés de quelques fils blancs. Ses traits étaient réguliers, ses yeux imperceptiblement bridés, son teint pâle et froid, comme s'il fût sorti d'un suaire. L'expression de sa physionomie était presque féminine, contrariée cependant par sa moustache, qui retombait tout droit des deux côtés des lèvres. Il y avait une sorte d'ondulation féline dans les mouvemens du buste et une inquiétude animale dans l'égarement de ses yeux. Sa taille devait être svelte et haute. Il portait au doigt annulaire une bague en jade vert. Son vêtement, composé de la blouse annamite, était sordide. Dans ce moment, il avait l'air humble et malheureux. Il nous supplia de nous employer pour lui faire rendre la liberté. « Je ne suis point mal traité, on a des égards pour moi (et il montrait deux robes neuves qui lui avaient été envoyées de la part du directeur des affaires indigènes); mais que sont tous ces biens pour celui qui n'est pas libre? » Le prêtre secoua la tête, comme pour lui faire comprendre qu'il ne devait rien espérer pour l'heure présente. Quand il sut ce qui nous amenait, ses traits s'animèrent à ce nom de *don-dien,* mais ils reprirent aussitôt leur expression languissante, et le colonel Ké commença, sur le ton de la psalmodie annamite, à rassembler ses souvenirs sur la troupe qu'il avait commandée. Ces souvenirs ont été résumés et complétés par des observations personnelles et par les notes d'un Annamite très versé dans l'administration de la cour de Hué.

Les *don-dien* sont des colons militaires qui défrichent les terres incultes de la Cochinchine et les amendent. Ils sont pris parmi les gens pauvres et les gens errans non inscrits sur les catalogues du roi, et sont groupés d'après certaines règles. Ils vivent en famille, restent *don-dien* toute leur vie, et ne possèdent jamais la terre. Le roi les secourt tant que durent leurs travaux de défrichement. Quand la guerre éclate, les *don-dien* marchent avec l'armée. Ils sont alors presque tous armés de piques. L'institution de ces colonies ne remonte guère à plus de sept ans. En 1854, le *nguyén* (1) Tri-phuong s'adressa aux hommes importans par leur fortune et leurs services. Il recueillit les malheureux qui se trouvaient en grand nombre dans le pays, et présenta son projet d'organisation des *don-dien* à la sanction

(1) Haut commissaire visiteur.

royale. L'ordonnance fut rendue le premier jour du premier mois de la sixième année du règne de Teu-Deuc (1).

Le délégué en mission royale, commissaire visiteur de l'extrême midi, le *nguyén* Tri-phuong, constata qu'un an plus tard, dans les six départemens, il se trouvait six régimens « à la date de Teu-Deuc (2). » Il adressa les registres au ministre, et envoya des mandarins dans toutes les directions pour exhorter de la manière la plus pressante les chefs de recrutement à emmener les gens pauvres et les gens errans sur les terrains désignés pour la culture. Le *nguyén*, à la suite de ses inspections, conclut qu'il était prudent de ne pas exiger tout d'abord l'effectif complet (3).

Au premier appel, ces six régimens avaient bien présenté trois mille hommes; mais il avait fallu retrancher les vieillards, les malades, les orphelins, et le chiffre se trouva réduit à deux mille cinq cent quinze hommes. Comme on peut le remarquer, le commissaire visiteur de l'extrême midi ne perdait pas un seul instant sa création de vue.

L'institution des *don-dien* fut complétée l'année suivante par un nouveau décret qui conservait l'organisation des régimens et des capitaineries, et qui instituait des *âp* (petites agrégations communales) sous la dépendance du pouvoir civil. Tout Annamite fut admis à faire valoir son influence personnelle et à lever sous la dépendance du *tong* (chef de canton) des *âp* de trente, cinquante et cent hommes. Ces chefs eurent le titre de *doi*, le rang et les attributions de chef de village, avec cette différence cependant qu'ils administraient sans conseil municipal; mais ils relevaient du *tong* et non d'un chef de *don-dien*, et occupaient ainsi une sorte de position intermédiaire entre les premiers colons et les paysans des villages ordinaires.

Ces agrégations de seconde formation furent souvent inspectées par Tri-phuong, et les colons encouragés et exhortés. Chaque homme avait deux, trois ou quatre arpens. Ces *don-dien* étaient inscrits ainsi que leurs terrains, et devaient payer en dix ans tous les genres de tribut. Malgré les exhortations, les gens errans venaient difficilement s'établir sur les terrains maigres. Dans un de ses rapports, le *nguyén* demande « qu'on tienne compte des vraies difficultés, et qu'on ne refuse pas les distinctions promises. Il présente cette prière à sa majesté, en s'inclinant profondément pour attendre l'examen de sa sainte pénétration. »

Le nombre des régimens de *don-dien*, après tous ces tâtonnemens, fut fixé d'une manière définitive à vingt-quatre, ainsi répartis : sept régimens dans la province de Gia-dinh, six dans celle de My-tho, cinq dans celle de Vinh-long, quatre dans la province de Bien-hoa, et deux dans celle de An-niam. Chaque régiment porte le nom du canton qu'il a formé : ainsi le régiment de Gia-trung forme le canton de Gia-trung. Chaque compagnie, de la pre-

(1) 1854. Nous sommes dans la quatorzième année.

(2) Dans le pays d'Annam, on date les années de l'avénement du roi.

(3) « Dans le centre, où la terre est arrosée, grasse et abondante, le commerce est actif et procure l'aisance; les colons arrivent en foule et avec joie, et la règle des appels de cinq cents hommes pour les régimens et de 50 hommes par compagnie est exigée et suivie. Ailleurs la terre est maigre, de difficile culture, *isolée comme dans un désert*. Les régimens sont réduits à trois ou quatre cents hommes. Il serait bien dur d'imposer pour ceux-ci l'effectif complet. »

mière à la dixième, porte le nom du régiment. Les colonels (*quàn-co*) sont chefs de canton; les capitaines sont *âp truong* (chefs de village du titre de *âp*). Les colonels ont un cachet qui leur est envoyé de Hué : ce cachet, en bois très léger, ne peut être employé qu'à l'encre noire, l'encre rouge annonçant un pouvoir plus élevé. La plupart de ces régimens ne purent jamais dépasser le chiffre de trois cents hommes, et leurs compagnies le chiffre de trente hommes. L'effectif de la compagnie de guerre annamite est de cinquante hommes.

Les colonels de *don-dien* furent choisis parmi les anciens chefs de village les plus remarquables par leur résolution, leur intelligence ou les services qu'ils avaient rendus. Chaque chef était présenté par le *nguyén* Tri-phuong, et sa nomination était approuvée par le roi. Ils étaient par conséquent tout à fait à la dévotion du commissaire visiteur. Il paraît que cet honneur était une charge des plus lourdes. Dans beaucoup de régimens, les secours fournis par le roi étaient insuffisans, et les colonels avançaient sur leur fortune particulière des sommes que l'état ne leur a pas encore rendues, ou bien ils empruntaient au chef de la province d'autres sommes d'argent dont ils se portaient garans. En outre la bande était difficile à mener et d'humeur peu patiente. C'était une difficulté *épouvantable,* dit le *ké,* de les maintenir dans l'ordre. Quelques-unes de ces pauvres familles désertaient les *âp,* n'y trouvant plus de quoi vivre. Les villages qui étaient censés avoir fourni ces *don-dien* étaient obligés de les remplacer. Le gouvernement annamite donnait peu de chose. Le roi faisait distribuer 300 ligatures (1) (300 francs environ) pour trois cents hommes. Ce secours était destiné à l'achat des instrumens aratoires, qui n'étaient pas fournis en nature, comme on l'a prétendu inexactement. Le chef recevait en outre 200 ligatures pour acheter des buffles. Les *don-dien* étaient attirés, recueillis, mais non pas forcés, et c'est une erreur de croire qu'ils étaient recrutés parmi les criminels et les exilés. Chaque *don-dien* devait livrer tous les ans dix boisseaux de riz : cinq pour le roi, cinq pour les cas de disette. Il y avait des magasins de prévoyance où le riz s'entassait : le grain non décortiqué peut se conserver très longtemps (cinquante ans, prétend-on). Des gens riches se servaient même de ces magasins pour conserver leurs riz; mais ces villages étaient à peine installés quand ont commencé les *troubles,* ainsi que les Annamites appellent la guerre avec les Européens. Ils étaient bâtis régulièrement, et présentaient tout l'aspect des villages militaires de Ki-oa. La maison du chef était au milieu avec un gong, un tam-tam, ce qu'il faut pour appeler aux armes. Ils n'étaient point entourés de fortifications passagères, comme on l'a dit.

Les *don-dien* étaient des voisins fort désagréables pour les villages soumis à l'administration ordinaire. On les voyait toujours mêlés dans les querelles, et le *ké* affirme qu'il avait une grande peine à les empêcher de tirer leurs longs coutelas. Dans un pays où l'organisation communale existe tout entière, où les villages en viennent souvent aux coups pour des querelles de pagode, on comprend que les *don-dien* devaient être en effet intolérables.

Chaque régiment avait un petit canon. Dix soldats environ étaient armés

(1) Une *ligature* est un chapelet de sapèques, petite monnaie de cuivre du pays.

de fusils, les autres étaient piquiers. La distribution des armes était faite par le colonel. Il était permis du reste aux *don-dien* de varier leur armement et de porter des fusils, s'ils pouvaient s'en procurer. Ils s'exerçaient au maniement de leurs piques quand les travaux de culture étaient terminés ou suspendus, mais à la façon annamite, en se tordant, se repliant, en se battant contre le vent, et multipliant des passes inutiles. Le premier mois de l'année, ils passaient une revue dans le chef-lieu de la province: on les voyait arriver à Saigon, à My-thô. Ils portaient le petit chapeau des soldats annamites, une blouse fendue droit par devant et de couleur noire, un pantalon violet ou de couleur fauve. A proprement parler, ils n'avaient pas d'uniforme. Leurs chefs se ceignaient d'une écharpe noire ou violette. Ils portaient l'écusson sur la poitrine.

Durant la période remplie par les travaux préparatoires de culture dans les terres en friche, c'est-à-dire pendant deux ans, les *don-dien* étaient fort malheureux. C'est alors aussi qu'ils recevaient des secours du roi, plus souvent de leurs chefs. Ces champs étaient la propriété du roi. Les *don-dien* n'étaient que des usufruitiers. Ils ne pouvaient ni partager, ni vendre, ni céder leurs arpens. Il y a aussi dans l'Annam des villages qui ne vivent que des champs du roi. Chaque année, l'autorité fait un nouveau partage.

Au début de la guerre, les *don-dien* furent envoyés dans les forts; mais leur armement fut modifié : on leur donna un assez grand nombre de fusils. Ils nous ont combattus à Ki-oa; il y avait contre les Français, à l'assaut du 25 février 1861, environ cinq cents *don-dien* commandés par le colonel Tou (*Quan-Tou*). Après leur défaite, ils ont reparu dans les forts de My-thô, enfin plus récemment, dans une expédition malheureuse pour eux qu'ils ont tentée contre Go-cung.

Les chefs de *don-dien* étaient souvent des hommes remarquables. L'un d'eux, le colonel Suan, s'est distingué par une bonne administration. Il était, il y a six mois, sur la frontière des possessions françaises de l'autre côté de l'*arroyo* de la Poste. Un autre des plus résolus, le colonel Tou, a disparu après la prise de My-thô. Le *Sham-Rock* (1) a brûlé sa maison à Kui-duc, près de Mi-kui. La crédulité populaire donne à quelques-uns de ces chefs des attributs singuliers : le *dao-tri-hien* passe pour avoir quatre phalanges au petit doigt. Dans l'affaire de Go-cung, les *don-dien* étaient poussés en avant par un meneur fort énergique. On doit aussi considérer que Go-cung est une sorte de terre sainte pour beaucoup d'Annamites, et qu'elle renferme la pagode des ancêtres du roi Teu-deuc : c'est à Go-cung qu'est née la mère du roi et que se trouvent encore une trentaine de ses parens et de ses alliés.

Tri-phuong, le fondateur des régimens de *don-dien,* est un ancien scribe qui est arrivé à sa haute position sans avoir passé par les concours. Son projet, quand il fut présenté, parut admirable : il utilisait des gens sans aveu qui causaient souvent des troubles, il ajoutait aux revenus de l'état, et augmentait sa force par une troupe disciplinée à l'avance; mais des Annamites qui ont vécu à la cour de Hué assurent que ces soldats devaient agir un jour contre le roi Teu-deuc. On dit que Tri-phuong aurait préparé des chefs

(1) Un petit aviso de guerre français.

à sa dévotion, formé à l'avance un noyau armé de douze mille hommes, et, quand l'occasion serait venue, aurait favorisé les entreprises du roi de Siam. Ces projets ne paraîtront pas trop invraisemblables, si l'on veut considérer que le roi de Siam s'est toujours mêlé des affaires de la Cochinchine, que le Cambodge est son tributaire ainsi que le Laos, et que dans la deuxième année du règne actuel (1), l'ambassadeur du roi de Siam fut arrêté à Tayning (2), porteur des insignes de la royauté pour le frère aîné de Teu-deuc, qui était alors enfermé depuis deux ans.

Quelle que soit l'opinion qu'on se fasse sur l'institution de ces colons militaires, qu'ils aient été organisés avec une arrière-pensée politique ou simplement pour défricher des terrains incultes et ramener dans la vie sociale les gens errans qui devaient abonder dans un pays souvent conquis et perdu, il est certain que l'organisation des *don-dien* est un remarquable témoignage de cet esprit d'ordre, de précaution, et de cette sorte de bonhomie qui semble particulière aux institutions annamites. On a organisé des colons militaires en Europe; mais ce qui distingue la création des *don-dien*, c'est la condition de pauvreté d'où ils sont censés ne devoir jamais sortir. La pensée d'établir une agrégation de misérables qui ne doivent jamais cesser de l'être, et dont les enfans seront *don-dien*, est tellement en désaccord avec l'inégalité qui se produit rapidement dans toutes les réunions humaines, qu'on se demande si, même dans l'Annam, où l'homme est placé en tutelle comme un enfant, l'essai était réalisable. C'est un chef annamite, c'est le colonel Ké lui-même, qui le juge impossible. Ké prétend que si l'on voulait reformer les *don-dien*, on n'obtiendrait aucun résultat sérieux, parce qu'il y a trop de pauvres parmi eux. Il faudrait, suivant lui, mêler cent riches avec deux cents pauvres. L'esprit de pauvreté, excellent en effet pour des soldats qui doivent se déplacer au premier appel, est moins applicable à des paysans qui s'attachent aux biens de la terre, surtout quand ils l'ont défrichée. On se représente difficilement les *don-dien* maintenus dans les dispositions de cette loi agraire.

Le vice-amiral Charner, quand il commandait en chef en Cochinchine, put croire à une certaine époque que ces colons se façonneraient à notre domination : il reçut leurs protestations de fidélité et approuva leur formation par un arrêté en date du 19 mars 1861; mais après la prise d'armes contre Go-cung et les événemens qui en furent la suite, les *don-dien* furent dissous par un arrêté rendu le 22 août 1861. Un grand nombre d'entre eux sont rentrés sous la domination régulière des villages et se sont fait inscrire. D'autres ont eu le sort des soldats débandés et se sont faits brigands. Il existe pourtant encore quelques régimens de *don-dien* dans ces provinces du sud, qui, sans ordres royaux, sans argent, coupées de communications avec Hué, sont tombées dans un véritable état de dissolution sociale. Dans les circonstances actuelles, l'institution des *don-dien* ne pourrait être reprise sans donner un moyen d'action au brigandage.

Quand les positions formidables de Ki-oa et de My-thô tombèrent en notre pouvoir, les Annamites, dans une proclamation remplie de tristesse, et qui

(1) 1850.

(2) Le point extrême de nos possessions.

ne manquait pas d'une sorte de grandeur, firent connaître qu'ils ne pouvaient lutter avec des gens qui marchaient à l'assaut *comme des fous,* qu'en conséquence ils n'offriraient plus la bataille dans de grands camps retranchés. Ennemis élastiques, invisibles, ils utiliseraient le génie de leur nation et s'établiraient en rideau mobile devant notre horizon, sans que jamais nous pussions les joindre. Cette direction nouvelle venait plutôt de Hué que des mandarins qui avaient senti la force de nos coups. En même temps qu'elle nous était pour ainsi dire notifiée, les chefs de Bien-hoa et de Vinh-long offraient de rendre leurs places; ils demandaient seulement qu'on les prévînt quelques jours à l'avance, afin qu'ils pussent faire leurs préparatifs d'évacuation.

L'importance de la position de Bien-hoa, située à une petite distance de Saigon, et d'où partaient des prédications incessantes contre nos essais d'administration plutôt que des attaques militaires, n'a jamais été méconnue; mais on estima que cette importance serait presque nulle, et que Bien-Hoa n'était qu'un mot, si on ne prenait la province. Or, pour ajouter une province à notre conquête, la garder, c'est-à-dire l'administrer et la comprimer, il fallait un millier d'hommes de plus. On ne les avait pas, et, à défaut de la ligne montagneuse, on prit un fleuve, le Don-nai, pour frontière.

On dit communément en termes militaires qu'il y a trois sortes de frontières, et par ordre de force : les déserts, les montagnes et les fleuves. Un fleuve ne forme pas sans doute la barrière la plus sûre. Elle a pourtant sa valeur. Le tout est de s'y tenir. Les marches de colonnes mobiles, les escarmouches, peuvent satisfaire la personnalité et la turbulence de quelques petits subalternes; mais elles aguerrissent l'ennemi et lui donnent prétexte à des rapports où nous sommes toujours représentés comme ayant battu en retraite. Elles présentent encore un danger plus grave. Les villages, sous l'empire de la crainte, se soumettent et se compromettent. Les Annamites reviennent sur ces routes qu'on a crues libres et sûres parce qu'elles ont été parcourues, et punissent de mort sans pitié ceux qui nous ont donné des gages. Le nom français, capable de troubler, inhabile à protéger, ne provoquerait plus bientôt que des sentimens d'exécration. Les escarmouches furent donc interdites, et chacun dut connaître que la pensée du chef était de ne prendre que ce que l'on pourrait garantir et protéger.

Des esprits trop impatiens se sont étonnés que la nouvelle conquête de la France ne se fût pas plus rapidement étendue. Sans examiner si de telles impatiences sont bien légitimes, il suffit de dire — et l'exemple des *don-dien* le prouve — que la race annamite ne sera gouvernée qu'autant qu'elle sera comprimée. La Basse-Cochinchine, avec ses six provinces, ses limites géographiques si précises, surtout au nord, forme assurément un beau royaume. On le prendra quand on voudra, et on le gardera, si on dispose de forces suffisantes. L'œuvre militaire peut être regardée comme accomplie, elle a été scellée dans le sang le 25 février 1861, et les Annamites ont reçu à Ki-oa un coup dont ils ne pourront se relever.

LÉOPOLD PALLU.

V. DE MARS.

a-
en
n-
on
ais
ué
ps
h-
les
ifs

de
ais
n-
n-
ne
m-
lé-
re.
on-
Un
sa
ar-
nes
xte
ttu
es,
na-
les
ont
té-
es-
sée
ger.
éte
de
des
ant
ses
un
on
nme
na-